

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué aujourd'hui, vendredi 21 novembre 2008, pour le vendredi 28 novembre 2008 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire. (page 1851).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs. (page 1853).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 26 septembre 2008. (page 1853).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 1854).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses. (page 1861).
- M. CARRE** n° 6 - Projet Centre Ville. Deuxième phase. Enjeux, objectifs et démarche. (page 1862).
- M. CARRE** n° 7 - Projet Centre Ville. Requalification de la place du Cheval Rouge. Diagnostic archéologique. Approbation d'une convention à passer avec l'I.N.R.A.P. (page 1922).

AFFAIRES FINANCIERES

- M. MARTIN** n° 8 - Budget Primitif 2009. Orientations générales. Débat. (page 1924).
- M. MARTIN** n° 9 - Décision modificative n° 9. (page 1986).
- M. MARTIN** n° 10 - Admissions en non valeur. Divers budgets. (page 1996).
- M. MARTIN** n° 11 - Taxe d'urbanisme. Admission en non valeur. (page 1996).
- M. MARTIN** n° 12 - Association F.J.T. Espace Colombier. Renégociation d'un prêt. Garantie d'un emprunt de 67 558,50 €. Approbation d'une convention. (page 1997).

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

- M. MARTIN** n° 13 - O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 11 454 €. Approbation d'une convention. (page 1998).
- M. MARTIN** n° 14 - O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 236 188 €. Approbation d'une convention. (page 2000).

DEVELOPPEMENT :
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

- M. CARRE** n° 15 - P.O.S. valant P.L.U. Modification partielle. Engagement de la procédure. (page 2002).
- M. CARRE** n° 16 - Z.A.C. du Clos Rozay. Convention de participation. Modification d'une précédente délibération. (page 2004).
- M. CARRE** n° 17 - Projet Centre Ville. Campagne de ravalement. Extension du périmètre. Attribution de subventions. Approbation de conventions. (page 2004).
- M. CARRE** n° 18 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement. Extension de l'adhésion. (page 2007).

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

- M. CARRE** n° 19 - Quartier Saint-Marceau. Trottoir devant le collège Etienne Dolet, rue Greffier. Transfert dans le domaine public communal. (page 2008).
- M. CARRE** n° 20 - Quartier de La Source. Ancien centre culturel et autres équipements sportifs appartenant au groupe La Poste. Acquisition. (page 2009).
- M. CARRE** n° 21 - Agenda 21 : objectif préserver l'eau par le bio. Secteur du Val. Approbation d'une convention avec la SAFER. (page 2017).

CULTURE ET EVENEMENTIEL

- M. VALETTE** n° 22 - Théâtre d'Orléans – Scène Nationale. Approbation d'une convention cadre à passer avec l'Etat, la Région Centre, le Département du Loiret et l'association. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des locaux. (page 2018).
- M. VALETTE** n° 23 - Association du Carré Saint-Vincent. Utilisation des salles par les associations. 2^{ème} semestre 2008. Paiement des services. (page 2026).
- M. VALETTE** n° 24 - Archilab. Accueil de l'équipe sur le site des anciennes subsistances militaires. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Région Centre. (page 2027).

- M. VALETTE** n° 25 - Aides à des associations à caractère culturel. (page 2028).
- M. GABELLE** n° 26 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2009. Exposants de la fête médiévale, du marché médiéval et des ripailles médiévales. Fixation des redevances pour occupation du domaine public. (page 2029).
- M. GABELLE** n° 27 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2009. Conception et production du son et lumière. Approbation d'un marché après procédure adaptée. (page 2032).
- M. VALETTE** n° 28 - Centre Charles Péguy. Exposition consacrée à Rémy HETREAU. Approbation d'une convention à passer avec la Société de ventes ADER. (page 2032).
- M. VALETTE** n° 29 - Musée des Beaux-Arts et musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Expositions et campagnes de restauration 2009. Demandes de subventions auprès de la Région Centre et de la D.R.A.C. (page 2033).
- M. VALETTE** n° 30 - Musée des Beaux-Arts. Acquisition d'une œuvre d'art. Demande d'une subvention auprès du F.R.A.M. (page 2035).
- M. VALETTE** n° 31 - Muséum. Exposition « L'eau pour tous ». Convention de location. Approbation d'un avenant. (page 2036).
- M. VALETTE**
Mme BARRUEL n° 32 - Institut d'Arts Visuels. Réalisation de travaux par les étudiants. Convention passée avec l'Institut National de la Recherche Agronomique. Approbation d'un avenant. (page 2037).
- M. VALETTE**
Mme HEAU n° 33 - Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association des parents d'élèves et élèves du Conservatoire. Année 2009. Approbation d'un avenant. (page 2038).
- M. VALETTE**
Mme HEAU n° 34 - Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Partenariat avec l'association Musicothérapie Expression 45. Année 2009. Approbation d'une convention. (page 2039).

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 35 - Agenda 21. Charte zéro pesticides. Mise en œuvre. Approbation d'une convention de partenariat. (page 2040).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 36 - Encouragement de la Ville pour des actions menées en faveur de l'environnement. (page 2054).

ESPACES PUBLICS

- Mme DE QUATREBARBES** n° 37 - C.L.E.O. Enfouissement des réseaux. Coordination des travaux. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire» et E.R.D.F. (page 2055).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 38 - C.L.E.O. Enfouissement des réseaux. Délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage. Approbation d'une convention à passer avec E.R.D.F. (page 2056).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 39 - C.L.E.O. Enfouissement des réseaux. Participations financières. Approbation d'une convention à passer avec France Télécom. (page 2058).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 40 - C.L.E.O. Enfouissement des réseaux. Coordination des travaux. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire» et France Télécom. (page 2059).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 41 - C.L.E.O. Enfouissement des réseaux. Coordination des travaux. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire» et Numéricâble. (page 2060).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 42 - Rue Joseph Leroy. Convention relative à des travaux de voirie. Approbation d'un avenant à passer avec la ville de Fleury-les-Aubrais. (page 2061).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 43 - Place Saint-Laurent. Réalisation d'un diagnostic archéologique. Approbation d'une convention à passer avec l'I.N.R.A.P. (page 2062).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 44 - Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Création et aménagement de jardins. Versement d'une subvention par la Région. Approbation d'un avenant. (page 2063).

TOURISME - RELATIONS PUBLIQUES

- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 45 - Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides. (page 2063).

COMMERCE

- M. FOUSSIER** n° 46 - 86, 88, rue des Carmes. Espaces commerciaux. Travaux d'aménagement. Approbation d'avenants. (page 2064).
- M. FOUSSIER** n° 47 - Association des Vitrines d'Orléans. Animations des fêtes de fin d'année. Attribution d'une subvention exceptionnelle. (page 2065).

- M. FOUSSIER** n° 48 - Association Bolière Grand Quartier. Animations des fêtes de fin d'année. Attribution d'une subvention. (page 2067).
- M. FOUSSIER** n° 49 - F.I.S.A.C. Centre-Ville 2004/2008. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution de subventions. Approbation de conventions. (page 2068).

DEVELOPPEMENT :
ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

- M. le Maire** n° 50 - Cluster DREAM. Projet Extengis et colloque RESONAT.
Mme BARRUEL Attribution de subventions. Approbation d'une convention. (page 2071).

EDUCATION

- Mme MARECHAL** n° 51 - Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets. (page 2075).
- Mme MARECHAL** n° 52 - Activités périscolaires et Centres de Loisirs Sans Hébergement. Actualisation des tarifs. (page 2078).
- Mme MARECHAL** n° 53 - Restauration scolaire. Actualisation des tarifs. (page 2086).
- Mme MARECHAL** n° 54 - Transport des enfants des écoles publiques maternelles et élémentaires et des Centres de Loisirs Sans Hébergement. Approbation de marchés après appel d'offres. (page 2088).
- Mme MARECHAL** n° 55 - Classes de découverte. Ecoles privées d'Orléans. Année scolaire 2008-2009. Participation de la Ville. (page 2088).
- Mme MARECHAL** n° 56 - Classes de découverte. Ecoles publiques d'Orléans. Année scolaire 2008-2009. Participation de la Ville. (page 2091).
- Mme MARECHAL** n° 57 - Groupe scolaire du Jardin des Plantes et école spécialisée des Capucins. Remplacement des menuiseries extérieures. Approbation d'un avenant. (page 2094).

VIE DES QUARTIERS

- M. CARRE** n° 58 - Fonds Unifié du Logement. Attribution d'une subvention au
Mme BARANGER Département. (page 2094).

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

- M. CARRE** n° 59 - Politique de la Ville. Attribution de subventions. Approbation de
Mme BARANGER conventions. (page 2095).

Mme LECLERC n° 60 - Téléthon 2008. Orléans, ville Ambassadrice. Organisation. Approbation d'une convention à passer avec l'Association Française contre les Myopathies et la Société Nationale de Télévision France 3. (page 2099).

JEUNESSE

M. SANKHON n° 61 - Aides en faveur de groupements de jeunesse. (page 2100).

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT n° 62 - S.E.M. Entente Orléanaise Loiret. Saison en cours. Versement de la subvention. Approbation d'un contrat. (page 2101).

Mme GRIVOT n° 63 - Aides à des associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel. (page 2107).

Mme GRIVOT n° 64 - Aides à des associations au titre de l'insertion par le sport. (page 2109).

Mme GRIVOT n° 65 - Educateurs sportifs municipaux. Encadrement de classes de l'enseignement primaire public. Renouvellement du dispositif. Année 2008-2009. Approbation d'une convention. (page 2113).

Mme GRIVOT n° 66 - Budokan Karaté Orléans. Club sous contrat d'objectifs. Versement du solde de la subvention 2008. (page 2113).

Mme GRIVOT n° 67 - Aide en faveur d'un groupement de loisirs. (page 2114).

Mme GRIVOT n° 68 - Gymnases Gaston et Jacques Barthélemy. Renouvellement des revêtements de sol suite à désordres. Approbation d'un avenant. (page 2115).

Mme GRIVOT n° 69 - Dojo et salle polyvalente Thierry Harismendy et Jean-Louis Geymond. Travaux de rénovation après sinistre. Approbation de marchés après appel d'offres. (page 2116).

VIE ASSOCIATIVE

Mme GRIVOT n° 70 - Aides à des associations dans le cadre de la vie associative.
Mme DE CHANGY (page 2118).

MOYENS GENERAUX

Mme SAUVEGRAIN n° 71 - Parc automobile. Approvisionnement en carburants. Approbation de marchés après appel d'offres. (page 2119).

Mme SAUVEGRAIN n° 72 - Fournitures de bureau. Groupement de commandes Ville d'Orléans, C.C.A.S. et Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire». Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 2120).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le mardi 2 décembre 2008.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

PROCES - VERBAL

Aujourd'hui, vendredi vingt huit novembre deux mille huit, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN, Mme CHERADAME (jusqu'à 20 h 15), M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, MARECHAL, SAUVEGRAIN, CUGNY-SÉGUIN, MM.FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER, Mme MAUROY (à partir de 18 h 25), M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoint ;

M. BESSON, Mme COUPEZ (jusqu'à 20 h 45), M. MONTEBELLO, Mme SUIRE (jusqu'à 22 h 00), M. TORREILLES, Mmes CARRE, BARANGER, BARRUEL, HEAU, M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT, PARAYRE, RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, PEZET, LABED, Mlle AIGRET, M. THOMAS (Secrétaire), Mmes NOEL, KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, BRARD (à partir de 18 h 55 et jusqu'à 22 h 45), Mmes FERKATADJI-HUME (à partir de 21 h 35), NGANGA (jusqu'à 19 h 25), LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mme MIKO, M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Mme CHERADAME	à	M. CARRE (à partir de 20 h 15)
Mme MAUROY	à	Mme RICARD (jusqu'à 18 h 25)
Mme COUPEZ	à	Mme PILET-DUCHATEAU (à partir de 20 h 45)
M. MOITTIE	à	M. POISSON
Mme SUIRE	à	Mme BARANGER (à partir de 22 h 00)
M. VALLE	à	M. CHAPUIS
Mme BEAUVALLET	à	Mme MIKO
M. DEBARBAT	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
M. BRARD	à	Mme KOUNOWSKI (jusqu'à 18 h 55 et à partir de 22 h 45)
Mme FERKATADJI	à	M. GRAND (jusqu'à 21 h 35)
Mme NGANGA	à	M. LEBRUN (à partir de 19 h 25)

La séance est ouverte à 18 h 15.

M. le Maire – *Par un courrier du 2 novembre dernier, M. Laurent GIRAULT m'a adressé sa lettre de démission du Conseil Municipal d'Orléans étant amené à changer d'activité et à quitter, pour des raisons professionnelles, notre bonne ville d'Orléans.*

Evidemment, je regrette beaucoup cette démission de Laurent GIRAULT et je voudrais le remercier de son implication dans notre vie municipale. Il avait, j'allais dire, pris les choses à bras le corps et il souhaitait beaucoup s'impliquer, étant lui-même très enraciné dans le quartier de l'Argonne, notamment au travers de sa présidence de l'Union Pétanque Argonnaise.

Je voudrais donc le remercier très chaleureusement, lui souhaiter bon vent et beaucoup de réussite pour la suite et lui dire qu'il sera toujours le bienvenu parmi nous.

A un regret succède le plaisir de vous présenter Gérard BESSON, ancien Président de l'Université d'Orléans, professeur des Universités et qui, en sa qualité de 43^{ème} membre de la liste « Orléans Passionnément 2 » entre au Conseil Municipal. J'en suis personnellement très heureux. Je lui souhaite chaleureuse bienvenue et je sais que l'on va faire ensemble du bon boulot. Donc, merci beaucoup à Gérard BESSON d'avoir accepté d'entrer au Conseil Municipal.

Je voulais également vous dire un mot à propos d'une question relative à la dématérialisation des actes du Conseil Municipal. Vous savez que c'est une volonté de la Ville d'Orléans, au travers de l'Agenda 21, de réduire sa consommation de papier. Nous avons ainsi diminué d'à peu près 15 % cette consommation en économisant 1,5 million de feuilles de papier.

Pour le Conseil Municipal, on estime que les documents qui sont réalisés représentent entre 100 000 et 120 000 feuilles de papier par an. Donc quand je donne ces chiffres, cela montre qu'il y a un véritable intérêt réel à pouvoir réduire ces consommations.

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, nous allons procéder à quelques changements, notamment pour les procès-verbaux avec ces petits fascicules que vous receviez une fois que nous avons bien sûr adopté le procès-verbal le mois qui suit les délibérations. Aujourd'hui, ce qui est proposé, c'est que nous puissions dématérialiser ces procès-verbaux et donc les mettre en ligne sur le site de la Ville, une dizaine de jours après leur approbation. Il est donc possible actuellement de cette façon là de consulter les procès-verbaux des Conseils Municipaux qui se sont tenus depuis janvier 2008.

De même, nous allons adresser un courrier à chaque élu pour recueillir, je l'espère, son approbation pour être désormais destinataire par voie électronique de la convocation, du résumé et de l'ordre du jour du Conseil Municipal. Je souhaite évidemment avoir votre approbation et savoir si cela pose problème à certains. Il ne s'agit pas évidemment de perturber ou de pénaliser le travail de chacun, mais encore une fois de faire une économie de papier. C'est à la fois bon pour les finances de la Ville ainsi que pour l'environnement.

Ensuite, les services de la Ville vont étudier les moyens d'aller au-delà de ces premiers éléments de dématérialisation pour ce que j'appellerais une sorte de Conseil Municipal à zéro papier

et donc là aussi pour avoir une dématérialisation totale de l'ensemble des documents. Cela supposera sans doute, et on va le voir au travers de cette petite analyse que j'ai sollicitée, une demande en terme d'équipements notamment de matériel informatique parce qu'il faut que l'on compense bien évidemment et que l'on se rende compte de ce que cela représente comme coût d'investissement pour la Ville, mais je pense que ce serait une bonne chose. Dans l'attente, vous allez bien sûr continuer à recevoir pour le moment les projets de délibérations sous forme papier pour que nous puissions débattre dans les meilleures conditions et que chacun ait le maximum d'informations. Mais vous voyez ce soir, rien que l'ordre du jour et les délibérations, si nous mettions en pile nos 55 dossiers, cela ferait déjà une petite pile assez intéressante. Vous le multipliez par le nombre de Conseils dans l'année, plus des documents annexes, et donc on arrive à ce chiffre entre 100 000 et 120 000 feuilles par an. Donc, c'est une économie non négligeable que nous pouvons faire. Et on essaye de le faire pour l'ensemble du fonctionnement de la Ville. Je vous rappelle qu'on a réduit jusqu'à présent 1,5 million le recours aux feuilles de papier. On en utilisait à peu près 12 millions par an et on est descendu à 10,5 millions. L'objectif est de continuer à diminuer cette quantité de papier utilisée. Voilà ce que je voulais vous dire en réponse à la question relative à l'accès aux procès-verbaux et on me dit qu'ils sont en ligne. Je vous avoue que je ne l'ai pas vérifié, mais j'espère qu'ils sont effectivement en ligne.

Enfin, j'ai tout de même le plaisir, car je ne crois pas que j'avais eu le temps de vous le faire savoir puisque c'était après le dernier Conseil Municipal, de vous le dire plus officiellement puisque la chose est connue : Orléans a obtenu très récemment le label « Ville d'Art et d'Histoire ». C'est quelque chose que je crois tout à fait intéressant pour la Ville d'Orléans que d'intégrer ce réseau des villes disposant de ce label « Ville d'Art et d'Histoire » et notamment pour développer et renforcer nos partenariats, en particulier avec les villes de l'axe ligérien qui présentent, pas toutes, mais pour un certain nombre également cette caractéristique d'être labellisée. C'est dans la logique du rayonnement de la Ville une perspective, un outil supplémentaire à notre disposition.

N° 1 – Désignation du secrétaire.

M. le Maire – *Le premier point, de manière classique, appelle la désignation du secrétaire de séance. Je vous propose de désigner M. Quentin THOMAS. M. LEBRUN, vous souhaitez la parole.*

M. LEBRUN – *Dans un premier temps, je voulais intervenir par rapport à ce que vous aviez dit au sujet de la dématérialisation. Nous sommes en effet d'accord pour cette dématérialisation des documents et je pense que c'est une bonne idée. Mais, il faudrait que l'on ait le matériel adapté sinon, on est obligé d'imprimer quelque part ces documents sur papier. Donc, ce n'est pas une véritable économie de papier. Donc, je renouvelle cette demande. On apprécierait d'avoir le matériel qu'il faut pour travailler dans un souci d'efficacité pour notre groupe.*

Quant à la désignation du secrétaire de séance, on vous a écrit une lettre concernant les propos tenus par M. Quentin THOMAS que nous jugeons inexcusables. Je viens d'avoir votre réponse à ce sujet, mais nous considérons que ce sont des propos inexcusables et qui sont indignes d'un élu de la République. Dans ce courrier du 14 novembre, nous demandions donc la démission de cet élu. Nous pensons que de désigner un secrétaire de séance du Conseil Municipal qui met sur le même plan la barbarie nazie et le droit à l'avortement, cela pousse le cynisme encore plus loin et ce sera sans nous. J'invite les autres élus à mesurer la portée de leur vote sur la banalisation de tels écarts de langage.

M. le Maire – M. LEBRUN, sur la dernière phrase que vous venez de dire, je suis particulièrement d'accord sur le propos que vous avez utilisé de « banalisation », vous avez mille fois raison, parce qu'effectivement il y a tendance à la banalisation, en particulier sur certains vecteurs de communication, il y a souvent ou de temps en temps, des dérapages créant des tendances un peu dangereuses.

D'autre part, je rappelle la deuxième chose pour laquelle je ne suis pas d'accord avec vous, parce que c'est une erreur de fait que vous formulez à l'instant quand vous dites « les propos inexcusables ». Ce ne sont pas les propos tenus par Quentin THOMAS. Ce sont des propos qui ont été mis en ligne comme cela parmi beaucoup d'autres et vous savez très bien - je suis bien placé pour le savoir -, comment les choses se passent sur les blogs. J'ai déjà eu l'occasion de dire que ces blogs pouvaient effectivement poser un certain nombre de problèmes, mais je ne vais pas revenir indéfiniment sur le sujet. Le propos qui n'était pas tenu par Quentin THOMAS a été effacé évidemment. Quentin THOMAS a présenté des excuses publiques alors que ce n'était pas ses propos et j'estime que c'est bien. Il y a eu ici ou là, sur d'autres blogs, des propos que l'on peut tout à fait condamner, on en est d'accord et je l'ai dit. Cependant, je vais le répéter pour que cela soit clair, sur le propos qui a été mis en ligne, je me situe à mille années lumière, si je puis dire, de cela notamment lorsqu'une personnalité comme celle qui a été mise en cause se retrouve effectivement dans les propos, car c'est une personne éminemment respectable pour laquelle j'ai le plus profond respect. Evidemment sur le fond, personne ne peut souscrire à ce propos qui, encore une fois, n'a pas été tenu, contrairement à ce que vous dites, par Quentin THOMAS.

J'ai moi-même, et je peux en informer le Conseil Municipal, écrit à Mme Simone VEIL. Etant totalement étranger à cette affaire et connaissant par ailleurs, pour ce qui me concerne, Simone VEIL ayant eu l'occasion d'avoir régulièrement des contacts avec elle et pour l'avoir accueillie ici même à Orléans lors d'une cérémonie des Justes particulièrement émouvante - certains d'entre vous s'en souviennent - ainsi que pour travailler au projet du C.E.R.C.I.L. situé dans l'école du Bourdon Blanc. D'ailleurs, je peux vous dire que ce projet avance bien, notamment avec l'implication forte de Catherine MAUROY que je remercie. Cela n'a pas toujours été facile de porter ce projet, mais ce sera une vraie et belle satisfaction lorsqu'il sera vraiment définitivement terminé, ce qui est envisagé dans le courant de l'année prochaine. Enfin, on espère, vous le savez, une ouverture officielle en janvier 2010, ce qui correspond à la date anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz.

J'ai donc malgré tout écrit à Simone VEIL pour lui présenter mes excuses. Et aujourd'hui pour avoir eu sa réponse, j'estime que l'affaire est close.

A l'avenir, je souhaiterais que l'on évite sur des sujets graves et qui moi me touchent particulièrement, comme chacun d'entre vous je pense, de faire des tentatives de récupération politicienne. Cela n'a pas lieu d'être. Il y a eu une erreur et alors, vous me demandez quoi, d'appliquer la double peine ? Je ne suis pas d'accord pour appliquer la double peine. Je pense que Quentin THOMAS a bien réagi en présentant ses excuses, en l'exprimant. Je pense qu'on pourrait toutes et tous en convenir en ne cautionnant absolument pas effectivement, de quelque manière que ce soit, les propos qui ont été tenus. Mais vous savez le problème qui n'est pas, lui, clos, c'est effectivement ce moyen de communication qui présente son intérêt et son utilité aussi. Mais il y a un tel flot de propos qui sont tenus, qu'il peut arriver à n'importe qui ayant un blog de se retrouver effectivement à avoir des propos tout à fait inacceptables sur son propre blog tenu par une autre personne. Et je ne vais pas aller plus loin, mais certains le comprendront dans cette salle, c'est arrivé

il y a encore peu de temps. Donc et si vous me permettez l'expression triviale, chacun peut « se faire avoir ».

Pour ce qui me concerne, je n'ai pas l'intention d'appliquer cette double peine et je considère qu'aujourd'hui, notamment avec la réaction de grande dignité qui correspond parfaitement à cette femme remarquable, Mme Simone VEIL a elle-même laissé les choses et tourné la page.

Je crois vous avoir répondu précisément. Je vous propose donc de désigner M. Quentin THOMAS comme secrétaire de séance. Je vais faire procéder au vote puisque j'ai bien compris que vous ne partagiez pas ce souhait.

**ADOPTE PAR 43 VOIX CONTRE 2.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.**

N° 2 – Pouvoirs

Mme CHERADAME	à	M. CARRE (à partir de 20 h 15)
Mme MAUROY	à	Mme RICARD (jusqu'à 18 h 25)
Mme COUPEZ	à	Mme PILET-DUCHATEAU (à partir de 20 h 45)
M. MOITTIE	à	M. POISSON
Mme SUIRE	à	Mme BARANGER (à partir de 22 h 00)
M. VALLE	à	M. CHAPUIS
Mme BEAUVALLET	à	Mme MIKO
M. DEBARBAT	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
M. BRARD	à	Mme KOUNOWSKI (jusqu'à 18 h 55 et à partir de 22 h 45)
Mme FERKATADJI	à	M. GRAND (jusqu'à 21 h 35)
Mme NGANGA	à	M. LEBRUN (à partir de 19 h 25)

N° 3 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 26 septembre 2008.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois d'Octobre et Novembre 2008 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
08-291	14/10/08	Crèche des Chats Ferrés. Projet de rénovation. Choix de la maîtrise d'oeuvre. Groupement Gilbert AUTRET/Fanny MARMASSE/Michel BAILLEUL/ECR/ECI. Taux de rémunération 8 %, soit un montant de 118 796,29 € T.T.C.
08-294	16/10/08	Conservatoire de Musique, de Danse et Théâtre. Approbation d'un contrat de prestations de services pour l'organisation d'un atelier artistique. Association «Les Gueuribands ». 3 700 € T.T.C.
08-295	7/10/08	Théâtre Gérard Philipe. Approbation de trois contrats de cession de spectacles. Association DRAMA TIES Theatre Company : 3 000 € net de T.V.A. Association LA TRIPLE CROCHE : 7 000 € net de T.V.A. Association ECLA THEATRE : 11 000 € T.T.C.
08-296	7/10/08	Médiathèque. Approbation de deux contrats de cession de spectacle. Artistes et Compagnie : 1 200 € T.T.C. Théâtre de l'Olivier : 1 000 € T.T.C.
08-297	14/10/08	Conservatoire. Musiques à l'Institut. Approbation d'un contrat de cession de spectacle avec l'association Orléans Concours International. 4 420 € T.T.C.
08-299	7/10/08	Conservatoire. Musiques à l'Institut. Approbation d'un contrat de cession. Association d'Arnell Andrea. 3 000 €. T.T.C.
08-307	21/10/08	Locaux associatifs dans l'ex collège Etienne Dolet. Alimentation en énergie électrique E.D.F. Approbation d'un avenant n° 1.
08-308	21/10/08	Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Approbation d'un contrat de formation avec le Centre Dramatique National d'Orléans pour la somme de 6 319,75 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
08-312	21/10/08	Service Documentation. Personnel des collectivités territoriales. Convention d'accès à la banque informatique du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne. 1 362 € T.T.C. par an.
08-314	28/10/08	Eglise Notre Dame des Miracles. Restauration du porche d'entrée. Choix de la maîtrise d'oeuvre. B.M.H. Taux de rémunération 11%, soit un montant de 19 977,39 € T.T.C.
08-319	4/11/08	Muséum. Approbation d'un contrat de prestation de service. Exposition « Les portraits rigolos d'Arcimboldo ». S.A.R.L. S.C. Musées : 8 971,70 € T.T.C.
08-325	4/11/08	Fêtes de Jeanne d'Arc 2009. Passation d'un contrat de mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) concernant les spécificités techniques de la manifestation. S.A.S. GRANDMOUGIN CONSEILS. 10 764 € T.T.C.
08-326	4/11/08	Aménagement de la place Saint-Laurent. V.R.D., éclairage public, espaces verts et signalisation. Mission de coordination de sécurité S.P.S./N2. Bâtiment travaux publics ingénierie (B.T.P.I.) 7 451,08 € T.T.C.
08-327	4/11/08	Ecole Elémentaire Jean Zay. Travaux de remplacement des menuiseries extérieures. ENTREPRISE HUGUET CREICHE : 94 501,94 € T.T.C.
08-328	4/11/08	Ville d'Orléans et Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire. Fourniture, prestations associées et maintenance de deux dispositifs de stockage SAN. Société CHEOPS TECHNOLOGY. Approbation d'un avenant de transfert.
08-329	4/11/08	Pont Echangeur de l'Hôpital. Travaux d'entretien 2008. Société SEGEX. 95 163,33 € T.T.C.
08-333	4/11/08	Direction des Affaires administratives et des Elections. Gestion des listes électorales. Maintenance du logiciel CIVIL NET ELECTIONS. Société CIRIL Montant minimum 10 000 € T.T.C. Montant maximum 60 000 € T.T.C.
08-334	4/11/08	Tourniquet de l'accueil du bâtiment B. Contrat de maintenance. Société PORTAL. Montant minimum annuel de 800 € T.T.C. et montant maximum annuel de 5 000 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
08-338	4/11/08	Marché de Noël 2008. Lot n° 1 : Livraison, installation, maintenance et démontage d'une patinoire mobile. S.A.R.L. COMeVISTA. 86 112 € T.T.C. Lot n° 2 : Exploitation d'une patinoire mobile. S.A.R.L. COMeVISTA 2 000 € T.T.C. (redevance due à la Ville).
08-339	4/11/08	Marché de Noël 2008. Lot n° 1: Installation et transport de chalets de Noël. S.A.R.L CODECOM. 56 750,20 € T.T.C. Lot n° 2 : Recherche et suivi des exposants du marché de Noël S.A.R.L CODECOM 23 920,00 € T.T.C.
08-340	4/11/08	Hôtel Groslot. Travaux de mise en sécurité. Approbation d'avenants. Lot n° 1 : Maçonnerie. Société ROC. Avenant n° 1 de délai et en moins value de 8 048,84 € T.T.C. Lot n° 2 : Menuiserie. Société CROIXMARIE. Avenant n° 2 en plus value de 661,99 € T.T.C. Lot n° 3 : Peinture-décoration. Société ARCOA. Avenant n° 2 en plus value de 6 885,96 € T.T.C. Lot n° 5 : Electricité. Société INEO. Avenant n° 2 en moins value de 2 177,71 € T.T.C.

ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

08-298	7/10/08	Espaces Verts, Mise à disposition de bouteilles de gaz ARGON. Société AIR LIQUIDE. 244 € T.T.C.
08-305	21/10/08	Terres de la Ferme de Villeneuve au lieudit « Les Saints-Pères » à Saint-Cyr-en-Val. Droits de chasse mis à disposition de M. CHATEIGNER.
08-309	21/10/08	Parcelles de terrains sises à Saint-Cyr-en-Val au lieudit « La Planche ». Mise à disposition à M. Jacques ROBERT.
08-320	4/11/08	45 bis, avenue Dauphine. Mise à la disposition de locaux. Convention d'occupation précaire et révocable « Métiers d'art, du design et de la décoration » du 17/12/2007. Avenant n° 4.
08-321	4/11/08	Ensemble de parcelles de terrain au lieudit « Le Bouchet ». Approbation de l'avenant n° 7 à la convention d'occupation précaire et révocable passée avec l'E.A.R.L. INGRAND.
08-322	4/11/08	Ensemble de parcelles de terrain Chemin du Bouchet. Approbation de l'avenant n° 8 à la convention d'occupation précaire et révocable passée avec l'E.A.R.L. INGRAND.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
08-323	4/11/08	Ensemble de parcelles de terrain rue des Montées. Approbation de l'avenant n° 7 à la convention d'occupation précaire et révocable passée avec l'E.A.R.L. INGRAND.
08-324	4/11/08	Ensemble de parcelles de terrain sises au « Clos des Montées » et « Chemin de la Rigouillarde ». Approbation de l'avenant n° 7 à la convention d'occupation précaire et révocable passée avec l'E.A.R.L. INGRAND.
08-336	4/11/08	Terrain sis Champ Chardon de Bou, parcelle DY n° 28. Convention d'occupation précaire et révocable passée avec M. Philippe CHATELAIN. Approbation de l'avenant n° 2.
08-337	4/11/08	Terrain sis Chemin du Pont Cotelle, parcelle DZ n°s 47 et 48. Convention d'occupation précaire et révocable passée avec M. CHATELAIN. Approbation de l'avenant n° 2.
08-341	4/11/08	Local (lot n° 29) sis 2, place Ernest Renan à Orléans. Convention d'occupation précaire et révocable passée avec l'association Espace C2B Cultures et Compétences de Base. Approbation de l'avenant n° 2.

REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

08-306	21/10/08	Grand Cimetière. Remboursement d'une concession à Melle Christelle BARDOT et M. Jorge FERNANDES.
--------	----------	--

ALIENATIONS

08-335	4/11/08	Aliénation de deux saleuses au profit de la commune de Donnery.
--------	---------	---

CONTENTIEUX

08-300	6/10/08	Constitution de partie civile. Tags sur local éclairage public. Ville d'Orléans contre M. BATAILLE Vivien.
08-301	6/10/08	Constitution de Partie Civile. Plainte suite à dégradations d'un véhicule de la Police Municipale. Ville d'Orléans C/ M'BEMBA Hubert.
08-302	20/10/08	Défense à une instance. Contentieux. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation du Titre de Recette n° 1672. Société KIMBERLY CLARK S.A.S. ayant droit de la Société SCOTT S.N.C. contre Ville d'Orléans.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
08-303	20/10/08	Défense à une instance. Contentieux. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation du titre de recette n° 1673. Société KIMBERLY CLARK S.A.S. contre Ville d'Orléans.
08-304	20/10/08	Défense à une instance. Contentieux. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation du titre de recette n° 1671. SCOTT S.A. contre Ville d'Orléans.
08-313	20/10/08	Constitution de partie civile. Outrages sur agents de police municipaux. Ville d'Orléans contre M. GONCALVEZ Adelino.
08-315	6/11/08	Défense à une instance. Contentieux personnel. Appel. Recours contre une décision refusant une demande de dommages et intérêts pour préjudice moral et de carrière. Mme Christine MOIROD contre Ville d'Orléans.
08-316	6/11/08	Défense à une instance. Contentieux personnel. Appel. M. Gérard BAUDOIN contre Ville d'Orléans.
08-317	6/11/08	Défense à une instance. Contentieux. Tribunal Administratif d'Orléans. M. Mohammed KENIKSSI contre Ville d'Orléans.
08-318	6/11/08	Défense à une instance. Contentieux personnel. Appel. Demande d'annulation d'un contrat de recrutement. Union Syndicale Professionnelle des Policiers Municipaux contre Ville d'Orléans.
08-330	4/11/08	Constitution de partie civile. Agression de deux agents municipaux. Ville d'Orléans contre M. ADJADI Etienne.
08-331	4/11/08	Constitution de partie civile. Agression de deux agents municipaux. Ville d'Orléans contre MM. BOURAS et SIMON.
08-332	4/11/08	Constitution de partie civile. Agression de deux agents municipaux. Ville d'Orléans contre M. TABAKOUHT.

PREEMPTION EN D.P.U

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 7 octobre 2008 et le 7 novembre 2008.

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0854	AZ109 (lots 2-8)	63 rue des Carmes	Préempté (1)
DA 45234 08 0896	ET284	2 bis rue Henri Mondor	Non préempté
DA 45234 08 0906	BK70 (lot 2)	34 rue de l'Empereur	Non préempté
DA 45234 08 0910	DE151	40 avenue Dauphine	Non préempté
DA 45234 08 0911	AH18	88 rue du Petit Chasseur	Non préempté
DA 45234 08 0912	DY121	1 rue des Aubépines	Non préempté
DA 45234 08 0913	AM503 (lots 41-105-106-189)	29 boulevard Jean Jaurès	Non préempté
DA 45234 08 0914	CY17	31 avenue du Champ de Mars	Non préempté
DA 45234 08 0915	CK66 CK395 CK64	22 rue du Fil Soie	Non préempté
DA 45234 08 0916	AD12	rue Croix Baudu	Non préempté
DA 45234 08 0917	AW239 AW240 AW241 AW238 (lots 2-9)	32 bis rue de la Lionne	Non préempté
DA 45234 08 0918	DE359	103 bis rue Tudelle	Non préempté
DA 45234 08 0919	AC154	7 rue des Tonneliers	Non préempté
DA 45234 08 0920	BD253 (lot 174)	5 rue des Grands Champs	Non préempté
DA 45234 08 0921	BI13 (lots 1-11-17)	29 rue Jeanne d'Arc	Non préempté
DA 45234 08 0922	BT9	14 boulevard Pierre Segelle	Non préempté
DA 45234 08 0923	BK94 (lots 2-3-4)	213 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0924	BI267 (lots 1-7-8-24-28-32-38)	3 passage des Albanais	Non préempté
DA 45234 08 0925	BK77 (lots 17-18)	233 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0926	CM81	37 rue Malakoff	Non préempté
DA 45234 08 0927	AV551 (lot 43)	14 rue de Patay	Non préempté
DA 45234 08 0928	AW96 (lots 1-11-12-13)	28 rue de la Lionne	Non préempté
DA 45234 08 0929	BK118 (lots 2-3-9-10-11-13)	54 rue de la Charpenterie	Non préempté
DA 45234 08 0930	BV416	15 rue du Poirier Rond	Non préempté
DA 45234 08 0931	AR271	118 faubourg Bannier	Non préempté
DA 45234 08 0932	AD140	209 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 08 0933	AV466 (lot 34)	117 faubourg Bannier	Non préempté
DA 45234 08 0934	AZ257 (lots 2-11-12-13)	6 quai Barentin	Non préempté
DA 45234 08 0936	BL132 BL311 (lots 1017-1125)	5 rue de la Folie	Non préempté
DA 45234 08 0937	EO166 (lots 28-99)	2 rue Edouard Manet	Non préempté
DA 45234 08 0938	BO119 (lot 3)	2 bis rue Parisie	Non préempté
DA 45234 08 0939	BK82 (lots 22-23-29-31)	10 rue du Poirier	Non préempté
DA 45234 08 0940	AV128	61 rue de la Gare	Non préempté
DA 45234 08 0941	CK374	53 rue du Nécotin	Non préempté

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0942	BK138 (lots 5-11)	29 rue de l'Empereur	Non préempté
DA 45234 08 0943	CY262	24 rue Guignegault	Non préempté
DA 45234 08 0944	AO117	27 rue Serenne	Non préempté
DA 45234 08 0945	CK369	49 rue du Nécotin	Non préempté
DA 45234 08 0946	BD85 (lots 38-39)	28 place du Martroi	Non préempté
DA 45234 08 0947	AP601 AP606 AP608	112 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 08 0948	BO99 (lots 11-43)	11 rue Pothier	Non préempté
DA 45234 08 0949	AL35 (lots 10-81-188-189)	22 quai Saint-Laurent	Non préempté
DA 45234 08 0951	AO247	21 boulevard Rocheplatte	Non préempté
DA 45234 08 0952	EK244 EK246	6 rue du Carbone	Non préempté
DA 45234 08 0953	BT678	37 bis rue de Bellebat	Non préempté
DA 45234 08 0954	CR492 (lot 8)	29 bis rue faubourg Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0955	BE4 (lot 8)	106 rue Bannier	Non préempté
DA 45234 08 0956	AO9	44 venelle du Ponceau	Non préempté
DA 45234 08 0957	EO166 (lots 17-88)	1 rue Edouard Manet	Non préempté
DA 45234 08 0958	CZ25P (lots 1-6-10-11)	32 avenue de Saint-Mesmin	Non préempté
DA 45234 08 0959	BI360 (lot 7)	3 rue du Cloi Saint-Pierre Empont	Non préempté
DA 45234 08 0960	DE694	rue Fosse de Meule	Non préempté
DA 45234 08 0961	BZ812	70 rue de la Barrière Saint-Marc	Non préempté
DA 45234 08 0962	EN52	1 rue Vincent Auriol	Non préempté
DA 45234 08 0963	BP54 (lot 3)	15 boulevard Alexandre Martin	Non préempté
DA 45234 08 0964	AD139	rue croix Baudu	Non préempté
DA 45234 08 0965	BC189	7 rue du Cheval Rouge	Non préempté
DA 45234 08 0966	CN980	42 bis rue du Poirier Rond	Non préempté
DA 45234 08 0968	BT723 (lot 5)	148 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 0969	CR254	79 bis rue du faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0970	CD1195 (lots 11-16-17)	60 rue du Petit Villiers	Non préempté
DA 45234 08 0971	DP243	26 rue Degas	Non préempté
DA 45234 08 0972	BH118 (lots 10-15-33)	32 rue Charles Sanglier	Non préempté
DA 45234 08 0973	DN858	9 passage du Moins Roux	Non préempté
DA 45234 08 0974	CN382 CN383 CN384 CN760 CN762 CN764 CN768 CN770 CN772 CN774 CN776 CN780 CN782 CN779 CN417 CN418 CN414 CN657 CN1028	27 boulevard Marie Stuart	Non préempté
DA 45234 08 0976	AE125 (lot 28)	103 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 08 0977	DI366 DI367 DI368 DI393 DI395	129 avenue de Saint-Mesmin	Non préempté
DA 45234 08 0978	AP588	241 faubourg Bannier	Non préempté
DA 45234 08 0979	BK4 (lot 56)	2 rue du Chariot	Non préempté

(1)DIA n° 45234 08 0854

Par décision du 21 octobre 2008, exercice du droit de préemption urbain suite à mise en demeure d'acquérir sur un appartement dans un immeuble en copropriété au 63, rue des Carmes, cadastré section AZ n° 109 vendu au prix de 180 000 €, frais d'agence inclus. Cet appartement est destiné à être incorporé dans la réserve foncière communale dans l'attente des études préalables à une éventuelle action de requalification de la rue des Carmes. »

N° 5 – Communications diverses.

M. le Maire - *A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements des organismes suivants :*

- *l'Association Loire Vistule ;*
- *le Comité des Fêtes Loire Saint-Marc ;*
- *l'Union des Italiens en France ;*
- *France Bénévolat Loiret ;*

Ainsi que les remerciements suivants de :

- *l'Etablissement Public Loire (participation à une conférence sur le thème « la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques : un impératif pour la compétitivité des territoires ») ;*

- *le Club Orléans Valois (prêt de l'auditorium de la médiathèque pour la conférence sur le thème « Gouvernance et développement durable ») ;*

- *le Comité des Fêtes Gare-Pasteur-Saint-Vincent (aide technique et logistique à la manifestation « Marché Gare en Fête » le 29 octobre 2008) ;*

- *le Lycée Saint-Charles (collaboration et contribution au projet « Londres 2007-2008 ») ;*

- *l'A.S.E.L.Q.O. (aide logistique permettant le bon déroulement de chacune des manifestations de l'association) ;*

- *le Zonta International (contribution à l'organisation de la 22^{ème} Foire à la brocante sur les quais de Loire ») ;*

- *la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives de Loing (aide à l'obtention d'un prêt locatif d'un parquet sportif pour la rencontre Entente Orléanaise Loiret – J.D.A. Dijon à l'ensemble sportif de Château Blanc) ;*

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

- l'Association des Nouvelles Courses d'Orléans (aide apportée lors du Marathon du 16 novembre 2008) ;

- l'Association Meltin'Art (prêt de la salle de danse au gymnase Victor Fouillade pour l'année 2008-2009) ;

- l'Association Nationale des Sous-Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air (gratuité de la salle Yves Montand pour un après-midi récréatif le 19 octobre 2008) ;

- M. et Mme ARJONA (intervention des services techniques pour la mise en place d'un zébrage devant leur porte cochère) ;

- le Club Jehanne du Lys – Orléans (autorisation d'un emplacement sur le marché de la place Dunois pour la vente du Beaujolais Nouveau) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

N° 6 – Projet Centre Ville. Deuxième phase. Enjeux, objectifs et démarche.

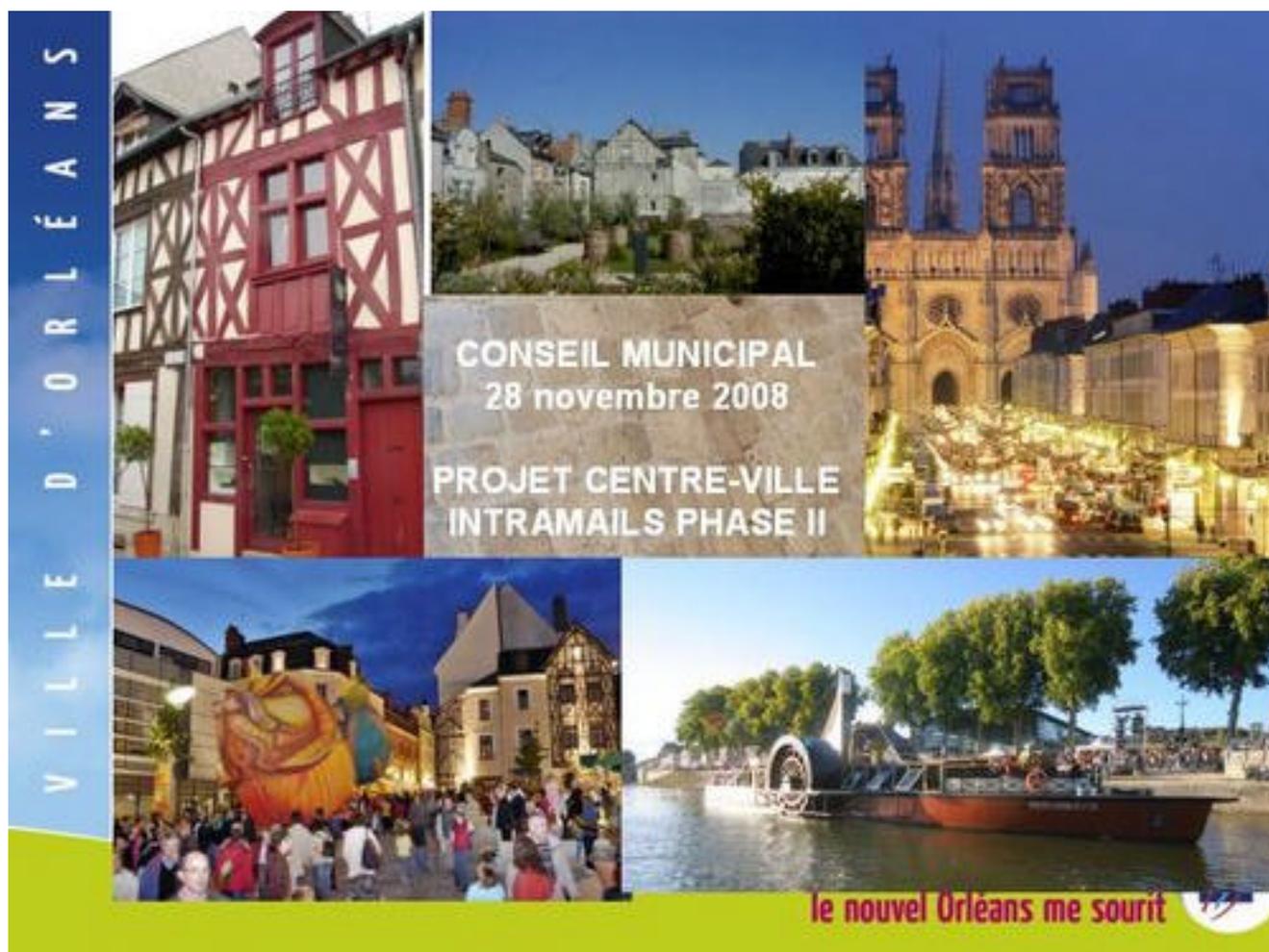
M. le Maire – *Avant de laisser la parole à M. CARRE, je voudrais remercier très chaleureusement l'ensemble des services de la Ville qui a participé avec des expertises extérieures à tout un ensemble permettant la réflexion et donc la proposition d'engagement d'actions qui va vous être présentée ce soir. Je voudrais vraiment les remercier chaleureusement et leur tirer un grand coup de chapeau parce que je connais le travail impressionnant qui a été conduit et je voudrais tout particulièrement remercier M. le Directeur de l'Aménagement Urbain, Yves BONNET, qui n'a pas ménagé sa peine dans ce dossier.*

M. CARRE, c'est à vous !

*
* *
*

Présentation d'un power-point par M. CARRE.

*
* *
*



M. CARRE – *Merci beaucoup M. le Maire. Et il n'y a pas que sur ce dossier que les services n'ont pas ménagé leur peine, puisqu'il a fallu le boucler en quelques mois. En effet, c'est surtout une aventure car si nous en sommes à la phase 2, c'est qu'il y a eu une phase 1. C'est cette même équipe qui justement a réalisé d'abord tout le corpus d'études qui a eu lieu et qui a été déclenché en mars 2002. Ensuite la mise en œuvre de la phase 1 s'est déroulée comprenant toute la rénovation en cours dans le quartier Bourgogne jusqu'à la Loire, avec la complicité de l'Agglomération pour les Quais. Mais pour tout le reste, ce sont ces mêmes équipes qui ont monté le dossier.*

VILLE D'ORLÉANS

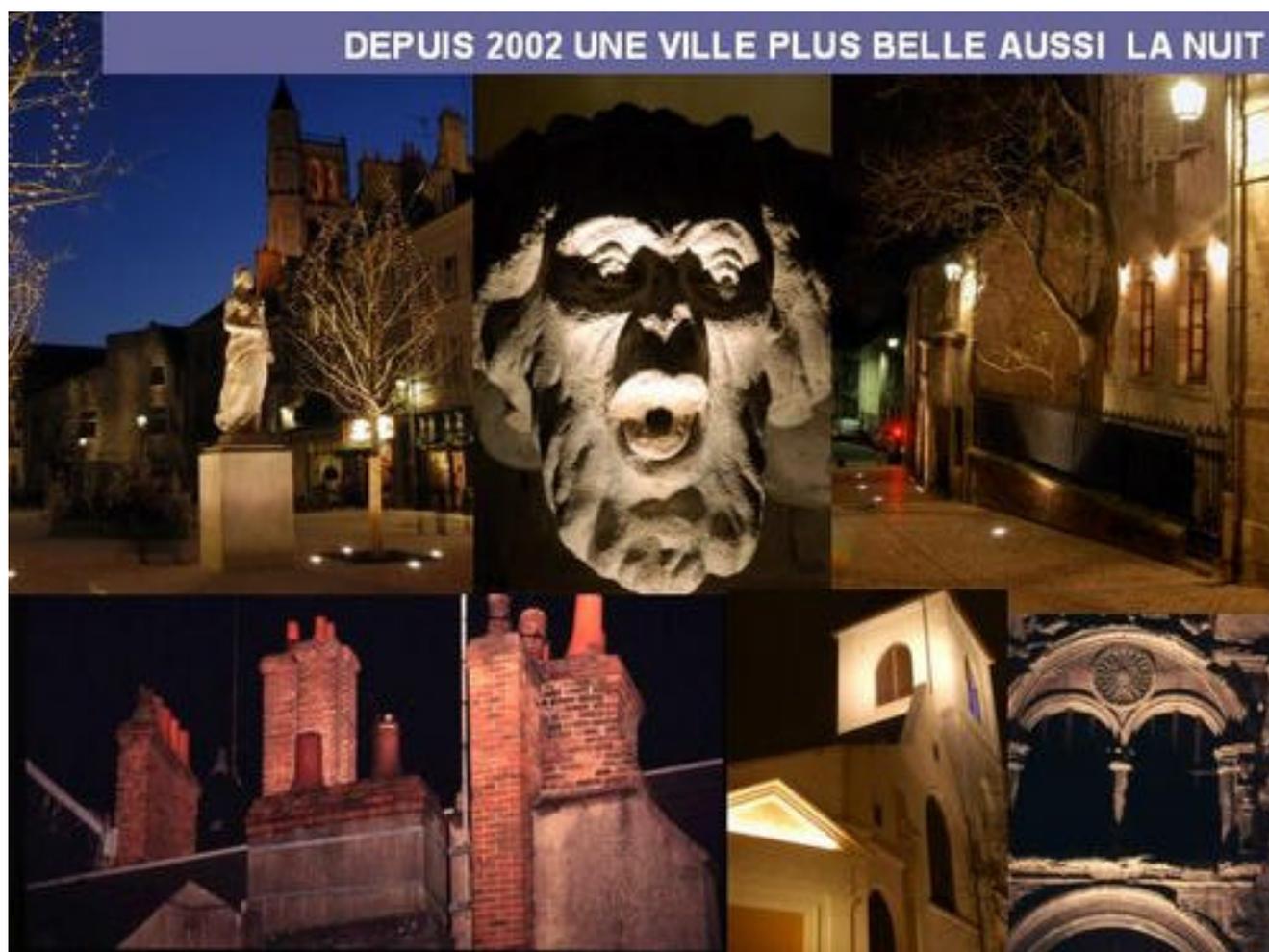
DEPUIS 2002 : UN CENTRE ANCIEN EMBELLI ET VEGETALISE

- 21 rues piétonnes
- 4 places publiques
- Un nouveau jardin: le jardin de la Charpenterie
- Un plan lumière
- Une charte de mobilier urbain
- Une charte de terrasses des cafés et restaurants
- Une pierre éveillée : 1 000 000 de pavés en pierre de Souppes
- 15 arbres de taille significative sur les places
- 90 plaques de rues gravées en pierre calcaire
- Une couleur unique de mobilier
- Le dou d'Orléans

le nouvel Orléans me sourit

M. CARRE - *On est toujours dans la même philosophie qu'il y a 6 ans avec le constat que la Ville d'Orléans a une capacité d'attraction formidable, qu'elle est la capitale régionale, qu'elle a un tissu patrimonial exemplaire dans l'enceinte historique de l'intramails, comme on dit, et donc une capacité qui dépasse le niveau auquel on était il y a 6 ans.*

Depuis, on a engagé une série d'études sur tous les sujets : la circulation, le commerce, l'Université à l'époque, le logement, l'habitat, bref le patrimoine et tout ce qui compose en fait une ville. Ce projet urbain, et c'est cela d'ailleurs qui est passionnant et qui rassemble tous les services de la Ville ainsi que beaucoup d'élus qui sont ici présents, regroupe pas seulement l'espace public, l'architecture ou l'habitat, mais aussi toute la vie. Et un projet urbain est réussi quand il vit et pas que quand il est beau. Et ce que l'on a appris dans le cadre de la première phase, c'est que l'un ne nuisait pas à l'autre. Il n'y a qu'à voir depuis que tout a été rénové, la fréquentation notamment par les jeunes et puis par tout le monde finalement, dès qu'il fait beau, dès que la ville s'y prête, toute la ville grouille d'activités, notamment le week-end, et c'est je crois pour le plus grand bien de tous.



M. CARRE – *Orléans, la nuit.*

DEPUIS 2002 : UN CENTRE ANCIEN ANIME ET FACILE D'ACCES



Un secteur piétonnier : 3 km de rues traitées

Les ZAC du CHATELET - CHARPENTERIE - HALLES 1 et 2

La ZAC BOURGOGNE

1 nouvelle gare

1 nouveau parc de stationnement : le parking de la Charpenterie

Un jalonnement dynamique

Un plan de circulation

Une charte d'accessibilité

300 vélos +

Un garde urbain

Une équipe de propreté dédiée au centre piétonnier

ACCES CENTRE ANCIEN

M. CARRE - *On voit tout ce qui a pu être fait, toute cette ambiance, toute cette atmosphère qui a découlé des décisions qui ont été prises.*

Tout ce qui avait été posé à l'époque, comme la facilité d'accès à l'intérieur, le fait que le centre ville doit être animé, que le patrimoine doit être restauré avec cette opération sur les façades dans la partie médiévale qui, avec la complicité de l'Architecte des Bâtiments de France et de celle des équipes d'architectes et d'historiens de la Ville d'Orléans, a permis de faire ce travail remarquable.

DEPUIS 2002 : UN PATRIMOINE REDECOUVERT ET MIS EN VALEUR



+ de 300 immeubles ravalés

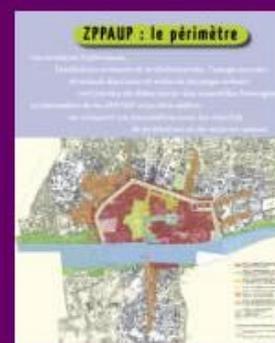
329 subventions versées d'un montant de 3 millions €

11 millions € d'activité économique générée.

Une ZPPAUP créée le 4 février 2008

Une convention passée avec la Fondation du Patrimoine

Le label Ville d'Art et d'Histoire



M. CARRE - Orléans n'était pas spécialement connu pour la couleur de ses façades, c'est le moins que l'on puisse dire. Je me souviens en tant qu'Adjoint à l'urbanisme, quand j'ai dit « mais pourquoi tout est gris, rouge ou vert ». On m'a répondu : c'est bleu wagon, gris souris, rouge sang et puis à partir de là, on ne peut rien faire au niveau des couleurs. Depuis, on a vu qu'en faisant renaître les pans de bois, en appliquant les couleurs qui étaient dues aux matériaux historiques, ce ne sont pas les mêmes, on aseptisait le bois avec toute une série de traitements qui se sont développés au cours des siècles et là aussi, ce que l'on restaure, c'est l'aspect qu'elles pouvaient avoir quand elles étaient neuves. On a donc réussi à faire renaître tous ces éléments là.

D'autre part, je n'oublie pas non plus tous les habitants dans cette affaire. En effet, même si la Ville aide - on le verra encore tout à l'heure, comme à chaque Conseil depuis maintenant plusieurs années -, c'est tout de même eux qui font les premiers débours avec la restauration de leur façade.

D'ORLÉANS

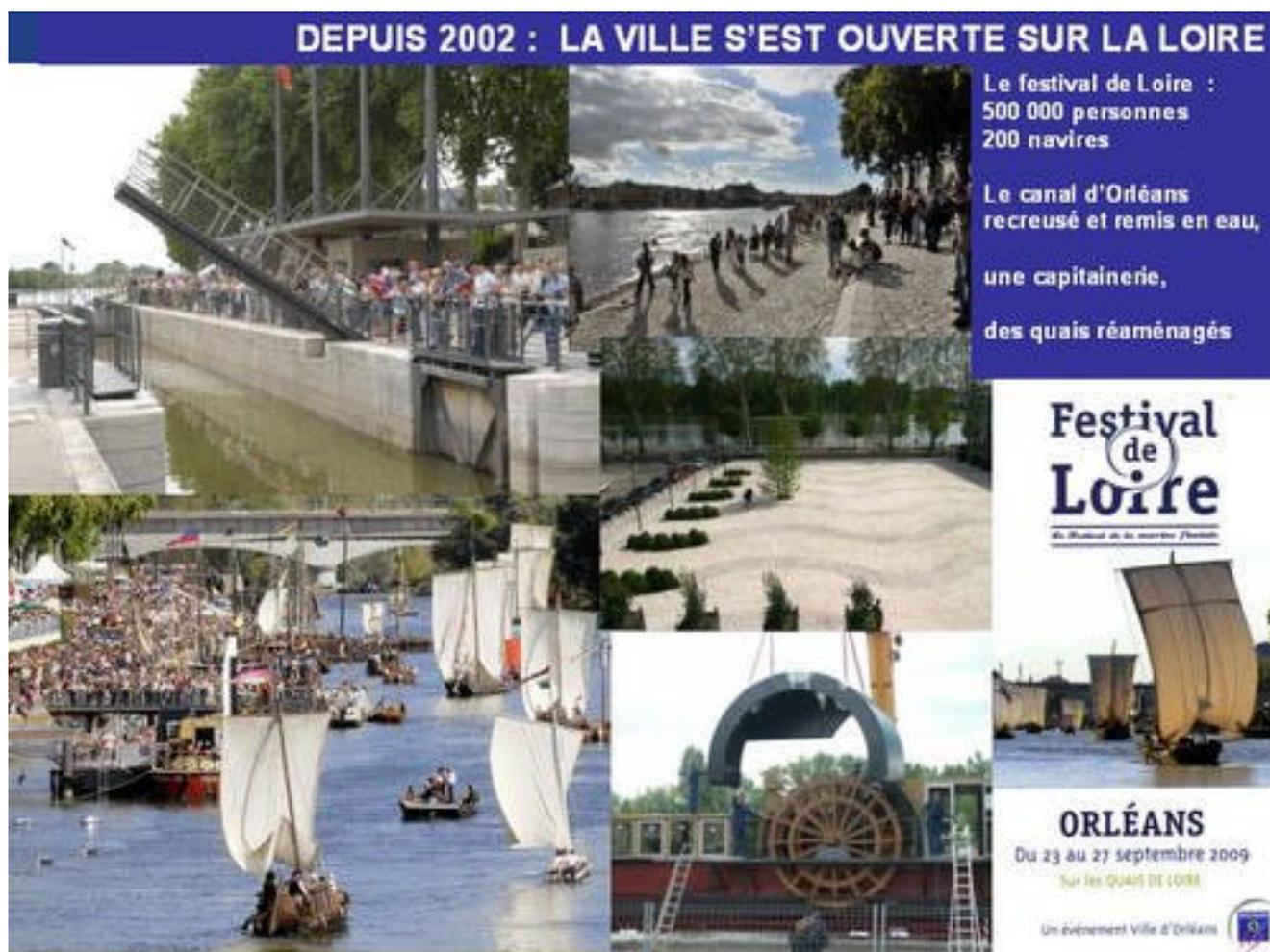
DEPUIS 2002 : UNE VITALITE COMMERCIALE RETROUVEE



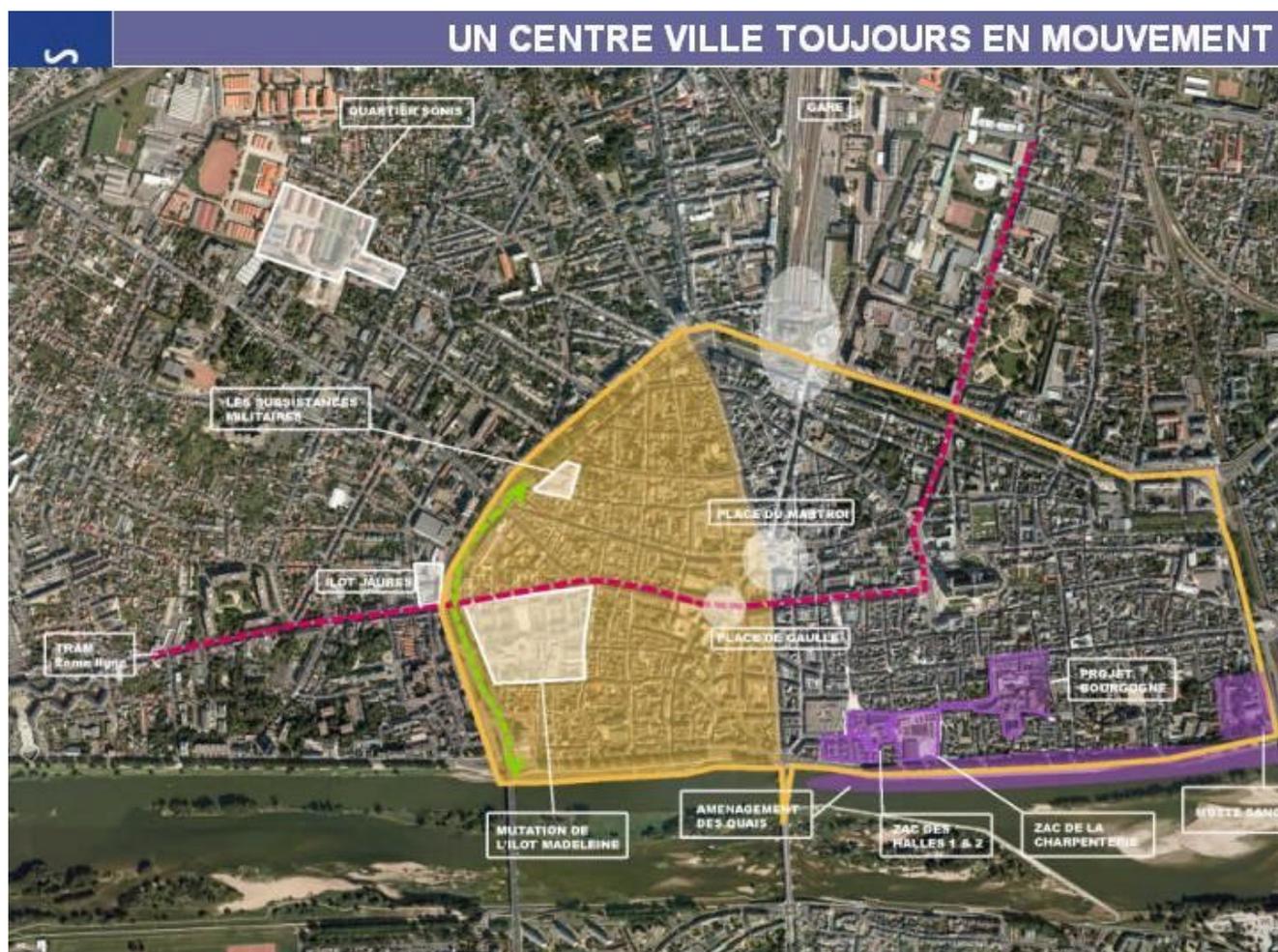
- Un manager centre ville
- 180 000 € de subventions du FISAC
- Une aide pour la restauration des devantures commerciales
- Un chiffre d'affaires des commerces en évolution
- Un nouveau marché en plein cœur de ville
- + de 250 nouvelles enseignes
- 4000 m² de terrasses de cafés et restaurants
- Un futur pôle de 12 000 m² de nouveaux commerces rue des Halles

M. CARRE – *La vitalité commerciale a été retrouvée avec, on le constate, des terrasses de café qui n'ont jamais été aussi démultipliées et qui n'ont jamais autant occupé l'espace public dans les beaux jours et même parfois nettement avant les beaux jours.*

D'autre part, il faut noter l'adaptation du retour du marché beaucoup plus en cœur de ville qu'il ne l'était auparavant, puisque maintenant, il redescend à nouveau jusqu'à la Loire dans la semaine.



M. CARRE – *Et puis il y eu l'ouverture du canal avec des choses essentielles : la rénovation, j'y ai fait allusion et on voit à quel point la fréquentation est forte. C'est d'ailleurs même une esplanade à conquérir pour toute l'animation culturelle de la Ville et je sais qu'Eric VALETTE s'y emploie en terme de réflexion et de projets. C'est un espace merveilleux qui accueille désormais un des grands évènements de la Ville : le Festival de Loire en biennale qui marque bien là tout le retour des Orléanais vers la Loire qui était un pari pas forcément gagné il y a cinq à six ans. De nombreuses municipalités avant nous s'étaient un peu casser les dents sur ce pari et il a été réussi avec les Orléanais au cours de ces dernières années.*



M. CARRE – *Donc, il s'agit d'un centre ville toujours en mouvement qui est à concevoir non pas uniquement dans le quartier Bourgogne ou en bord de Loire, mais bien dans sa globalité comme cela avait été posé ici dans cette salle en mars 2002. On avait lancé toute une série d'études dont le résultat aujourd'hui ressort dans les différents axes et si cela fonctionne, c'est parce que ces axes sont cohérents et qu'ils reposent justement sur le croisement de tous ces points de vue qui font la ville.*

UN MOUVEMENT QUI SE POURSUIT A L'OUEST DE L' INTRAMAIS

Le périmètre

Projet intramails deuxième phase

VILLE D'ORLÉANS



Mail Jaurès
Hôpital Madeleine
Rue des Carmes
un périmètre opérationnel
à définir

- Développer des centralités attractives dans un projet urbain d'ensemble.
- Renforcer les liaisons Nord/Sud et les axes Est /Ouest.
- Amplifier et redynamiser l'impact commercial
- Confirmer et valoriser le caractère résidentiel des rues
- la mise en valeur des espaces publics et affinement de leurs usages.
- Valoriser le patrimoine bâti
Intégrer une partie de l'Université en centre-ville

le nouvel Orléans me sourit



M. CARRE – *Aujourd'hui, la phase 2 consiste, à partir de ces réflexions, tout d'abord à les actualiser et ensuite à les étendre à la partie ouest du centre ville. Alors, on peut dessiner une sorte de ligne, qui n'est pas d'ailleurs si imaginaire que cela, puisque la rue de la République et la rue Royale forment un axe qui délimite bien le centre ville, l'intramails en deux parties : l'est et l'ouest.*

On s'est donc occupé de l'est ou en tout cas, cela continue mais tous les chantiers ont démarré. Ceux qui restent à conclure portent essentiellement sur la rue des Halles et ceux qui restent à engager, tournent autour de la Z.A.C. Bourgogne, on en a parlé ici il n'y a pas très longtemps, mais les choses rentrent dans l'aspect opérationnel. C'est pareil pour la Motte Sanguin. Donc ce qui reste aujourd'hui à développer, sur le même thème, c'est la partie ouest.

Tout d'abord, cette partie a comme caractéristique d'avoir un bâti et un passé différents de la partie est. Toute la partie Bourgogne est largement multiséculaire. Elle est même plus que millénaire. La partie ouest, ce n'est pas le cas. C'était un faubourg qui s'est développé notamment au cours du XVIII^{ème} et du XIX^{ème} siècle et cela a permis de former l'enceinte telle qu'elle est maintenant avec les mails recouverts au début du siècle. Elle s'est ensuite développée avec des casernes militaires, les Subsistances où désormais se situe le F.R.A.C., avec l'hôpital qui au départ était un hospice et puis un quartier résidentiel beaucoup plus récent que dans la partie Bourgogne qui, elle, avait des maisons ayant cinq ou six cents ans, sept cents ans même pour quelques unes.

Ceci étant dit, on reste dans l'intramails. C'est un quartier qui a donc un potentiel énorme à l'échelle de l'agglomération. Ce quartier ne demande qu'à vivre et il vit déjà avec tout l'aspect résidentiel et tous ses habitants, mais il peut être encore plus dynamisé si on regarde ce qui, au cours de ces dernières années, a un peu gêné son développement ou en tout cas qui pourrait ne plus être de mise au cours des années à venir.



M. CARRE – *Voici quelques repères pour montrer justement que c'est un quartier qui a subi deux choses. Le fait qu'il a été très abîmé pendant la seconde guerre mondiale, en tout cas pour sa partie la plus centrale. C'est l'effet de la reconstruction avec la place de Gaulle. On y voit des bâtiments très meurtris près de l'église de Notre-Dame des Miracles. On reviendra sur la place du Cheval Rouge, mais c'est là qu'il y a à la fois des bâtiments de la reconstruction, des bâtiments très anciens qui ont été éventrés et pas forcément reconstruits comme cela avait été le cas place du Martroi qui se situe à côté. Bref, c'est un quartier presque inachevé et il faut continuer à le conquérir. On verra qu'aujourd'hui s'ouvre un ensemble de possibilités qui mérite d'être creusé.*

Concernant la rue des Carmes, on en parlera évidemment tout à l'heure. Il y a une partie reconstruite, une partie qui est ancienne, mais en tout cas c'est une rue qui finalement est assez fermée. Il faut s'interroger de savoir pourquoi, dans cette salle, ceux qui ont conçu à juste titre l'arrivée de la première ligne par le centre ville, avaient un certain nombre d'espérances tout à fait fondées sur le développement de la place de Gaulle à partir de l'arrivée de la deuxième ligne. Or, le

développement de la place de Gaulle n'a pas forcément bien fonctionné. La ligne est bien là, il n'y a pas de problème et M. le Président me confirmera qu'elle rencontre les objectifs de fréquentation qui lui avaient été assignés, mais en tout cas, la place de Gaulle ne se développe pas plus que cela. Par exemple, en ce qui concerne la commercialité de la rue des Carmes en liaison avec le centre ville, elle fonctionne quelques mètres mais elle n'irradie pas l'ensemble de la rue. C'est encore plus fort dans la partie rue Notre-Dame de Recouvrance. Donc, on est sur quelque chose qui finalement s'est refermé et cela réduit d'ailleurs l'idée que l'on a du centre ville. Lorsque vous parlez à l'extérieur du centre ville d'Orléans, les gens mettent rarement la partie Carmes et la partie de l'Hôpital Madeleine dans le centre ville. C'est déjà un petit bout de faubourg, alors qu'il est bien à l'intérieur des mails et que l'on est bien dans un quartier qui a un potentiel tout à fait important.

En tout cas, c'est le pari que l'on fait et qui a été posé en 2002. Si jamais Orléans avait une capacité à rayonner à la hauteur de l'ambition que l'on cherche à porter, à la hauteur de l'ambition qu'elle a portée et qu'elle a véhiculé, il y a quelques décennies, il faut absolument la concevoir au minimum à l'échelle de l'intramails, car c'est tout petit l'intramails. On avait fait un calcul lorsqu'on avait regardé l'arrivée de l'Université, M. le Maire, et si je me souviens bien, ce n'est pas considérablement plus grand que le campus de La Source que j'ai été amené à faire à pied lorsque j'étais étudiant. Cela paraît être un environnement grand, mais ce n'est pas non plus démesuré. L'intramails va de la Motte Sanguin jusqu'à la Porte Madeleine. Donc, cela vous donne l'idée de ce qui nous paraît être quelque chose de fort. On voit que le potentiel est énorme, mais d'un autre côté, on n'y vit pas comme on pourrait y vivre avec un potentiel en terme d'installations tertiaires, culturelles, de services, d'habitat, de commerces. Bref, c'est tout cela qui fait la dynamique de la ville, qui lui permet de rayonner et elle rayonne déjà.



M. CARRE - De plus, en ce moment, en dehors du fait que l'on avait posé le problème de cette reconquête globale de l'intramails, il y a deux événements majeurs qui se profilent :

- Un qui est une opportunité, l'arrivée de la seconde ligne de tramway et la volonté affirmée à l'Agglomération et portée par la Ville d'Orléans de faire en sorte que cette deuxième ligne passe à l'intérieur du centre ville. Cela a été un choix lourd qui a été pesé. Ce choix a privilégié l'idée justement de concentrer à l'intérieur du cœur de l'agglomération ceux qui viennent de l'extérieur et qui cherchent quand même, pour la plupart d'entre eux, à venir là où il se passe le plus de choses. Orléans est visitée par des centaines de milliers de visiteurs par semaine, il ne faut jamais l'oublier. Je parle du cœur d'Orléans. Cette opportunité est conjoncturelle même si c'est de la conjoncture lourde.

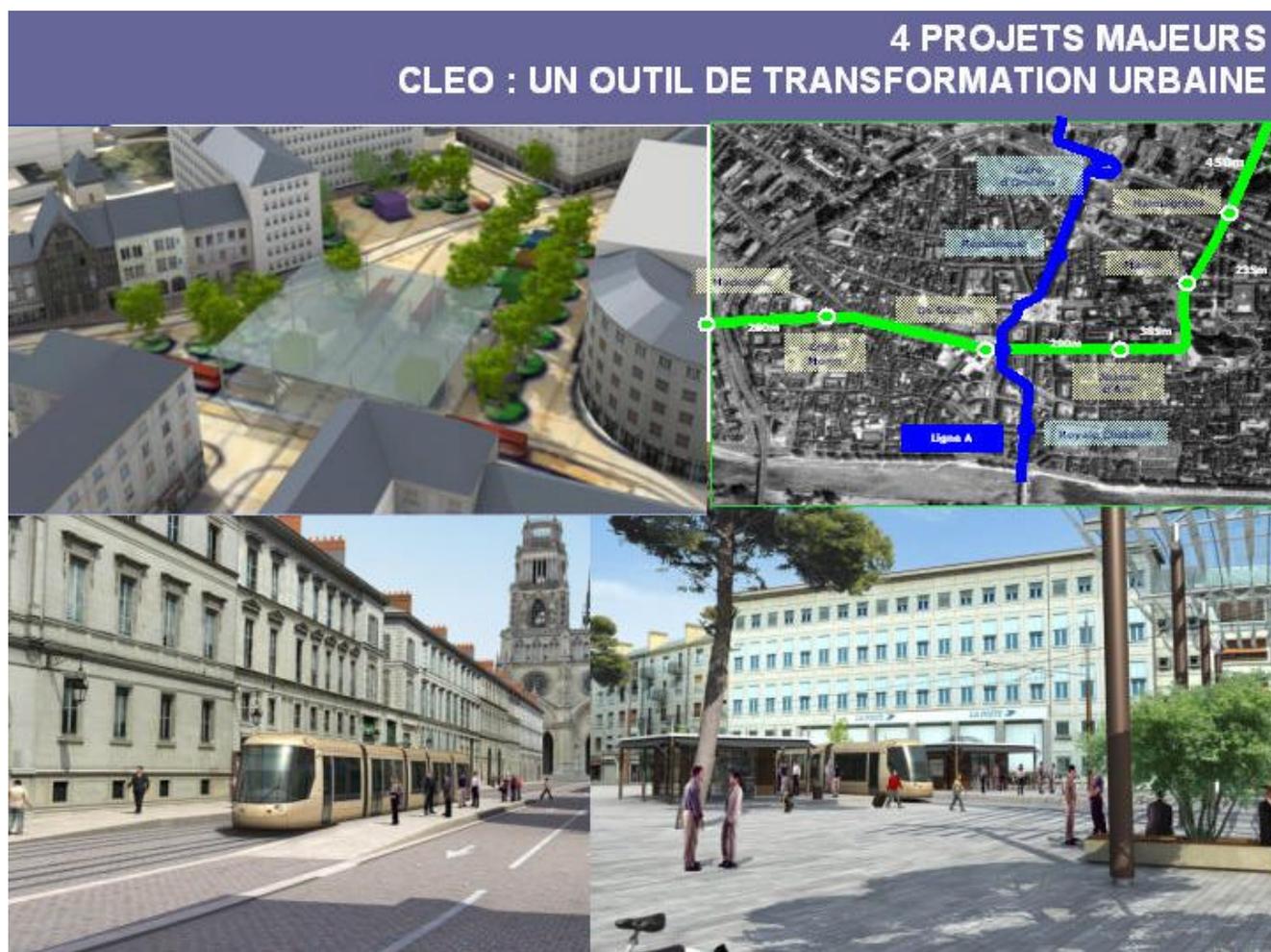
- Quelque chose qui est déterminant pour l'avenir d'Orléans : le devenir de l'Hôpital Madeleine avec le chantier du nouvel hôpital qui a démarré et donc le transfert inéluctable de l'Hôpital Madeleine vers celui de La Source pour un nombre de raisons que l'on ne va pas développer ici, mais qui sont évidentes. Il s'agit donc de récupérer ce site qui a deux particularités. La première, celle de représenter à peu près 5,5 hectares en plein cœur de ville, si on se remet dans cette idée de l'intramails, avec une qualité architecturale qui n'est pas à démontrer, un potentiel architectural parce que justement tout ce qui n'a pas la qualité architecturale sera démoli, donc un potentiel en terme de développement qui est significatif.

Deuxièmement, et parce que c'est l'Hôpital, on y rentre, on en sort, mais ce n'est pas quelque chose qui est un cœur de foisonnement du fait même que c'est un hôpital. Donc, à partir de là, demain ce site a un potentiel de vie et de rayonnement sur l'ensemble de ce qui est autour sans aucune comparaison avec ce qu'il est aujourd'hui. Si on veut le sortir et faire en sorte que ce soit un véritable point d'appui d'un développement d'Orléans, il faut s'interroger de savoir ce qui s'y passe autour actuellement. Comment est-ce qu'à partir de ce qui se passera à l'intérieur, cela aura la capacité d'irradier et de donner un nouveau pôle de développement à l'ensemble d'Orléans, et là au sens qui dépasse largement la simple analyse de quartier permettant ainsi de porter des projets très ambitieux ?



M. CARRE - *L'Hôpital Madeleine ne sera libéré qu'en 2015 et, en terme de réalisation, ce projet doit être préparé à l'échelle de visibilité de la décennie. Actuellement et c'était une volonté affirmée ici même, en partenariat avec l'Université, on a déjà engagé une réflexion, Mme BARRUEL, et une commande a été passée par l'Etat d'une programmation éventuelle de ce que moi j'appelle « Orléans 2 », c'est-à-dire un deuxième pôle universitaire ou de formations supérieures à Orléans, en complément de ce qui peut se passer à La Source. Il faut que tout cela soit du plus afin de tirer l'Université d'Orléans vers le haut. Cette programmation, on l'attend mais en tout cas, le potentiel de ce site se chiffre en milliers de visiteurs et d'usagers.*

Alors, que se passe-t-il autour de l'Hôpital ? Il y a l'arrivée de C.L.E.O. qui va relier ce site directement au reste du centre ville. Cela avait été aussi un des éléments qui avait motivé le choix exprimé en Conseil d'Agglomération. En effet, si on a des logements et une vie étudiante dans le quartier Bourgogne, c'est très intéressant d'avoir une liaison rapide de tramway entre l'Hôpital, qui sera un futur site d'enseignement, et là où la vie étudiante essaye de se développer, c'est-à-dire plutôt vers le quartier Bourgogne piétonnier. Donc, on a bien cette cohérence, à l'intérieur de l'intramails, mais ce n'est pas pour autant que l'on mettra un tramway dans le campus de La Source. Sur cette distance, on sera à trois stations, c'est à dire à 5-10 minutes pour aller d'un point à un autre, de la station place de l'Etape ou Cathédrale à la station Croix Morin. Celle-ci se situe juste à côté de l'Hôpital sur la petite placette Croix Morin qui va devenir un lieu assez stratégique pour l'ensemble du quartier.



M. CARRE - C.L.E.O., ce n'est pas uniquement l'outil de transport, c'est aussi l'occasion de faire un certain nombre d'aménagements, notamment de reprendre l'ensemble de la place de Gaulle.

Comme je le disais tout à l'heure, cette place est une sorte de frontière entre la partie est extrêmement fréquentée, notamment le week-end, et la partie ouest du centre ville. Il faut que dans le pari d'aménagement que l'on prend en ce moment avec l'Agglomération, on arrive à trouver le moyen de faire en sorte que l'ensemble des aménagements autour de la place de Gaulle fasse que ce

soit un point aussi central que pour les autres places d'Orléans, car aujourd'hui les quais enferment tous les flux piétonniers. Et derrière la place de Gaulle, si on arrive justement à bien faire cette jonction en reprenant complètement la configuration de la place, on arrivera à faire en sorte que de l'Hôpital Madeleine jusqu'à la place de Gaulle-Martroi, on puisse déambuler à pied quand l'occasion le permet de façon extrêmement facile, naturelle, cohérente de part et d'autre. Ainsi, on aura bien là un projet d'ensemble et c'est sur cette base là qu'on se fixe aujourd'hui.

C.L.E.O., et c'est un des éléments, fera la liaison entre le reste du centre ville, c'est-à-dire la partie est et l'Hôpital Madeleine. L'autre élément également très important, c'est de voir comment est-ce que l'hôpital se situe aujourd'hui, là cette fois de façon très proche, et comment est-ce que ce lieu, qui par nature est assez confiné sur lui-même, peut justement irradier, lorsqu'il n'aura plus la même destination.



M. CARRE - *Aujourd'hui, si on regarde à l'ouest, ce n'est pas terrible. Cela fonctionne bien sur le plan routier, c'est sûr et cela a été fait dans ce but, mais en termes de vie et d'ouverture, c'est quelque chose qui enferme l'ensemble du centre ville et qui l'amène à se replier sur lui-même. D'où le projet de suppression des trémies que l'on avait esquissé dans l'exposition d'urbanisme il y a 2 ans, mais que l'on a vraiment proposé aux Orléanais lors des derniers débats municipaux du mois de mars. A partir du moment où l'on pense qu'on a changé d'époque, à tout point de vue dans les transports, dans ce que l'on attend de la ville et par rapport au développement d'un endroit aussi fort*

que ce que l'on pourra développer dans le quartier Madeleine, tout ce qui peut faire obstacle, il faut aujourd'hui le gommer. Et les trémies, alors qu'elles devraient amener les gens à aller directement vers la Loire, alors qu'elles devraient continuer l'aspect paysager des mails, alors que cet espace, qui est immense en terme de surface, pourrait être une grande esplanade vers l'ouest du secteur de l'Hôpital Madeleine, et bien tout cela est entièrement vu pour la voiture. Il y a de mémoire aux alentours 8 files de voitures quand on prend ce qu'il y a au dessus et en dessous. Cet espace pourrait être géré différemment comme d'ailleurs il est géré plus haut. Sur le boulevard Alexandre Martin, on a aussi des esplanades, de la circulation, mais on a des choses qui peuvent être de temps en temps la brocante, des promenades ou autre chose que ce que l'on a là et pourtant c'est le même espace.

Autre élément, cela s'insère bien avec C.L.E.O. car son passage est un fait. Tout le tracé est acquis et aujourd'hui on est sur des ajustements urbanistiques ou architecturaux, mais on est sur le tracé, sur le mode de fonctionnement et on a une vie qui colle très bien.

Autre atout de C.L.E.O. : c'est un moyen de rentrer très vite dans le centre ville, on l'a dit, sans que cela passe par la voiture. Même si juridiquement je ne prononcerais pas le nom de par-relais, tout le monde aura compris que l'on peut avoir là une opportunité importante de mettre un parking, parking concédé par la Ville, mais qui étant très proche d'une station de tramway, fait que les gens déposent leur voiture à cet endroit et puis après prennent le tram pour aller fréquenter l'ensemble du centre ville. Ils seront vraiment à 3 ou 4 minutes, c'est-à-dire qu'on aura un des parkings les plus proches du fonctionnement du centre ville, en tout cas pour ceux qui viennent du sud-ouest de l'agglomération.

On a donc là une véritable opportunité à la fois pour compléter les équipements liés à la transformation du quartier Madeleine afin de lui donner de l'espace et faire en sorte que l'on revoie l'ensemble du fonctionnement de cette partie des mails. Quand on arrive vers le pont, il est sûr que là tout se rejoint et on traverse le pont aussi aisément qu'aujourd'hui. Je terminerai avec cette question concernant la circulation que l'on s'est évidemment posée, à savoir le rôle que jouent les trémies aujourd'hui. On sait qu'on perdra environ 7 minutes aux heures de pointe et 5 minutes aux heures normales par rapport au trajet actuel, dans la mesure où on a à peu près la même quantité de stockage de voitures. Donc les choses s'écoulent de façon fluide, car on n'est pas à la même vitesse sous les trémies que dessus, mais je ne crois pas que cela soit forcément un mal. Ce n'est pas la question des embouteillages qui changerait quoique ce soit. La deuxième chose est que le tramway passe dans la circulation. On n'est absolument pas dans la situation du carrefour Auchan ou du carrefour de Verdun où là, je le rappelle, pour changer de file, le tramway coupe l'ensemble de la circulation, c'est-à-dire que les 4 axes, nord-sud, est-ouest, sont tous coupés lorsque le tram passe. Là, il sera dans la circulation comme à de nombreux endroits ailleurs de la première ligne et où je n'ai pas entendu dire que cela posait le moindre problème en terme de circulation.

Donc tous ces éléments ont validé la possibilité que l'on avait sur le plan technique et sur le plan du choix urbain. Aujourd'hui, il y a une telle opportunité qu'on s'en voudrait beaucoup plus tard de ne pas la prendre. Cette question là est fondamentale, à savoir d'anticiper justement l'évolution de la Ville maintenant. Je rappelle qu'on est sur une échelle de 10 à 12 ans de travaux en général et qu'on définit ici des orientations. On n'est pas là à dire que demain les chantiers vont commencer, mais ce sont des choses qui se préparent en avance et en transparence pour les éléments de concertation, j'y viendrais. Cependant, il faut les engager quand même dès maintenant.

LA QUESTION DE L'EVOLUTION DE LA RUE DES CARMES



POURQUOI PROPOSER D'ELARGIR LA RUE DES CARMES SUR 111 m ?

❖ La restructuration du site de l'hôpital va induire de nouveaux flux et amener des milliers d'usagers.

❖ L'aménagement de la rue des Carmes n'est pas à la hauteur de l'ambition de la Ville.

Il faut

❖ dynamiser le commerce de la rue.

❖ adapter la rue aux évolutions d'usages,

❖ maintenir la circulation automobile

❖ favoriser les espaces piétons



M. CARRE - *J'ai parlé de l'ouest du secteur Madeleine, mais il y a également l'est de ce secteur. On a parlé tout à l'heure de la rue Croix Morin et il y a la question de la rue des Carmes. Aujourd'hui, cette rue fonctionne avec deux voies de voitures, des trottoirs. Ces deux voies de voitures vont être remplacées par le tramway dont une des deux voies sera en site partagé et l'autre en site propre puisque c'est un sens unique qui a été acté dans le fonctionnement de la rue des Carmes. Ceci étant dit, la rue est à l'échelle de ce qui se passe aujourd'hui. La question est de savoir si elle est à l'échelle de ce qui se passera demain, sinon on ne serait pas dans notre rôle de décider, de voir et de préparer l'avenir de l'ensemble de l'installation de tous ces équipements.*

Quand on regarde de plus près, il y a cette situation où la reconstruction a amené à ce que la rue des Carmes, quand on avait la possibilité de la reconstruire, a été envisagée plus large qu'elle ne l'est sur à peu près les deux tiers de sa distance ou la moitié si on veut, l'autre moitié étant beaucoup plus étroite. Il nous semble, plus on avance dans la réflexion sur l'hôpital et sur son avenir, qu'aujourd'hui la rue des Carmes, à partir de la rue Croix Morin, n'est pas du tout un appel. Elle est fermée, elle reste une toute petite rue qui sera d'autant plus petite que le transport en commun en site propre (T.C.S.P.) va passer dedans. Aujourd'hui, il n'y a pas de problème parce que par rapport aux usages, cela passe, il n'y a pas de soucis. Mais demain, à partir du moment où on envisage qu'il y ait plus de flux, est-ce que l'on est bien à l'échelle en terme d'équipements ? Oui. Est-ce qu'on est bien à l'échelle, en terme d'usages ? C'est très incertain. C'est pourquoi, dans cette perspective, s'est évidemment posée la question de l'alignement de la rue des Carmes. Cela a déjà été posé dans les

débats, c'est évident. Il est évident aussi qu'on écoute et qu'à partir de là, on est revenu sur les différents aspects et les différentes hypothèses. La rue calibrée comme elle est aujourd'hui, il est prévu qu'elle soit mixte, pourquoi pas piétonne c'est à voir ? Mais à ce moment là, il faut voir le plan de circulation global. Ou on l'élargit avec là aussi les deux hypothèses.

Alors quand on parle d'élargissement, évidemment cela fait un peu froid dans le dos parce que c'est de la restructuration urbaine. Et même si cela ne concerne qu'un quart de l'ensemble de la rue, c'est-à-dire la moitié de la moitié, il est évident que ce n'est pas quelque chose qui se prend à la légère. J'ai d'ailleurs déjà entendu, notamment par des habitants lors de réunions qui se sont tenues ou par des contacts que l'on a pu avoir durant la dernière campagne électorale, que s'il y avait un débat pour ou contre, ceux qui faisaient relativement l'unanimité pensait que de toute façon, il ne fallait pas reconstruire quelque chose identique à la première partie de la rue des Carmes, c'est-à-dire de grands immeubles. Donc, on était plus dans l'idée de faire un recul des façades. Mais reculer des façades, cela ne se fait pas comme par magie. Cela se fait d'abord en interrogeant ceux qui y habitent ? Comment les choses se passent ? Qu'est-ce qui doit se passer ? Il faut apporter des réponses les plus claires possibles. Ensuite, si on veut pouvoir reconstituer les façades, est-ce que techniquement, architecturalement, on peut le faire ?

PRESERVER L'IDENTITE DE LA RUE : UNE REPOSE TECHNIQUE POSSIBLE

UNE PROPOSITION : reconstituer les façades à l'identique au nouvel alignement pour conserver l'identité de la rue

COMMENT : déconstruire, récupérer les éléments significatifs des façades, et réintégrer les façades dans une opération neuve

UN PROGRAMME :

- un parking sur deux niveaux pour le quartier et les nouveaux immeubles
- des commerces avec une moyenne surface locomotive
- des logements aux normes d'aujourd'hui
- des logements conventionnés

M. CARRE – On a donc diligenté de ce point de vue des études qui permettent de dire aujourd'hui que pour l'essentiel d'entre elles, on peut les recomposer et avoir à peu près le même niveau, quand je dis « à peu près » c'est même un tout petit peu plus d'habitat demain, que ce que l'on aurait aujourd'hui. On aurait de l'habitat neuf à l'intérieur des logements, devant ces façades reconstituées, mais quasiment les mêmes surfaces de logements.

Autre élément très important et déterminant pour l'avenir de la rue des Carmes, en dehors de la question de l'élargissement, c'est la reconfiguration de l'intérieur des magasins. On sait aujourd'hui que les surfaces commerciales de l'ensemble de cette rue ne sont pas adaptées aux commerces qui aujourd'hui cherchent à se développer dans une logique de centre ville. Cela reste et c'est la caractéristique un peu d'ailleurs de cette rue, une rue de faubourg. Mais ceci étant dit, est-ce que c'est la place d'une rue de faubourg à l'intérieur d'un centre ville? Car justement les configurations urbaines en général ont conduit à ce qu'elles restent dans cette logique là et qu'elles ne puissent pas se développer autrement par rapport à ce qu'est devenu le commerce de centre ville.

Donc nous, avec des spécialistes de la question, on leur a demandé un diagnostic et ils nous disent que si on veut que la rue évolue et se retrouve dans les cheminements que j'évoquais tout à l'heure : entre la partie rue Royale, rue de la République, il faut absolument arriver à retransformer l'intérieur des magasins. Cela veut dire recréer une locomotive commerciale à peu près à la moitié de la rue. Cela veut dire premièrement de reconfigurer un certain nombre de magasins tels qu'ils sont

aujourd'hui, de surfaces commerciales et donc arriver, à partir de cette transformation, à ce que les gens d'abord aient envie dans toute leur diversité d'aller dans cette rue, pour qu'il n'y ait pas qu'une clientèle strictement résidentielle qui y aille et que ce soit beaucoup plus ouvert que cela ne l'est aujourd'hui par rapport à l'ensemble de la Ville. Deuxièmement, cela signifie de faire en sorte que les espaces publics qui sont nécessaires pour déambuler, pour marcher, soient à la hauteur. Aujourd'hui, même si on ne touchait à rien, les trottoirs ne bougeraient pas beaucoup. Dans un cas, même sans les voitures, cela va correctement. Dans l'autre, ce sont des trottoirs qui ne sont pas spécialement agréables et confortables pour évoluer.

A propos de ce quartier, la question du renouvellement urbain se pose dans toutes ces dimensions là avec justement la nécessité d'intervenir. Si on intervient sur la rue des Carmes, ce ne sera uniquement que sur les maisons situées sur le front de la rue et non pas plus loin dans les îlots, notamment sur certaines maisons rue Stanislas Julien, rue de l'Ange ou rue des Charretiers.

On pourrait aussi avoir toute une série d'aménagements qui fassent que la rue soit moins repliée sur elle-même, c'est vraiment l'objectif qui est recherché aujourd'hui. Encore une fois, ce qui est toujours difficile dans ces opérations là, c'est d'imaginer ce que sera demain, même si on peut se satisfaire de ce qui est aujourd'hui. Cela nécessite vraiment un effort.



M. CARRE - Pour cela, on va ouvrir ce que l'on appelle une zone d'aménagement concertée (Z.A.C.) pour l'ensemble de toutes les opérations que j'ai évoquées : l'hôpital, les mails, la rue des Carmes et on va la prendre avec une échelle importante, dans la mesure où l'on souhaite pouvoir intervenir, notamment sur les espaces publics, sur la concertation, sur toutes ces questions là, ce qui représente à peu près 15 % de l'ensemble du centre ville d'Orléans, dans sa partie ouest. Ce sera d'ailleurs une des Z.A.C. les plus importantes que l'on aura conduite dans la Ville liée à du renouvellement urbain, un petit peu comme ce qu'on a fait dans le quartier Bourgogne.

Dans le calendrier de cette Z.A.C., on a et c'est l'objet de la délibération de ce soir, la concertation qui va débiter très prochainement dans le courant du mois de décembre. On aura ensuite, durant la fin du premier trimestre-début du deuxième, le bilan de concertation de la Z.A.C. Cela va être un peu le cahier des charges des aménagements que l'on va se fixer. Ce document permettra de conduire un certain nombre d'opérations, à la fois par la Ville, entité publique, et puis à certains endroits, par les entités privées qui devront répondre aux exigences que l'on aura fixées.

Comme on l'a fait depuis maintenant 4 ou 5 ans, ce cahier des charges de la Z.A.C. sera extrêmement proche de ce qui sera débattu à l'intérieur des réunions de concertation qu'elles soient très générales ou plus particulières sur certains thèmes. On aura donc un document qui colle à l'attente la plus prégnante des habitants.

Ensuite, dans le courant de l'été interviendra la désignation d'un aménageur comme il en existe dans toutes les zones d'aménagement, parce que ce n'est pas la Ville elle-même qui fait. La Ville pilote la commande et surveille que ce qui a été dit et demandé par les habitants est mis en œuvre, de façon à respecter la concession d'aménagement. L'idée est de faire coïncider les parties de chantier les plus lourdes avec celles qui de toute façon devront intervenir avec l'arrivée de la deuxième ligne du tram. De ce point de vue, on a, si j'ose dire, une double contrainte. Ce serait beaucoup plus facile de dire « il y a d'abord la deuxième ligne » et ensuite « c'est reparti pour tous les autres travaux ». Aujourd'hui, les deux équipes techniques : celle de l'Agglomération qui est en charge de C.L.E.O. et celle de la Ville travaillent conjointement. Je sais qu'on est en train d'aboutir au fait que justement on arrive à faire le maximum de travaux conjoints sur ces deux opérations concomitantes dans le même quartier. Pourquoi ? Parce que l'objectif, c'est que ce sera lourd pour le quartier, comme cela l'a été d'ailleurs pour le quartier Bourgogne, et que plus tôt cela se termine, mieux tout le monde se porte. C'est ce qu'il me semble. Si on peut faire court, cela ne sert rien de faire long et de faire durer le plaisir pour l'ensemble du quartier. C'est aussi ce qui prévaut dans le rythme du calendrier car en dehors de répondre aux interrogations des habitants bien naturelles après le choix de notre programme en mars 2008, il faut aller assez vite dans la réalisation de toutes ces opérations.

NS

4 PROJETS MAJEURS LA PLACE DU CHEVAL ROUGE EVOLUE



- ❖ un parking public souterrain de 350 places pour le commerce du centre ville
- ❖ Une vraie place au chevet de l'église Notre-Dame des Miracles
- ❖ un immeuble d'architecture contemporaine intégré au site

le nouvel Orléans me sourit

M. CARRE – *Pour conclure, je vous présente deux autres points en périphérie également très importants, mais qui ne rentrent pas dans les mêmes procédures. C'est juste pour montrer la cohérence de la réflexion.*

Premier point : l'arrivée du parking du Cheval Rouge qui sera officiellement lancé par la délibération qui suit relative au diagnostic archéologique. Nous sommes à la fois tout proche de la place de Gaulle et du quartier Carmes. De plus, la place du Cheval Rouge joue un rôle important par rapport aux circulations qui se font sur les quais et qui devraient aboutir dans le centre ville.

C'est aussi une manière de recoudre, comme je le disais tout à l'heure, un des endroits qui n'a pas bien été reconstruit. Aujourd'hui, on est très proche de ce qu'on appelle techniquement un plan masse, c'est-à-dire en gros où vont les bâtiments et quel type de bâtiments pourrait-on construire afin de recomposer complètement les espaces publics autour ? En effet, actuellement c'est un endroit que l'on ne veut pas vraiment voir alors qu'il y a le très beau jardin Jacques Boucher situé juste à l'arrière, l'église Notre-Dame des Miracles avec quelques vestiges. C'est donc le moyen de repenser cet endroit et de faire en sorte que l'on ait un réaménagement de l'ensemble de cette place. Il y aura donc un parking en sous-sol, qui est attendu par les commerçants d'Orléans, et au-dessus un bâtiment qui permettra de finir, si j'ose dire, l'urbanisme de cette partie qui a été un peu réparée mais pas vraiment reconstruite après la guerre.

Changer l'ambiance des rues où l'on roule

Calmer à travers une harmonie de couleurs, de mobilier urbain

Structurer : réaliser un travail de couture entre des espaces présentant des ambiances et des spécificités différentes

Animer par le commerce



- retravailler les profils de rues pour améliorer leur perception et leurs usages,
- unifier les revêtements de sols,
- prévoir des revêtements de sols de couleurs claires adaptées à leurs usages sans être nécessairement des pavages,
- apporter du végétal pour ponctuer l'espace public et traiter les pignons,
- contenir les stationnements par du mobilier urbain qualitatif,
- traiter spécifiquement les entrées de rues à partir des mails pour marquer l'entrée au centre ville, hiérarchiser les rues dans les usages et leurs traitements et développer des zones 30,
- valoriser les cheminements Nord/Sud vers la Loire,

M. CARRE – *Deuxième point en dehors de la Z.A.C. : les aménagements de rues, un peu comme cela a été fait dans le cadre de la rue de Bourgogne. On a donc repris le fonctionnement des espaces publics. En revanche, cela restera un secteur routier et non pas un quartier piétonnier étendu, car cela n'a pas du tout été conçu à l'origine. En effet, cela n'a pas le même âge, ni la même histoire et donc le fonctionnement de l'ensemble de ce quartier n'a rien à voir avec ce qui se passe du côté Bourgogne. Cependant, on aura des aménagements qui verront complètement le mode de voirie tel qu'il est aujourd'hui.*



M. CARRE - *C'est le même processus pour les espaces dédiés aux piétons. En effet, il y a le Jardin des Minimes appartenant au Département situé juste à l'arrière des Archives Départementales, pour lequel en partenariat, il faut qu'on arrive à ouvrir ce site, car c'est un des rares espaces verts dans l'ensemble du quartier Carmes-Madeleine. C'est extrêmement joli et on peut y faire un aménagement très agréable.*

C'est aussi l'arrière des rues Notre-Dame de Recouvrance et des Chats Ferrés, avec peut-être d'ailleurs une évolution en les couplant avec la réfection de la place de Gaulle. Il y a là peut-être une des clés aux nœuds que j'ai posés tout à l'heure sur le fait que la place de Gaulle ne fonctionne pas.

C'est donc une reprise en profondeur de l'ensemble de ce quartier avec de très gros projets comme la rue des Carmes, les mails et aussi toute une série de petites choses, mais qui au final changent complètement l'atmosphère dans ce quartier.

POURSUIVRE LA REPRISE EN MAIN DU PATRIMOINE ANCIEN

Pérenniser le dispositif de la campagne de ravalement obligatoire

Explorer la possibilité de mise en œuvre d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI)



le nouvel Orléans me sourit



M. CARRE – Evidemment le dispositif de ravalements sera aussi mis en œuvre. On aura donc là une grande partie de toutes les recettes qui ont fonctionné pour la partie est de notre intramails.

de tout un ensemble qui doit vraiment marquer l'avenir d'Orléans.

M. le Maire – *Merci M. CARRE. Ecoutez, j'ouvre le débat s'il y a des interventions. Je vais noter : M. LEBRUN, M. CHAPUIS, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, Mme MAUROY, M. GABELLE, M. GRAND, M. MARTIN.*

Et bien M. LEBRUN, vous avez la parole.

M. LEBRUN – *M. le Maire, mes chers collègues. Pour rentrer dans le vif du sujet, à propos du site de l'Hôpital Madeleine et de sa libération qui n'est pas encore pour aujourd'hui, on considère que cela ne nécessite pas forcément qu'il y ait des modifications aux alentours. La question est aussi de savoir si le site doit s'adapter à l'environnement ou si c'est l'inverse.*

A propos de la deuxième ligne de tramway, on pense que son passage est une chance pour la vitalité du centre ville, mais il faut veiller, en particulier dans le quartier des Carmes, à conserver le cachet culturel avec son brassage de population et ses petits commerces. Il ne faut pas chercher à uniformiser la vie et l'architecture du centre ville. La soi-disant rupture visuelle et commerciale est loin d'empêcher que ce quartier soit animé et il suffit d'y aller le soir pour le voir.

Nous souhaitons que soit étudiée la possibilité de faire circuler le tram sur une seule voie dans la partie la moins large de la rue des Carmes. Par rapport à la rupture visuelle, vous savez à New-York, on a de grandes avenues, de la visualité et tout est au carré. Ce n'est pas de cela qu'on veut. Moi, la rue des Carmes telle qu'elle est dans sa forme actuelle, elle me convient.

Sur les Mails, la trémie Jean Jaurès a coûté beaucoup d'argent quand elle a été faite. Donc un Maire construit, un autre détruit et les Orléanais paient à chaque fois. Cette trémie n'est pas si vieille que cela et elle est utile. Le jour où elle n'existe plus, vous l'avez dit d'ailleurs, c'est un temps de circulation rallongé et c'est de l'émission de CO² multipliée. On considère que sa suppression est un projet anti-développement durable, surtout que l'on attend toujours la gratuité de l'autoroute, l'aménagement de la R.N. 20 au sud, etc. Pour le parking à cet endroit, on pense que la Ville aurait pu acquérir des terrains se libérant à proximité.

En ce qui concerne la rue des Carmes, cette rue n'est pas pour nous une entrée de ville, mais bien une partie intégrante du centre ville. Et on pense que c'est à partir de là qu'il faut réfléchir à son aménagement. Pour nous et on l'a déjà dit, c'est piétonnisation sans élargissement. Je rappelle qu'au moins large, la rue fait presque 12 mètres et avec le tram, même à deux voies, il reste encore de la place.

Je voulais préciser qu'une vie s'est construite autour du quartier tel qu'il est. Aussi des démolitions alors que l'architecture est considérée comme remarquable et historique, plus l'arrivée d'une moyenne surface, je suis sûr que l'on ne retrouvera pas l'âme du quartier telle qu'elle est aujourd'hui avec ses petits commerces, sa richesse culturelle, sa mixité et son brassage des populations. Cela fait aussi son originalité. J'ai rencontré encore quelqu'un ce matin qui me disait avoir acheté un magasin il y a deux ans. A cette époque, le notaire s'est renseigné et il n'y avait pas de projets à l'ordre du jour. Il a donc pris un crédit sur 20 ans pour un logement avec sa famille et un commerce en rez-de-chaussée et il se dit que si demain, il faut qu'il s'en aille, il ira s'installer ailleurs, mais il ne reviendra pas dans 5 ans. Il faut donc prendre tout en compte, car quand on démolit, parfois on démolit aussi la vie des gens.

Concernant le parking du Cheval Rouge, on considère que c'est encore un projet anti-développement durable. En effet, nous pensons que s'il faut faire des parkings, c'est désormais à l'extérieur du centre ville, afin qu'il y ait moins de voitures en ville. On souhaiterait qu'il y ait des études de faites pour qu'il y ait un parking côté sud par exemple. En effet aujourd'hui, il y a des voitures qui traversent le pont uniquement pour aller se garer dans les parkings.

Enfin à propos de la concertation, nous considérons qu'elle est orientée vers les préférences du Maire. En effet, prenons l'exemple de la rue des Carmes, apparemment toutes les propositions incluent l'élargissement. Et d'autre part, on considère que le périmètre de la zone de concertation est trop limité ... pardon, ma collègue a fait un malaise.

Mme KOUNOWSKI – *Mme NGANGA n'est pas bien.*

M. LEBRUN – *On souhaiterait donc qu'au sud, cette zone de concertation soit étendue jusqu'aux quais de la Loire. De plus, on souhaite que la période de concertation ait lieu en dehors des fêtes de fin d'année.*

En conclusion, on n'est pas pour que cela ne bouge pas, mais on n'est pas pour que cela bouge n'importe comment.

M. CHAPUIS – *Est-ce qu'on pourrait avoir une petite interruption de quelques minutes ?*

M. le Maire – *Oui bien sûr.*

M. CHAPUIS – *Je vous remercie.*

M. le Maire – *On va donc s'interrompre quelques instants. Ce n'est pas la peine que tout le monde y aille.*

*
* *
*

Interruption de séance à 19 h 25, puis reprise à 19 h 30.

*
* *
*

M. le Maire – *Est-ce que l'on peut reprendre ? La parole est donc à M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *Pour rassurer tout le monde, Marie-Denise NGANGA va mieux et elle est repartie chez elle. C'était une crise d'asthme. Suite à cette petite interruption, je vais essayer d'être ordonné dans mon propos.*

Tout d'abord sur la question du tramway, je regrette vivement que le choix n'ait pas été fait d'avoir un site propre intégral sur le tracé orléanais. Cela aurait pu être un engagement fort de

mettre à l'écart de la circulation le transport collectif. Je pense qu'au titre de l'opposition, on peut regretter ce choix.

Sur la question plus particulière de la rue des Carmes, je pense qu'il y a deux soucis : sur le projet et peut-être sur la méthode.

Sur la question de la méthode, je remarque qu'on avait eu un calendrier présenté durant la campagne électorale et aujourd'hui un autre un peu plus opérationnel, où là on est plus sur du raisonnable. Je suis plutôt content de voir qu'on prendra le temps d'étudier les différentes possibilités. Quant à la question de la concertation, je regrette que le projet initial préempte le choix final, même si dans la présentation plutôt brillante de M. CARRE, on ne ferme pas la porte au fait de mettre la rue des Carmes piétons-vélos-tram. Je crois cependant que seul le projet qui sera présenté dans une possible concertation, ne sera que l'alignement de la rue des Carmes pour faire passer les voitures. Cela, je le regrette parce qu'on aurait pu envisager au moins une étude préliminaire sur cette question là ou voire même une programmation, afin de préciser et savoir qu'il y aurait une autre possibilité, à savoir la rue des Carmes piétons-vélo-tram et ainsi permettre de ne pas engluer le transport collectif, comme je le disais en introduction, dans la circulation.

On reviendra également sur le projet de la rénovation du quartier puisque mon propos ne remet pas du tout en question la volonté, je pense forte, de réaménager ce quartier qui a été un peu laissé à l'abandon depuis 7 ans. C'est vrai que pas grand chose n'a été fait dans ce quartier et donc je suis plutôt content que la Municipalité découvre cette rue et dise « pendant 7 ans, on n'a rien fait, mais on va mettre le paquet et donc on va rénover la rue, les façades, etc ». Je partage cette ambition de faire revivre ce quartier même si c'est un quartier qui a une vie populaire et commerciale. Malgré la pression qui a pu être faite avec cette volonté d'alignement qui a été affichée très tôt dans le projet de rénovation de la rue des Carmes, il y a toujours des commerçants qui continuent à faire vivre ce quartier. D'ailleurs, je me permets de les saluer.

Sur ce projet de la rue des Carmes, je regrette aussi cette volonté d'enfermer ce quartier durant 5 ans, car c'est un peu cela dont il s'agit. On nous met un joli croquis en nous disant que l'on va aligner, mais ce sont des maisons que l'on va détruire sur 4 mètres, je crois, dans une partie de la rue. C'est assez impressionnant et pour y être allé fréquemment, puisque j'habite pas très loin, sincèrement je pense que cette rue risque d'être mise à l'écart encore 5 ans supplémentaires du fait des travaux.

Comme je le disais en introduction sur la rue des Carmes, je pense que cette rue aurait eu besoin d'un autre projet, un projet plus ambitieux qui permettrait de la faire rayonner. Vous parliez de l'avenir de l'Hôpital Madeleine, et je vais y venir très prochainement. On va avoir l'arrivée massive d'une nouvelle population, si on arrive à mettre en place le site universitaire, ce que je souhaite, et donc de mettre un axe routier mélangé avec l'axe du tram à cet endroit là avec un déplacement de population plus important, je pense que là on est à l'encontre de notre ambition initiale, partagée par l'ensemble de la Municipalité, qui est d'avoir une vision globale et à long terme.

Je pense également, mais mes collègues y reviendront, à l'intérêt et à l'attrait particulier y compris architecturalement du quartier qui ont peut-être été balayés très rapidement.

Je voudrais revenir rapidement sur la question de l'Hôpital Madeleine et sur son ambition

affichée. Je pense, et cela je le partage avec l'équipe majoritaire, qu'il faut en effet implanter une antenne universitaire sur ce site. Le projet est certes à long terme, mais il ne faut pas se fermer des portes sur cette question. La volonté, comme cela avait été fait auparavant, d'arracher un bras à l'Université et de l'implanter de manière un peu forcée en centre ville ne me paraît pas opportun. Comme on l'a déjà vu, les étudiants ne sont pas forcément prêts à ce choix ainsi que les professeurs d'ailleurs. Je pense au contraire qu'il faut développer une antenne universitaire nouvelle. C'est vrai que les deux camps en ont parlé pendant la campagne électorale. Cela peut être une Fac de Médecine, une Fac de Sciences Politiques, etc, mais en tout cas, cela semble être une idée intéressante à creuser. Comme nous sommes sur une vision à long terme, l'objectif étant 2015, je pense qu'il ne faut pas fermer ces portes sachant qu'on aura, on le voit sur la carte des formations, un besoin de professionnels de santé de plus en plus important. Donc, je pense qu'il ne faut pas se fermer la porte aujourd'hui sur cette question là.

Pour aborder rapidement la question du déplacement, on aurait pu réfléchir également sur la question des trémies. Je ne suis pas un adepte des trémies et je ne pense pas qu'il y ait une qualité architecturale vraiment développée qui permette de les conserver, mais cependant elles ont une certaine utilité du fait, pour le moment, de la volonté de repenser l'ensemble du déplacement, à la fois la rénovation de la sécurité de la R.N. 20, le passage du tramway et la requalification des mails. Je me posais la question de savoir s'il avait été étudié la possibilité d'enterrer la circulation entre le carrefour Saint-Jean et le pont Joffre, par exemple, ou si cette modalité n'avait même pas été envisagée dans la programmation pour permettre la fluidité nord/sud, parce que j'ai cru comprendre, M. LEMAIGNEN nous l'a rappelé, son incapacité ...

(réactions dans l'hémicycle).

M. CHAPUIS – *Je ne dis pas que c'est de sa faute ... son manque de perspicacité pour arriver à convaincre la société autoroutière de permettre la gratuité sur le tronçon ? Je ne vais pas parler « d'incapacité » - je retire ce mot et je m'en excuse auprès de M. LEMAIGNEN – mais au moins d'envisager la possibilité en tout cas. C'est une vraie question car je crois que dans le P.D.U. de 2005, cela représente 55 000 passages par jour. Donc je pense qu'il faudrait vraiment réfléchir sur cette question du déplacement et avoir une réelle vision globale sur ce projet. Comme cela a bien été rappelé par M. CARRE, il faut prendre ce quartier là dans l'ensemble de la vision que l'on peut avoir à la fois des déplacements, d'urbanisme, de vie et de rayonnement du quartier. Je vous remercie.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je ferais juste une petite incise puisque mon collègue a parlé de l'Université, pour dire que ce serait bien que tous les projets universitaires soient menés en concertation avec la communauté universitaire dans son ensemble : étudiants, personnel enseignant et personnel IATOS.*

Je referme cette parenthèse pour revenir à ce qui nous a été présenté tout à fait brillamment par M. CARRE, à qui je voudrais rendre hommage. Je voudrais rendre hommage aussi à la volonté politique qui consiste à s'occuper de ce quartier, que personnellement j'aime beaucoup puisque j'y ai habité pendant plusieurs années. J'avoue que c'est un quartier plein de charme. A titre personnel, c'est un des quartiers que je préfère à Orléans. Je suis vraiment tout à fait heureuse que la Municipalité d'Orléans se penche sur ce quartier et décide d'y travailler très sérieusement.

Je serais en revanche en désaccord avec ce qui a été dit tout à l'heure, s'agissant du patrimoine bâti de ce quartier. M. CARRE, vous avez opposé tout à l'heure le quartier Bourgogne et

le quartier des Carmes en disant que c'est tout à fait différent. Vous évoquiez la place de la voiture. Alors, je ne sais pas si vous circulez souvent dans le quartier des Carmes avec une voiture, je peux vous dire que c'est l'horreur. On peut tout à fait envisager un cheminement piétonnier. C'est un quartier ancien, beaucoup plus ancien que ce que vous avez dit, avec des restes qui datent même de l'époque romaine. Il y a le mur d'Aurélien, je pourrais vous le montrer si vous le voulez, près de la Tour Saint-Paul. Vous avez des façades à pans de bois. Vous avez un patrimoine architectural qui est tout à fait riche. Vous avez un quartier qui est extrêmement attachant, au moins autant que celui de la rue de Bourgogne.

(réactions hors micro de M. CARRE).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Derrière la rue des Carmes, allez vous promener, vous verrez. Il existe, je vous assure. Il y a des hôtels particuliers ... si vous le voulez, on pourra faire une visite ensemble, il n'y a pas de problème.*

M. le Maire – *M. CARRE répondra tout à l'heure. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, vous avez seule la parole.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *En tout bien, tout honneur, bien naturellement !*

De ce point de vue, on ne peut absolument pas balayer d'un trait de plume l'intérêt architectural de cette zone. C'est une zone qui est riche historiquement. C'est l'ancien decamanus de la ville romaine. On ne peut pas à la fois se féliciter d'avoir le label Ville d'Art et d'Histoire, ce dont nous nous félicitons tous, et en même temps zapper la dimension historique d'un quartier ancien et tarabiscoté, précisément parce qu'il est ancien.

Je reviens sur l'opération d'alignement et comme vous l'avez souligné d'ailleurs, cela fait froid dans le dos. Cela a un côté « tous derrière la même ligne » et c'est quelque peu brutal. C'est d'autant plus brutal que je ne suis absolument pas certaine que cela soit parfaitement justifié. Vous avez précisé que c'était pour desserrer, pour ouvrir la ville. La rue des Carmes me paraît tout à fait ouverte et lorsqu'on s'y promène, on n'a pas l'impression d'y être enfermé.

De plus, dans la délibération qui nous a été communiquée, vous évoquez « le redimensionnement de l'espace public » et vous dites que « cette partie de la rue des Carmes n'est pas à l'échelle de son potentiel urbain ». Pourquoi donc ? Sauf pour y faire passer effectivement plus de véhicules. Si vous avez un cheminement piétonnier, vous n'avez pas besoin d'avoir un redimensionnement des rues formidable. La rue de Bourgogne n'a pas été redimensionnée, c'est très bien comme cela et c'est une rue qui a tout à fait son charme sans être absolument immense. Moi, j'avoue que la notion de redimensionnement de la rue pour la faire correspondre à son patrimoine urbain, cela me paraît être une représentation, d'autant que pour aller en ville, il y a d'autres manières de le faire. Vous avez indiqué et c'était très intéressant d'ailleurs quand vous l'avez évoqué, que l'intramails était la taille du campus universitaire. Et bien sur le campus, on ne se déplace pas en voiture, on le fait à pied. Donc on peut parfaitement se déplacer à pied rue des Carmes et profiter justement des attraits et des boutiques qui s'y trouvent. J'avoue que l'argumentaire qui consiste à dire « il faut absolument aligner pour que la rue corresponde à son potentiel urbain », c'est un argumentaire qui me paraît un petit peu tourné en rond. Je n'en vois pas l'utilité, encore une fois, sauf à y mettre plus de véhicules. Alors effectivement, si l'ambition est de faire rouler un tram, des voitures et y faire passer des piétons, là vous avez besoin de reculer les façades. Mais si c'est juste

pour faire passer un tramway et mettre en piétonnier, vous n'avez pas besoin de reculer des façades. Est-ce qu'une étude, précisément de la valeur patrimoniale, architecturale de ces façades, a été réalisée ? Que dit l'Architecte des Bâtiments de France ? J'ai vraiment trouvé que vous aviez été rapide sur la partie patrimoniale parce que je ne pense pas que ce soit un quartier aussi récent comme vous nous l'avez indiqué.

Concernant la concertation, j'ai lu la délibération avec beaucoup d'intérêt et de soin, et je note que vous évoquez un seul scénario, celui de réaligner la rue des Carmes par une opération de déconstruction-reconstruction. J'aime d'ailleurs beaucoup l'euphémisation de la chose. Il s'agit simplement de démolir et de reconstruire derrière des façades en conservant la morphologie. Je vous assure que quand vous retirez 4 mètres à une maison, vous la démolissez, vous attaquez les murs porteurs et ce n'est pas simplement un « truc » cosmétique. Or, dans la République du Centre d'aujourd'hui, je vois qu'il y a donc deux scénarios envisagés :

- le premier consiste à démonter les façades existantes et c'est ce qu'il y a dans la délibération ;*
- le second prévoit de lancer un concours d'architecture et de demander de proposer une alternative fonctionnelle avec des constructions neuves et contemporaines.*

Donc, je voudrais savoir ce qu'il en est par rapport à ce que l'on est appelé à voter aujourd'hui. Est-ce que la proposition qui nous est faite est ce scénario n° 1, le seul retenu dans la délibération, à savoir déconstruction-reconstruction, ce que moi j'appelle démolition, ou alors est-ce qu'il y a un deuxième scénario alternatif, à savoir ce concours d'architecture avec des façades neuves et contemporaines, ce qui est là encore une nouvelle donne dont vous ne nous avez pas parlé, à moins naturellement que le journaliste de la République du Centre ait été mal informé, ce qui est tout à fait possible ?

Dernier élément de mon intervention. S'agissant de la concertation, vraiment faites attention, c'est une question très sensible et je voudrais insister là dessus au moins à deux titres. En effet, la concertation est très importante, précisément dans ce quartier car ce n'est pas un quartier comme un autre. Comme l'a dit tout à l'heure Dominique LEBRUN, c'est un quartier populaire et les gens, à tort ou à raison, ont l'impression que derrière une opération d'urbanisme, se profile une opération de « relookage » social. Je n'ai pas dit que c'est ce que vous vouliez faire, j'ai dit que c'est ce qui circule. Donc, la concertation dans ce cadre là, c'est une chose absolument essentielle d'un point de vue politique, d'un point de vue social. Ces gens aiment leur quartier même si vous nous avez montré des photos où c'était un peu moche et un peu gris. Je vous assure que c'est un quartier où il faut bon vivre. Ces gens seront certainement attachés à ce qu'il soit transformé, à ce qu'il évolue, mais c'est très important que les Orléanais qui vivent dans ce quartier aient une prise de parole parfaitement libre et libérée, et qu'éventuellement vous soyez prêts à changer votre projet si ce que vous disent les Orléanais est : « nous, on ne veut pas d'alignement ». Je voudrais vraiment qu'on en prenne l'engagement ce soir même en Conseil Municipal parce que c'est très important d'un point de vue politique.

Et puis, c'est important aussi parce qu'on était nombreux ici dans cette salle hier soir, à cette réunion de préparation sur la chartre de la participation citoyenne. Je sais que c'est un axe fort de cette mandature, et donc on invoque et on sollicite la concertation des habitants. Et bien voilà, nous avons une occasion formidable de donner la parole aux gens et éventuellement de leur permettre d'infléchir les projets que vous leur proposez. Donc, je vous en supplie, ne leur proposer pas des

solutions toutes faites. Soyez ouverts à une hypothèse de non-alignement. Je lisais, toujours dans la même République du Centre, qu'à 4 chances sur 5, finalement cela va être l'alignement. Cela veut dire que les gens n'ont plus que 25 % de chance peut-être de vous faire changer d'avis. Non, je crois qu'il faut partir en disant ...

M. LEBRUN – *Cela fait 20 % !*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Effectivement, cela fait 20 %, merci Dominique ! Je n'ai pas fait math.*

(rires).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA - *Il faut effectivement se garder cette hypothèse de non-alignement et jouer pleinement la carte de la concertation dans la transparence. Et si vous faites cela, je vous assure, je pense qu'il y aura une adhésion populaire à votre projet. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Merci Mme LEVELEUX. Je donne la parole à Mme MAUROY.*

Mme MAUROY – *M. le Maire, mes chers collègues, cette deuxième phase de travaux de réhabilitation du centre ville est au moins aussi ambitieuse que la première, l'opération Bourgogne, voire même plus.*

Et pour parler de ce projet, je voudrais évoquer particulièrement deux points. En premier, la dimension humaine du projet justement et en deuxième, le respect de l'identité du quartier.

La dimension humaine en premier parce qu'effectivement comme cela a déjà été dit, les Orléanais et les habitants du quartier Carmes-Bannier sont au cœur de ce projet. C'est eux en premier qui doivent le faire vivre, l'enrichir et le nourrir. Avec ma collègue Brigitte RICARD, Présidente du Conseil Consultatif du quartier Carmes-Bannier, nous souhaitons donc mettre en place une méthode de concertation, la même que celle qui a déjà été appliquée dans le quartier Bourgogne et qui s'est très bien passée. Nous allons mettre en place une méthode qui nous permet d'être au quotidien auprès des habitants d'une part pendant les phases de débat bien entendu, mais également pendant les phases de travaux parce qu'il n'est pas question de laisser tomber les gens à ce moment là.

En effet, nous avons parfaitement conscience que des centaines de personnes sont impliquées dans ce projet qui va profondément modifier le quartier, mais donc aussi leurs habitudes de vie. Nous sommes loin de minimiser l'ampleur des travaux parce que justement nous avons déjà cette expérience de travaux pour l'avoir vécue cinq ans dans le quartier Bourgogne-République sans qu'il soit pour autant fermé à l'activité et qui, je crois, a encore bonne figure aujourd'hui.

J'insiste sur le fait qu'il est effectivement important que chacun soit associé en amont et puisse s'exprimer ou trouver une oreille qui saura répondre aux questions qui se poseront au fur et à mesure du temps. Ainsi et je pense que je peux l'annoncer M. CARRE, un premier rendez-vous est fixé avec les habitants le 11 décembre prochain, donc pas pendant les vacances scolaires, et j'informe notre aimable assemblée que pour l'opération Bourgogne, nous n'avons jamais organisé en sept ans une seule réunion de concertation pendant les vacances parce que ce ne serait pas loyal tout de même et je ne pense pas mettre cette pratique à la mode pour les années qui viennent.

Ce premier rendez-vous, le 11 décembre prochain, est le point de départ d'un travail quotidien que nous souhaitons faire avec nos concitoyens durant tout le mandat. Le périmètre de la concertation est celui du quartier dans sa globalité et pas simplement le seul périmètre de la rue des Carmes. Il est prévu de distribuer des tracts dans l'ensemble du quartier Carmes d'une part, mais également au-delà des mails puisque ces riverains sont aussi vraiment concernés. De plus, cela débordera un petit peu aux alentours. Par ailleurs, nous communiquons publiquement sur cette réunion et nous remercions toutes les personnes qui veulent bien relayer cette information.

Nous souhaiterons ensuite mettre en place des rendez-vous quotidiens avec nos concitoyens et cela se traduira par une certaine organisation : des réunions publiques bien entendu à chaque phase importante, mais également des ateliers-projet pour travailler dans le détail. D'ailleurs, dès le 11 décembre prochain, nous proposerons aux Orléanais présents à la réunion des bulletins d'inscription pour participer ensuite aux réunions qui seront organisées sur ces sujets.

Nous proposerons aussi des réunions de rues comme cela avait été fait dans le quartier Bourgogne ou des visites à domicile en fonction des questions et bien entendu, pendant la phase des travaux, un suivi hebdomadaire.

J'en profite pour rappeler que la concertation dans le quartier Bourgogne a représenté, en moyenne, une centaine de réunions par an sans discontinuer entre 2003 et 2007. C'est une concertation de la même qualité que nous souhaitons pour nos concitoyens du quartier Carmes-Bannier et les Orléanais en général pour cette deuxième phase du projet.

J'en profite également pour rappeler que les Conseils de Quartier sont ouverts à tous. C'est une volonté municipale forte parce que nous souhaitons que chacun puisse s'informer et s'exprimer. C'est un droit qui est donné à tous et je remercie tous ceux qui contribuent à le faire savoir.

Par ailleurs, sans trop en parler puisque ce sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, Orléans va se doter de nouveaux outils de démocratie de proximité qui vont nous permettre d'améliorer sensiblement l'information et donc la réflexion dans les projets avec les habitants, mais cela vous le découvrirez dès le mois prochain.

En deuxième point, je voudrais parler du respect de l'identité du quartier parce qu'effectivement si de nombreux Orléanais nous témoignent leur satisfaction quant à ce qui a été fait sur Bourgogne, un travail de qualité qui vient d'être reconnu par l'obtention du label de Ville d'Art et d'Histoire, je souhaite également attirer l'attention sur le fait que le projet Carmes ne doit pas être un simple « copier-coller » du quartier Bourgogne. Il est important que l'on veille à l'identité du quartier Carmes, car c'est aussi ce que nous demandent les nombreux Orléanais que nous avons pu rencontrer à diverses occasions et qui s'étaient d'ailleurs exprimés à ce sujet lors de l'assemblée générale du Conseil de Quartier, l'année dernière encore. Le respect de l'identité d'un quartier est en effet primordial. C'est, je pense, l'une des clés de la réussite d'un projet de cette envergure parce que c'est ce qui permet ensuite que l'on y vive bien.

Pour conclure, je voudrais dire que ce projet nous permet de continuer une politique de réhabilitation dont la qualité n'est pas à discuter, mais il nous tourne également vers demain et nous oblige à penser à une ville moderne, l'Orléans de 2015 avec ses nouveaux usages. Merci.

M. GABELLE – *J'ai bien écouté la présentation de M. CARRE qui nous a fait un peu rêver comme nous rêvions, il y a quelques années, quand on nous a présenté le projet Bourgogne. Tous les Orléanais et d'ailleurs même en dehors des Orléanais, des personnes de l'agglomération, mais également des touristes disent que la ville s'est métamorphosée. Par rapport à l'ébauche qui nous a été présentée, car c'est une ébauche, j'ai bien entendu tout ce que vous avez dit Madame, ainsi que les propos de Mme MAUROY, et il y aura donc comme précédemment des réunions de concertation. En tant qu'élu Conseiller Général du canton Carmes-Madeleine, qui part de la pointe nord du pont de l'Europe et qui va pratiquement jusqu'à la place de Gaulle, je crois que c'est un canton qui va revivre et qui va retrouver ses lettres de noblesse. Je suis quand même orléanais depuis quelques années et je peux vous dire que cette rue des Carmes avait un attrait tout particulier au même degré, si je puis dire, que la rue de la République ou la rue Jeanne d'Arc, aussi commerçante et aussi attrayante. C'est le souhait que je forme. Je serai aux côtés des Orléanais et j'accompagnerai le projet tout en écoutant également tous les électeurs du canton Carmes-Madeleine. Merci.*

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues, j'aborderai deux points.*

Tout d'abord, par rapport à l'Hôpital Madeleine, c'est un dossier qui me tient particulièrement à cœur et il me paraît essentiel de pouvoir à terme implanter dans le cœur de la ville une Université bis. Bien sûr, notre Université doit se développer. Elle doit renforcer ses pôles d'excellence et il va de soi qu'on ne va pas habiller Pierre en déshabillant Paul. Je suis convaincu que cette implantation en cœur de ville va pouvoir renforcer très largement l'attractivité de notre Université dans cette concurrence entre les différents sites universitaires. C'est un atout qui me paraît essentiel. Mon seul petit regret est que l'on devra attendre 2014. J'aurais préféré que cela aille plus vite, mais il faut que l'hôpital se rebâtisse à La Source.

Ensuite, la rue des Carmes. En ce qui concerne le tram, c'est à la fois un outil de transport et un outil d'urbanisme, Olivier CARRE l'a rappelé dans son remarquable exposé. Une petite remarque quant au site propre, M. CHAPUIS. Vous savez, un site propre est un endroit où le tram passe sans que les voitures circulent. Olivier CARRE l'a évoqué, il est possible que dans quelques années, dans 5, 10 ou 15 ans, les évolutions du quartier fassent que la rue des Carmes devienne piétons-vélos. A ce moment là, ce sera un site propre et l'infrastructure est exactement la même, qu'il y ait l'élargissement ou pas de la rue, puisque, de toute façon, la plateforme de tram ne change pas d'un millimètre. Donc attention de ne pas faire de l'idéologie du site propre, cela correspond à des usages qui sont nécessaires pour nos quartiers. Et donc à terme, moi je pense très sincèrement, même peut-être plus rapidement qu'on ne le pense, que cette rue des Carmes sera un site propre au tram.

Autre élément : ce sont deux opérations distinctes et en même temps totalement complémentaires. C'est pourquoi les équipes de C.L.E.O. et les équipes de la Ville travaillent pour faire en sorte que sur deux opérations juridiquement parfaitement distinctes, on fasse attention à créer les synergies qui permettent de se faciliter la tâche et éviter des redondances de travaux, c'est-à-dire casser pour reconstruire. Cela me paraît effectivement le bon sens minimum.

Maintenant quant au choix d'urbanisme rue des Carmes, je félicite M. le Maire - c'était un risque et il l'a pris - d'avoir évoqué cette thématique avant la campagne électorale. Personne ne peut dire que l'on « sort du chapeau » ce projet. Serge GROUARD l'a présenté pendant toute la campagne électorale, c'était un risque, mais je pense qu'il a eu raison. Et d'ailleurs accessoirement,

les résultats dans les quartiers concernés montrent que finalement le projet n'est pas si mal passé que cela. Cependant, on a parfois essayé de faire peur et certaines interventions précédentes étaient un peu dans une tonalité pas très différente : on va tout rasé ! Je rappelle que la rue des Carmes, dans sa partie qui pourrait être élargie, c'est 110 mètres de long, 10,50 mètres de large et cela concerne 17 maisons. J'ai vu dans un hebdomadaire parisien que c'était de magnifiques façades du XVI^{ème} siècle. Je ne sais pas, mais quand vous avez vu les photos tout à l'heure, je n'ai pas exactement retrouvé cela ! Donc, on a parfois essayé de faire peur, en disant : « on va tout raser, on va déménager les gens ». Comme Jean-Pierre GABELLE, gamin je me suis « pas mal balladé » rue des Carmes et c'était une des principales rues commerçantes de la ville. Aujourd'hui très clairement, comment se passe la vie du pôle commercial de cette rue ? Ce n'est pas génial. On a vu, les uns les autres, un certain nombre de commerçants qui ont toutes les peines du monde à pouvoir se développer dans ce quartier qui en fait s'est renfermé sur lui-même. Alors je crois que dans ce contexte, l'arrivée du tram et des travaux proposés me paraissent une chance fabuleuse. Vous savez, Georges GAUBEY qui préside la commission d'indemnisation amiable des travaux du tram, me racontait une anecdote que je trouve marrante, je cite : « j'ai vu un commerçant me disant : je ne suis pas contre le tram, je suis contre les travaux du tram ». C'est toujours comme cela. C'est vrai que pour avoir le tram, il faut passer par une phase où effectivement les habitants vont avoir un petit peu à souffrir. Mais comme on a pu le voir avec la première ligne, à terme le tram facilite la vie commerciale. Simplement, il accélère les mutations : les commerces qui vont mal, en général, dépérissent et les commerces qui vont bien, après une période un petit peu délicate, vont beaucoup mieux après. Et je pense qu'il en sera de même dans ce quartier.

Pour terminer, le centre ville, et Olivier CARRE l'a rappelé, c'est 130 hectares. Ce n'est pas grand 130 hectares. De plus aujourd'hui, le quartier Bourgogne a déjà transformé l'image que les habitants se font de leur ville, a transformé l'image que les jeunes se font de l'animation de leur ville. On n'entend plus dire qu'Orléans, on s'y ennue et que c'est triste. D'autre part, je crois que le fait d'avoir des pôles d'animation plus divers, et non pas uniquement la rue de Bourgogne et les quais, mais également la rue des Carmes, cela va transformer l'image complète du quartier et cela me paraît essentiel. Alors, véritablement quand on me dit « vous n'avez pas fait grand chose rue des Carmes » et j'ai entendu une intervention en ce sens, je rappelle que dans la dernière mandature, plusieurs projets ont été menés dans le quartier Bourgogne, le G.P.V. de La Source, et M. le Maire, je crois qu'avec le G.P.V., ce qui est fait à l'Argonne et dans les différents quartiers d'Orléans, vous aurez complètement transformer votre Ville. Et je crois qu'on peut tous s'en réjouir. Si on arrive dans 10 ans à faire du quartier des Carmes, un quartier aussi vivant que le quartier Bourgogne aujourd'hui, avec bien sûr ses spécificités, vous aurez réussi un fabuleux pari pour notre Ville.

M. le Maire – Merci M. LEMAIGNEN. Je donne la parole à M. FOUSSIER.

M. FOUSSIER – Merci M. le Maire. Je souhaiterais juste rajouter quelques mots car je crois qu'on a déjà pas mal évoqué ce projet. Je pense aussi qu'il y a des retombées très importantes, on l'a vu, pour les habitants, mais je voudrais évoquer ce soir quelques sentiments sur les retombées commerciales.

Quand on regarde aujourd'hui le centre ville, on a un axe nord/sud extrêmement dense et chargé tandis que l'axe est/ouest est extrêmement étroit. Et je pense que c'est un des gros avantages du projet : on va élargir le cœur de ville et ce sera bénéfique non seulement pour la rue des Carmes - ça le sera bien sûr -, mais aussi pour tout le reste du centre ville. C'est à cela qu'il faut réfléchir, aux effets bénéfiques que cela va avoir sur l'ensemble du centre ville. D'autre part, je crois que c'est

important de profiter effectivement de ces travaux du tram pour requalifier cette rue, d'avoir une ou deux petites ou moyennes locomotives, mais cela n'empêchera pas d'avoir autour des commerces spécifiques qui font la richesse d'un centre ville, qui sont qualitatifs. De plus, ces petites surfaces viendront très bien s'intégrer dans cet espace commercial.

Enfin, un mot sur la piétonnisation. Tout d'abord, je pense qu'il faut employer les bons termes. A partir du moment où il y a un transport en commun en site propre ou des vélos qui y circulent, on parle de zone semi-piétonne et non pas piétonne. Ce n'est pas du tout la même chose. En plus et je prends pour exemple la rue de la République qui est une zone semi-piétonne, pourquoi fonctionne-t-elle bien ? Parce qu'au nord, elle est complètement piétonne avec la place d'Arc qui déverse 8 à 10 000 chalands par jour, et qu'au sud, on a la place du Martroi qui elle-même est piétonne. Ce n'est pas du tout le cas de la rue des Carmes. Aujourd'hui, cette rue est une voie pénétrante pour se rendre en centre ville et comme l'a dit Olivier CARRE, la place de Gaulle a donc besoin d'être requalifiée. Je pense en effet que tout va partir de la place de Gaulle. C'est pourquoi, il faut bien réfléchir à ce qu'on fait parce qu'une zone piétonne ou semi-piétonne, cela peut être très agréable pour ceux qui y vivent, mais il faut que cela fonctionne aussi au niveau du commerce. Tous ces aspects doivent être pris en compte.

M. le Maire – *Tout à fait. Je donne la parole à M. GRAND.*

M. GRAND – *M. le Maire, mes chers collègues, je pense pour ma part que ce projet est un des projets majeurs de cette mandature. C'est la raison pour laquelle, je pense qu'il faudrait, comme on l'a fait pour la charte citoyenne, organiser – et là, je le demande à M. CARRE – des réunions pour l'ensemble des conseillers municipaux qui s'intéressent à ce sujet. Il y aura évidemment la concertation avec les habitants, mais j'aimerais qu'il y ait en plus des réunions, pas énormément ne vous inquiétez pas, qui permettraient de faire des points d'étape et de participer au projet.*

Ce projet est pour moi d'une toute autre ampleur que celui du quartier Bourgogne, même si j'ai bien compris que le projet Bourgogne avait été très important pour vous lors du dernier mandat. Cependant, lorsqu'on voit le dimensionnement du projet, l'impact pour le centre ville, son élargissement comme vous le disiez, et le fait que l'on pourrait avoir une université au cœur du centre ville, je pense qu'on est vraiment sur un dossier d'une très grande ampleur et que cela va dépasser ce mandat.

Maintenant, je ne redirai pas ce qu'ont dit mes collègues. Je m'attacherai uniquement à un point me paraissant important : la place de la voiture en ville. Je pense que lorsqu'on parle de ce type de projet, on donne des signes et il y a pour moi deux signes majeurs qui sont donnés aujourd'hui dans le projet que vous proposez.

Il y a le fait que nous n'avons pas de site propre rue des Carmes. J'ai bien entendu M. LEMAIGNEN nous dire « qu'il est possible, dans quelques années, que l'on passe à un site propre rue des Carmes », mais pour moi je pense sincèrement qu'il est nécessaire. En effet, tant qu'on dira aux personnes qui veulent visiter le centre ville, vous pouvez y accéder en voiture ou si vous prenez le tram, quand vous arriverez rue des Carmes, vous serez pris dans les embouteillages, et bien il n'y aura aucun intérêt pour ces personnes à se garer dans les parcs-relais. A partir du moment où vous faites un parking à la trémie Jaurès, qui pour vous peut être apparenté à un parc-relais, je pense sincèrement qu'une personne ayant garé sa voiture dans le futur parking n'a aucun intérêt à prendre

le tram pour faire les 300 derniers mètres pour arriver au cœur de ville. En effet, arrivée à cet endroit, elle ne va pas payer un euro de plus par personne pour pouvoir accéder au centre ville. Pour ma part, j'habite à Saint-Marceau, à côté de l'hippodrome, et je viens à pied pour aller au centre ville. Je pense que cela n'a pas d'intérêt de faire un parking « pseudo » relais à Jaurès.

Et puis, le deuxième geste majeur est la construction d'un parking de 350 places place du Cheval Rouge. Là encore, si vous expliquez aux visiteurs qu'ils vont pouvoir aller jusqu'à la place du Cheval Rouge, à proximité de la place du Martroi et du cœur de ville, qui va vouloir, encore une fois, s'arrêter à un parc-relais, le premier étant prévu faubourg Madeleine, pour pouvoir accéder au centre ville ? Les visiteurs, et c'est légitime, vont vouloir aller le plus loin possible et le plus près possible du cœur de ville avec leur voiture.

Voilà pour moi la raison majeure pour laquelle nous allons voter contre ce projet dans l'état actuel. On est vraiment dans un discours qui est incohérent avec les actes. Je vous remercie.

Mme RICARD – *M. le Maire, mes chers collègues, en effet la concertation a déjà commencé pendant la campagne électorale. Naturellement, elle n'a pas valeur de sondage, mais ce n'est pas une appropriation à tout craindre pour autant.*

Par rapport aux commerces, je voulais juste préciser que de toute façon le tram passant rue des Carmes, j'ai bien peur que le milieu de la rue ne vienne à mourir dans la mesure où il y aura les commerces du bas qui existent déjà et les commerces du haut qui risquent de se développer dans le cadre de la Z.A.C. Madeleine. Donc, pour dynamiser la rue, il faut la rendre attractive. C'est la raison pour laquelle non seulement je crois à l'alignement, mais je crois aussi qu'il faut faire un appel d'air pour que les commerçants qui y sont justement récupèrent de la clientèle, et puis que les gens qui se diraient « je vais prendre le tram à de Gaulle et puis j'irai jusqu'en haut » soient amenés à marcher et à avoir du plaisir à s'arrêter dans cette rue, et même à y vivre de nouveau en bonne intelligence. Je vous remercie.

M. MARTIN – *M. le Maire, mes chers collègues, je trouve que c'est un très beau projet et je rejoins les propos de M. GRAND pour constater que c'est certainement un projet majeur pour Orléans, un des projets les plus importants qu'on pouvait envisager. De plus, c'est très bien de le traiter de façon globale plutôt que de façon séquentielle en disant finalement il faut élargir ou pas telle voie, parler après de Madeleine et ensuite des mails. Je trouve que la dimension de la Z.A.C. qui est proposée aujourd'hui est parfaitement adaptée à l'ampleur du projet et que c'est la bonne dimension.*

Par rapport aux peurs qui ont pu être évoquées ce soir, moi je dirais que je fais confiance à l'équipe qui a prouvé qu'elle était capable de mener des projets comparables, tout du moins dans la démarche à celui du quartier Bourgogne. La façon dont cela s'est passé s'est très bien déroulée finalement, avec la nécessité de gérer des situations comparables dans des délais très courts. En effet, lorsqu'il y a des craintes sur les devenirs, ce qu'il faut c'est avancé et avancé vite.

En ce qui concerne les aspects financiers, c'est un sujet qui évidemment m'intéresse. Vous avez dit « qu'en matière financière, peut être qu'on faisait et qu'on redéfait ». Hormis le fait, mais c'est toujours de l'argent public j'en conviens, que les travaux qui avaient pu être réalisés sur les trémies étaient des travaux financés par l'Etat, il est sûr que dans ce projet, la part la plus importante du financement viendra de la Ville d'Orléans. Donc, de ce point de vue, nous devons être vigilants,

mais si vous voulez, nous avons pris l'intégralité des besoins financiers de ce projet qui, encore une fois, est un projet important dans le plan pluriannuel d'investissement et donc les choses seront financées dans un plan d'ensemble. Simplement, il fallait bien séquencer les choses et je crois qu'effectivement la réflexion qui a été menée permet de le faire.

Un point d'interrogation concerne la nécessité de venir en ville. Je pense qu'il faut continuer à alimenter le centre ville raisonnablement, y compris par un accès voiture parce que les gens y viennent travailler et pas toujours avec les transports en commun. Ils se déplacent dans la journée et donc il faut conserver un accès en ville. Et là, je me tourne vers M. LEMAIGNEN et je connais comme lui les capacités financières de l'Agglomération, qui sont limitées, mais lorsque je rentre plus avant dans le projet, je me dis qu'il serait dommage qu'on ne traite pas, à cette occasion, le carrefour Auchan. Puisqu'on va aborder le projet d'Agglomération, il serait quand même dommage que cela ne soit pas au moins mis dans les points à examiner et qu'on voit la situation par rapport à une entrée plus aisée jusqu'en ville. En effet, M. CARRE nous dit « 7 à 10 minutes », moi je le crois et les études le montrent, mais si on peut fluidifier et faciliter, pour les habitants du sud, la venue en ville, à ce moment là on aurait tout gagné.

M. le Maire – *C'est un argument. J'ai encore, j'allais dire dans un deuxième tour, trois derniers inscrits, mais cela ne sert à rien que je vous demande qui veut parler. J'ai donc M. BRARD et je vais donner la parole à tous ceux qui n'ont pas encore parlé, ce sera plus simple. J'ai noté M. MONTILLOT, Mme HEAU, Mme KOUNOWSKI, Mme BARRUEL. Remarquez c'est bien parce que cela veut dire que cela passionne le Conseil, vous avez raison. Après c'est tout, parce que nous en sommes à la première délibération, mes chers collègues, et j'ai l'avantage de vous annoncer qu'il y en a 72 ! Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Bonjour M. le Maire et chers collègues, je voudrais juste intervenir sur un point précis. A partir du moment où dans ces vieux quartiers d'Orléans on parle tout de même de déconstruction et de démolition, qu'est-ce qu'on va y trouver en dessous ? Je pense qu'il y aura une intervention des services archéologiques pour voir ce qui s'y trouve et si tel est le cas, est-ce que cela ne va pas rallonger encore les délais ? De plus, n'est-ce pas une source de coûts supplémentaires ? Merci.*

Mme HEAU – *C'est en effet difficile d'arriver en dernier et de paraphraser, mais après tout comme on a dit que c'était le plus beau projet du mandat, on pourra passer en vitesse les 72 autres délibérations !*

M. le Maire – *Mme HEAU, on n'a pas dit que c'était le plus beau. Il y en a d'autres qui vont être pas mal aussi.*

Mme HEAU – *Je voulais dire qu'il était dommage dans cette enceinte que tout le monde n'ait pas aimé Orléans quelques années en amont pour comprendre que tous ces travaux menés dans le quartier Bourgogne avaient été faits dans la concertation et je paraphrase Catherine MAUROY parce qu'elle a suivi ces chantiers avec beaucoup d'assiduité. En effet, ces réunions étaient entièrement ouvertes à la proximité rassemblant ainsi des personnes élues, non élues, de la majorité ou de l'opposition et tout s'est quand même passé dans une entente assez cordiale au point où on pouvait également changer quelques petits projets qui étaient en cours.*

Alors, on a entendu à plusieurs reprises les mots démolition et déconstruction et c'est dommage que Mme LEVELEUX-TEIXEIRA soit sortie, car je voulais lui parler violon. Vous savez un violon, on le détable et on le retable pour faire plus beau. On ne rend pas le violon seulement détable, donc cela va de soi ! Merci.

Mme BARRUEL – *Je ne vais pas revenir non plus sur ce projet car tout le monde a très bien dit que c'était important pour le rayonnement de notre Université et de la Ville d'Orléans.*

Je voulais juste, dès maintenant, lever une ambiguïté avec Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA sur la concertation avec l'Université. Je crois qu'il existe un organe décisionnel à l'Université, qui s'appelle le Conseil d'Administration dont j'ai l'honneur de faire partie et où je représente le Maire d'Orléans, dans lequel il y a l'ensemble de la communauté universitaire, il me semble, les enseignants, le personnel IATOS, les étudiants et je ne pense pas qu'il y ait une décision qui puisse concerner l'Université d'Orléans qui soit importante et qui ne passe pas au Conseil d'Administration.

M. BRARD – *M. le Maire, mes chers collègues, je m'excuse mais je n'ai pas entendu le début du propos de M. CARRE, donc s'il a abordé ce point, il m'excusera de poser la question.*

Je ne reviendrais pas sur ce qu'ont dit les uns et les autres. Je pense en effet M. le Maire que ce sujet est important et, comme l'a dit M. MARTIN, que la globalité d'un tel projet implique des réflexions essentielles surtout du fait de la convergence d'intérêts qui ne sont pas eux-mêmes au départ convergents : l'habitat ancien, l'activité économique, le logement, les circulations, l'implantation de nouvelles activités, le devenir d'un grand secteur comme le site actuel de l'Hôpital Madeleine, ce que l'on va faire vers les mails ou ce que l'on fait plutôt vers la Loire, place du Cheval Rouge ou rue des Carmes.

La question que je souhaite poser à M. CARRE concerne plus la méthode. En effet, je pense qu'il y a réellement une vraie complexité et je crois que M. CARRE l'a dit tout du moins dans la partie de l'exposé que j'ai entendue, à savoir une échéance à long terme, assez lointaine dans ce mandat. Qu'est-ce qui sera réalisé de tout cela ? Cependant, la perspective notamment sur l'Hôpital Madeleine est plus lointaine. Cette complexité et cette réflexion nécessaire, outre la concertation avec les habitants actuels qui est absolument nécessaire bien évidemment, tout cela n'aurait-il pas pu être piloté par des talents extérieurs, du type urbanistes, à travers soit un concours, soit une organisation que l'on peut définir d'une façon ou d'une autre ? Leur métier consiste justement à mettre en cohérence des dimensions qui ne le sont pas au départ, des anciennetés qui se côtoient mais ne vont pas forcément ensemble, des objectifs de vie et de développement d'un centre ancien dans un centre ville moderne et par rapport à ce qui existe du côté est de ce centre ville. Est-ce que tout cela ne sont pas les conditions d'une confrontation d'urbanistes qui aurait pu être le prélude à cette grande Z.A.C. que vous nous proposez ce soir ? C'est donc plutôt sur cette question de méthode que je souhaitais vous interroger, vous M. le Maire et M. CARRE tout particulièrement. Merci.

Mme NOEL – *J'avais juste une question à poser. Quand les habitants seraient-ils consultés sur le projet et non pas simplement accompagnés dans les travaux ? Effectivement, il faudra bien les accompagner, je suis tout à fait d'accord avec vous et je le conçois parfaitement.*

Je souhaitais également dire à M. FOUSSIER afin qu'il ne s'inquiète pas, que la piétonnisation au contraire, cela fait bon ménage avec le commerce. J'en suis persuadée et c'est le

cas bien d'autres villes également, donc pas de souci sur ce point.

M. le Maire – *Le dernier orateur inscrit est donc M. MONTILLOT à qui je donne la parole.*

M. MONTILLOT – *M. le Maire, mes chers collègues, je pense qu'il y a des soirs où finalement on se sent peut-être, un peu plus que d'autres soirs, fiers d'être élu et que l'on a le sentiment de responsabilité de travailler un peu plus pour l'avenir, un peu au-delà du quotidien et peut-être même pour finalement des générations futures, ce qui dépasse largement notre vécu personnel.*

Je ressens ce soir à la fois cette fierté car c'est sans doute le grand enjeu des années à venir. Et puis, j'éprouve, à titre personnel, peut-être un petit peu de nostalgie parce que pour avoir travaillé cinq ans sur le site de l'Hôpital Madeleine pendant mes études universitaires et puis quinze ans rue Porte Saint-Jean, je dois dire que cela représente évidemment un petit retour au passé avec quelques pincements au cœur.

Je pense que ce débat sur ce thème nous fait plonger directement dans l'Orléans du XXI^{ème} siècle pour ne pas dire dans l'Orléans du 3^{ème} millénaire. Il a un immense avantage, c'est qu'il a une grande cohérence puisque, grâce à l'exposé brillant de mon ami Olivier CARRE – je le dis avec sourire mais également avec sérieux –, on aborde ce soir, sur un seul sujet car on a bien compris M. le Maire que c'était le thème n° 1, à la fois le transport, l'enseignement supérieur, la revitalisation commerciale, l'aménagement urbain et en un mot, une chose qui domine et qui transcende le tout, c'est-à-dire la vie quotidienne et l'avenir de nos concitoyens.

A propos du transport, j'ai d'abord ressenti un grand bonheur car j'ai cru comprendre que finalement nous sommes quasiment unanimes, pour ne pas dire d'ailleurs totalement unanimes, sur le fait que le tramway passe par la rue des Carmes. Ce n'était pas gagné il y a quelques mois. Dieu sait que nous avons eu des débats homériques sur ce sujet ! Le fait de sentir que finalement ce soir, tout le monde se raccrochait à ce passage du tramway rue des Carmes, et bien effectivement c'est un grand bonheur parce que c'était sans doute déjà une grande anticipation que d'avoir pensé qu'il fallait ramener aussi le transport vers le centre ville pour l'animer, y faire vivre les habitants, y compris ceux qui sont extérieurs, tout cela grâce à ce projet de transport.

Là où cela diverge un petit peu, c'est sur la trémie Jean Jaurès. Je vous ai écouté M. LEBRUN avec beaucoup d'attention et j'ai entendu «ce n'est pas terriblement développement durable» - c'est à peu près ce que vous avez dit -. Moi, je pense que c'est exactement l'inverse parce que pour avoir vu construire cette fameuse trémie à la fin des années 60, cela correspondait exactement à cette période du tout politique en faveur de la voiture. C'était l'époque du périphérique, ce que l'on appelait les aspirateurs à voitures. Il fallait que cela soit très large et qu'on y roule très vite. Aujourd'hui, on fait exactement le contraire et tous les projets urbains vont en ce sens en matière de transport via la voiture, je ne parle pas du transport en commun. Je crois qu'au contraire avoir cette anticipation sur l'avenir qui consiste à dire que cette fracture de la ville, cette césure entre deux quartiers, le quartier Carmes d'un côté et le quartier Madeleine de l'autre, qui au lieu de se toucher et d'être arrimés, ont été complètement cassés en deux par cette trémie, permette que l'on recouture la ville, qu'on la réharmonise et qu'on la réunifie, c'est au contraire quelque chose qui est porteur pour la qualité de vie des habitants et surtout pour l'harmonie d'une ville. Cela me semble important et je pense qu'il faut le dire. Il fallait avoir beaucoup de courage effectivement pour le dire, y compris

pendant le débat démocratique électoral.

Autre élément, c'est évidemment un plan d'aménagement urbain qui a toute sa cohérence. Ce n'est pas un geste haussmannien quand on parle de la rue des Carmes et de son possible élargissement. On parle du site du Cheval Rouge et Dieu sait s'il y a beaucoup de choses à faire, du réaménagement du futur-ex Hôpital Madeleine, de la trémie, de l'élargissement de la rue des Carmes et du commerce. Donc, ce n'est pas un problème d'élargissement. L'élargissement est un des éléments qui décline un plan d'ensemble qui a évidemment toute sa cohérence. Par rapport à cela, j'ai entendu une chose qui m'a personnellement choqué, car Mme LEVELEUX, vous avez dit : « ce secteur des Carmes est tarabiscoté parce qu'il est ancien ». Excusez-moi, il est tarabiscoté parce qu'il a été ravagé par la guerre. A ce sujet, je voudrais vous renvoyer à un excellent supplément de la République du Centre, il y a quelques semaines, dans lequel vous aviez un encart d'une quinzaine de pages où on voyait tout ce centre : la place de Gaulle, la rue Royale, la place du Martroi, la rue des Carmes, tout ce secteur ravagé par la guerre. Alors, nous expliquer qu'il est tarabiscoté parce que c'est le fruit de l'Histoire, oui d'une histoire, mais pas d'une histoire antique, d'une histoire malheureusement très récente et très cruelle. Ce secteur a été crucifié par les bombardements de la seconde guerre mondiale. Et puisqu'on parle du site du Cheval Rouge, tout le monde sait ici, même Olivier CARRE, pourquoi l'église Notre-Dame des Miracles porte ce nom ? Puisque seul le cœur où s'était réuni effectivement un certain nombre d'habitants du quartier a été sauvé au moment des bombardements alors que tout le reste dans la périphérie avait été totalement démoli et détruit. Il faut quand même le rappeler.

Donc, lorsqu'Olivier CARRE parle de déconstruction, non la déconstruction, ce n'est pas la démolition. Parce que nous sommes ici là ce soir dans une enceinte que j'ai connue dans une histoire qui était avant, un vieux théâtre. Et bien, il n'y a pas eu une démolition, il y a une déconstruction de la façade parce que, quand vous arrivez place de l'Etape, vous êtes en face de la façade du théâtre d'Orléans telle qu'il existait il y a deux siècles. Mais quand vous rentrez à l'intérieur, vous n'êtes plus effectivement dans le théâtre d'il y a deux siècles, vous êtes dans un autre théâtre, celui-ci c'est-à-dire l'enceinte du Conseil Municipal. Donc, je crois que la déconstruction a un sens chez les architectes comme d'ailleurs chez les ingénieurs. Ce sont deux termes techniques différents et ils sont dans le vocabulaire.

Je reviens sur ce qu'a dit François FOUSSIER à propos du commerce. J'ai entendu que vous aviez rencontré quelqu'un ce matin M. LEBRUN, rassurez-vous moi aussi j'ai rencontré quelqu'un – on a tous rencontré quelqu'un ce matin ! – et vous nous avez exposé avec beaucoup d'émotion l'histoire de ce commerçant qui est arrivé voilà maintenant deux ans et qui en a encore pour 18 ans d'emprunt. Et bien moi, j'ai rencontré il y a quelques mois des personnes qui n'étaient pas encore commerçantes – et François FOUSSIER sait de qui je parle – mais qui avaient un projet d'ouverture de commerce. Elles m'ont dit : « on entend beaucoup parlé du secteur des Carmes, il y a un projet ambitieux dans ce secteur et donc il va y avoir une redynamisation. Ce serait peut être le moment de s'intéresser à ce secteur ». Ces personnes ouvrent leur magasin le 1^{er} décembre prochain et c'est un commerce qui se situe à deux pas du cinéma des Carmes et qui fera certainement beaucoup parlé de lui. Ils ont fait ce choix parce que justement il y avait un projet derrière. Et quand on se souvient de ce qu'était le secteur Bourgogne-Châtelet où il y avait un commerce sur trois fermé, un commerce sur trois qui vivait tant bien que mal et qu'aujourd'hui, après la rénovation, on voit le dynamisme de ce secteur et où il n'y a pratiquement plus un seul fonds de commerce à louer ou à vendre, on voit effectivement la différence entre l'avant et l'après. Donc, je pense effectivement que l'on a un projet d'ensemble.

De mon point de vue, il y a deux façons de concevoir la ville. Il y a une façon conservatrice qui consiste finalement à travailler uniquement sur la rétrospective et à engluier dans la naphtaline ce que finalement les sédiments de l'Histoire ont laissé dans une ville. Et puis, il y a une vision d'avant-garde, une vision prospective qui consiste simplement à s'inscrire dans l'Histoire, mais y compris dans la durée, dans son avenir et dans son futur, et donc à penser à l'avenir de cette ville. Et bien, ce secteur qui effectivement a été ravagé, qui a été défiguré, qui a été crucifié, il mérite aujourd'hui d'être réhaussé et ce projet d'ensemble, qui a toute sa cohérence, permettra effectivement de le rehausser.

Quant à la concertation, tout à été dit là-dessus. Je crois qu'elle a déjà démarré au moment des élections municipales de 2008 puisque nous avons largement abordé ce sujet et que de surcroît, non seulement nous l'avons largement abordé, mais que certains l'avaient largement combattu. Je vous remercie.

M. le Maire – *Mme LEVELEUX, vous souhaitiez dire un mot.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *En effet, je voudrais juste dire un mot sur le secteur crucifié. Je crois que l'on ne parle pas du tout de la même chose. Vous m'avez parlé de la rue Royale, de la rue des Minimes, etc, oui, mais derrière la rue des Carmes, je vous assure que cela n'a pas été détruit pendant la deuxième guerre mondiale. Vous avez un quartier ancien. Encore une fois, j'ai habité dans une maison à pans de bois.*

(réactions dans l'hémicycle).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Mais bien sûr, cela n'a pas été détruit. Dans ce quartier, vous avez des maisons et des rues anciennes, exactement comme la rue de Bourgogne. Simplement, ce quartier n'a pas été mis en valeur. Je vous assure, ce quartier n'a pas été détruit comme vous le prétendez.*

Je voulais aussi indiquer ... il ne faut pas caricaturer M. MONTILLOT, moi aussi je peux caricaturer, mais on n'est pas dans la caricature ... que pour les personnes qui habitent dans une maison, quand vous les expulsez ou quand ils quittent leur maison, et que vous déplacez la façade, vous ne pouvez pas dire que c'est une opération anodine.

M. MONTILLOT – *J'ai dit l'inverse !*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *D'autre part, je rappelle que dans le journal d'aujourd'hui, deux scénarios sont présentés, mais pas dans la délibération et c'était l'un des points de mon intervention. Dans l'un des scénarios, il est bien question de lancer un concours d'architecture et de demander de proposer une alternative fonctionnelle avec des constructions neuves et contemporaines.*

La dernière chose que je voulais dire, c'est qu'on fait un parallèle avec le secteur Bourgogne, mais comme cela a été dit par plusieurs intervenants, ce n'est pas une opération de même ampleur en ce sens que c'est beaucoup plus difficile et beaucoup plus traumatisant de modifier le tracé d'une rue, de procéder à un alignement que simplement de refaire des façades. Voilà, j'ai terminé.

M. le Maire – *Je vais demander à M. CARRE d'essayer de conclure de manière la plus synthétique possible, mais néanmoins brillante.*

(rires).

M. CARRE – *Vous me donnez une transition, Mme LEVELEUX, parce que vous dites que dans le quartier Bourgogne les choses qui ont pu se passer, n'ont rien à voir, et nous, il y a un rapport. Allez vous promener dans la rue des Halles, par exemple, là où il se trouve qu'au cours de ces dernières années, la Ville, dans un projet qui doit continuer, je l'évoquais tout à l'heure, a acquis et a bouleversé la vie au quotidien. Je l'ai suffisamment dit pour que vous me fassiez grâce d'avoir eu au moins autant d'attention que celle que vous demandez et que vous requérez à l'égard des habitants, et je pense que sur ce point, on en est tous convaincu. Cependant, il y avait plus d'habitants concernés dans la rue des Halles qu'il n'y en a dans la partie de la rue des Carmes que l'on envisagerait d'aligner. Et pourtant, si j'ai bien compris et même si ce n'est pas drôle encore une fois pour ces habitants, on a trouvé des solutions évidemment humaines, mais aussi respectueuses à la fois de la personne, de son patrimoine, de l'environnement, de ses ayants-droit, etc et on fera pareil. Il n'y a aucune raison que les choses soient différentes.*

D'autre part, j'ai aussi entendu que les choses n'étaient pas assez précises dans son temps. On a cependant pris le temps qu'il fallait pour discuter globalement et individuellement de façon à ce que justement ces personnes, qui sont naturellement inquiètes, soient le plus vite possible rassurées. Pour cela, il faut que nous soyons nous-mêmes dans une position de ne pas dire n'importe quoi, non pas par esprit polémique ou autre, mais tout simplement parce qu'on a besoin d'éléments tangibles sur la réalité de ce que l'on peut faire et de ce que l'on peut proposer. Donc, cela nécessite quand même un minimum de temps. Je rappelle tout de même que le feu vert, si j'ose dire, donné par les électeurs et cela nous concerne tous opposition et majorité, date de quelques mois. Et je remercie encore une fois les équipes de la Ville, tous les consultants – à ce propos, je répondrais tout à l'heure à M. BRARD -, qui nous accompagnent dans ce projet pour avoir fait particulièrement vite. Je peux vous dire une chose, et tous ceux qui ont participé aux groupes de travail le savent, dès que j'ai su que l'on pouvait évoquer des hypothèses tangibles, j'ai en effet dit qu'il ne fallait plus attendre une journée de plus, étant donné l'inquiétude naturelle, parfois aussi un petit peu alimentée, qui fait qu'à la sortie les gens attendent de nous et pas de ceux qui font la polémique les réponses concrètes sur leur futur. C'était donc à nous, dès qu'on avait des choses sérieuses à leur dire, qu'incombait la responsabilité d'engager le plus vite possible les différentes étapes, mais cela passe par un minimum de procédures, la première ayant lieu aujourd'hui.

Donc tout cela est engagé. Je suis convaincu du bon esprit qui accompagnera ces discussions parce que même si on propose des choses, car on ne peut pas partir d'une copie blanche, cela n'a pas de sens, il faut quand même que ce soit relativement assis sur des hypothèses, même si je peux vous le dire avoir marqué à titre personnel des hésitations par rapport à la logique de l'alignement, par rapport au mode de fonctionnement qui pouvait être évoqué et notamment pendant la campagne électorale par des personnes qui nous décrivaient comment est-ce qu'elles envisageaient le projet, les différentes solutions retenues amènent toutes au fait qu'il y a un souci dans le fonctionnement actuel de la rue des Carmes. Alors, M. LEBRUN, on peut tout laisser comme cela, ce n'est pas le problème, ça fonctionne.

(réaction hors micro de M. LEBRUN).

M. CARRE – *Vous avez dit que c'était très bien comme cela et que finalement, on y vivait pas si mal, ce qui n'est pas faux, et qu'il fallait peut-être attendre de voir ce qu'il allait effectivement se passer sur le site de l'Hôpital, c'est-à-dire 2015 plus encore 4-5 ans, donc à peu près 2020 pour commencer à envisager de savoir ce qu'il était vraiment nécessaire de bouger. Moi, je veux bien, c'est vrai ...*

M. LEBRUN – *Une piétonnisation sans démolition.*

M. CARRE – *Les villes sont multiséculaires. Ceci étant dit, à un moment donné, il faut quand même voir si on est à la bonne échelle de l'ambition que l'on veut pour sa ville. Cela a d'ailleurs été rappelé dans beaucoup de propos tenus de part et d'autre dans cette assemblée. De ce côté là, je crois que tout le monde sera d'accord pour dire qu'il faut avancer vers cette réflexion globale et c'est ce qui a dominé dans les propos des uns et des autres.*

Maintenant pour le reste, c'est-à-dire la place effective de la voiture, on va se retrouver avec des contradictions que j'anticipe dans la concertation. On a plusieurs types de solutions. On sait aujourd'hui par exemple que l'on peut faire aussi pour les résidents un parking, éventuellement sous les bâtiments. Ce n'est pas ce que j'ai proposé de prime abord, mais si c'est vraiment demandé par le quartier, on sait que l'on peut avoir ce type de réponse, pour un usage résidentiel M. GRAND, pas pour un autre, mais en tout cas qui peut répondre à une utilité. Si jamais ce n'est pas la peine de le faire, on évitera les problèmes évoqués tout à l'heure à propos des fouilles.

Donc, les choses sont posées sur des éléments tangibles, sur des hypothèses dont j'ai dit qu'effectivement aujourd'hui elles étaient quasiment toutes en train de converger vers la nécessité de concevoir l'alignement et de voir l'usage des espaces. En revanche, aujourd'hui on peut avoir l'hypothèse d'un site partagé, ou d'un site propre ou d'avoir le tout piétonnier et plus de voitures du tout dans l'ensemble du quartier. Tous ces éléments sont donc pris en compte.

Pour cela, un certain nombre d'études ont été menées et je ne vous répondrais pas du tout sur le ton de la polémique, M. BRARD, ne le prenez pas comme cela puisque vous avez dit avoir manqué le début de la présentation, mais j'ai rappelé que dans cette même enceinte, en 2002, on avait présenté des études qui touchaient quasiment tous les secteurs de la ville, y compris les éléments que vous avez rappelés, et cela a permis d'assurer une cohérence dans le projet urbain. Donc, tout ce qui est proposé est assis sur des points de vue extérieurs. Ce n'est pas un point de vue personnel ou de quelques élus qui ont, avec un feutre ou un crayon de papier, commencé à « bricoler » quelque chose sur un plan. Il s'agit de choses étayées et c'est la raison pour laquelle, on est là ce soir pour lancer cette zone d'aménagement concerté.

Une fois que cette zone d'aménagement va être engagée, vous êtes un familier de ces procédures maintenant, on va également lancer des consultations – et c'est ce qui est évoqué dans le journal – car l'hypothèse du concours est venue. Cependant, on n'a pas besoin d'un concours s'il s'agit de reproduire les façades et de faire de l'habitat à l'arrière. En revanche, si on veut avoir une autre idée, et c'est d'ailleurs ce que nous dit l'Architecte des Bâtiments de France - on reviendra sur cette question du patrimoine -, « si vous faites cela dont acte, mais à ce moment là, reposez-vous complètement la question de la configuration de cette partie de la rue », dont je rappelle toujours qu'elle ne fait qu'un quart de la rue, il ne faut jamais l'oublier. « En surface, cela représente 18 %. Donc posez-vous complètement la question et si c'est nécessaire, ouvrez un concours qui n'exclut ni la reconfiguration identique, ni quelque chose qui peut être beaucoup plus contemporain ».

Par rapport au projet architectural de la rue des Halles qui est connu de tous et acté, il y a du très ancien et du beaucoup plus ancien que ce que l'on trouve rue des Carmes, mais il va y avoir des choses extrêmement contemporaines. Et je n'ai pas entendu beaucoup d'Orléanais trouver ce que ce que l'on faisait étant particulièrement moche ou qu'on était irrespectueux de l'un ou de l'autre. On fait des choses que plus tard les Architectes des Bâtiments de France, dans quelques siècles, classeront mais il faut les faire aujourd'hui avec l'architecture de quelqu'un que je ne connais pas, qui aurait un geste, qui plairait au jury et qui donnerait autre chose dans cette rue. De ce point de vue, j'ai écouté cette recommandation parce qu'effectivement, elle me paraît intéressante à ouvrir comme un champ d'hypothèse. Mais vous le voyez d'ailleurs, les choses sont à la fois posées – c'est le sérieux de la délibération -, mais ouvertes sur de nombreux points.

La concertation qui va s'ouvrir va justement permettre de rassembler les usages et ce que l'on veut dans la rue. L'important dans toutes ces réunions et dans tout ce que l'on fait dans notre vie d'élu, c'est d'exprimer précisément notre volonté de dire exactement ce que l'on veut en ne se trompant pas, sans paraphraser, et en regardant vraiment l'étoile et pas le bout du doigt. Une fois que cette volonté est exprimée collectivement et bien au-delà de cette enceinte malgré ce que nous représentons tous, là on peut vraiment faire quelque chose et c'est ce qui s'est passé, Mme MAUROY, dans le quartier Bourgogne. En effet au début, on a su dépasser le simple cadre de la rue pour faire passer le message que c'était tout un quartier qui était concerné, et ensuite c'est le quartier qui est venu nous demander d'en rajouter, si j'ose dire, alors qu'au début, il y avait cette réserve et elle est particulièrement compréhensible.

C'est donc tout cela qui va s'engager aujourd'hui. Mais de toute façon, cela va durer des mois. M. GRAND disait tout à l'heure qu'il allait falloir faire des réunions. Je peux vous dire qu'il va y en avoir avec la population dans son ensemble, avec chacun d'entre nous, avec l'exécutif pour le pilotage et puis aussi, j'y suis tout à fait favorable, des réunions plus fermées c'est-à-dire entre élus afin de faire le point sur ce dossier et - parce que je pense que c'était le vrai sens de votre propos - qui peuvent soulever des contradictions. J'en ai entendues un certain nombre de votre côté, mais je ne partage pas votre avis de porter la contradiction parce que pour moi c'est cohérent, mais je serai heureux que l'on ait un échange au-delà du débat. Cependant les choses peuvent se poser et évoluer. Le but est que tous, avec les habitants, avec les moyens financiers, tout ce qui nous réunit en terme de futur, on arrive à faire quelque chose qui soit à la hauteur de l'ambition qu'on porte pour cette ville.

Sur le plan patrimonial, je veux bien entendre tout ce que l'on veut et vous avez dit tout à l'heure qu'il ne fallait pas caricaturer, mais l'usage romain et gallo-romain sur l'ensemble de la ville, il y en a partout y compris très largement au-delà des mails. Je rappelle qu'on est le passage le plus proche de Paris pour aller sur la Loire et que la Loire, il y a quelques siècles, c'était quand même un obstacle naturel pas si facile que cela à franchir. Pour ceux qui se souviennent des cartes que l'on avait montrées lors de la présentation en 2002, on voyait bien toute l'évolution d'Orléans, et bien évidemment dans le quartier Carmes, on y trouve des maisons anciennes. Ce quartier démarre vraiment à partir de la fin du XVII^{ème} siècle et il se développe, comme l'ensemble de la ville et de l'intramails, essentiellement au XIX^{ème} siècle. Quand vous dites que tout est tarabiscoté, ce n'est pas vrai du tout. Tout est au cordeau dans ce quartier et tout est aligné parce que justement la ville s'est construite à une époque où on pensait l'urbanisme de façon très fonctionnelle et très résidentielle. Dans ce quartier, on était exactement comme on est aujourd'hui dans le nord-est ou ailleurs, dans des secteurs de développement. Il n'y avait qu'un secteur qui était ancien au sens du XVIII^{ème} et il y a deux maisons du XVII^{ème}, c'est effectivement le secteur de la rue des Carmes, parce que c'était une rue de faubourg. Tous les faubourgs convergeaient vers la partie centrale, notamment toute la partie

d'échange commercial qui était bordée de maisons. Cette partie a gardé cet aspect et elle ne s'est pas développée à partir de là. On n'a pas eu par exemple, comme dans une autre partie de la rue de Bourgogne, la plus à l'est, tout le développement qui s'est fait un peu sur lui-même de petites maisons qui après ont été rachetées pour faire de plus belles maisons au fur et à mesure des siècles. On n'a pas du tout cette configuration dans la rue des Carmes.

De toute façon, l'intérêt patrimonial a été confirmé dans cette ville quand elle a signé la Z.P.P.A.U.P., je tiens quand même à le rappeler. Donc, on a tous ensemble, collectivement et ceux qui nous suivront, une nécessité d'affirmer le patrimoine qui est entre nos mains.

La question qui a été posée par plusieurs d'entre vous, est de savoir si à partir de cette considération, on devait ne plus bouger. C'est ce que Florent MONTILLOT a appelé « la ville dans la naphthaline ». Il faut respecter, c'est fondamental ; mettre en valeur, c'est encore mieux ; mais aussi pouvoir bouger et faire en sorte que la ville soit à la hauteur des enjeux qui sont les siens. Et aujourd'hui, si la rue des Carmes fonctionnait si bien, s'il y avait cette partie très naturelle entre toutes les parties de la rue des Carmes, cela se saurait et on aurait eu des développements qui seraient un peu différents. Or, cette partie là notamment, s'est relativement repliée sur elle-même. C'est un constat unanime. Là, M. BRARD, les études, on les a recroisées et tout le monde dit la même chose sur l'évolution et sur le devenir. C'est d'ailleurs ce qui avait légitimé le fait que la Ville, il y a deux ou trois ans, sans d'ailleurs qu'il y ait eu beaucoup plus de débats avec vos prédécesseurs, ait pris possession de la fameuse papeterie de la rue des Carmes, car justement tout le monde était convaincu qu'il fallait commencer à montrer que la Ville se préoccupait de l'évolution et de la spécialisation qui étaient en cours dans cette partie de la rue.

Tout cela est donc très cohérent, sauf qu'arrive la deuxième ligne. C'est pourquoi, on a l'opportunité en terme de travaux, ou au contraire il faut qu'on suive ces travaux, de façon à ce que le quartier ne soit pas embolisé pendant des années. Si on veut que tout ressorte par le haut, il y a cette opportunité d'avoir une action très forte, celle qu'on dessine aujourd'hui. C'est un enjeu majeur, tout le monde l'a dit et c'est comme cela que cette concertation s'ouvre et avec elle cette délibération, M. le Maire.

M. le Maire – *Mes chers collègues, merci beaucoup. Avant de redonner la parole à Olivier CARRE pour rappeler les conclusions de la délibération sur laquelle nous allons devoir nous prononcer, je voudrais simplement dire quelques mots de conclusion.*

D'abord, je tiens à vous remercier une nouvelle fois car je trouve que ce débat a été un débat de qualité. Il fallait prendre le temps de la discussion et celle-ci a été riche des interventions des uns et des autres.

Je crois que tout le monde a remarqué et a fait valoir effectivement qu'il y avait, au travers de cette délibération, une très grande ambition pour Orléans. Je ne suis pas certain mais cela peut se discuter, que l'ampleur soit au fond supérieure à celle que nous avons engagée dans le quartier Bourgogne. J'allais dire que tout dépend un peu de la manière dont on compare les choses. Si l'on prend le quartier Bourgogne dans sa partie strictement piétonne, les premiers travaux rue de Bourgogne, les rues perpendiculaires, etc, certes on est dans une ampleur supérieure. Mais si l'on prend l'ensemble de ce qui a été programmé dans le quartier Bourgogne, c'est-à-dire les aménagements de la rue des Halles, la place de la Loire, la Z.A.C. Dessaux qui est en gestation, la transformation du site Dupanloup, la création de logements étudiants, la restauration, je l'espère, de

la Motte Sanguin et, M. le Président de l'Agglomération, le projet Loire-Trame Verte, je pense que l'on est dans une ampleur comparable. On est à l'échelle effectivement de ce qui s'est engagé en 2001-2002 dans le quartier Bourgogne.

Je veux dire également que ce travail qu'a présenté Olivier CARRE s'est fait au regard de cette échelle, de cette importance dans des délais très courts : mars-avril et nous sommes en novembre, cela fait 6 mois. Je le redis, vu l'ampleur du chantier qui a été couvert, la précision des études qui ont été conduites, la diversité des sujets à traiter, la cohérence à trouver, c'est tout à fait remarquable. J'ai salué tout à l'heure les services de la Ville, mais j'ai également une pensée pour Fabienne COLIN-SCARPELLI qui a eu un rôle majeur au sein de la Direction de l'Aménagement et de la Planification Urbaine et qui quitte la Ville d'Orléans pour rejoindre une autre destination du côté de la belle région Rhône-Alpes et plus précisément la Ville de Lyon. Je lui souhaite d'ailleurs une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions. Donc, le rythme est soutenu, je puis vous l'assurer.

Troisième élément, le titre même que nous avons porté sur ce point : Projet centre-ville. Deuxième phase est totalement explicite de ce que nous proposons. Il ne s'agit pas seulement de reprendre, d'améliorer, d'embellir le quartier Carmes, il s'agit de la deuxième phase de ce que nous avons engagé sur l'ensemble du centre ville d'Orléans. C'est une deuxième phase, car on ne peut pas tout faire en même temps. Je crois pouvoir dire, sans autosatisfaction déplacée, qu'en quelques années, on en a déjà fait beaucoup dans le quartier Bourgogne, mais pas seulement dans ce quartier, parce que dans le quartier Carmes, beaucoup de choses ont été faites dans le mandat précédent. Je ne vais pas égrainer la liste :

- la rue Bannier ;*
- la rue d'Illiers, c'est la première que nous avons commencé à refaire. Je pense qu'entre cette rue particulièrement dégradée et la qualité de ce qui est aujourd'hui, il y a plus qu'une marge, il y a un gouffre !*
- la rue du Colombier a également été refaite, ainsi que la rue Porte Saint-Jean ;*
- le cinéma des Carmes avec une volonté très forte de la Ville d'Orléans. Vous vous en souvenez pour celles et ceux qui siégeaient ici, le cinéma des Carmes a été racheté et porté par la Ville. Et si aujourd'hui, il y a un cinéma d'arts et d'essais à Orléans, dans la rue des Carmes, c'est parce qu'il y a eu cette volonté de la Ville ;*
- le rachat effectivement de la papeterie parce que l'on a considéré que c'était un point stratégique dans la rue des Carmes.*

Je pourrais continuer à égrainer d'autres exemples en parlant du projet dont je souhaite, encore une fois, qu'il sorte rapidement : le projet du F.R.A.C. et des subsistances militaires en partenariat avec l'Etat sous la maîtrise d'ouvrage de la Région. Je souhaite vraiment que l'on avance parce que ce projet dure depuis trop longtemps.

Donc, on ne peut pas dire à propos du quartier Carmes qu'il ne se soit rien passé. En revanche, on peut dire effectivement, et parce qu'il fallait bien commencer quelque part, qu'on a porté un effort majeur et d'une très grande ampleur dans la partie Bourgogne, c'est vrai. Et par la différence, on en a fait davantage dans le quartier Bourgogne que dans celui des Carmes. Donc, on vient maintenant, avec cette deuxième tranche, dans le quartier Carmes. Cela participe, je le pense profondément, à une cohérence et à une analyse globale du centre d'Orléans avec ses quatre points cardinaux : nord, sud, est, ouest. De plus, depuis 2002, il y a cette volonté de mettre fin aux coupures qui existent dans le centre ville afin de l'unifier et d'avoir non seulement un centre ville, mais un cœur

d'agglomération à l'échelle de ce qu'attendent les habitants de la ville et de l'agglomération, à la dimension de ce qu'est Orléans, c'est-à-dire la capitale de la Région Centre. Et l'on retrouve ici effectivement l'ambition.

La cohérence, c'est quoi sur ces quatre points cardinaux ? Le nord, je le rappelle, c'est ce très grand projet dont la première phase est achevée : le projet Gare. Je crois que chacun en conviendra, cette gare a totalement changé le regard que le voyageur peut avoir de la ville lorsqu'il y vient au cœur. Autrefois ce lieu, pardonnez-moi l'expression, était un véritable « cul de sac » dans lequel personne ne se retrouvait. Aujourd'hui, nous avons une gare qui est majestueuse et qui est à l'échelle de ce que l'on souhaite. C'est la première phase et la suite va arriver.

Le sud, c'est la logique de ce que nous avons engagé par exemple rue des Halles, mais de manière plus générale et plus large, c'est l'ensemble du projet Loire. Là aussi, souvenez-vous, il y avait un parking sauvage sur un site classé, et d'autres activités qui ne sont pas a priori celles que nous souhaitons pour Orléans comme pour toute ville. Aujourd'hui, il suffit de s'y promener, même pas seulement le week-end, pour voir effectivement qu'il y a du monde, que cela bouge, que cela devient vivant. Ce n'est pas terminé puisque nous avons maintenant la valorisation de ce décor qui s'est totalement transformé, pour réussir à amener davantage de vie sur les bords de Loire.

A l'est, c'est bien sûr la reprise du quartier Bourgogne, mais au-delà stricto sensu du quartier, c'est également la Z.A.C. Dessaux avec le projet qui est en cours et dont une partie est déjà réalisée, pour amener du logement étudiants en centre ville. C'est lié bien évidemment à la fois aux anciens bâtiments de la Poste pour lesquels je peux vous l'assurer « on pousse à la roue », mais nous ne maîtrisons pas toujours ces opérations - en général d'ailleurs, quand on les maîtrise, cela va plus vite ! -. Il s'agit donc de Saint-Martin du mail, de Dupanloup et d'un certain nombre d'opérations qui sont réalisées mais dont le cœur est le site Dessaux-Bourgogne. C'est là aussi la reprise de l'espace public dans cette partie du centre ville d'Orléans.

A l'ouest, nous avons ce projet ambitieux de recoudre la Ville en supprimant ces trémies, comme cela a été très bien dit tout à l'heure, qui « datent d'un autre âge ». Nous sommes l'une des dernières grandes villes à être tronçonnée par une quatre voies et qui plus est avec des trémies, des toboggans et des souterrains sur un site qui est magnifique, le bord de Loire. C'est totalement d'un autre âge. Si cela a été fait à l'époque, M. LEBRUN, je conçois et j'entends votre propos, mais est-ce une raison pour les conserver ad vitam aeternam ? Je ne le crois pas. Il nous faut recoudre la ville et recréer d'autres fonctionnalités, un tissu urbain, mais fondamentalement un tissu humain. Concrètement avec ces toboggans, essayez en tant que piéton de traverser, c'est impossible et c'est au cœur de la ville. Donc, le temps est venu, je le crois et c'est une conviction profonde, de supprimer ces trémies.

Avec l'alignement de la rue des Carmes et Olivier CARRE l'a très bien expliqué, nous avons cette ouverture vers l'ouest. Si vous le voulez bien, placez-vous dans l'horizon de la dizaine d'années à venir, c'est-à-dire la transformation en profondeur avec l'ouverture du site Porte Madeleine vers le quartier. On l'a vu au travers des plans qui nous ont été proposés, cela représente une belle surface dans le quartier qui, après-demain, sera totalement ouverte. Je pense et nous l'avons dit dans la campagne électorale, que la rue des Carmes dans sa partie étroite n'est pas dimensionnée pour accueillir cette ouverture. Faites comme moi, regardez bien la perspective à la fois quand on est du côté de la place Croix Morin, mais également de l'autre côté. Et bien justement, vous n'avez pas de l'autre côté de perspective d'ouverture vers la rue Porte Madeleine.

En terme de cheminement piéton, les trottoirs sont très étroits. Quand on aura, et c'est ce que nous souhaitons tous, cette activité sur le site Porte Madeleine avec, et c'est un des objectifs, du flux piéton dans le centre ville, si nous ne proposons pas cet élargissement, je crois vraiment – c'est ma conviction profonde – que nous ou nos successeurs et les habitants de la ville le regretteront cruellement. Ils diront quelque chose qui ressemblera à la phrase suivante : « Mais à quoi ont-ils pensé ? » Ils ont eu un grand projet sur les mails. Ils ont eu un grand projet sur Porte Madeleine. Ils ont engagé la requalification globale - comme cela a été fait dans le quartier Bourgogne, et je crois que tous les Orléanais le reconnaissent, le saluent et l'apprécient - du quartier Carmes, mais ils n'ont pas pensé à cela ! » Je crois qu'on a la responsabilité effectivement de prendre en compte cette évolution future parce que quoi qu'il arrive, elle arrivera. D'une manière ou d'une autre, elle se fera parce que l'Hôpital Porte Madeleine ne restera pas en centre ville. Et alors, qu'est-ce qu'on fera de ce site de plus de 5 hectares ? On continuera à découper le quartier et à faire du logement ? C'est un site magnifique. C'est fabuleux pour une ville comme Orléans de disposer d'un tel site en cœur de ville. Et donc là aussi, il faut qu'on ait une très haute ambition. Je crois que cet alignement, comme il a été dit d'ailleurs par les uns et les autres, qui est sur une centaine de mètres, donne l'ouverture de la rue des Carmes vers le site Porte Madeleine. C'est ce que je pense profondément. Les études ont été très affinées. Elles montrent la faisabilité. Maintenant, est-ce qu'il fallait à ce stade du dossier que tout soit bouclé ?

Il y a plusieurs scénarios et des discussions vont s'ouvrir. Je sais bien que si l'on avait été dans une logique intellectuelle de dire « voilà tout est bordé », on nous aurait répondu « mais à quoi sert la concertation puisque tout est ficelé ? ». Et bien non, tout n'est pas ficelé et tout va se discuter. C'est d'ailleurs l'objet de cette présentation et de la délibération qui va suivre ce soir, c'est de permettre d'engager cette concertation parce qu'il faut bien qu'il y ait un support à ce projet et bien évidemment qu'il s'agit d'une délibération au Conseil Municipal puisque tout simplement, c'est la Ville d'Orléans qui pilote le projet. Il vous est donc proposé d'ouvrir la discussion avec l'ensemble des acteurs et des habitants. C'est aussi ce que nous avons fait très largement dans le quartier Bourgogne, c'est-à-dire à la fois la discussion en amont sur les grands choix du projet et ensuite l'avancée dans le détail, avec une discussion, j'allais dire, habitant par habitant pour ceux qui sont directement concernés, notamment par l'alignement de la rue des Carmes. C'est ce que nous avons fait pour la rue des Halles. C'est ce qu'Olivier CARRE a piloté. Chaque personne concernée dans la rue des Halles a été vue, entendue, revue, avec discussion, accord, etc. Donc, on va utiliser la même méthode. On va avoir la concertation également avec les différentes activités concernées : les activités tertiaires, le commerce, les différents acteurs qui sont impactés par ce projet.

Donc, il y a une cohérence d'ensemble qui a pour but de transformer en profondeur le cœur de notre bassin de vie et qui le transforme à l'image de ce que l'on a fait pour Bourgogne dans le respect profond de l'identité de cette ville.

Les projets qui déstructurent, les projets qui se pensent novateurs et qui rejettent ce qui a été fait précédemment, cette logique finalement architecturale et urbanistique des années 60, est définitivement balayée. La ville, c'est une identité profonde. J'allais dire la ville est une âme. Elle se construit sur des siècles. Ce que nous avons fait dans le quartier Bourgogne, c'est quoi ? Et pourquoi cette réalisation a été, on peut le dire, saluée à la quasi unanimité des habitants et des visiteurs ? C'est parce que nous avons été chercher au plus profond ce qu'était l'identité d'Orléans. Nous avons voulu après les séquelles, les balafres qui ont été faites à cette ville, notamment avec les bombardements mais pas seulement, nous avons voulu retrouver cette identité en profondeur. Les choix ont été faits dans le détail. Pourquoi a-t-on choisi la pierre de Souppes ? Parce que c'est la

pierre originelle d'Orléans. Le plan lumière s'est inscrit exactement dans cette logique de mise en valeur. L'étude sur les bords de Loire, la reprise des quais, nous avons été rechercher les fonctionnements très anciens de l'époque gallo-romaine pour voir au fond quels étaient les invariants d'Orléans. Et je pense que l'on fait moderne quand on est capable d'aller chercher cette identité au fond, qu'on est capable de la restituer, qu'on est capable de la valoriser. Et cela ne veut pas dire que l'on est plongé dans une sorte d'archaïsme permanent. L'exemple de la place du Châtelet montre qu'il y a une construction qui est de facture très moderne et en même temps, qu'elle respire profondément le parfum orléanais, l'identité d'Orléans. Ce qui a été fait à la Charpenterie, c'est la même chose. Quand on a arrêté en 2001 ce projet de construction sur les cinémas et que l'on a fait un jardin, on était dans une logique profonde de ce qui avait existé il y a bien longtemps à Orléans. Quand on a voulu reconstituer un Inexplosible, on a été dans cette même logique. Et cette logique fonctionne parce que plus on s'ouvre à l'extérieur, plus on est ouvert à l'international, plus chacun ressent le besoin de savoir où il est, de s'identifier, de participer à un collectif qui est un collectif spécifique, qui n'est pas celui que l'on va trouver à 500 kilomètres à la ronde. On a l'ouverture et en même temps, on est fier de cela. Et c'est cela que l'on est en train de faire et que l'on propose effectivement maintenant dans une deuxième phase pour ce quartier Carmes. On est complètement dans notre logique de réponse aux besoins du quotidien, car lorsqu'Olivier CARRE a parlé des problèmes de stationnement dans le quartier Carmes - on sait que tous les riverains ont des difficultés pour stationner dans ce quartier - on les prend en compte, on est dans la politique de proximité. Quand on embellit la ville et bien on change peut être le regard de celui qui s'y promène, de celui qui y habite, on est dans une politique de proximité, mais en même temps aussi, on est dans la volonté, je vous l'ai dit, de permettre à la ville de s'épanouir, de rayonner, d'être à la hauteur d'un statut de capitale régionale.

Je termine sur un point pour répondre à l'intervention de Jean-Philippe GRAND que je comprends parfaitement. N'est-on pas finalement à contre pied dans la démarche en proposant de réaliser le parking du Cheval Rouge ? Déjà je crois et vous en prenez acte, je le sais, dans l'ampleur qui est affichée, que l'on est totalement dans une logique de développement durable, avec la suppression des trémies, je n'y reviens pas. Il y a 10 ans, qui aurait osé proposer ce projet ? Je crois qu'il n'y avait pas beaucoup de monde. Je dis 10 ans, je peux dire 20 ans, n'y voyez pas de références particulières ! C'est une transformation en profondeur qui va dans la logique de la conception urbaine qui est totalement intégrée au développement durable. C'est la logique de faire la ville sur elle-même. C'est une logique aussi où plus nous allons développer le centre ville, plus nous allons le rendre très qualitatif, plus il va attirer et moins également nous serons dans l'extension urbaine, dans le mitage sur la campagne et dans tout ce que l'on a vu aussi depuis des décennies. Donc, le cœur de ville est particulièrement important, c'est une logique totalement durable qui consiste à le valoriser et à le faire vivre.

La deuxième chose, je le rappelle, c'est le passage du tramway. Combien de fois ai-je entendu - et je ne vous en fais pas du tout le procès, comprenez bien les équipes municipales se sont renouvelées - dans un passé récent que nous n'allions pas faire la deuxième ligne de tramway ? Il ne s'est pas passé un trimestre sans que dans telle ou telle enceinte, on nous dise « finalement, tout cela n'est qu'argutie, tout cela n'est que contour et vous ne ferez pas le tramway ». Et bien, il y est ! D'ailleurs, je précise mes chers collègues, les difficultés de financement que l'on connaît et que l'on a toujours dit. Donc, là aussi c'est une très forte ambition, c'est un choix fort.

Sur la question de l'automobile, peut-être que nous avons un point de différence là dessus, je ne sais pas ? Mais je ne crois pas qu'il faille être dans une logique d'interdiction ou de dissuasion

forte de l'automobile en centre ville, pourquoi ? Parce que si nous faisons cela, nous allons décourager la venue des personnes dans le centre ville. Nous allons faire dépérir les centres villes, ce qui d'ailleurs s'est produit dans nombre de villes. Nous allons favoriser le développement périphérique. Nous allons favoriser le développement des grandes surfaces et quand on dira tout simplement « attendez, je ne peux pas venir en centre ville parce que je ne peux pas me garer, donc je vais dans tel commerce périphérique de grande surface », je crois que l'on n'aura rien gagné. Ce que je pense également profondément, c'est que nous avons engagé, et je veux être résolument optimiste là dessus, une nouvelle logique au travers notamment du Grenelle de l'Environnement et de toute cette gestation actuelle dans laquelle, je l'espère en tout cas, la question de l'automobile va se relativiser et va peut être devenir un faux problème, pourquoi ? Parce que le progrès technique va nous permettre de disposer, je l'espère dans peu de temps, de voitures du point de vue du développement durable, beaucoup moins polluantes, voire quasiment non polluantes. Je sais bien ensuite tout le débat que l'on peut opposer. Cela ne règle pas les problèmes de circulation, on est d'accord. Cela consomme tout de même de l'énergie, même si c'est de l'énergie électrique, on est d'accord. Donc, ce n'est pas une panacée, mais dès lors que l'on ira vers ce genre de choses, je pense et c'est l'objectif aussi, comme aux échecs, d'essayer de jouer avec plusieurs coups d'avance. Lorsque l'automobile deviendra cette voiture électrique notamment en milieu urbain que l'on espère tous, on aura beaucoup diminué l'impact polluant négatif de la voiture dans les milieux urbains et l'équilibre que l'on recherche aujourd'hui entre les transports en commun et l'automobile, ce sera, je l'espère en tout cas, un équilibre relativement satisfaisant, assez satisfaisant, voire pourquoi pas très satisfaisant.

Je termine en disant que la dimension humaine est particulièrement importante, comme la concertation, la prise en compte des remarques, des desiderata, des préoccupations et Mme LEVELEUX, vous avez raison là dessus. Il faut véritablement la prendre en compte et dans toute sa dimension. On l'a vu dans d'autres opérations lourdes. Quand on modifie du tissu urbain fortement, on impacte fortement la vie des gens. On impacte des souvenirs, on impacte la vie au quotidien. Ce sont des choses qui ne sont pas quantifiables mais qui sont essentielles. Nous l'avons vécu à La Source dans le cadre du Grand Projet de Ville quand on a démoli un certain nombre d'immeubles, donc je peux vous dire qu'on y est particulièrement sensible. Enfin, j'espère que ces différents propos dans cette ambition pour Orléans pourront nous réunir.

M. CARRE, est-ce que vous voulez simplement rappeler la conclusion de la délibération ?

M. CARRE – *A travers cette délibération, je vous propose :*

- d'approuver le dispositif d'ensemble du projet centre ville intramails, deuxième phase, tel qu'il est exposé dans la présente délibération ;

- d'engager la concertation préalable à la réalisation du parking du Cheval Rouge et à la mise en œuvre d'une zone d'aménagement concerté sur un périmètre à définir – ce sera l'objet notamment des premières réunions de concertation – dans le secteur portant sur la rue des Carmes, la rue Porte Madeleine, le site de l'hôpital et le mail Jean Jaurès selon les modalités définies dans la délibération ;

- de vous déléguer, M. le Maire, pour accomplir les formalités nécessaires et mettre en œuvre le projet.

M. le Maire – *Merci M. CARRE. Donc après ce riche et long débat, je vais vous consulter.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En 2002, la Ville a décidé d'engager un vaste projet de requalification sur l'ensemble du centre-ville délimité par les mails et la Loire.

Les réflexions, qui ont été menées, ont permis à la Ville d'appréhender dans son ensemble la problématique de reconquête du centre-ville. Plusieurs principes ont été arrêtés :

- faire du centre-ville le cœur de la capitale régionale,
- embellir et végétaliser la Ville,
- mettre en valeur le patrimoine,
- optimiser l'usage de l'espace public,
- favoriser le retour des étudiants en centre-ville,
- ouvrir la ville sur la Loire.

La démarche choisie a été de cibler les actions et de les phaser. Dans un premier temps, les efforts se sont concentrés sur le secteur Bourgogne-Charpenterie-Châtelet. En quatre ans, un secteur piétonnier, rues et places, a été totalement requalifié. De nouveaux commerces se sont ouverts. Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) a été créée le 4 février 2008. Plus de 300 façades ont été restaurées en faisant découvrir un patrimoine insoupçonné. Une nouvelle ambiance nocturne a été créée grâce à un ambitieux plan lumière.

La Ville a fait le choix de s'ouvrir sur la Loire avec la réalisation de la place de la Loire par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AggLO) et la création du Jardin de la Charpenterie. Les quais réaménagés par l'AggLO ont repris toute leur dimension dans la ville. Le canal d'Orléans a été réouvert.

Aujourd'hui, la rénovation du quartier le plus ancien d'Orléans se poursuit dans deux directions :

- au sud, par la concrétisation opérationnelle de l'opération de revitalisation commerciale de la rue des Halles avec plus de 12 000 m² de nouveaux commerces ;
- à l'est, par la mise en oeuvre de la Z.A.C. Bourgogne qui accueillera de nouvelles résidences étudiantes, des activités tertiaires, l'ECOPOLE de la Région et un nouveau pôle culturel majeur pour la Ville. Par ailleurs, le site du château de la Motte Sanguin sera restauré et mis en valeur en continuité de la capitainerie du canal d'Orléans.

Pour qu'Orléans rayonne et soit une capitale régionale toujours plus ouverte, accueillante et dynamique, il faut engager la démarche sur la moitié ouest de l'intramails.

A - UN EVENEMENT MAJEUR A VENIR ET QUATRE PROJETS STRUCTURANTS

L'hôpital Madeleine sera transféré à la Source et libèrera ainsi un site de 5,5 hectares en 2015. C'est une opportunité unique pour mettre en oeuvre une opération d'aménagement majeur au cœur de la ville et pour réintégrer une partie de l'Université en centre ville, en lien avec les résidences étudiantes et le Restaurant Universitaire existants sur le quartier Dessaux réunis par la future 2^{ème} ligne de tramway. Le Rectorat réalise une étude de programmation dont les résultats devraient être connus dans le courant de l'année 2009.

Au-delà de la réimplantation de l'Université, la Ville aura à réfléchir sur un programme complémentaire de logements et d'activités répondant aux besoins de développement du centre ville. Il convient de souligner que de nombreux bâtiments de l'Hôpital sont remarquables. Ils constitueront une richesse pour la mise en œuvre de cette opération.

Le potentiel de ce site permet d'envisager l'arrivée de milliers de nouveaux usagers. Sa mise en valeur, son aménagement, son insertion doivent s'anticiper. Pour cela, il faut anticiper la transformation du quartier des Carmes en repensant son fonctionnement avec le quartier du faubourg Madeleine, la Loire et le centre-ville.

La revitalisation de cette partie d'Orléans se fera grâce à quatre transformations majeures qui porteront sur : l'arrivée du tramway, les mails, la place Croix Morin et la rue des Carmes et la place du Cheval Rouge.

➤ LA CONSTRUCTION DE LA LIGNE EST/OUEST (C.L.E.O.) DE LA LIGNE DE TRAMWAY

La seconde ligne de tramway traversera le centre ville sur 1,6 km, en desservant des lieux historiques et d'animations essentiels du centre ville : la rue des Carmes, la place de Gaulle, la rue Jeanne d'Arc, la place Sainte-Croix, la place de l'Etape. Deux stations desservent le secteur piétonnier. Au-delà de sa vocation transport, C.L.E.O. doit être un outil de transformation urbaine. Il invite à repenser les espaces publics qu'il traversera en s'inscrivant dans le projet centre ville. C'est un vecteur majeur d'évolution de la ville.

Outre la traversée des mails et du quartier Carmes, l'arrivée de la seconde ligne est l'occasion de reprendre deux places majeures à l'ouest du centre-ville : la place Croix Morin et la place de Gaulle.

La place Croix Morin est localisée à l'articulation entre le site de l'hôpital et la rue des Carmes. Elle est identifiée par l'étude Pivadis (consultant commerce) comme l'entrée commerciale ouest du centre-ville. C'est pourquoi, selon la proposition du Cabinet T.U.P., il est préconisé de donner à cet espace un vrai statut de place publique telle qu'elle existait au début du XX^{ème} siècle.

La rupture visuelle et commerciale que constitue la place du Général de Gaulle a une incidence sur la fréquentation et l'attractivité commerciale de la rue des Carmes. Les aménagements de cette place, dans le cadre de la ligne C.L.E.O., doivent remédier à cet effet de coupure. Rappelons que le projet C.L.E.O. prévoit la réalisation d'une espace couvert par auvent abritant la station commune de la ligne n° 1 existante et de la future ligne n° 2. L'enjeu du réaménagement de cette place est fort : créer une place dynamique qui diffusera les flux aux quatre points cardinaux de la ville et ramener une animation commerciale sur la place et entre les rues des Carmes, Jeanne d'Arc et du Cheval Rouge.

➤ LA REQUALIFICATION DES MAILS ET LA REALISATION D'UN PARKING PUBLIC : UNE RECONQUETE POUR RECOUDRE LA VILLE ET S'OUVRIRE VERS LA LOIRE

Espace unique dans la Ville, cette ceinture des mails est l'empreinte historique de la dernière enceinte fortifiée de la ville délimitant le cœur historique d'Orléans.

Le remplacement de ce mail par des trémies routières a coupé Orléans en deux. Cet espace dénaturé, totalement dévolu à la voiture, laisse peu de place aux autres modes de déplacements et à la

communication entre les quartiers. Les effets de coupure sont importants, les traversées piétonnes réduites, les carrefours complexes, en dénivelé, dégradent le paysage urbain.

Le projet de requalification a pour objectifs de rendre compatible la qualité paysagère du site avec la fonction de circulation, de créer une composition d'ensemble mettant en valeur le mail et la Loire.

Ce projet prévoit la remise à niveau des ouvrages des carrefours Saint-Jean et Jaurès, avec la création de véritables places urbaines et d'une coulée verte, mail central paysager garantissant une transparence des espaces et des perspectives. Il donne la possibilité d'intégrer la réalisation d'un parking souterrain d'environ 400 à 500 places sous le carrefour Jaurès-Madeleine en lien avec la station de tramway Madeleine.

L'ambition de la Ville à terme est de composer un espace très qualitatif et paysager participant à l'animation de la ville, notamment en lien avec l'ouverture à l'ouest du site de l'hôpital Madeleine.

➤ LE SITE DE L'HOPITAL MADELEINE ET LA RUE DES CARMES : UNE OPERATION DE RENOUELEMENT URBAIN

La restructuration du site de l'hôpital induira inévitablement de nouveaux flux et de nouveaux usages qu'il convient d'ores et déjà d'anticiper. L'enjeu principal de la rue des Carmes consiste bien à adapter la structure viaire à ces évolutions, à favoriser des espaces piétons et à répondre à la volonté de dynamiser le commerce de la rue. C'est pourquoi, se pose la question du redimensionnement de l'espace public, de son aménagement et de ses usages.

Cette nécessité d'adapter des espaces publics aux futurs usages est d'autant plus délicate que la rue des Carmes se rétrécit sur 111 mètres entre les rues des Charretiers et Stanislas Julien, avec des trottoirs actuels mesurant 1,40 m. L'impression de goulet est très forte aussi lorsqu'on vient de la place de Gaulle. L'impression que cet axe se renferme sur lui-même fait que cette partie de la rue des Carmes n'est pas à l'échelle de son potentiel urbain.

Une étude récemment réalisée par une agence de programmation valide la faisabilité technique de réaligner la rue des Carmes par une opération de déconstruction-reconstruction des façades en conservant la morphologie et l'architecture existantes. Une telle opération permettrait la réalisation d'une cinquantaine de logements dont 25 % de logements conventionnés édifiés sur un rez-de-chaussée commercial plus fonctionnel et pouvant intégrer une moyenne surface commerciale faisant office de locomotive. Cette restructuration urbaine permettrait également de créer un parking en sous-sol de capacité significative répondant aux besoins réglementaires des constructions nouvelles mais aussi à une demande du quartier.

C'est pourquoi, il est proposé de réfléchir, en concertation avec les habitants, à l'élargissement de la rue, afin de reculer de 4 mètres le front bâti entre les rues des Charretiers et Stanislas Julien. Seuls les bâtiments de premier rang, en contact direct au sud de la rue des Carmes seraient concernés.

Cette option permettrait également d'affirmer son articulation commerciale avec le centre ville, via les places Croix Morin et du Général de Gaulle. Elle peut également être l'opportunité de

créer une nouvelle placette au carrefour avec la rue des Charretiers s'ouvrant ainsi sur l'école élémentaire Jean Zay.

➤ LE PARKING DU CHEVAL ROUGE

La place du Cheval Rouge constitue une opportunité pour réaliser un parking en ouvrage de grande capacité (350 places) au bénéfice du commerce du centre-ville existant et à venir.

C'est aussi l'occasion de repenser l'organisation de l'espace public au chevet de l'église Notre-Dame des Miracles et de mettre en valeur le jardin Jacques Boucher. Ce projet permettra également de construire un nouvel immeuble d'architecture contemporaine en continuité du bâti existant intégrant des commerces en rez-de-chaussée et favorisant la continuité commerciale de la rue du Cheval Rouge.

D'ores et déjà deux études ont été réalisées, l'une par la S.C.E.T. pour définir la faisabilité du parking, l'autre par l'agence T.U.P. pour proposer une organisation de surface et des principes de composition de l'espace public.

Cette opération peut être engagée dès 2009 par la réalisation des fouilles archéologiques.

Afin d'assurer une cohérence d'actions et de programmation sur ces sites, il serait intéressant de réaliser une opération d'aménagement globale phasée dans le temps, dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) dont le périmètre engloberait la rue des Carmes, la rue Porte Madeleine, le site de l'hôpital et le cas échéant le mail Jaurès.

B - LA QUALITE AU SERVICE DU RAYONNEMENT D'ORLEANS

Ces grands projets doivent s'intégrer dans l'ambition de requalification globale du secteur ouest et dans la poursuite de la démarche du projet centre-ville. Le savoir-faire de la Ville, l'expérience acquise dans le quartier Bourgogne et les propositions d'une nouvelle étude sur les espaces publics réalisée par T.U.P. permettent de cibler les actions de revalorisation du quartier Carmes-Bannier selon trois niveaux d'interventions complémentaires.

➤ LA REQUALIFICATION DES VOIRIES

L'espace public sera traité dans la logique du centre-ville avec des matériaux qualitatifs en respectant les trois principes caractérisant le quartier Bourgogne : calmer, animer, structurer.

La nouvelle réflexion menée par l'agence T.U.P. sur les espaces publics de l'ouest de l'intramail, avec le Cabinet ECOSPHERE, spécialisé en développement durable, s'est attachée à définir un cadre de références pour les aménagements en fonction des tonalités architecturales du quartier, de la hiérarchisation de la voie.

Ils préconisent ainsi de :

- retravailler les profils de rues pour améliorer leur perception et leurs usages,
- unifier les revêtements de sols,
- prévoir des revêtements de sols de couleurs claires adaptés à leurs usages sans être

nécessairement des pavages,

- apporter du végétal pour ponctuer l'espace public et traiter les pignons,
- contenir les stationnements par du mobilier urbain qualitatif,
- traiter spécifiquement les entrées de rues à partir des mails pour marquer l'entrée au centre ville,
- hiérarchiser les rues dans les usages et leurs traitements et développer des zones 30,
- valoriser les cheminements nord/sud vers la Loire,
- déployer le plan lumière.

Ces actions de requalification des espaces publics sont à phaser dans le temps. Les aménagements de C.L.E.O. s'attacheront à respecter ces principes.

➤ DES NOUVEAUX ESPACES A CREER

Les nombreuses places réparties dans ce secteur ouest du centre-ville ponctuent l'itinéraire commercial du centre-ville. Leur aménagement qualitatif est particulièrement important pour créer des cheminements dynamiques. Ces places aujourd'hui ne sont pas à la hauteur de leur potentiel.

Il s'agit, outre les places du Général de Gaulle, Croix Morin, du Cheval Rouge déjà évoquées, de places ou d'espaces plus confidentiels, souvent délaissés tels, la place du Centre Régional de Documentation Pédagogique (C.R.D.P.), la dalle du parking des Chats Ferrés ou encore le jardin des Minimes trop replié sur lui-même.

L'espace public défini par la rue des Chats Ferrés et la rue Notre-Dame de Recouvrance donnant sur la place du C.R.D.P. constitue aujourd'hui un espace désorganisé dont l'usage se réduit en grande partie aux accès du parking des Chats Ferrés. Le principe proposé est d'ouvrir cet espace à partir de la rue des Carmes avec une composante forte en végétal permettant de dissimuler les éléments techniques du parking.

Le jardin des Minimes mérite une réflexion particulière : il y a peu d'espaces verts dans le quartier. Ce jardin est aujourd'hui sous utilisé en raison de sa localisation dissimulée en cœur d'îlot dont les abords ont été défigurés en parkings. Sans mésestimer le contexte juridique particulièrement complexe de l'ensemble urbain concerné, il est proposé de lancer une réflexion sur le réaménagement de cet espace pour lui donner l'ampleur qu'il mérite.

➤ LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI

Le succès de la campagne de ravalement obligatoire initiée depuis 2002 sera étendu au secteur Carmes en pérennisant le dispositif incitatif de subventions de la Ville.

La Ville continue de bénéficier pour cette action de l'appui de la Société URBANIS et de l'architecte Daniel l'HEUDE, dont les missions d'animation et de conseils ont été renouvelées par la Ville récemment suite à une consultation.

Il faut souligner la convention que vient de passer la Ville avec la Fondation du Patrimoine. Celle-ci ouvre dans de nombreux cas des possibilités de défiscalisation pour les propriétaires privés qui engagent des travaux de ravalement ou de réfection de façades ou de toitures visibles depuis l'espace public. Ce dispositif renforce l'action de la Ville.

L'étude sur l'habitat de l'Agence d'Urbanisme a souligné pour le quartier Carmes une forte densité de logements et de population et une proportion importante de logements locatifs sociaux de fait. Les biens y sont négociés à un coût inférieur au prix moyen du centre-ville. Ils subissent en effet une décote du fait d'un patrimoine peu ou mal mis en valeur. A noter cependant que le nord de la rue des Carmes bénéficie d'une meilleure image que le sud.

Sur le plan du patrimoine, la Ville a ainsi l'objectif d'explorer la possibilité de mettre en œuvre dans le quartier Carmes, et plus généralement sur l'intramails, une Opération de Restauration Immobilière (O.R.I.), dispositif permettant d'intervenir à l'intérieur des immeubles et donc sur le logement.

C - LA CONCERTATION

Tout comme pour la première phase du projet centre-ville, la concertation se déroulera tout au long de l'opération.

Les Conseils Consultatifs des Quartiers Bourgogne-République et Carmes-Bannier, présidés par des Adjointes délégués et ouverts à tous les habitants volontaires, seront un lieu privilégié de réflexion et de proposition sur l'ensemble des aspects de la démarche de la Ville. Leur organisation favorise en effet un dialogue régulier entre les citoyens et les associations de quartier d'une part, et les élus et l'Administration d'autre part.

D'ores et déjà, il est proposé d'engager la concertation préalable en application des articles L. 300-1 et L. 300-2 du Code de l'Urbanisme. A partir de la démarche d'ensemble définie ci-dessus, cette concertation portera plus particulièrement sur :

- le projet du parking du Cheval Rouge et les aménagements d'espaces publics induits,
- le périmètre englobant la rue des Carmes, la rue Porte Madeleine, le site de l'hôpital et le mail Jaurès, sur lequel il est envisagé de mettre en œuvre une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.).

Cette concertation prendra la forme de la mise à disposition d'un dossier explicatif en mairie de proximité centre-ville pendant une durée de trois semaines avec un cahier d'observations et l'organisation d'une réunion publique. Les dates de cette concertation seront annoncées par voie de presse et sur le site internet de la Ville. A l'issue de cette concertation, le Conseil Municipal en tirera le bilan.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le dispositif d'ensemble du projet centre-ville intramails, deuxième phase, tel qu'il est exposé dans la présente délibération ;

2°) décider d'engager la concertation préalable à la réalisation du parking du Cheval Rouge et à la mise en œuvre d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) sur un périmètre à définir, dans le secteur portant sur la rue des Carmes, la rue Porte Madeleine, le site de l'hôpital et, le cas échéant, le mail Jaurès selon les modalités définies ci dessus ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et mettre en œuvre le projet. »

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 13.

M. le Maire – *Je me permets juste de faire un tout petit commentaire. Il s'est passé exactement la même chose à propos de la requalification du quartier Bourgogne en 2002, l'opposition avait voté contre. Aujourd'hui franchement, est-ce que cela méritait de voter contre ? Outre le plaisir de se retrouver régulièrement, je vous donne rendez-vous dans quelques années et vous allez voir la transformation.*

N° 7 – Projet Centre Ville. Requalification de la place du Cheval Rouge. Diagnostic archéologique. Approbation d'une convention à passer avec l'I.N.R.A.P.

M. CARRE – *C'est une délibération technique. On vient de parler de la faisabilité du parking du Cheval Rouge et donc il s'agit de lancer le diagnostic archéologique préalable.*

M. BRARD – *A propos de la première ligne de tramway, je connais des élus qui, par exemple siégeant ici ou là et de bords divers, s'étaient prononcés très fortement contre cette première ligne de tram. Je voulais juste rappeler ce fait, c'est tout !*

M. le Maire – *C'est vrai ici et là, vous avez raison, M. BRARD. Mais puisque je crois que vous faites une allusion à peine voilée pour ce qui me concerne, je vous invite à relire le débat qui a eu lieu ici même - j'étais placé là-bas -, en 1995 où j'avais conclu en m'adressant à Jean-Pierre SUEUR « M. le Maire, si vous pouvez nous apporter des réponses sur les 10 points que j'avais évoqués - de mémoire -, nous serions prêts et personnellement, je serais prêt à soutenir ce projet de tramway. »*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville envisage la réalisation d'un parc public de stationnement souterrain sous la place du Cheval Rouge au bénéfice du commerce du centre ville existant et à venir.

Ce projet est aussi l'occasion de repenser l'organisation de l'espace public au chevet de l'église Notre-Dame des Miracles et de mettre en valeur le jardin Jacques Boucher. Ce projet pourra également permettre de construire un nouvel immeuble d'architecture contemporaine en continuité du bâti existant intégrant des commerces en rez-de-chaussée pour favoriser la continuité commerciale de la rue du Cheval Rouge. C'est pourquoi, il convient de réaliser un diagnostic archéologique préalable aux travaux en application d'un arrêté préfectoral du 7 juillet 2008.

Ce diagnostic aura pour objectif de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré d'intervention de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents. Ainsi il déterminera, le cas échéant, la nécessité de prescriptions de fouilles archéologiques. Une convention doit donc être signée entre la Ville et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P.) afin de définir les conditions d'intervention du diagnostic

archéologique qui pourrait intervenir au premier semestre 2009.

Selon les dispositions du Code du Patrimoine (article L. 524-7 paragraphe II), de la loi n° 2004-804 relative au soutien à la consommation et à l'investissement (article 17), du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive (article 88), la Ville est assujettie, au titre de sa demande volontaire de réalisation anticipée de diagnostic archéologique, au versement d'une redevance dont le taux est fixé, par l'arrêté du 12 juillet 2007 portant fixation du taux de la redevance d'archéologie préventive, à 0,38 € par mètre carré concernant l'ensemble du terrain d'assiette du projet.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'I.N.R.A.P. définissant les engagements respectifs des parties pour la réalisation du diagnostic archéologique de la place du Cheval Rouge ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer la dite convention au nom de la Ville, et pour accomplir les formalités nécessaires relatives à cette opération ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2031, opération 10A475, T.S. 800. »

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 13.

AFFAIRES FINANCIERES

N° 8 – Budget Primitif 2009. Orientations générales. Débat.

*
* *
*

Présentation d'un power-point par M. MARTIN.

*
* *
*

VILLE D'ORLÉANS

Le débat sur les orientations budgétaires 2009

I – La consolidation financière

2

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 28 novembre 2008

M. MARTIN – *M. le Maire, mes chers collègues, j'avais prévu d'introduire le débat sur les orientations budgétaires en vous faisant une présentation détaillée ...*

(brouhaha dans l'hémicycle).

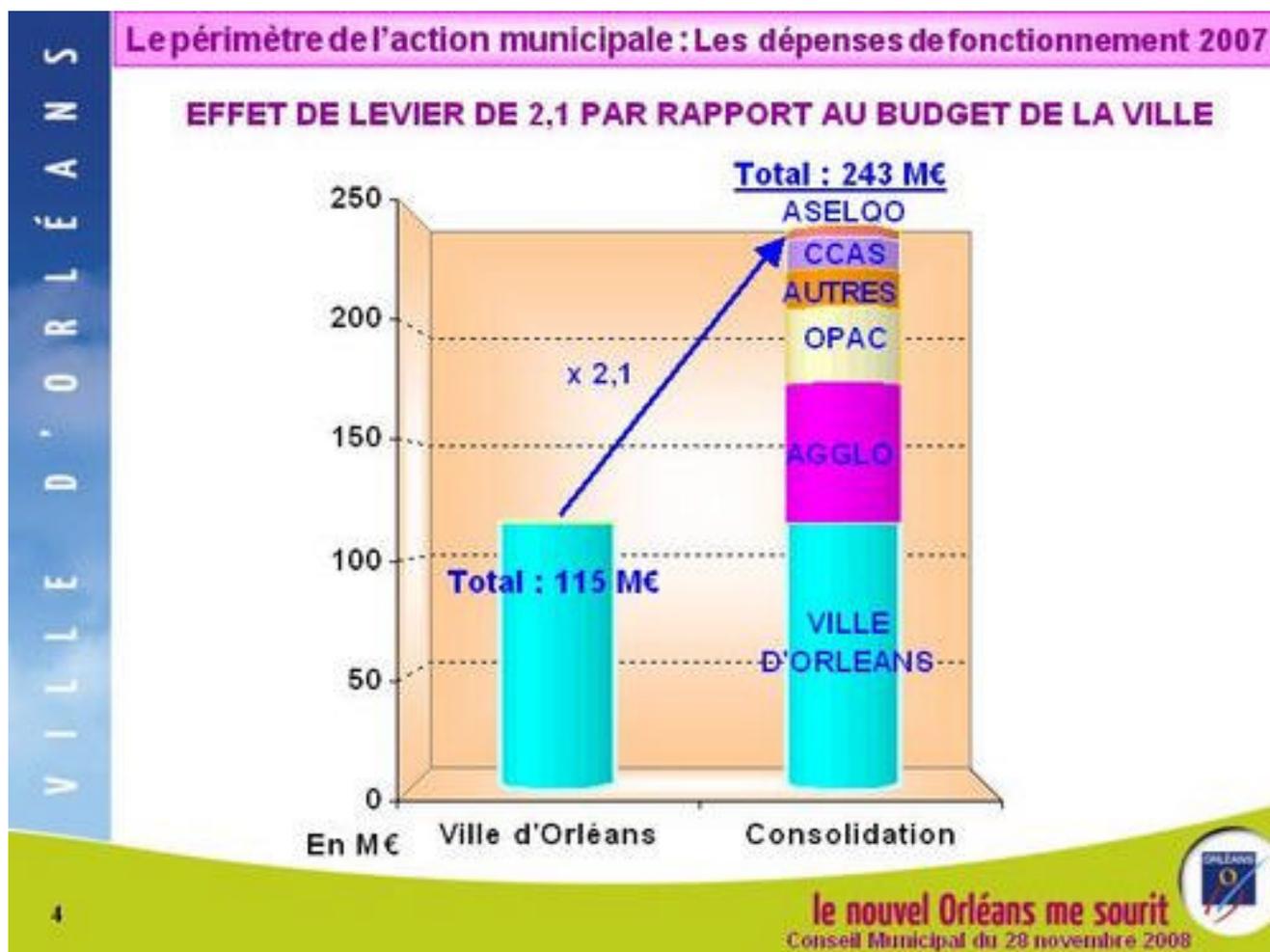
M. MARTIN - *... de la consolidation financière de la Ville, mais nous allons essayer de mettre une cadence qui convient aux propos - merci Mme BORDAS - pour aller tout de suite à l'essentiel.*

<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="background-color: #003366; color: white; padding: 5px; writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); font-weight: bold; font-size: 24px; margin-right: 10px;">A N S</div> <div style="background-color: #ff66cc; padding: 5px; text-align: center;"> <h2 style="margin: 0;">Le débat d'orientations budgétaires 2009</h2> <h3 style="margin: 0;">Le périmètre de l'action municipale au 31/12/2007 (dernier exercice clos)</h3> </div> </div>					
ENSEIGNEMENT	CULTURE	SPORT	JEUNESSE	SOCIAL	LOGEMENT
VILLE AGGLO CAISSE DES ECOLES SOGERES	VILLE CADO ORLEANS CONCERTS MUSIQUE MUNICIPALE CARRÉ ST VINCENT CENTRE CHOREGRAPHIQUE CDN ORLEANS SPECTACLES ANTIROUILLE CINEMA DES CARMES	VILLE USO FOOT RCO RUGBY SMD GYM USO JUDO-JUJITSU ENTENTE ORLEANAISE LOIRET	VILLE ASELQO ESCALE DEFI AESCO AJLA JAM	VILLE AGGLO COMITE ŒUVRES SOCIALES CCAS OFFICE ORLEANAIS DES RETRAITES	VILLE OPAC D'ORLEANS OPAC DU LOIRET AGGLO REPERES ARGONNE SERVICE PLUS MAISON DE L'HABITAT SOCOS ET SODC
DEVELOPPEMENT URBAIN	EAU ET ASSAINISSEMENT	DECHETS	ENVIRONNEMENT	TRANSPORTS	ECONOMIE
VILLE AGGLO SEMDO ORLEANS GESTION (Parc expos)	LYONNAISE DES EAUX - SUEZ AGGLO	AGGLO	VILLE AGGLO	AGGLO ORLEANS GESTION (Parc stationnement)	VILLE AGGLO ORLEANS TECHNOPOLE ORLEANS GESTION (Congrès+ Cent.Conférence)
TOURISME	SECURITE	SERVICES GENERAUX			
VILLE OFFICE DU TOURISME	VILLE AGGLO	VILLE AGGLO ORLEANS GESTION (Siège)			

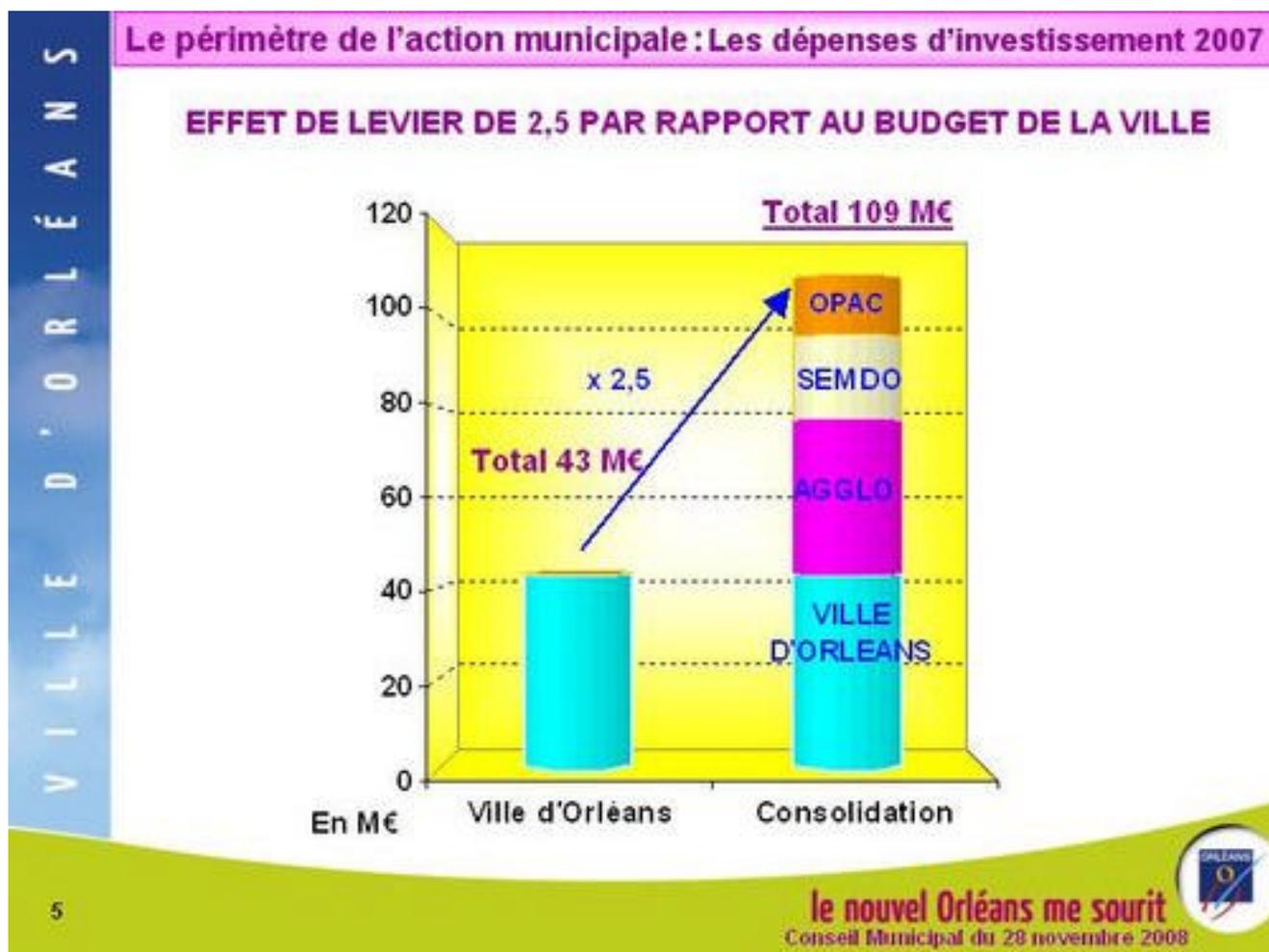
3


le nouvel Orléans me sourit
 Conseil Municipal du 28 novembre 2008

M. MARTIN - *Pour situer en perspective l'action budgétaire de la Ville et le périmètre de l'action municipale, il faut que vous sachiez, et nous le rappelons avec cette première diapositive, que le budget de la Ville repose et irrigue une trentaine d'organismes qui lui permet de mener son action, parmi lesquels on trouve bien sûr l'Agglomération, l'O.P.A.C. d'Orléans, l'A.S.E.L.Q.O. ; tous les organismes culturels qui interviennent au droit de la Ville : le C.A.D.O., Orléans Concerts, la Musique Municipale, le Carré Saint-Vincent ; tous les organismes sportifs : l'U.S.O. Foot, l'Entente ; tous les organismes pour la jeunesse ; les organismes qui interviennent également dans le domaine social et dans le logement.*



M. MARTIN - Au total, lorsqu'on parle du budget de la Ville, ce sont 30 organismes qui se consolident et qui donnent lieu à un effet de levier absolument formidable puisque lorsque la Ville d'Orléans dépense, en fonctionnement, 1 euro, elle génère avec l'effet de levier dont je viens de parler, par l'Agglo, par l'O.P.A.C. et les autres organismes comme le C.C.A.S., plus de 2 euros d'engagement de dépenses.



M. MARTIN - En terme d'investissement, celui-ci étant en moyenne d'un peu plus de 40 millions d'euros, cela représente un effet de levier de 2,5 fois.

Je passe sur l'état de la dette car j'y reviendrais un petit peu plus tard.

Donc voilà en perspective les organismes avec lesquels nous exerçons une action budgétaire.

VILLE D'ORLÉANS

**LA CONSOLIDATION DES RISQUES assumés par la Ville
au travers des :**

↓

Les engagements hors bilan

⇨ **Grand projet de Ville**

Montant global du projet de 183 703 K€ (valeur 2008).

- ✓ Participation de la Ville : 52 441 K€ (valeur 2008) entre 2003 et 2010
- ✓ En contrepartie la Ville attend 27 882 K€ en recettes

→ **Au 31/12/2007, engagements nets restants, 5 919 K€.**

⇨ **Le plan CGLLS**

Engagements de la Ville de 13 421 K€ entre 2003 et 2008.

- ✓ Apport en capital de 2 773 K€,
- ✓ Subvention d'équipement de la Ville pour 6 148 K€,
- ✓ Subvention de fonctionnement 750 K€ par an sur 6 ans (2008) : 4 500 K€

→ **Au 31/12/2007 engagements restants : 6 500 K€**

7

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 28 novembre 2008



M. MARTIN - *En ce qui concerne les engagements hors bilan, c'est-à-dire les grandes actions que la Ville d'Orléans projette dans le temps et qu'elle doit reprendre dans sa construction budgétaire au fil des années, il y a tout d'abord le Grand Projet de Ville (G.P.V.).*

Comme vous le savez, le G.P.V. représente plus de 180 000 000 € et à la dernière situation que nous avons au 31 décembre 2007, il restait à engager, en valeur nette, 5 900 000 € pour terminer ce programme qui aujourd'hui, fin 2008, est réalisé à hauteur de 80 %.

Pour le plan C.G.L.L.S., c'est-à-dire le plan de restructuration de l'O.P.A.C., et vous voyez que ces actions s'inscrivent dans le temps puisque ce plan nous l'avons voté en 2002, il nous reste des engagements à servir pour 6 500 000 €.

VILLE D'ORLÉANS

LA CONSOLIDATION DES RISQUES assumés par la Ville
au travers des :

Les engagements hors bilan

- ✓ **Le projet Gare**
Engagement de 7 292 K€ sur un total de 38 700 K€.
→ Au 31/12/2007, engagements restants : 2 450 K€.
- ✓ **Le contrat de projet Etat – Région 2007-2013**
→ Engagement de la Ville 7 620 K€ : restructuration du bâtiment Dupanloup en Centre Universitaire pour 7 620 K€ de dépenses et 5 620 K€ de recettes.
- ✓ **La Convention territoriale de l'Argonne 2007-2012 :**
Montant global du projet : 62 600 K€
 - ✓ Participation de la Ville 23 921 K€
 - ✓ En contrepartie la Ville attend 10 632 K€ en recettes
 - au 31/12/2007, engagements restants : 23 282 K€

8

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 28 novembre 2008



M. MARTIN – *En ce qui concerne le projet Gare qui a été évoqué tout à l'heure, il nous restait à engager, à la dernière situation, 2 400 000 € et ce projet est encore, bien que très avancé en ce qui concerne la halle de la gare, en cours de réalisation.*

En ce qui concerne le contrat de projet Etat-Région, l'engagement de la Ville tel qu'il a été pris pour la période 2007-2013 est de 7 600 000 €. Il concerne essentiellement la restructuration du bâtiment Dupanloup en centre universitaire.

Le montant global de la Convention territoriale de l'Argonne était de 62 000 000 €. Il reste à engager la somme de 23 000 000 €.

VILLE D'ORLÉANS

LA CONSOLIDATION DES RISQUES assumés par la Ville
au travers des :

↓

Les engagements hors bilan

✓ **Les ZAC**

Les 11 ZAC en cours de réalisation (conventions publiques d'aménagement avec la SEMDO) représentent :

- Un montant total de participations versées de 46,9 M€ TTC au 31/12/07
- Un solde de participation à verser de 17,9 M€ TTC de 2008 à 2012

**Au global 31/12/07 le solde des engagements est de 83,4 M€ .
En contrepartie, la Ville attend 38,2 M€ sur les exercices futurs.**

✓ **Les garanties d'emprunt**

- Au 31/12/07 le montant total des garanties s'élève à 163,3 M€ dont 90 % au titre du logement social

9

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 28 novembre 2008



M. MARTIN - *Et enfin, nous avons 11 zones d'aménagement concerté qui portent des investissements majeurs de la Ville d'Orléans, telles que la Z.A.C. de la rue des Halles ou la Z.A.C. Bourgogne, telle que la Z.A.C. qui viendra telle que nous l'avons décidée ce soir pour Carmes-Madeleine.*

Il nous reste sur les engagements que nous avons pris dans ces différentes zones d'aménagement concerté un solde d'engagement de 83 000 000 €, la Ville attendant 38 000 000 € en recettes.

Enfin et pour que vous ayez une connaissance complète de nos engagements, nous garantissons des emprunts et cette garantie que la Ville a consentie auprès de différents organismes est de 160 000 000 €.

Voilà le paysage étant présenté, je vais vous donner quelques éléments sur le contexte économique et financier qui nous permettra de construire le budget de l'année 2009.

VILLE D'ORLÉANS

Le contexte économique et financier

Un environnement économique et financier perturbé :

- **Instabilité de l'activité économique :**
 - **prix du pétrole : 146 \$ en juillet, 80 \$ en octobre, 50 \$ actuellement**
 - **volatilité de la parité Euro/Dollar,**
 - **croissance française attendue à 0,5 % au lieu de 1 % prévu pour 2008**
- **Contexte financier perturbé :**
 - **crise des « subprimes » entraînant la perturbation des marchés financiers**
 - **très forte volatilité des marchés financiers : hausse des taux d'intérêts, hausse des marges bancaires, raréfaction du crédit**
 - **Baisse du principal taux directeur de la Banque Centrale Européenne**

11

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 28 novembre 2008

M. MARTIN – *L'environnement économique et financier, vous le savez, est perturbé.*

En effet, nous sommes dans une situation d'instabilité économique avec :

- *le prix du pétrole : le prix du baril est en juillet à 146 \$, en octobre à 80 \$, et aujourd'hui à moins de 50 \$ – il était hier, je crois, à 49 \$ le baril - ;*
- *la volatilité de la parité Euro/Dollar ;*
- *la croissance française attendue à 0,5 % et peut-être même pas.*

De même, le contexte financier est perturbé avec :

- *la crise des « subprimes » ;*
- *une très forte volatilité des marchés financiers : hausse des taux d'intérêts, hausse des marges bancaires, raréfaction des crédits.*

Les projet de loi de programmation des Finances Publiques 2009-2012 et projet de loi de finances pour 2009

- L'Etat poursuit son objectif d'assainissement des finances publiques
→ rythme de progression des dépenses divisé par 2 dès 2008 soit une évolution de 1 %.
- Prévision d'évolution limitée des concours de l'Etat aux Collectivités Territoriales

Dès 2009, les collectivités locales assumeront donc un rôle important pour limiter les effets de la crise : leurs investissements soutiendront l'économie locale.



M. MARTIN – *En ce qui concerne les finances publiques de la Ville d'Orléans, nous savons que l'Etat va poursuivre son assainissement des finances publiques avec un rythme de progression des dépenses divisé par 2 dès 2008, soit une évolution de 1 % sur les collectivités locales.*

La prévision d'évolution des concours de l'Etat aux collectivités territoriales est limitée, je l'avais dit et nous savions que cela allait venir. Nous y sommes mais nous sommes prêts.

VILLE D'ORLÉANS

Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2009

Les objectifs de l'action municipale pour le mandat sont :

- Le renforcement de la proximité avec les orléanais
- La volonté de dimensionner Orléans au niveau national pour assurer le rayonnement de la ville
- De tendre vers l'excellence en matière de développement durable

Dans le respect des équilibres financiers, avec :

- La stabilité des taux d'imposition
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Le maintien de l'autofinancement
- Un niveau élevé d'investissement
- Un recours mesuré à l'emprunt

Le budget 2009 sera construit en tenant compte de la bonne situation financière de la Ville et de l'environnement économique actuel.

14

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 28 novembre 2008

M. MARTIN – *En ce qui concerne les objectifs de l'action municipale pour le mandat, je vous rappelle que les objectifs politiques sont :*

- *le renforcement de la proximité avec les Orléanais ;*
- *la volonté de dimensionner Orléans au niveau national pour assurer le rayonnement de la Ville ;*
- *de tendre vers l'excellence en matière de développement durable, le débat qui vient d'avoir lieu à l'évidence le montre.*

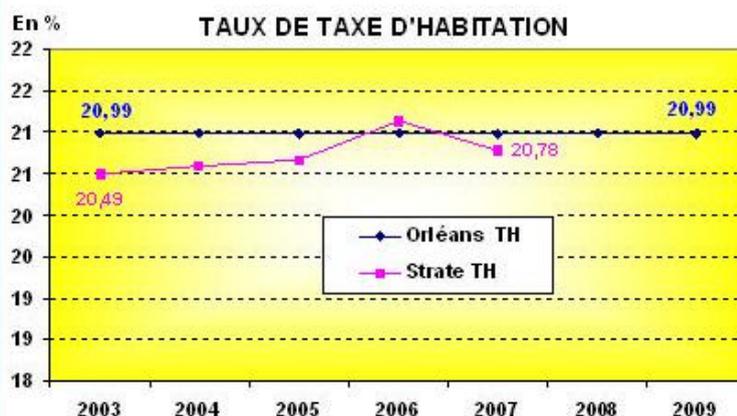
Mais pour ce faire, l'objectif est clair et le cap est fixé. Il faut que nous fassions tout cela dans le respect des équilibres financiers, c'est-à-dire :

- *la stabilité des taux d'imposition ;*
- *la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;*
- *le maintien de l'autofinancement ;*
- *un niveau élevé d'investissement, je crois que c'est démontré ;*
- *un recours mesuré à l'emprunt.*

Donc, voyez l'équation qui porte sur ces 5 domaines est une équation difficile et c'est ce qui vous est proposé pour le débat d'orientations budgétaires 2009. On tient compte bien sûr, en prenant ces engagements, de la bonne situation que nous avons actuellement, mais l'objectif est particulièrement ambitieux.

Orientations en matière de fonctionnement et les hypothèses de construction du budget 2009 : les recettes

Des recettes de fonctionnement contraintes



Taux de Taxe d'Habitation inchangé depuis 1996

→ Il est rejoint progressivement par le taux moyen des communes de la strate

M. MARTIN - En ce qui concerne la politique fiscale, nous savons que nos recettes de fonctionnement seront sous contrainte car nous souhaitons que le taux de la taxe d'habitation reste inchangé ainsi qu'il l'est depuis 1996.

La courbe qui vous est projetée maintenant vous indique qu'en ayant maintenu notre taux de façon constante sur la période, nous avons été rejoints progressivement et même dépassés l'an dernier par les communes qui nous ressemblent et qui, elles, n'ont pas résisté aux besoins d'augmenter leur fiscalité.

Orientations en matière de fonctionnement et les hypothèses de construction du budget 2009 : les recettes

En matière de taxe d'habitation : une politique d'abattements à Orléans volontariste

→ Elle représente une réduction du produit attendu de 6,1 M€ sur un produit total de taxe d'habitation de 27,25 M€

Abattements obligatoires	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux du Maximum légal en %
Abattement pour 1 ^{ère} personne à charge	10	15	20
Abattement pour 2 [°] personne à charge	10	15	20
Abattement pour 3 [°] personne à charge	15	20	25
Abattement supplémentaire à partir de la 4 [°] personne à charge	15	20	25
Abattements facultatifs			
Abattement général à la base	0	15	15
Abattement spécial à la base	0	15	15



M. MARTIN - Je rappelle qu'en matière de taxe d'habitation, la Ville d'Orléans pratique une politique d'abattement particulièrement volontariste. En effet, et le tableau qui est projeté l'indique, par rapport au taux maximum que la Ville d'Orléans ait autorisé à pratiquer pour les abattements, dans bien des domaines et notamment l'abattement général à la base ou spécial à la base, nous optons pour l'abattement maximum.

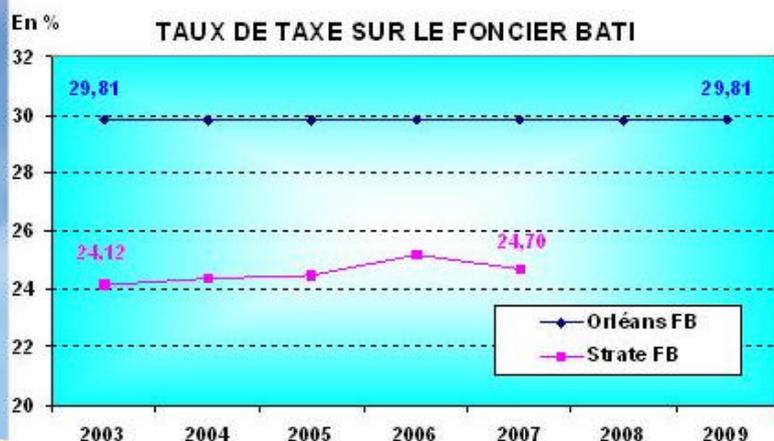
Je rappelle que les abattements sont destinés à réduire les bases fiscales sur les déclarations les plus faibles, donc à jouer un rôle social essentiel. La perte de recette qui résulte de ces abattements est de l'ordre de 6 000 000 € pour une masse attendue de taxe d'habitation de 27 000 000 €.

Orientations en matière de fonctionnement et les hypothèses de construction du budget 2009 : les recettes

En matière de taxe foncière

- ✓ Une politique d'exonération centrée sur le soutien à la construction de logements sociaux neufs
- ✓ Une augmentation du nombre de logements sociaux (+ 1 556 logements de 1999 à 2007)

→ Le nombre de logements sociaux passe de 26,24 % en 2001 à 27,70 % en 2007 (obligation légale S.R.U. fixée à 20 %)

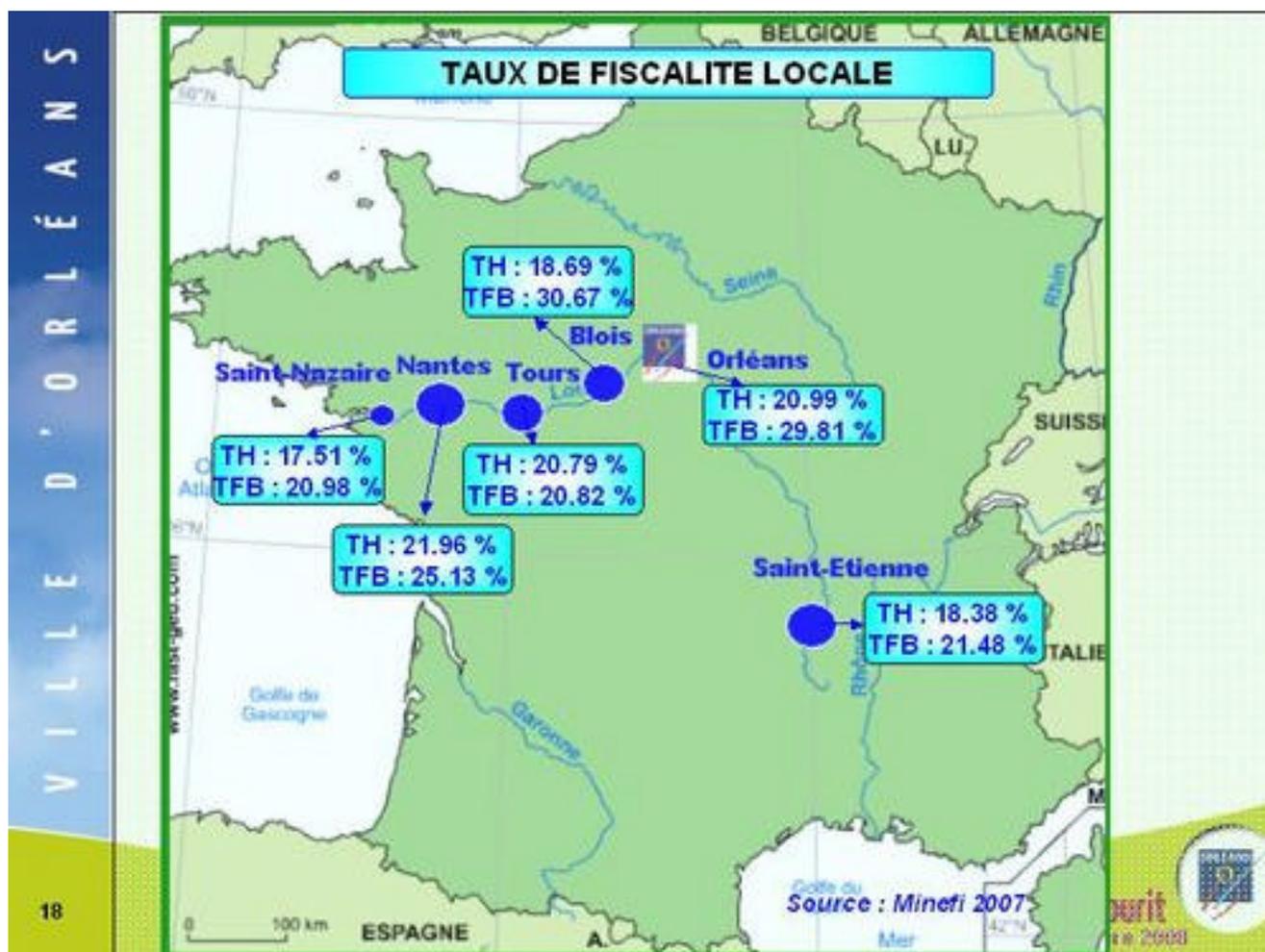


Taux de Taxe sur le Foncier Bâti inchangé depuis 1996



M. MARTIN – *En ce qui concerne la taxe foncière, c'est le même objectif. Le taux de notre taxe foncière, vous le savez, est supérieur à la moyenne et nous le maintenons à 29,81 %, ce taux étant lui même constant depuis 1996.*

Je vous rappelle cependant que nous avons fait des efforts très importants en matière de logements sociaux puisque notre taux de logement social est aujourd'hui de 27,70 %.



M. MARTIN - Alors, si l'on compare les taux de fiscalité locale avec les villes ligériennes car c'est l'habitude que nous avons prise de faire des comparaisons, on voit que par rapport à la Ville de Tours, en taux de taxe d'habitation, on est très proche de cette ville, mais en foncier bâti, on est plus élevé.

Lorsqu'on se compare à la Ville de Blois, on voit qu'en foncier bâti, on est un petit peu en dessous de cette ville. En revanche, on est un petit peu au dessus en ce qui concerne la taxe d'habitation.

Pour ce qui est de la Ville de Nantes, les taux sont également indiqués : 21,96 % de taxe d'habitation, 25,13 % de taxe sur le foncier bâti.

VILLE D'ORLÉANS

Orientations en matière de fonctionnement et les hypothèses de construction du budget 2009 : les recettes

Evolution du produit fiscal 2009 liée à l'évolution des bases physiques et nominales - pas d'évolution des taux de fiscalité

↓

Hypothèses 2009 :

- Revalorisation des bases de **1,6 % voire 1,5 %**
- Variation physique de la taxe d'habitation de **0,7 % à 0,8 %**
- Variation physique de la taxe foncière de **1,4 % à 1,5 %**

→ **Le produit fiscal attendu est estimé à hauteur de 68,7 M€**

19

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 28 novembre 2008



M. MARTIN – *L'évolution du produit fiscal, vous le savez, est liée aux bases physiques. Nous attendons de la part de l'Etat qu'il nous autorise à revaloriser nos bases de l'ordre de 1,6 % voire 1,5 %.*

VILLE D'ORLÉANS

Orientations en matière de fonctionnement et les hypothèses de construction du budget 2009 : les recettes

✓ **Les dotations de l'Agglo**

→ *Stabilisation des dotations en 2009*

- Attribution de compensation : produit attendu 28,23 M€
- Dotation de solidarité communautaire : 1,73 M€

→ *Soit un total de 29,96 M€*

✓ **Les dotations de l'Etat**

- Dotation forfaitaire : 33,65 M€
- Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (D.S.U.) : 3,08 M€

→ *Soit une évolution totale de + 0,2% par rapport au BP 2008*

La D.S.U sera maintenue à son niveau de 2008 sans présager des années 2010 et suivantes. Cette recette représente près de 10 % des dotations de l'Etat versées à la Ville d'Orléans

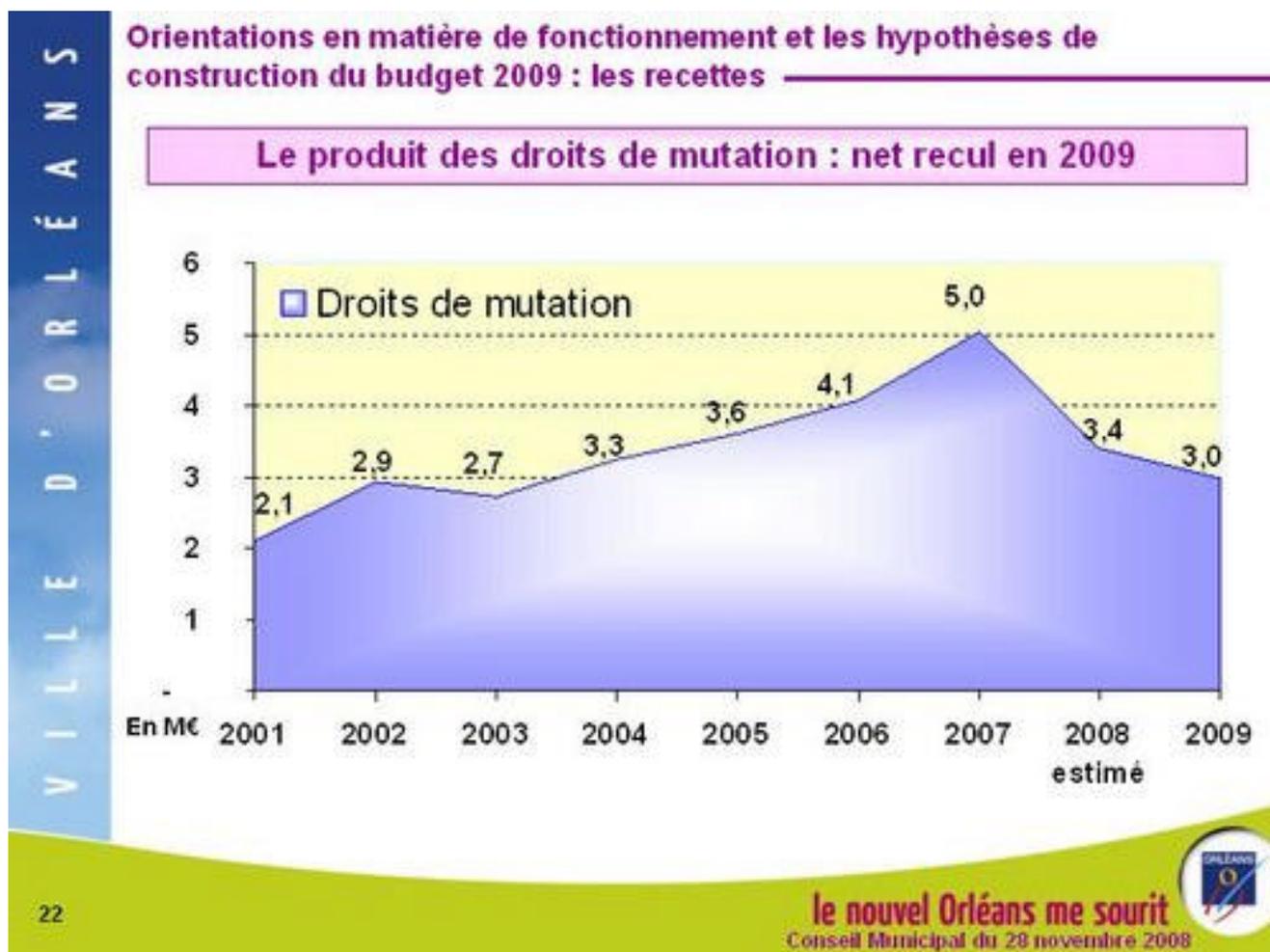
20

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 28 novembre 2008



M. MARTIN – *Les dotations de l'Agglomération sont stabilisées du fait de la réglementation et depuis que nous sommes passés en taxe professionnelle unique en 2002. Nous attendons donc une recette stable.*

De la même manière que pour les dotations de l'Etat proprement dites, dotations de fonctionnement, nous attendons là une évolution particulièrement contrainte puisque les simulations que nous faisons aboutissent à une évolution sur l'ensemble de la dotation de l'Etat de 0,2 %. C'est donc une augmentation excessivement faible.



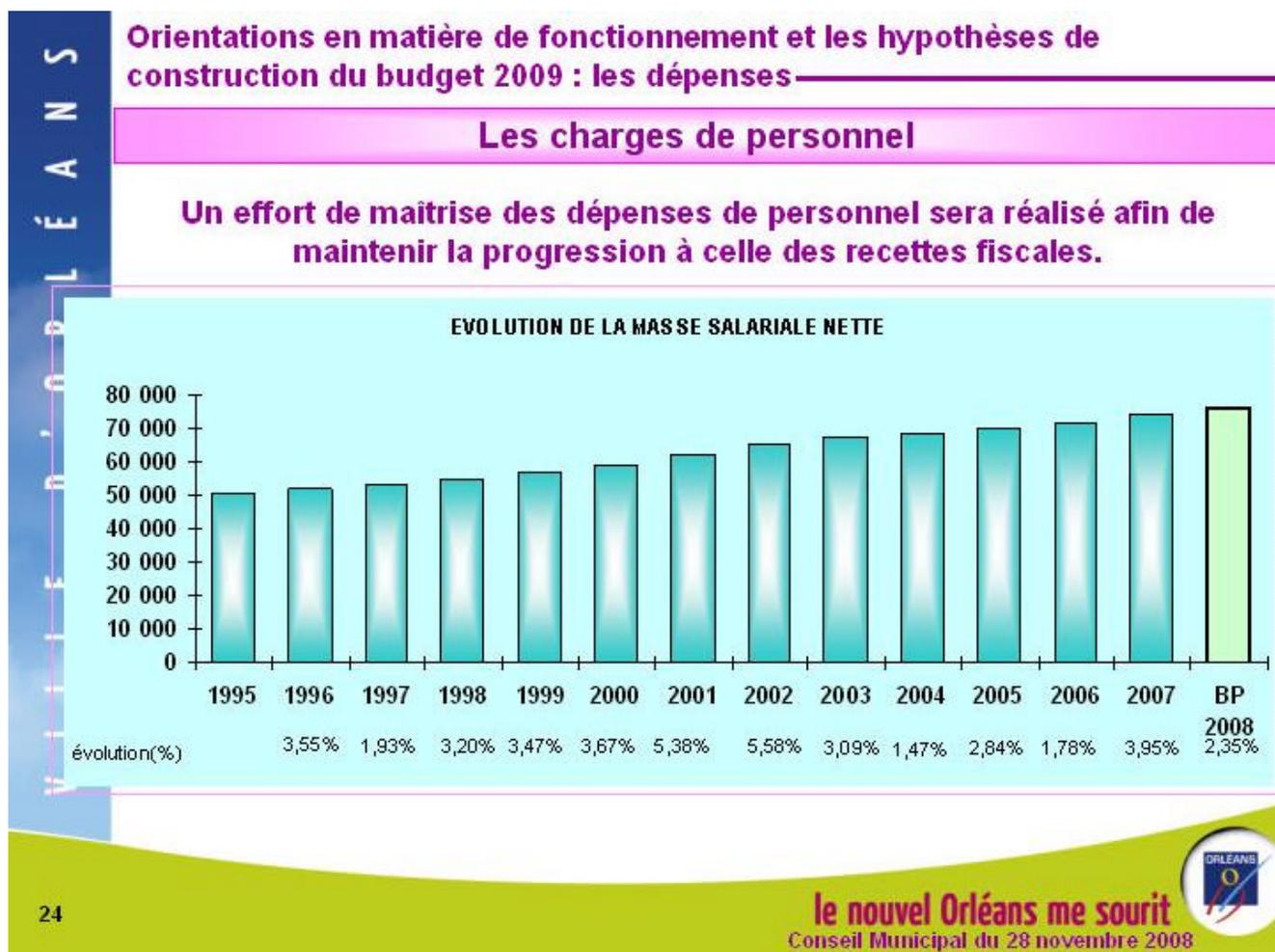
M. MARTIN – *Le produit des droits de mutation sera également en baisse. Ce graphique reflète tout à fait bien du reste l'évolution du marché immobilier au cours des dernières années. Vous voyez la flambée immobilière qui a généré, pour la Ville d'Orléans, des droits de mutation particulièrement avantageux puisqu'en 2007 nous encaissions 5 000 000 € de droits de mutation. Nous reviendrons vraisemblablement en 2009 à 3 000 000 €.*



M. MARTIN – *Donc les recettes de fonctionnement seront sous contrainte, je l'ai dit, avec des taux de fiscalité inchangés, une faible évolution des dotations de l'Etat, une stabilité des dotations communautaires et un recul des droits de mutation.*

Pour ce faire, nous allons surveiller de près les dépenses, j'y viendrais, mais nous comptons instaurer une taxe à laquelle nous pensions depuis longtemps qui apportera quelques recettes supplémentaires : la taxe de séjour, comme le pratique la plupart des villes touristiques. Cette taxe sera instaurée dans le cours de l'année 2009.

De même, nous allons poursuivre l'équité fiscale sur les logements vacants car nous en avons beaucoup. Ce n'est pas toujours des logements qui ne sont pas occupés, mais c'est plutôt à recouvrer correctement l'impôt avec les services fiscaux et c'est ce que nous cherchons à faire.



M. MARTIN – *Les charges de personnel présenteront une évolution en rapport direct avec nos recettes fiscales.*

VILLE D'ORLÉANS

Orientations en matière de fonctionnement et les hypothèses de construction du budget 2009 : les dépenses

Les intérêts de la dette

L'audit de la dette communale réalisé (été 2008) a mis en évidence **une structure de dette équilibrée.**

Catégorie	Proportion
Taux fixes	52%
Taux variables	48%
- Prêts structurés	5%
- Taux contingents (Livret A, Eonia)	43%

→ Dont 40 % de taux contingents (Livret A, Eonia (taux refinancement Banque Centrale))

Seulement 5% de prêts structurés

Par prudence, une légère progression est prévue en 2009 sur les frais financiers (+ 9 %).
Ces derniers ne représentent toutefois que 2,5 % (soit 4,1 M€) des dépenses réelles de fonctionnement, constants depuis plusieurs années

25

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 28 novembre 2008

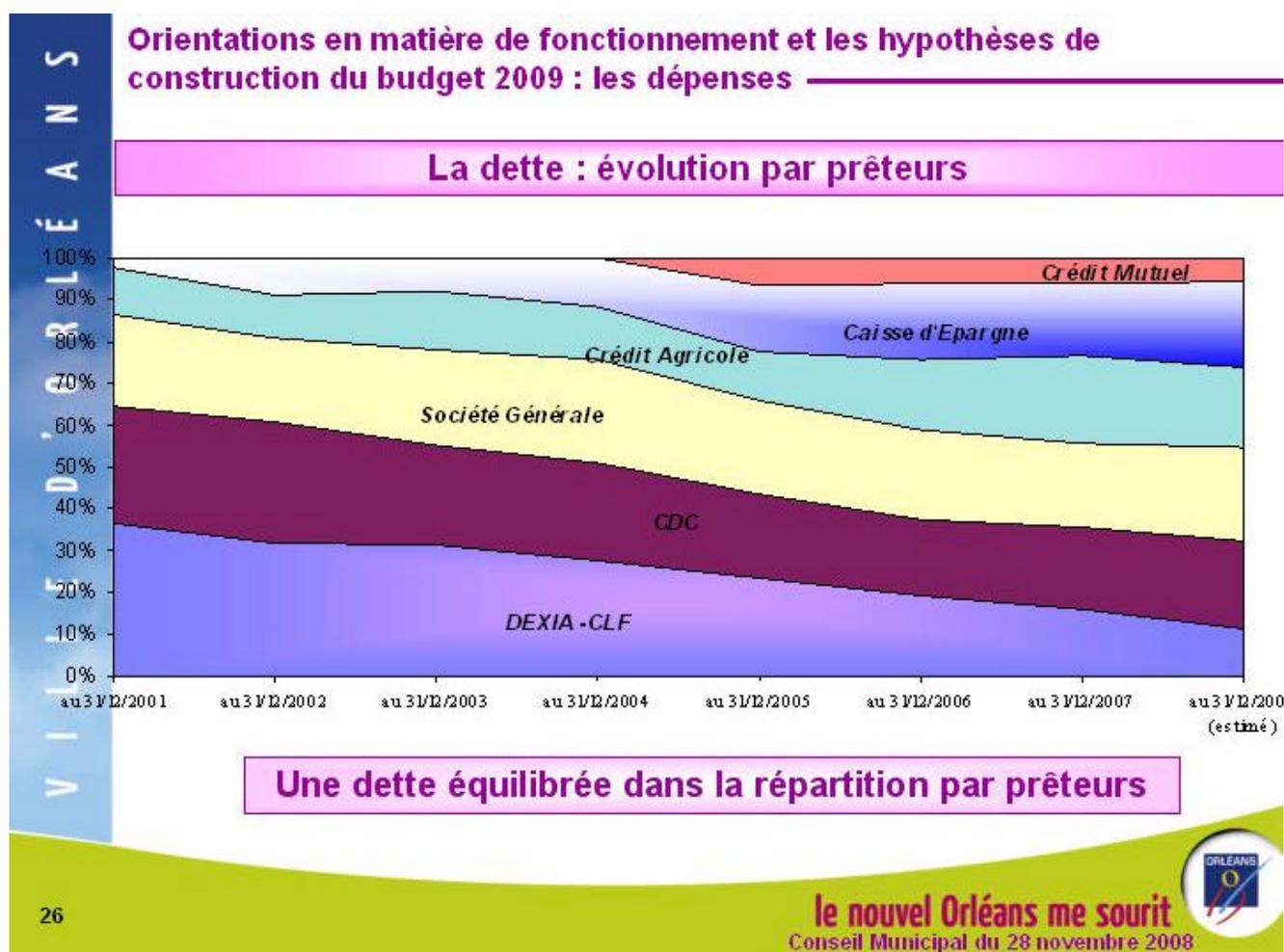
M. MARTIN – A propos de la dette, des questions ont pu être posées légitimement sur la situation de la dette des collectivités, notamment parce qu'une des banques principales, la banque Dexia, a rencontré des difficultés.

Par rapport à la dette de la Ville, je voulais vous dire que lorsque M. le Maire m'a demandé de prendre les finances, j'étais dans la continuité, mais néanmoins j'ai pensé qu'il était indispensable de faire un audit de la dette. Cet audit s'est fait lorsque j'ai repris mes fonctions, c'est-à-dire au mois de juin. On a donc fait appel à une organisme extérieur de façon à ce que je parte d'une situation intangible et auditée. Cette situation est disponible et le Cabinet qui l'a réalisée s'appelle le Cabinet F.C.L.

Ce Cabinet a noté dans son rapport l'état de la dette que je vous livre maintenant. Les taux fixes de notre dette sont de 52 %, les taux variables de 48 %. Lorsqu'on classe dans les taux variables les taux de livret A et les taux Eonia, on voit qu'en plus ce sont des taux, je dirais, sous surveillance puisqu'il n'y a pas de variations fortes sur ces index.

Seul un prêt de 5 % est structuré. Les prêts structurés sont des prêts qui peuvent être volatiles. Ce prêt avait été mis en place en 2000, il est en cours d'amortissement et ne présente pas de risque majeur, mais néanmoins, nous le surveillons de près.

Compte tenu de cette situation d'endettement qui est maîtrisée, nous pensons que nos frais financiers devraient augmenter de l'ordre de 9 % en 2009 par rapport à 2008.



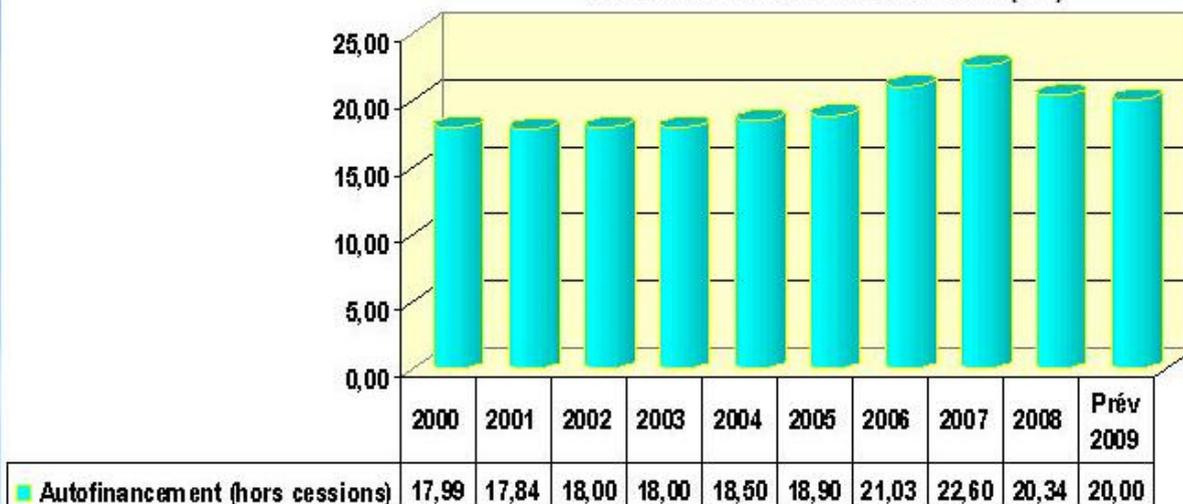
M. MARTIN – Ce tableau vous indique la dette répartie par prêteurs. Vous voyez l'évolution des prêteurs sur la période allant de 2001 à 2008. Ceci est classé par banques. Est-ce un hasard, je ne le sais, mais vous pouvez voir par exemple que la Banque Dexia qui représentait 38 % de notre encours en 2001 ne représentait plus en 2008 que 16 % au plus. Nous avons fait sur cette banque une hypothèse qui était celle que le marché a finalement vérifié ces jours ci. En revanche, nous avons ouvert à la Caisse d'Épargne et au Crédit Mutuel. En effet, nous ne voulions pas qu'une banque représente plus de 20 % de notre encours de dette et c'est ce que nous avons atteint.

Orientations en matière de fonctionnement et les hypothèses de construction du budget 2009

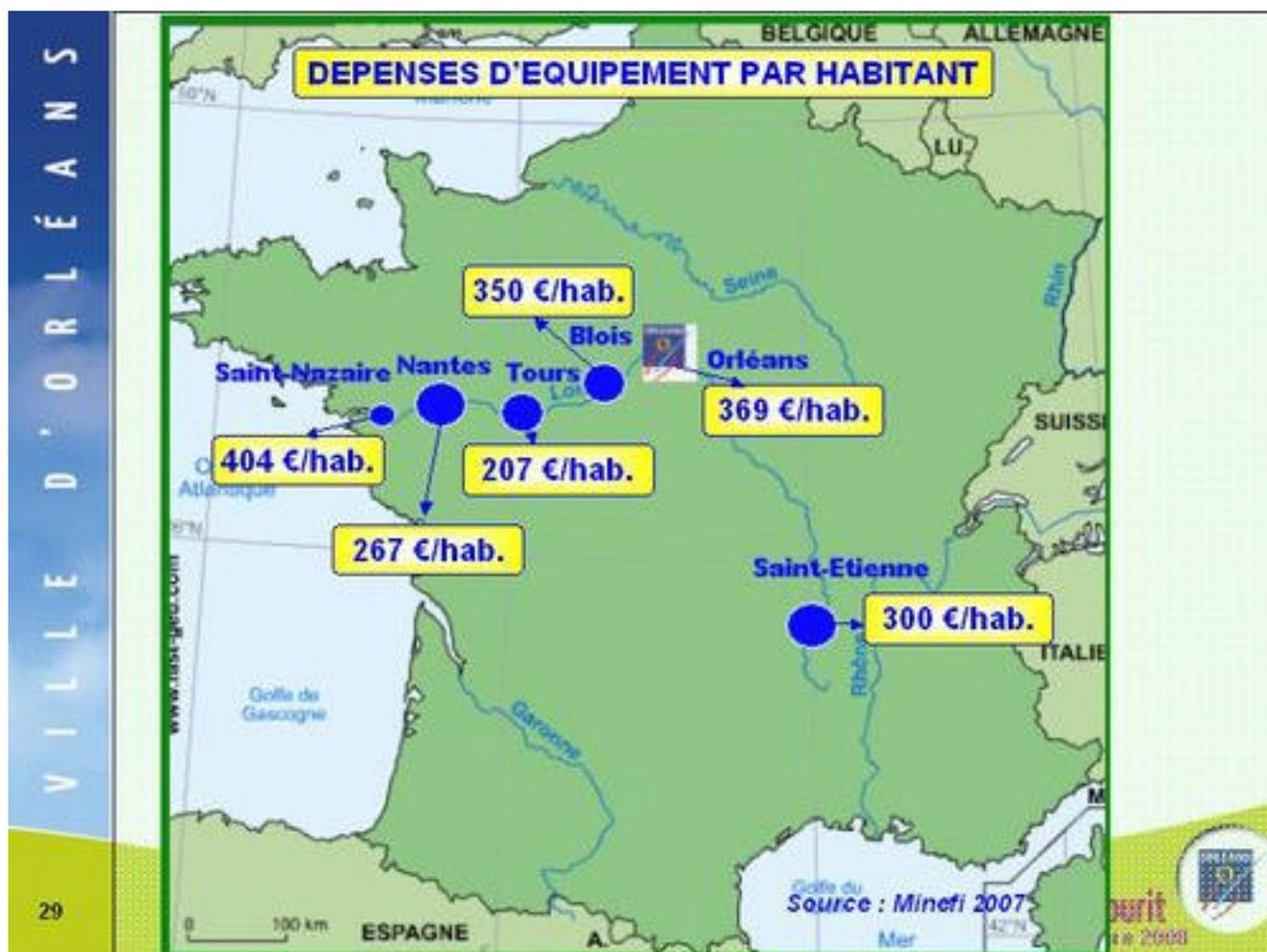
✓ L'autofinancement

Objectif de maintien de l'autofinancement brut à 20 M€ en 2009

Evolution de l'autofinancement (BP)



M. MARTIN - *Pour terminer, je vous propose de maintenir l'autofinancement brut à 20 000 000 €, ce qui est un taux élevé, mais on ne peut pas avoir une politique d'investissement forte si on ne conserve pas un autofinancement lui-même élevé.*



M. MARTIN - Il vous est proposé pour l'année 2009 d'avoir des dépenses d'équipement particulièrement ambitieuses et c'était déjà le cas antérieurement.

Vous pouvez voir sur cette carte, à titre de comparaison, que la Ville d'Orléans a toujours investi plus comparativement aux autres villes ligériennes. Orléans : 369 €/habitant en 2007 ; Tours : 207 €/habitant ; Nantes : 267 €/habitant et ceci se passe de commentaires.

VILLE D'ORLÉANS

Investissement : les orientations et hypothèses de construction du budget 2009

Une politique d'investissement programmée dans le plan pluriannuel des investissements (2009-2014) : pour près de 300 M€ soit 45 M€ à 50 M€ par an, tout en respectant les équilibres financiers :

- ✓ **Recours limité à l'emprunt**
- ✓ **Maintien des taux de fiscalité locale**
- ✓ **Autofinancement soutenu**

↓

Les grands projets proposés :

- ✓ **La restructuration des écoles (Olympia Cornier, René Thinat)**
- ✓ **L'aménagement des ZAC (Carmes-Madeleine, Bourgogne)**
- ✓ **Poursuite du Grand Projet de Ville**
- ✓ **Les grosses réparations de bâtiments (cultuels, culturels, scolaires, etc)**
- ✓ **L'accompagnement du projet CLEO (notamment les enfouissements de réseaux)**

31

le nouvel Orléans me sourit
Conseil Municipal du 28 novembre 2008



M. MARTIN - *La politique d'investissements telle que nous la programmons dans le plan pluriannuel des investissements devra être de l'ordre, sur la mandature, de 300 000 000 €, c'est-à-dire 45 000 000 €/an voire, sur certaines années, peut-être un peu plus, soit 50 000 000 € tout en respectant les équilibres : un recours limité à l'emprunt, le maintien des taux de la fiscalité locale et un autofinancement soutenu.*



M. MARTIN – A propos de l'encours de la dette, l'objectif est de le maintenir. En effet, nous avons un encours de dette par habitant qui est bas et c'est ce qui nous permet d'investir et d'avoir la confiance des financeurs.

A Orléans, l'encours de la dette est de 823 €/habitant. Il est à Tours de 1 812 €, à Nantes de 1 178 € et à Saint-Etienne de 2 077 €.

L'objectif et l'ambition, c'est de maintenir notre niveau de dette tel qu'il est compte tenu des investissements qui vous sont proposés.

Voilà M. le Maire, je vous remercie.

M. le Maire – Merci M. MARTIN. L'essentiel viendra effectivement au moment du débat budgétaire du prochain Conseil Municipal. Est-ce qu'il y a des interventions néanmoins ? M. CHAPUIS, M. LEBRUN et M. BRARD.

M. CHAPUIS – Je dirais quelques mots et ferais quelques remarques.

Tout d'abord, une remarque sur la forme. Je regrette sincèrement que vous vous compariez à d'autres collectivités, mais je pourrais en citer d'autres : Rennes, Tours, Angers, Blois,

Brest, Bourges, Nice, Nancy, Marseille, je peux en citer beaucoup. Dans toutes ces collectivités, les chercher, les commissions des finances se réunissent régulièrement et permettent ainsi d'associer l'ensemble de la Municipalité à la réflexion sur ce travail. Je pense en effet pour en avoir discuté avec M. le Maire très récemment et même s'il s'agit d'un usage à Orléans, qu'on devrait réfléchir pour l'exercice budgétaire prochain, donc à partir du budget prévisionnel 2009, à réunir régulièrement la commission des finances pour pouvoir être associé à cette réflexion.

Malgré tout, je ferais quelques réflexions rapides du fait du laps de temps qui nous a été donné pour étudier ces documents. Je souhaiterais avoir des éclaircissements et peut-être savoir, comme il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires, si la taxe de séjour envisagée est une taxe qui permet d'insuffler le débat. Est-ce un peu un appel du pied pour qu'on en discute ou bien une volonté forte de la Municipalité de taxer les personnes qui viennent dans notre ville ? Au vu de la situation et du bilan touristique de l'année dernière qui ont été assez difficiles pour un certain nombre d'hôteliers, je pense que ce n'est pas forcément la bonne initiative pour relancer le tourisme à Orléans.

Deuxième question et interrogation. On avait parlé d'un audit énergétique. Je voulais savoir où il en était et s'il est terminé, pourrait-on avoir les conclusions de cet audit ?

D'autre part, je voulais saluer le fait que la Ville décide de réduire la cession des actifs, surtout en cette période.

Je m'interroge aussi sur le recul de l'autofinancement et même s'il est léger, comme vous l'avez dit M. MARTIN, il est quand même significatif.

Enfin, mais là ce sera plus un constat qu'un reproche sur ces orientations budgétaires et cette présentation, le fait de souligner que les moyens et les frais financiers sont en constante augmentation. Et c'est vrai qu'on peut s'interroger sur les suites de la crise actuelle.

Voilà, c'était juste quelques remarques sur ces orientations budgétaires qui, j'espère, pourront trouver quelques réponses. J'insiste surtout sur la remarque de forme en espérant, pour en avoir justement parlé avec M. le Maire, qu'on puisse dès le budget prévisionnel 2009 enclencher une nouvelle démarche de participation des élus de l'opposition. Je vous remercie de votre écoute.

M. LEBRUN – *Je voulais dire que ce budget s'établit dans une conjoncture de crise et c'est d'abord la crise du capitalisme. Je crois qu'il faut le préciser car cette situation découle finalement de choix de ceux qui détiennent l'argent. La population le paie lourdement : taux de chômage jamais atteint, développement de la précarité. Comment la Ville va-t-elle pouvoir atténuer ces effets ?*

Dans le même temps, les collectivités locales ne sont pas épargnées : menace sur la pérennité de la D.S.U., des subventions de l'A.N.R.U., de la taxe professionnelle. C'est plus facile de trouver 360 milliards pour les banques par exemple que 360 millions pour le tramway.

Il y aurait beaucoup à dire sur les orientations budgétaires puisqu'il y a un certain nombre de choix avec lesquels je ne suis pas d'accord. Mais comme je ne suis pas sûr que tout ce que je vais dire pourrait être pris en compte, je vais rester très terre à terre.

Nous ne contestons pas les niveaux d'investissement et de fonctionnement, mais c'est ce que l'on en fait. Et nous considérons, compte tenu de la conjoncture, la réponse aux effets de la crise que subit la population doit être la priorité de la Ville. C'est-à-dire que l'on doit se hisser à la hauteur des difficultés. Et pour nous, cela passe avant le rayonnement de la Ville. Il est de la responsabilité des élus du peuple de s'assurer que tout le monde mange à sa faim, ne risque pas de mourir de froid, que la perte de l'emploi ne se traduise pas par de la détresse. Il y a de plus en plus d'Orléanais qui ont aujourd'hui recours aux associations caritatives.

Nous proposons donc :

- que les économies qui nous ont été annoncées sur la question des vœux – tout le monde l'a entendu -, soient transformées en bons d'achat pour les familles à l'occasion des fêtes de fin d'année ;*
- l'ouverture d'une cantine sociale municipale où chacun puisse se restaurer pour une somme modique ;*
- une aide importante au moment de la rentrée scolaire ;*
- des tarifs dégressifs pour les manifestations sportives et culturelles ;*
- l'extension de la gratuité des transports en commun, qui est aussi facteur de développement durable ;*
- le soutien au maintien de l'emploi et aux blocages des loyers sociaux.*

On nous dit souvent que ce que l'on propose, cela coûte cher. Je pense également que ce que vous proposez coûte aussi cher, la question est de faire des choix. Nous, par exemple, quand on met 5 € pour un repas ou 5 € pour l'Entente Orléanaise, cela fait toujours 5 € !

Voilà ce que je voulais dire à propos du budget.

M. BRARD – *M. le Maire - pendant qu'il me reste un tout petit peu de voix - comme vous l'avez dit, je crois que le débat aura lieu, comme chaque année, au mois de décembre. Cependant, ce débat d'orientations budgétaires est prévu par la loi.*

En effet, en décembre, nous devons débattre du budget en tant que tel, c'est-à-dire par rapport aux choix budgétaires qui seront pris par la Ville et M. MARTIN en a parlé, dans les grandes lignes avec l'équilibre des dépenses, de l'investissement, des recettes, des taxes, etc. Aujourd'hui, nous avons à nous prononcer et à échanger sur les orientations pour 2009, ce qui est pris en compte et ce qui ne l'est pas, ce que nous nous pensons qui serait prioritaire, etc.

Je crois qu'il y a deux aspects importants dans ce débat. C'est l'évolution bien sûr des finances, des dépenses et des investissements de la Ville dans les différents secteurs de sa compétence à mettre en parallèle avec d'une part, l'évolution des finances de l'Agglomération. Il sera bon que M. MARTIN nous en parle, s'il le veut bien, en même temps que le budget de la Ville d'Orléans, parce que je crois que c'est une question importante en terme de transferts de compétences, en terme d'évolution aussi bien des recettes que des dépenses et en terme d'évolution de la dette de l'Agglomération. Il est important dans le débat budgétaire de la Ville d'Orléans que l'on ait cette information ou en tout cas cette dimension par rapport à l'évolution globale des enjeux et des finances. D'autre part, le budget de la Ville d'Orléans doit se construire dans le contexte économique et financier que l'on connaît, qui a des causes internationales, nationales et qui va impacter malheureusement, car c'est quand même la réalité de toutes ces crises, les plus précaires d'entre

nous. En effet, ce sont toujours les personnes les plus modestes, celles qui sont à la limite de l'équilibre économique, qui paient les excès des systèmes et de ceux qui jonglent avec l'argent comme si c'était quelque chose d'abstrait et qui ne recouvre aucune réalité.

Cependant, je souligne que, ce soir en tout cas ou alors il va se rattraper, M. MARTIN ne s'est pas réjoui du désengagement de l'Etat car d'ordinaire, quand il parle de la dotation globale de fonctionnement et notamment de sa non évolution - pour employer un euphémisme -, ou de la baisse depuis plusieurs années en terme de pourcentage de cette masse que représente la dotation globale de fonctionnement, M. MARTIN nous a toujours dit - c'est sa conviction et je la respecte mais je ne la partage pas - « qu'il était pour que l'Etat se désengage encore plus auprès de nos collectivités ».

Je dois dire que ce discours, je ne l'ai pas entendu dans beaucoup d'endroits et notamment dans d'autres collectivités. En effet, on a eu la chance d'accueillir 102 départements à Orléans il y a peu de temps et de toute tendance politique confondue, et j'aurais plutôt entendu des discours diamétralement opposés. Ce qui est certain, c'est qu'il faut que nous échangions sur le fond, concernant la période qui s'annonce, notamment l'année 2009 et peut être les années à venir, qui risque de créer des difficultés sur le plan économique, avec un impact local. Ce ne sont pas des propos ni pessimistes, ni alarmistes, je laisse aux médias ce soin tous les jours, de nous améliorer le moral le matin, le soir, le midi avec des annonces toujours plus catastrophiques, mais simplement c'est un constat et je crois qu'il est partagé par des gens dont le métier est de s'occuper de ces questions économiques et financières.

Je rappelle que dans le Loiret, et c'est la caractéristique de notre département et donc d'une partie de l'agglomération, beaucoup de personnes occupent un emploi d'intérim, notamment sur les plateformes logistiques. Donc aujourd'hui, c'est une vraie interrogation sur le devenir de ce type d'emplois et ce sont réellement des questions importantes. Je crois que dans ce débat d'orientations budgétaires, il y a des questions mais nous en débattons au mois de décembre. En tout cas, ce sont des sujets graves.

Pour terminer, je dirais en tant qu'élu et en tant que citoyen, que je suis tout à fait effaré, M. le Maire, de l'absence totale de vision et de perspective par toutes ces personnes qui nous disaient encore, il y a très peu de temps, que tout allait très bien et en tout cas, que le système dans lequel on est, est un système porteur de développement. Aujourd'hui, qui peut nous dire en gros et en résumé ce que sera demain ? Je pense que, quand on a en charge une collectivité comme la nôtre, ne pas savoir dans quel contexte économique et financier nous serons demain - pas seulement demain samedi -, mais demain 2009 ou demain 2014, cela fait peser une incertitude, peut-être même une angoisse sur la construction d'un tram, sur la refondation d'un quartier central d'Orléans, sur des perspectives économiques de développement, de créations d'entreprises, d'accueil d'activités, de constructions de logements, etc. C'est pourquoi dans ce flou, je pense que le débat que nous aurons, de mon point de vue, devra s'entourer de tous ces aspects qui donnent à la fois des incertitudes et aussi des inquiétudes pour une grande partie de notre population dont la ressource exclusive est le travail et pour qui ce travail, quand il est précaire, est une source d'angoisse et de mauvaise qualité de vie pour ne pas dire « pas de qualité de vie du tout ». Je vous remercie M. le Maire.

M. le Maire – *Merci M. BRARD. J'ai quatre personnes inscrites : Mme LECLERC, Mme KOUNOWSKI, Mme PILET-DUCHATEAU, M. CARRE. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non. Je propose donc de conclure par M. MARTIN et puis d'avancer dans ce Conseil Municipal.*

Mme LECLERC – Je souhaiterais donner quelques éléments pour répondre à M. LEBRUN.

Tout d'abord au sujet de la tarification dégressive, il existe un service du quotient familial qui établit donc des tarifs dégressifs en fonction de la charge de la famille et des ressources.

Ensuite, vous évoquez aussi et j'entends bien, la précarisation. Sachez que l'on travaille en liens étroits avec les associations caritatives : le Relais Orléanais, la Banque Alimentaire, etc. Toutes ces associations font partie de la charte de la solidarité et quelques unes sont membres désignés au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Mme KOUNOWSKI – Je voudrais demander une précision à M. MARTIN. La Ville a une politique publique du logement et elle a des partenaires qu'elle suit depuis assez longtemps. Je note dans les orientations budgétaires que « la Ville envisage de poursuivre son effort en faveur du tissu associatif avec lequel elle maintiendra une politique forte de partenariat et de soutien tout en respectant la volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement. »

Pour ma part, je m'interroge et je vous interpelle sur la situation que rencontre l'association REPERES, la régie de quartier de La Source, qui est en très grande difficulté actuellement. Si elle n'est pas aidée, elle va devoir arrêter son activité et de ce fait 60 emplois risquent de disparaître. Cette structure est très importante pour le quartier de La Source, car elle fait de l'insertion et du lien social. Etant donné qu'il y a plusieurs partenariats comme avec le Département qui serait prêt à apporter une certaine somme, il faudrait que REPERES ait 30 000 € de soutien de la part de la Ville. Je vois d'ailleurs qu'en 2006, il y a eu un redressement d'Argonne Service Plus grâce à un effort de la Ville de 50 000 €. Est-ce que ce n'est pas envisageable dans les orientations budgétaires d'intégrer cette somme puisque visiblement cela permettrait à cette structure de continuer à travailler et je crois qu'elle est très importante pour La Source ?

Mme PILET-DUCHATEAU – M. le Maire, mes chers collègues, M. CHAPUIS a posé une question sur la taxe de séjour. En effet, Orléans n'appliquait pas cette taxe alors que beaucoup de villes l'appliquent. A propos de ce dossier, il y a eu une réunion de concertation avec les différentes personnes concernées et les montants qui seront proposés sont en accord avec elles.

D'autre part, ce sera une taxe de séjour au réel et non au forfait comme c'est le cas dans certaines villes. C'est pourquoi si les chambres ne sont pas louées, il n'y aura pas de taxe de séjour.

De plus, je voulais dire que la Ville a besoin de faire des aménagements pour le tourisme, et il nous faut des recettes pour répondre à ces besoins sans pour cela demander aux Orléanais de payer des impôts supplémentaires.

M. CARRE – Je voudrais intervenir rapidement sur les propos de M. LEBRUN et de M. BRARD.

Premièrement, à propos de l'économie, on sait que ce sont des cycles. Après on peut sortir des analyses qui ne sont pas intéressantes ce soir dans ce débat, même si on est effectivement dans une situation conjoncturelle difficile. Maintenant, ce qu'attendent nos concitoyens, ce n'est pas de répliquer ce qui est dit à la radio ou ailleurs, c'est de savoir ce que nous, élus en charge des politiques publiques, on a comme réponse. Et pour cela, je dirais qu'il y a deux piliers essentiels : le

premier est l'effort soutenu et l'attention qui est portée à toutes les politiques sociales qui sont menées et surtout évidemment ne pas les relâcher. Je pense au logement, au soutien assez général tel que cela a été rappelé tout à l'heure à travers l'évolution de la taxe d'habitation et sa fixation, les tarifs, etc.

Et puis la deuxième chose, et c'est surtout là dessus que je voulais intervenir, c'est l'investissement. En effet les acteurs privés qui participent à la construction de la ville, notamment dans la promotion, dans le bâtiment et c'est ce qui nous intéresse pour construire la ville, s'interrogent et ils sont en panne. Ils ont vécu aussi des périodes difficiles. Quand on est arrivé à la Ville, à la fin des années 90, il y avait quasiment plus – enfin j'exagère –, de permis de construire. Aujourd'hui, même après une évolution conjoncturelle qui traduit une baisse des demandes de permis de construire, on est tout de même très largement au-dessus de ce qui se passait par exemple à la fin des années 90, début 2000. Donc, ce qui est important pour eux, c'est premièrement d'être toujours en contact et deuxièmement que la Ville elle-même n'abandonne aucun de ses projets structurants, à la fois pour la Ville et son avenir. Et d'ailleurs, vous avez dit « qu'il fallait avoir de la prospective », donc voilà une réponse. On a parlé tout à l'heure du quartier des Carmes, mais il y a tous les autres chantiers d'aménagement qui continuent : le G.P.V. de la Source qui est financé et qui continue d'être le premier budget d'investissement de la Ville pour l'année prochaine. Donc là, on retrouve les deux points de convergence : l'attention sur les habitants qui sont peut-être les plus fragiles et le ressort pour une partie de la ville et son futur. Et puis aussi parce que derrière, c'est de l'emploi. C'est ce qui permet justement à des sociétés qui peuvent être touchées dans une partie de leur activité de continuer à intervenir sans qu'il y ait beaucoup de baisse de charges dans leur entreprise et donc de limiter « la casse », si j'ose dire, et de faire en sorte que la Ville continue ses investissements.

Je voudrais juste saluer en conclusion de mes propos dans la conduite de ses politiques, à la fois la ténacité du Maire d'Orléans dans ses choix et aussi le fait que dans une situation difficile, parce que justement on est regardé, on est attendu, il y a des réponses à apporter. Et puis, en appui de ce que l'on peut faire collégalement pour la transformation de cette ville, il y a l'aspect financier qui, s'il n'était pas bien géré, ne permettrait pas du tout d'envisager les investissements à la hauteur à laquelle ils sont, soit à près du double de ce qui se passait il y a à peine une décennie.

M. le Maire – Merci M. CARRE. Je donne la parole à M. MARTIN pour répondre à l'ensemble des interventions.

M. MARTIN – *En ce qui concerne la politique sociale qui a été abordée, je voulais vous dire que dans le budget 2009, nous proposerons pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) un indice de progression supérieur à l'indice des dépenses du budget de la Ville. En effet, nous avons conscience que le budget du C.C.A.S. est le premier budget social de la Ville d'Orléans avec plus de 13 millions d'euros, et comme l'a rappelé Mme LECLERC, à travers ce budget, nous gérons toutes les politiques que vous appelez de vos vœux. Donc, je crois que cette réponse sera de nature à vous satisfaire.*

De la même manière, j'ai rappelé dans le débat d'orientations budgétaires les efforts incomparables qui sont faits pour le logement social. En effet, pour le logement social, au cours de la mandature précédente, le taux de logements sociaux a progressé de plus d'un point à la Ville d'Orléans. C'est donc une progression énorme et on fait des efforts considérables en matière sociale. C'est pourquoi, je ne peux pas laisser dire que le social est délaissé. Simplement, il faut comprendre que nous devons à la fois gérer le fonctionnement - et nous le faisons avec la vision sociale que je viens de rappeler - et l'investissement pour donner de l'emploi et du dynamisme à notre territoire. Et

je dirais que nous avons une chance, celle d'avoir des projets qui sont prêts car lorsque je réfléchis à la construction budgétaire, j'entends des déclarations d'intention de certains qui disent « mais finalement, comment faire pour relancer l'activité ? » ou « que les collectivités locales investissent ! ». Certes, mais faut-il encore que les projets soient prêts. Et je veux vous dire que lorsqu'on arrive aux affaires et que l'on peut lever un budget d'investissement de l'ordre de 45 à 50 millions d'euros sur des projets qui ne sont pas contestables, cela veut dire que la Ville est prête pour investir immédiatement et pas pour construire des projets dans 1, 2, 3 ou 4 ans. Ce que nous devons faire, c'est mettre l'argent maintenant. C'est ce que nous faisons sur le plan de la relance économique sur notre territoire et je crois que cela est essentiel.

En ce qui concerne REPERES, je crois qu'il y a un problème général dans la gestion des régies de quartier. Cela concerne REPERES, mais aussi peut-être d'autres et c'est un sujet difficile que nous n'ignorons pas. Il faudrait certainement, et je crois que M. le Maire me rejoindra sur ce point, avoir une réflexion d'ensemble sur les régies de quartier voire la politique générale, non pas de la Ville d'Orléans, mais de ce que les régies sont en mesure d'attendre par rapport à une politique de management parce qu'il faut bien parler de direction d'association. Pour REPERES, la situation s'est dégradée depuis 2002. A cette époque, REPERES avait 220 000 € de réserve, c'est-à-dire pas loin d'un million et demi de nos francs. Et puis en 2003, REPERES a perdu 18 000 € ; 100 000 € en 2004 ; 36 000 € en 2005 ; 36 000 € en 2006 et 37 000 € en 2007. C'est-à-dire que sur la période de 2003 à 2007, chaque année, REPERES a été en déficit structurel. Alors, ce n'est pas une année sur deux ou une année de temps en temps, c'est tous les ans ! La Ville d'Orléans a aidé REPERES notamment avec les marchés Ville. J'en veux pour exemple le fait qu'en 2007, les marchés qui ont été consentis par la Ville d'Orléans à REPERES ont presque doublé. Ils ont augmenté de 62 %. Donc, je peux vous dire que nous avons été attentifs à la situation de REPERES, mais j'invite aussi cette structure à revoir son système de gestion et notamment ses frais de personnel. En effet, ceux-ci ne sont pas en rapport avec les moyens dont dispose l'association.

En ce qui concerne les questions qui ont pu être posées sur ma réjouissance par rapport à la réduction des dotations de l'Etat, là M. BRARD, vous « poussez un peu ! »

(réaction hors micro de M. BRARD).

M. MARTIN – *Moi aussi, je rigole mais j'ai voulu vous préparer à une situation qui me paraissait inévitable et nous y sommes ! Je veux dire par là que nous savions pertinemment depuis des années que, compte tenu de l'endettement de l'Etat, il faudrait bien à un moment solder les comptes. Malheureusement, ils ne sont pas soldés mais il faut déjà que nous fassions des efforts.*

La différence peut-être entre la Ville d'Orléans et certaines autres communes, c'est que j'ai toujours travaillé pour que nous y soyons prêts et que si nous devons, même en 2009, avoir un taux de dépenses inférieur à l'inflation, nous maintiendrons quand même, à l'indice près, notre autofinancement. C'est le travail que nous avons préparé. C'est un travail difficile et exigeant, qui nécessite de la gestion au jour le jour. Je remercie M. le Maire d'accompagner cette politique avec des réductions de dépenses. Comme vous l'avez rappelé M. LEBRUN, il y a des réductions de dépenses importantes sur le train de vie de la Ville. C'est très bien, c'est le moment de le faire, c'est ce qui est entrepris et on doit s'en féliciter.

Donc, je ne me réjouis pas de la baisse des dotations de l'Etat. J'ai réagi par rapport à la baisse de la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) parce que je trouvais que c'était une mauvaise

mesure alors que nous avons fait beaucoup pour le logement social. Réduire la D.S.U. pour une Ville comme Orléans qui dans le même temps l'avait vue augmenter encore l'an dernier, M. CARRE, parce que nous avons rattaché une nouvelle zone franche urbaine, n'est pas juste. C'est la raison pour laquelle nous avons bénéficié d'une augmentation de la D.S.U. de + 12 %, c'est dire que nous savions aussi mener des politiques qui nous apportaient des ressources nouvelles. J'ai donc trouvé que c'était un mauvais coup et croyez bien que j'ai réagi. Je crois que d'autres l'ont fait et pour le moment, la D.S.U. est maintenue, tout du moins c'est comme cela que nous allons construire et vous proposer le budget 2009 dans un mois.

Je dirai un mot à propos de la commission des finances. J'avais pris le rythme des commissions tel qu'il a toujours existé à la Ville d'Orléans. Pour ma part, je ne suis pas opposé à ce que le dialogue soit un peu plus important. Je sais qu'à l'Agglomération, il y a des réunions plus fréquentes. Je ne dis pas qu'il faut en faire tous les mois, mais peut-être de façon un peu plus fréquente. Donc, si vous êtes demandeur, je n'y suis pas opposé, bien au contraire. Du reste, il y aura une commission des finances pour le budget et j'espère que vous y viendrez nombreux et pas seulement M. CHAPUIS, comme cela on pourra effectivement échanger.

Vous avez posé la question de l'audit énergétique. Il sera effectivement proposé dans le budget 2009. C'est un audit important qui rentre dans la politique de développement durable.

A propos de la taxe de séjour, une réponse vous a été faite. Je ne crois pas que les hôteliers soient opposés à la taxe de séjour. Cela fait partie au contraire des politiques qui sont appliquées dans les villes dynamiques en matière touristique et je pense que les échanges et les débats que vous avez à l'heure actuelle, Mme PILET-DUCHATEAU, avec les représentants de la profession sont au contraire favorables à cette mesure dès lors qu'on la gère dans le temps avec un calendrier adapté. Donc, celle-ci va se mettre en place avec les représentants de cette profession.

M. le Maire – *Je n'allonge pas le débat. J'ajoute simplement qu'effectivement la Dotation de Solidarité Urbaine est bien maintenue en 2009 et nous avons été, je puis le dire, avec Olivier CARRE à l'Assemblée Nationale, particulièrement vigilants sur ce point. C'est chose faite puisqu'elle a été adoptée dans sa configuration de l'an dernier.*

Mes chers collègues, je vous donne donc rendez-vous pour le budget lors du prochain Conseil Municipal et nous pourrons détailler tous ces éléments.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

VILLE D'ORLÉANS

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

Conseil Municipal du 28 novembre 2008

Sommaire

Partie 1 – Le périmètre de l'action municipale au 31/12/2007 (dernier exercice clos)	4
1) La consolidation des comptes	4
2) La consolidation des risques	8
Partie 2 – Le contexte économique et financier	18
Partie 3 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget pour l'exercice 2009	20
1) Les grandes orientations et les objectifs de gestion	20
2) Les grandes orientations en matière de fonctionnement et les hypothèses de construction du budget 2009	21
A) Des recettes de fonctionnement contraintes	21
B) Des dépenses de fonctionnement gérées au plus près	25
C) Un effort d'autofinancement maintenu	27
3) Les grandes orientations en matière d'investissement et les hypothèses de construction du budget 2009	28
A) Un effort d'investissement soutenu	28
B) Les recettes définitives d'investissement	29
C) Un recours à l'emprunt mesuré	30

Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

Le débat d'orientations budgétaires constitue une obligation réglementaire (article L. 2312-1 du C.G.C.T.) et une étape essentielle du cycle budgétaire. Les orientations budgétaires définissent les priorités d'actions et les options de stratégie financière servant de base à la construction du budget de la collectivité.

Afin de situer le Débat d'Orientations Budgétaires dans un contexte général, il apparaît utile de rappeler les contours du périmètre de l'action municipale dans son ensemble.

Partie 1 – Le périmètre de l'action municipale au 31/12/2007 (dernier exercice clos)

Pour mettre en œuvre ses politiques publiques, la Ville s'appuie sur de nombreux partenaires publics et privés. Il est donc indispensable de réaliser une analyse consolidée de l'ensemble des informations comptables et financières de la Ville et de ses partenaires.

Cette consolidation doit être complétée par une analyse visant à apprécier la situation financière des différents partenaires de la Ville, à vérifier leur capacité à tenir leurs engagements afin de limiter les éventuels financements complémentaires pour lesquels la collectivité pourrait être appelée.

1) La consolidation des comptes

- ✓ Le périmètre de consolidation

Pour mettre en œuvre sa politique, la Ville d'Orléans s'appuie sur un ensemble de partenaires publics (Agglomération, C.C.A.S., O.P.A.C....) ou privés (Associations, S.E.M. ...).

Afin d'avoir une vision d'ensemble des actions menées sur le territoire communal, il est indispensable d'établir la cartographie des partenaires ayant un lien juridique ou financier avec la Ville (cf tableau).

- Les liens financiers comprennent notamment les subventions versées, les participations au capital social de sociétés d'économie mixte, les dotations en capital, les avances de trésorerie, les garanties d'emprunts,...

ENSEIGNEMENT	CULTURE	SPORT	JEUNESSE	SOCIAL	LOGEMENT
Ville Agglo Caisse des Retires SOLIDAIRES Agglo	Ville CASO Orléans Concerts Musique Multimédia Centre St Étienne Centre Chorégraphique CCO Orléans Spectacles Auditorium Orléans Les Carres	Ville USD Foot RUGBY BMX Gym USD Aéri-Altitude Espace Orléans Loiret	Ville ASELOP ESCALE DEP AESCO A.L.A J.M.B	Ville Agglo Comité Orléans Sociétés CCAS Office Orléans des Jeunes	Ville OPAC d'Orléans OPAC du Loiret Agglo Repaires Argence Service Plus Maison de l'habitat MCCOS ET SDC
DEVELOPPEMENT URBAIN	PAU ET ASSAINISSEMENT	SECRETES	ENVIRONNEMENT	TRANSPORTS	ECONOMIE
Ville Agglo SEMCO Orléans Gestion (Paris aéro)	Ville Lynnaire des Eaux - Suez Agglo	Agglo	Ville Agglo	Agglo Orléans Gestion (Part stationnement)	Ville Agglo Orléans Technopôle Orléans Gestion (Congress Cant.Cafétéria)
TOURISME	SECURITE	SERVICES GENERAUX			
Ville Orléans Tourisme	Ville Agglo	Ville Agglo Orléans Gestion (Stages)			

Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

- Les liens juridiques correspondent aux représentations de la Ville au sein des organes de direction (conseil d'administration, conseil de communauté, comité syndical) ou encore à la signature de contrats d'objectifs ou de conventions définissant l'utilisation de subventions octroyées.

Cette cartographie établie, il est possible de mesurer les effets de l'action municipale en effectuant la consolidation des comptes de la Ville et de ses partenaires. La méthode retenue consiste à retenir comme valorisation la totalité du budget de l'organisme lorsque son action est limitée au territoire communal (exemple : C.C.A.S., A.S.E.L.Q.O.) et de calculer un prorata sur la base de la population communale pour les organismes dont l'action est plus large (exemple : Agglo).

✓ Consolidation des dépenses d'exploitation 2007 sur le périmètre de l'action municipale

Pour l'exercice 2007, les charges d'exploitation consolidées sur le périmètre de l'action municipale représentent 243 200 000 €, soit un effet de levier de 2,1 par rapport au budget de la Ville.

	VILLE D'ORLEANS	AGGLO	O.P.A.C.	C.C.A.S.	A.S.E.L.Q.O.	AUTRES (1)	TOTAL 2007	(1) = ACTEURS
EDUCATION	18 235 733	1 451 854				-	19 687 587	
CULTURE	23 530 055	151 619				4 716 159	28 397 833	Site et structures du Centre Sportif Musées
SPORT	8 527 201	-				3 200 995	11 796 196	Evénements U.S.O. A.S., R.C.O., U.S.O. Football
JEUNESSE	4 285 226	-			4 725 043	-	9 010 269	
SOCIAL	1 001 163	989 110		14 013 673		1 173 948	17 187 894	C.O.S. Office Orléanais des Retraités
LOGEMENT	29 389	304 396	33 155 837			359 709	33 849 331	
GESTION URBAINE	14 600 965	3 199 882				2 760 820	20 561 667	
ASSAINISSEMENT	182 858	6 139 088				-	6 321 946	
DECHETS	-	12 624 551				-	12 624 551	
ENVIRONNEMENT	9 068 206	759 254				-	9 827 460	
TRANSPORTS	-	23 308 867				1 773 309	25 162 176	Charges Gestion (stationnement)
ECONOMIE	964 334	2 123 312				645 284	3 752 930	
TOURISME	504 547	-				524 396	1 029 043	
SECURITE	5 913 973	5 768 185				-	11 682 158	
SERVICES GENERAUX	28 493 638	2 931 096				859 372	32 284 106	
Total	115 357 380	59 841 195	33 155 837	14 013 673	4 725 043	16 081 991	243 175 126	

Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

✓ Consolidation des dépenses d'investissement 2007 sur le périmètre de l'action municipale

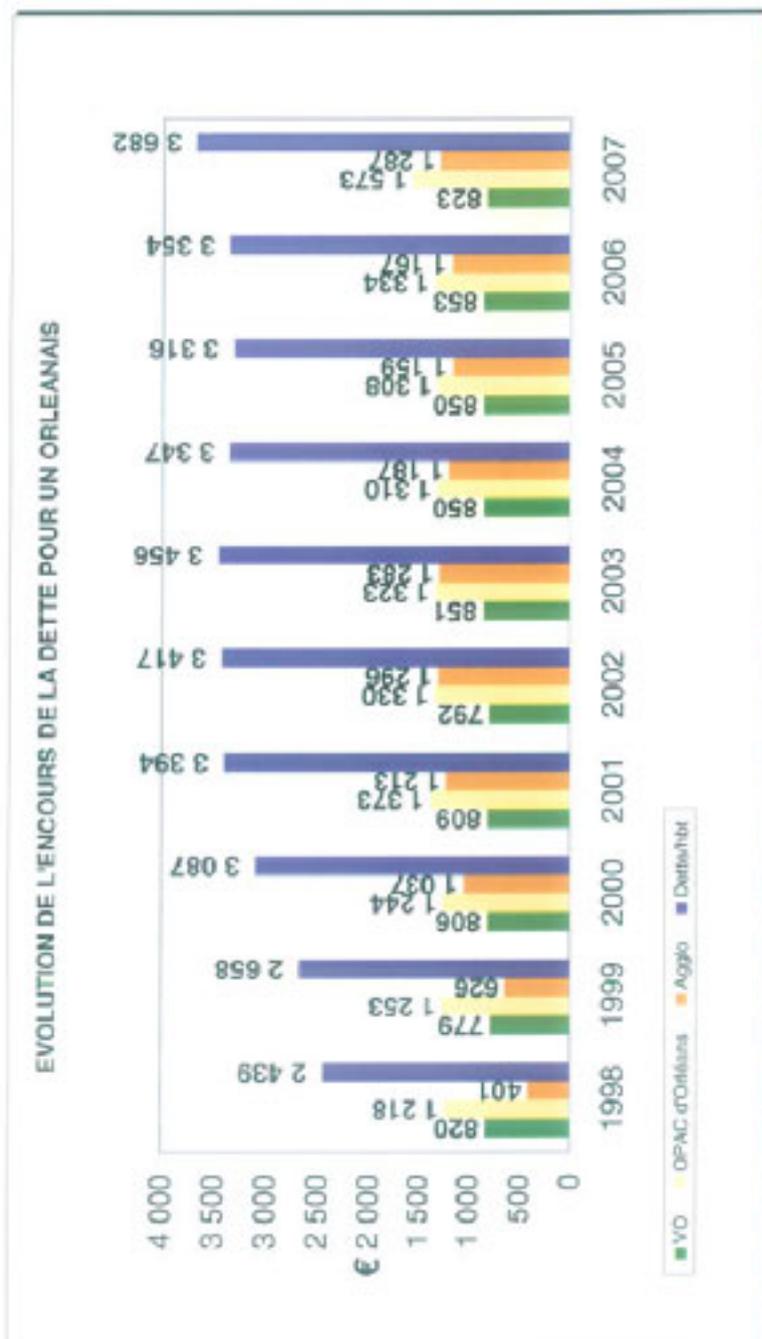
Pour l'exercice 2007, les charges d'investissement consolidées sur le périmètre de l'action municipale représentent 108 700 000 €, soit un effet de levier de 2,5 par rapport au budget de la Ville.

	VILLE d'ORLEANS	AGGLO	S.E.M.D.O	O.P.A.C.	TOTAL	TOTAL	TOTAL
EDUCATION	4 339 132	498 841			4 837 973	4 732 016	2 343 482
CULTURE	4 322 095	-			4 322 095	3 413 225	6 361 616
SPORT	1 179 560	-			1 179 560	943 887	3 257 161
JEUNESSE	1 168 591	-			1 168 591	470 610	2 586 265
SOCIAL	1 271 268	188 974			1 460 242	661 412	307 043
LOGEMENT		884 871		12 825 018	13 709 889	13 484 129	18 337 112
GESTION URBAINE	21 971 261	7 673 432 ⁽¹⁾	18 581 000		48 225 693	42 758 456	34 888 726
ASSAINISSEMENT		5 206 737			5 206 737	520 954	785 021
DECHETS		1 292 656			1 292 656	4 808 605	3 599 783
ENVIRONNEMENT	2 055 876 ⁽²⁾	7 943 285			9 999 161	4 481 358	2 203 613
TRANSPORTS		8 454 602			8 454 602	3 344 402	2 426 779
ECONOMIE	471 850	1 863 548			2 335 398	3 476 137	746 207
TOURISME	5 457	-			5 457	-	8 559
SECURITE	229 665	-			229 665	330 342	354 626
SERVICES GENERAUX	5 934 626	293 630			6 228 256	4 410 923	4 354 538
Total	42 949 381	34 300 576	18 581 000	12 825 018	108 655 975	87 836 455	82 560 533

⁽¹⁾ Z.A.C. Ville

⁽²⁾ Projet

✓ L'endettement consolidé



Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

2) La consolidation des risques

Au-delà de la consolidation strictement budgétaire des politiques développées au plan communal, il est indispensable d'analyser régulièrement la nature et le volume des risques assumés directement ou indirectement par la Ville au travers des partenariats instaurés.

Dans ce contexte, la Ville réalise chaque année une analyse des comptes de ses principaux satellites afin d'évaluer la pérennité de leurs équilibres financiers et aboutir à une consolidation de ses risques.

L'analyse des risques du groupe communal a pour objectif d'assurer :

- une meilleure lisibilité des différents acteurs publics selon les politiques publiques locales ;
- une meilleure connaissance des efforts financiers de chacun ;
- une plus grande identification des enjeux financiers et des engagements hors bilan tant en dépenses qu'en recettes.

Les associations :

⇒ **POLITIQUE PUBLIQUE CULTURELLE (montants en €)**

CULTURE	Résultat			Capitaux propres		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
CADO	13 558	1 300	14 875	28 592	15 036	13 375
CCNO	17 625	20 933	67 231	24 949	21 313	20 774
Carré Saint Vincent	141 447	5 249	18 308	103 428	38 017	43 267
CDN	120 735	60 471	3 568	308 771	190 142	270 614
Orléans Concerts	4 737	8 691	9 672	13 063	17 799	26 688
Musique Municipale	2 316	7 812	26 107	1 205	2 515	5 297
Antirouille	8 181	22 999	7 846	498 945	541 857	554 758
Cinéma Les Carmes	17 285	35 127	45 243	107 588	90 298	55 171

La situation financière d'un grand nombre de partenaires du secteur culturel s'améliore en 2007, avec un retour à un résultat positif ou une consolidation de leurs capitaux propres. Toutefois, il convient de noter la situation toujours délicate du Cinéma Les Carmes et, dans une moindre mesure, d'Orléans Concerts.

Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

⇒ POLITIQUE PUBLIQUE SPORTIVE (montants en €)

SPORT	Résultat			Capitaux propres		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
USO Judo	- 32 403	- 7 604	- 56 039	- 40 666	- 8 261	- 656
RCO	1 281	16 669	- 22 427	64 417	55 132	38 462
SMO	- 9 627	14 264	102 234	101 676	111 303	97 039
USO Foot	39 959	1 981	21 876	44 424	4 467	2 485

Concernant les partenaires du secteur sportif, l'amélioration des situations du R.C.O. et de l'U.S.O. Foot s'accompagne de situations plus nuancées pour la S.M.O., qui enregistre un résultat négatif pour la première fois depuis 2002, et surtout l'U.S.O. Judo dont la succession de résultats négatifs entraîne une forte dégradation des capitaux propres. La ville a soutenu le redressement de l'U.S.O. Foot en versant une subvention exceptionnelle de 40 000 € en 2006. Le R.C.O. a reçu une subvention exceptionnelle de 50 000 € en 2008.

Il convient de préciser que trois de ces clubs vont être audités, l'U.S.O. Foot, l'U.S.O. Judo et le R.C.O., à la demande de la Ville.

⇒ POLITIQUE PUBLIQUE JEUNESSE (montants en €)

JEUNESSE	Résultat			Capitaux propres		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
ESCALE	- 87	- 45 936	- 63 829	- 2 877	- 2 788	43 148
DEFI	25 023	- 17 754	- 48 431	67 889	42 867	60 621
AESCO	11 458	- 8 675	- 5 846	- 1 389	- 12 848	- 4 173
AJLA	7 649	- 17 839	- 33 170	19 333	11 684	32 150
JAM	2 595	- 2 842	2 616	- 12 842	- 13 924	- 9 540

L'ensemble des partenaires du secteur jeunesse rencontrerait des difficultés à équilibrer leurs comptes en 2006. En 2007, le redressement est général grâce, en partie, au soutien de la Ville avec une hausse de 12 000 € de subvention pour ESCALE, de 14 000 € pour A.E.S.C.O. et de 4 000 € pour A.J.L.A.

⇨ **POLITIQUE PUBLIQUE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT (montants en €)**

LOGEMENT	Résultat			Capitaux propres		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Maison de l'habitat	10 974	- 450	- 8 425	64 830	58 726	64 046
Argonne Service Plus	225 806	190 408	- 80 709	360 719	138 052	- 35 029
Repères	- 37 653	- 36 521	- 36 798	9 504	42 157	78 677

En 2007, les partenaires du secteur de la Ville et du logement présentent une relativement bonne situation financière, à l'exception de l'association Repères, dont les difficultés financières perdurent entraînant une nette diminution de ses capitaux propres. Le redressement d'Argonne Service Plus s'est fait grâce à un effort de la Ville de 50 000 € en 2006.

⇨ **POLITIQUE PUBLIQUE SOCIALE (montants en €)**

SOCIAL	Résultat			Capitaux propres		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
COS	- 40 437	- 164 943	- 54 180	658 947	699 383	864 328
Office Orléanais des Retraités	- 15 469	693	- 2 773	- 24 128	- 8 640	- 9 333

Les partenaires du secteur social présentent depuis plusieurs années un résultat d'exploitation négatif, induisant une diminution de leurs capitaux propres. La Ville reste, dans ce contexte, particulièrement vigilante ; une étude approfondie sur le COS est d'ailleurs en cours pour le soutenir dans son redressement.

Débat d'orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

Les délégations de service public :

La Lyonnaise des Eaux : l'échéance du contrat de concession est établie au 31 décembre 2011. Par délibération du 10 juillet 2008, la Ville a approuvé l'avenant n° 8 au contrat définissant le financement des déplacements de réseaux dans le cadre du projet C.L.E.O. La Lyonnaise financera par emprunt la totalité des travaux, soit 11 000 000 € H.T. La Ville s'engage à abonder le fonds spécial de 415 000 € annuellement à compter de 2009. Enfin, le concessionnaire doit renouveler les branchements plomb sur un rythme de 750 par an. Au 31 décembre 2007, il restait 10 532 branchements à changer.

Numéricable : le contrat de concession arrivera à échéance fin avril 2013. L'audit en cours sur cet opérateur a déjà mis en avant la mauvaise qualité du réseau. En 2006, la société a été mise sous surveillance de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (D.G.C.C.R.F.) du fait des très mauvaises relations avec sa clientèle. Dans ce domaine, la situation s'améliore au plan national.

S.O.C.O.S. : le contrat de concession arrivera à échéance fin avril 2012. La S.O.C.O.S. est fortement impactée par la réalisation du Grand Projet de Ville. L'avenant n° 14 approuvé par le Conseil Municipal du 20 décembre 2005 traduisait les conséquences en matière de travaux (1 200 000 € HT) et les mesures économiques à mettre en œuvre pour garantir l'équilibre économique et financier de la concession. Les travaux sont encore en cours. L'avenant n° 15 du 29 février 2008 permet à la S.O.C.O.S. de vendre de la chaleur au C.H.R.O. via une turbine à gaz implantée sur le site. Enfin, il faut préciser que depuis 2000, le concessionnaire utilise la cogénération qui lui permet de vendre de l'électricité à E.D.F.

S.O.D.C. : le Conseil Municipal a approuvé un avenant n° 8 au contrat de concession le 25 janvier 2008. Cet avenant a pour objet d'acter le montant des travaux à réaliser dans le cadre du projet C.L.E.O., soit 3 000 000 € H.T. et de prolonger la durée du contrat de 5 ans permettant d'amortir ces coûts. L'échéance du contrat arrivera au 30 juin 2018.

Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

L'O.P.A.C. d'Orléans :

Etat du parc de logement : fin 2007, 51,4 % des logements de l'O.P.A.C. sont âgés de plus de 38 ans. Depuis 2004, l'O.P.A.C. met en œuvre un plan de rénovation de son patrimoine dans le cadre d'une convention négociée avec la C.G.L.L.S. Au 31 décembre 2007, 6 404 logements ont été rénovés, représentant 71,5 % du patrimoine de l'O.P.A.C. Plus de la moitié des logements rénovés (3 411) l'ont été au cours des cinq dernières années.

BILAN 2003			BILAN 2004			BILAN 2005			BILAN 2006			BILAN 2007		
Date de mise en location	Nombre de logements	Date de mise en location	Nombre de logements	Date de mise en location	Nombre de logements	Date de mise en location	Nombre de logements	Date de mise en location	Nombre de logements	Date de mise en location	Nombre de logements	Date de mise en location	Nombre de logements	
Avant 1948	84													
1948 à 1960	1 094													
1961 à 1970	3 732	1961 à 1970	3 596	1961 à 1970	3 596	1961 à 1970	3 596	1961 à 1970	3 464	1961 à 1970	3 432	1961 à 1970	3 432	
1971 à 1980	1 740	1971 à 1980	1 692	1971 à 1980	1 649	1971 à 1980	1 649	1971 à 1980	1 627	1971 à 1980	1 627	1971 à 1980	1 627	
1981 à 1990	1 484													
1991 à 2002	868	1991 à 1999	792											
2003	122	2000 à 2003	198	2000 à 2004	253	2000 à 2004	253	2000 à 2005	349	2000 à 2006	400	2000 à 2006	400	
Total	9124	Total	8997	Total	9048	Total	9048	Total	8 945	Total	8 958	Total	8 958	

Parallèlement, la convention signée avec la C.G.L.L.S. impose à l'O.P.A.C. de réaliser de grosses réparations sur ses bâtiments aboutissant à un effort financier supplémentaire de 10 295 000 €.

(En K€)	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	TOTAL
Réparations prévues par l'O.P.A.C.	3 371	3 421	3 463	3 525	3 578	3 631	20 989
Effort demandé par C.G.L.L.S.	1 773	2 210	2 341	2 407	2 134	-570	10 295
TOTAL Prévisionnel	5 144	5 631	5 804	5 932	5 712	3 061	31 284
TOTAL Réalisé	4 975	5 429	5 843	5 933	4 305		26 485

Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

Taux de vacance : l'O.P.A.C. présente un taux de vacance global de 12,5 % (soit 1 120 logements sur 8 958), en stabilité par rapport à 2006. Cependant, il se traduit par une perte financière en loyers et charges induites de 3 199 000 € selon le rapport 2007 du plan C.G.L.L.S.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taux de vacance global (en %)	8,43	10,84	11,47	13,55	12,56	12,50
Pertes financières induites (en €)	3 125 380	3 212 247	3 580 350	3 999 650	4 423 744	3 198 998

Le taux de vacance de 12,5 % résulte pour 9,88 % (soit 885 logements et deux tiers de la vacance globale) des opérations de rénovation urbaine, pour 1,54 % (soit 135 logements) de la vacance de plus de trois mois et pour 1,08 % (soit 97 logements) la vacance de moins de trois mois.

Par ailleurs, il convient de noter la baisse du pourcentage de logements situés en Z.U.S. (50,38 % en 2001 contre 46,75 % en 2007).

Les engagements hors bilan :

La Ville a contracté, vis-à-vis de différents partenaires, des engagements financiers qui impacteront ses marges de manœuvre sur les années à venir.

* **Le Grand Projet de Ville :** initialement fixé à 151 256 000 €, le montant global de la convention A.N.R.U. a été porté à 183 703 000 € par avenant signé en février 2008.

En matière de dépenses d'investissement, la part de la Ville s'élève à 52 441 000 € au titre du financement de la convention publique d'aménagement 2003 - 2010. Déduction faite des subventions d'équipement attendues à hauteur de 27 882 000 €, la participation nette de la Ville s'établit à 24 559 000 €.

Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

Les principales opérations financées dans le cadre du Grand Projet de Ville sont les suivantes :

OPERATIONS	COUT VILLE (EN K€)
Participation O.P.A.C.	3 786
Voiries et réseaux	11 749
Résidentialisation	10 033
Equipements publics :	
- construction d'un groupe scolaire,	5 498
- reconstruction du Centre Commercial 2002,	5 102
- construction d'un complexe sportif,	6 057
- construction d'une médiathèque,	4 447
- théâtre Gérard Philipe,	718
mise en place d'une maison des associations et d'un lieu d'animation pour les jeunes.	2 524
Autres (démolition du Centre Commercial Beauchamps, ingénierie, rémunération aménageur, ...)	2 527
TOTAL	52 441

Au 31 décembre 2007, les versements effectués s'élevaient à 26 919 000 €, l'engagement résiduel de la Ville représente donc 25 522 000 €. Les recettes obtenues s'élevaient à 8 279 000 € et les recettes attendues des partenaires à 19 603 000 €. Les engagements nets résiduels sont donc de 5 919 000 €.

• **Le plan C.G.L.L.S.** : correspond à un engagement financier de la Ville de 13 421 000 € sur la période 2003 à 2008 :

- Au titre de l'article 3-2 de la convention C.G.L.L.S., la Ville s'est engagée à verser 2 773 000 € en apport en capital.
- L'article 3-3 prévoit la garantie de la Ville pour les partenaires de l'O.P.A.C. dans le cadre des conventions territoriales. Le montant de la garantie est de 6 148 000 €.
- Enfin, la Ville s'est engagée à verser une subvention de fonctionnement de 750 000 € par an à l'O.P.A.C. sur la période 2003 –2008, soit un montant global de 4 500 000 €.

Au 31 décembre 2007, la Ville avait versé 6 920 000 € et restait engagée à hauteur de 6 501 000 €. Des réunions de travail entre la Ville et l'O.P.A.C. permettent de s'assurer du respect du programme de travaux et du versement des subventions par les autres partenaires.

Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

- **Le projet Gare** : D'après le Protocole d'Accord n° 2 signé le 22 juin 2005, la Ville financera 7 292 000 € sur un coût global de 38 700 000 € (dont 500 000 € d'acquisitions foncières). La participation de la Ville s'est élevée à 1 730 000 € en 2005, à 1 367 000 € en 2006 et à 1 745 000 € en 2007. Au 31 décembre 2007, le solde des engagements résiduels s'élève donc à 2 450 000 €.
- **Le contrat de projet Etat – Région 2007 – 2013** (signé entre la Région et l'Etat en février 2007) : Ce contrat de projet prévoit que la Ville assurera la maîtrise d'ouvrage des projets « Université Centre Ville », correspondant au projet de restructuration du bâtiment Dupanloup en Centre Universitaire pour 7 620 000 € de dépenses et 5 620 000 € de recettes. La participation nette de la Ville à l'opération s'élève donc à 1 800 000 €.
Au 31 décembre 2007, la Ville a mandaté 19 000 € au titre des études.
- **La convention territoriale de l'Argonne 2007 – 2012** : Le projet de Renouvellement Urbain établi avec l'ensemble des partenaires et notamment l'O.P.A.C. d'Orléans, bailleur social concerné par ce quartier, a été validé par le comité d'engagement de l'A.N.R.U. le 29 novembre 2007. La convention a été signée par tous les financeurs le 12 février 2008, sur la base d'une délibération adoptée le 25 janvier 2008.
La convention couvre la période 2007-2012 pour un montant global de dépenses de 62 600 000 €. Sur cette somme, la Ville est engagée pour 23 921 000 € et attend parallèlement 10 632 000 € de recettes, soit un engagement net de 13 289 000 €. Au 31 décembre 2007, la Ville a mandaté 639 000 € de dépenses et reste engagée à hauteur de 23 282 000 € hors subvention.
- **Le Contrat Régional d'Agglomération 2005 – 2009** : Sur une enveloppe globale de 31 928 000 € au niveau de l'ensemble des collectivités composant l'Agglomération, le contrat initial prévoyait une participation financière de la Région de 8 418 000 € au bénéfice de la Ville. Toutefois, lors du bilan à mi-parcours, la Ville a bénéficié, en plus, d'une partie de la « réserve de performance » à hauteur de 911 000 €. Dans ce contexte, l'enveloppe globale attribuée à la Ville s'élève à 9 329 000 € (dont 4 375 000 € au titre des opérations d'intérêt communal et 4 954 000 € au titre des opérations d'intérêt communautaire, G.P.V. principalement).
Au 31 décembre 2007, 70 % des dépenses ont été réalisées ainsi que 40 % des recettes.

Débat d'orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

* **Les Z.A.C.** : Les 11 Z.A.C. en cours de réalisation dans le cadre de conventions publiques d'aménagement signées avec la S.E.M.D.O. représentent, pour la Ville, les engagements suivants sur la période 2007 - 2012 :

en K€	COÛT TOTAL H.T.	DEPENSES CUMULEES AU 31/12/2007 H.T.	% DEPENSES REALISEES	PARTICIPATION TOTALE VILLE D'ORLEANS T.T.C.	PARTICIPATION VERSEE CUMULEE AU 31/12/2007* T.T.C.	% PARTICIPATION VERSEE
Z.A.C. CHATELET	11 631	11 461	98,54	9 838	9 769	99,30
Z.A.C. DES HALLES 1	9 752	5 901	60,51	5 770	3 619	62,72
Z.A.C. DES HALLES 2	22 450	5 335	23,75	13 510	5 058	37,44
Z.A.C. DE LA CHARPENTERIE dont équipements publics	28 856	27 766	96,22	28 328	27 899	98,40
Z.A.C. COLLIGNY (ILOT DE LA RAPE)	22 069	20 192	91,37	21 114	20 968	99,31
Z.A.C. SONIS	18 869	14 417	76,41	449	304	67,71
Z.A.C. DU CLOS DE LA FONTAINE	17 234	6 886	39,95	542	-	0,00
Z.A.C. TETE NORD DU PONT DE L'EUROPE	14 097	2 756	19,55	138	-	0,00
Z.A.C. BOURGOGNE	2 519	1 043	41,41	88	88	100,00
TOTAL	133 811	75 609	56,50	64 063	46 937	72,36

d'après les C.P.A.C. 2007 validés au Conseil Municipal de juillet 2008

* d'après le compte administratif 2007 de la Ville d'Orléans

Soide de participation à verser T.T.C. : 17 926

* **Synthèse des engagements hors bilan :**

Au 31 décembre 2007, la Ville doit encore mandater 83 440 000 € et recevoir 38 194 000 € sur les exercices futurs.

Projets en K€	SYNTHESE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (AU 31/12/2007)					
	Dépenses totales TTC	Recettes totales attendues HT	Dépenses nettes	Dépenses futures à budgéter TTC	Recettes futures à encaisser HT	Dépenses nettes futures pour la Ville
GPV	52 441	27 862	24 559	25 522	19 603	5 919
OPAC/CGLLS	13 421	-	13 421	4 942	-	4 942
CTA	23 921	10 632	13 289	23 262	10 632	12 650
CFER	7 620	5 020	1 000	7 601	5 000	1 701
Gare	7 292	-	7 292	3 752	-	3 752
Contrat Régional d'Agglomération (hors GPV et ZAC Halles)	12 050	3 500	8 550	415	2 139	1 724
Participation concédant sur 9 ZAC (dont ZAC Halles et Bourgoigne)	64 663	-	64 663	17 926	-	17 926
TOTAL	181 606	47 834	133 774	83 440	38 194	45 246

Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

- Enfin, en dehors des engagements hors bilan retracés dans le tableau ci-dessus, les désordres apparus sur différents ouvrages peuvent générer des besoins de financement importants, notamment :
 - Centre de Conférences, coût estimé des travaux : 1 500 000 €
 - Dojo Harismendy - Geymond, coût estimé des travaux : 200 000 €
 - Tribune d'honneur Parc des sports des Montées, coût estimé des travaux : 362 000 €
 - Pont de l'Europe (Agglo), les enjeux financiers sont de l'ordre de 6 000 000 €.

Les remboursements liés aux assurances dommage – ouvrage ne compenseront toutefois pas les dépenses induites en matière de personnel municipal, de contraintes imposées aux usagers ou de frein au développement des activités (Exemple : Centre de Conférences). Pour le Pont de l'Europe, aucune assurance ne peut être appelée.

- **Les garanties d'emprunt** : au 31 décembre 2007, le montant des garanties d'emprunts s'élève à 163 296 000 € contre 154 414 000 € fin 2006. En 2007, 16 422 000 € des garanties accordées sont sous le régime de la loi Galland (soit 10 %).

Partie 2 – Le contexte économique et financier

UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER PERTURBE

✓ Un environnement économique perturbé

Après une « croissance molle » au 1^{er} trimestre 2008 (+0,4 %), l'économie française a subi les effets de plusieurs chocs externes, défavorables pour son activité économique :

- de 75 \$ le baril début septembre 2007, le prix du pétrole a atteint 146 \$ début juillet 2008 (+95 %),
- sur la même période, le taux de change Euro contre dollar a progressé de 1,36 \$ à 1,60 \$,
- la crise des « subprimes » née aux Etats-Unis s'est rapidement propagée à la zone euro, entraînant notamment une hausse des taux d'emprunt et un resserrement des conditions de crédits.

Depuis l'été 2008, un rééquilibrage de l'économie s'est opéré avec une baisse du prix du baril aux environs de 80 \$ le baril et un retour du taux de change Euro/dollar à environ 1,25 \$. L'inflation atteignait par ailleurs 3 % fin septembre 2008.

Pour 2009, la croissance, initialement prévue à 1 %, est finalement attendue aux alentours de 0,5 %.

✓ Un contexte financier instable

En lien avec la crise financière américaine, l'année 2008 s'achève dans un contexte mondial très perturbé induisant une grande volatilité des marchés financiers et une plus grande difficulté de financement pour l'ensemble des acteurs économiques.

Toutefois, les décisions récentes de la Banque Centrale Européenne de revoir à la baisse son principal taux directeur, le ramenant ainsi à son niveau d'il y a deux ans, conduisent à anticiper, pour 2009, une accalmie sur le plan des frais financiers.

UNE INFLATION EN PROGRESSION

En glissement annuel, de décembre 2006 à décembre 2007, l'indice des prix à la consommation des ménages a progressé de 2,6 %, alors que la hausse moyenne des prix (hors tabac) pour l'année 2007 s'établissait, selon l'I.N.S.E.E., à 1,5 %.

Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

En 2008, un pic d'inflation a été atteint en juin et juillet avec un niveau de 3,6 %. En moyenne, au mois de septembre 2008, l'inflation se situe autour de 3 % et est estimée sur l'année 2008 à un niveau de 2,9 %.

Pour l'année 2009, le niveau d'inflation est anticipé à 2 %.

□ LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2009-2012 ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2009-2012 définit le cadre dans lequel s'inscrivent les lois de finances. Ce projet de loi détermine la stratégie nationale à moyen terme pour l'ensemble de la sphère publique, y compris pour les collectivités territoriales.

L'objectif poursuivi par l'Etat est un assainissement des finances publiques par une maîtrise sans précédent des dépenses. Ainsi, le rythme de progression de l'ensemble des dépenses sera divisé par deux dès 2008, soit une évolution d'environ 1 %.

Le projet de loi de finances pour 2009 constitue la première application de cette programmation triennale, qui prévoit une évolution des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, limitée à l'inflation prévisionnelle, soit 2 %.

Dans ce contexte, les finances locales devront assumer un rôle important pour sortir de la crise actuelle. L'investissement public local sera essentiel pour soutenir l'économie sur les années à venir avec, par conséquent, la nécessité d'un fort niveau de dépenses d'équipement locales.

Partie 3 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget pour l'exercice 2009

1) Les grandes orientations et les objectifs de gestion

- ✓ Les priorités de l'action municipale définies pour le mandat ont pour objectif de :
 - renforcer la proximité avec les Orléanais,
 - dimensionner Orléans au niveau national pour assurer le rayonnement de la Ville,
 - tendre vers l'excellence en matière de développement durable.

- ✓ dans le respect des équilibres financiers, notamment avec :
 - la stabilité des taux d'imposition,
 - la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
 - le maintien de l'autofinancement,
 - un niveau élevé d'investissement,
 - un recours mesuré à l'emprunt,

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2009 tiennent compte à la fois de la bonne situation financière de la Ville à l'issue du précédent mandat et de l'environnement économique actuel. Elles préparent l'avenir d'Orléans et traduisent une recherche systématique d'efficacité.

Débat d'orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

2) Les grandes orientations en matière de fonctionnement et les hypothèses de construction du budget 2009

A) Des recettes de fonctionnement contraintes

- **Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2009**

→ En matière de taxe d'habitation :

Le taux de Taxe d'Habitation de la Ville d'Orléans étant resté inchangé depuis 2001, il a progressivement rejoint le taux moyen des communes de la strate, comme le montre le tableau ci-après. Pour 2009, il est proposé de laisser ce taux inchangé.

	2003		2004		2005		2006		2007		2008		2009 (1)	
	Orléans	Strate*	Orléans	Orléans										
TH	20,99	20,49	20,99	20,59	20,99	20,66	20,99	21,13	20,99	20,78	20,99	20,99	20,99	20,99
FB	29,81	24,12	29,81	24,35	29,81	24,49	29,81	25,20	29,81	24,70	29,81	29,81	29,81	29,81

1) taux proposés

La comparaison avec les communes de la strate doit être complétée par une analyse de la politique d'abattement pratiquée par la Ville, qui s'établit systématiquement au-delà du minimum légal, induisant de ce fait un allègement significatif de la fiscalité locale.

	Taux du minimum légal en %	Taux du maximum légal en %	Taux voté par Orléans en %
Abattements obligatoires			
Abattement pour 1 ^{ère} personne à charge	10	20	15
Abattement pour 2 ^{ème} personne à charge	10	20	15
Abattement pour 3 ^{ème} personne à charge	15	25	20
Abattement supplémentaire à partir de la 4 ^{ème} personne à charge	15	25	20
Abattements facultatifs			
Abattement général à la base	0	15	15
Abattement spécial à la base	0	15	15

L'effort financier d'une politique d'abattement votée au delà du droit commun représentée, en 2007, une réduction du produit attendu de 6 100 000 € sur un produit total de taxe d'habitation de 27 250 000 €.

- l'abattement général à la base représente un coût financier de 4 500 000 €,
- les abattements pour charges de famille représentent un coût financier de 800 000 €,
- l'abattement spécial à la base représente un coût financier de 800 000 €.

Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

→ En matière de taxe foncière :

Le taux de Taxe Foncière de la Ville se situe au dessous du taux moyen de la strate ; toutefois, la Ville concentre sa politique d'exonération sur les constructions de logements sociaux neufs financés par des prêts aidés de l'Etat. Il convient de noter la progression du nombre de logements sociaux entre 1999 et 2007 (+ 1 556 logements), soit 27,7 % du parc immobilier orléanais, contre seulement 25,8 % en 1999.

Fiche	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Logements sociaux	13.415	13.672	13.912	13.980	14.708	14.820	14.737	14.921	14.971
Evolution	257	240	68	728	112	-83	184	50	

Taux S.R.U. (en %)	25.89	26.24	26.22	27.25	27.67	27.40	27.5	27.7
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------

• **L'évolution du produit fiscal 2009 résulte de l'évolution des bases physiques et nominales**

La politique de relance de la construction de logements notamment collectifs, combinée à une meilleure attractivité de la Ville d'Orléans et de ses quartiers, à la politique urbaine de rénovation et d'embellissement qui se traduit par une baisse de la vacance des logements sociaux, ont abouti, depuis l'exercice 2006, à une plus forte croissance des bases.

En %	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (estimé)	2008 (révisé)	2009 (projeté)
variations nominales										
TH	1,00	1,00	1,00	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
FB	1,00	1,00	1,00	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
variations physiques										
TH	1,06	1,00	0,89	0,38	0,16	1,38	0,42	0,89	0,87	0,87
FB	0,65	1,14	1,24	2,10	0,56	2,24	1,23	1,05	1,28	1,28
variations totales										
TH	2,06	2,06	2,29	1,88	1,66	3,19	2,22	2,59	2,37	2,37
FB	1,66	2,14	2,74	3,66	2,76	4,04	3,03	2,65	2,78	2,78

Dans ce contexte, les hypothèses retenues pour l'élaboration du budget 2009 sont volontairement prudentes :

- ✓ revalorisation des bases de 1,6 %,
- ✓ variation physique de la taxe d'habitation de 0,7 % et variation physique de la taxe foncière de 1,4 %.

Le produit fiscal attendu est estimé à 68 770 000 €. Par ailleurs, il est prévu d'inscrire 200 000 € au titre des rôles supplémentaires (contre 100 000 € en 2008) liés aux résultats de l'action active en matière d'équité fiscale et d'optimisation des bases, permettant de dégager des ressources complémentaires.

Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

- **Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation Nationale de Péréquation) sont attendues en faible évolution :**

Pour 2009, l'évolution de la dotation forfaitaire est estimée à +0,6 % (33 765 000 €). Par ailleurs, dans le contexte de construction du projet de loi de Finances pour 2009 et les incertitudes pesant sur la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.), le montant de D.S.U. notifié en 2008 serait reconduit pour 2009 (3 085 000 €). Enfin, la Dotation Nationale de péréquation est estimée à 120 000 €.

Au final, les dotations de fonctionnement attendues de l'Etat sont prévues en quasi stagnation de +0,2% par rapport au budget 2008.

- **Les dotations communautaires (Attribution de Compensation et Dotation de Solidarité Communautaire) sont prévues en stabilité :**

Les dotations communautaires attendues de l'Agglo sont prévues à leur niveau 2008, soit 29 957 000 € :

- ✓ L'attribution de compensation, figée en montant, est arrêtée à 28 227 000 €
- ✓ La dotation de solidarité communautaire est évaluée à 1 730 000 €, sans évolution par rapport à 2008.

- **Les compensations fiscales pour la taxe d'habitation, la taxe de foncier bâti et la taxe professionnelle**

Les compensations fiscales servent de variables d'ajustement de la loi de finances et plus précisément la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (D.C.T.P.).

La D.C.T.P. devrait poursuivre son évolution négative et servir à nouveau de variable d'ajustement au sein des concours de l'Etat.

Sur la période 2002/2008, le produit de la D.C.T.P. a baissé de 36 % (moyenne annuelle de - 10% sur la période)



Débat d'orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

- **Le produit des droits de mutation est attendu en net recul**

En lien avec la dynamique du marché de l'immobilier (augmentation du prix du m² et du nombre de ventes), la Ville a bénéficié, jusqu'en 2007, d'une forte progression de ses recettes de droits de mutation à titre onéreux.

La crise actuelle, touchant à la fois à la valeur marchande des biens, notamment des logements anciens, et à la moindre solvabilité des acheteurs potentiels, a ralenti le nombre des transactions affectant par là même le produit des droits de mutation revenant aux collectivités locales.

Dans ce contexte, le produit attendu sera inscrit en diminution par rapport au budget précédent.

- **Une recherche nécessaire de ressources complémentaires**

Afin de dégager les marges de manœuvre supplémentaires nécessaires au financement de ses projets, la Ville entend investiguer un certain nombre de pistes lui permettant de développer de nouvelles sources de financement.

Dans ce contexte, la Ville a entrepris une concertation avec les syndicats hôteliers orléanais afin de mettre en œuvre, dans le courant de l'année 2009, la taxe de séjour, ainsi que le prévoient les textes.



Au final, la construction du budget 2009 retiendra les prévisions de recettes de fonctionnement suivantes :

- conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité resteront inchangés, l'évolution du produit de la fiscalité résultera de la seule évolution des bases (physique et nominale),
- les dotations de l'Etat seront inscrites en faible évolution,
- les dotations communautaires seront prévues en stabilité,
- les compensations fiscales seront en diminution,
- les droits de mutations seront inscrits en fort retrait,
- une taxe de séjour sera instaurée.

Les recettes de fonctionnement apparaissent donc globalement sous contraintes.

Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

B) Des dépenses de fonctionnement gérées au plus près

Dans un contexte de faible dynamique des recettes, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est indispensable au maintien d'un autofinancement conforme à la stratégie définie pour le mandat.

• **Les charges de personnel**

En 2007, l'ensemble des dépenses brutes de personnel s'élève à 87 492 000 €, soit une augmentation de 3,19 % par rapport à 2006. En dépenses nettes des remboursements, la progression est de 3,95 % pour un effectif stable (2 511 Equivalents Temps Plein en 2007 contre 2 508 E.T.P. en 2006). Cet indice élevé va dans le sens d'une amélioration du pouvoir d'achat du personnel municipal. Au budget 2008, le taux d'évolution des charges de personnel (comparé au C.A. 2007) s'établit à 2,35 %.

Pour 2007, le ratio brut « dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement » ressort à 59,17 %. En charge nette de personnel, il ressort à 55,1 %. A titre de comparaison, ce ratio était de 53,8 % en 2006 pour les villes de 100 000 à 300 000 habitants (données D.G.C.L.).



Pour le budget 2009, un effort de maîtrise des dépenses de personnel sera réalisé dans l'objectif de maintenir l'évolution de ces dépenses au plus égale à celle des recettes.

Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

• **Les intérêts de la dette**

L'audit de la dette communale réalisé au cours de l'été 2008 a mis en exergue la structure équilibrée de la dette communale, puisque 5% seulement de l'encours sont liés à des produits structurés complexes. Fin 2008, la structure de la dette communale (à ce jour) est la suivante :

Considérant la récente détente impulsée par la B.C.E. sur son principal taux directeur, les prêts indexés sur taux variables encadrés (LIVRET A, L.E.P.) et sur EONIA/TAG devraient voir leur coût se maintenir, en 2009.

Pour mémoire, en novembre 2008 :

Euribor 12 mois : 4,37 %

Eonia : 3,14 %

TAG 3 mois : 4,09 %

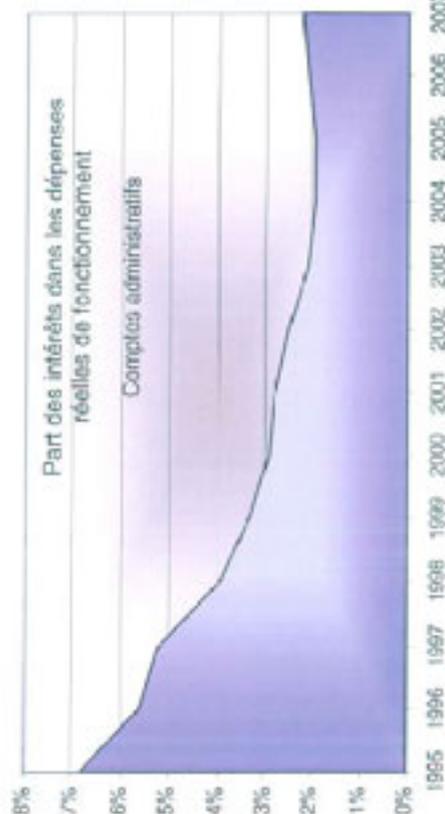
TAM : 4,19 %

Livret A : 4,00 %

Taux directeurs Euro : 3,25 %

En lien avec la crise des marchés financiers, et par prudence, les frais financiers seront inscrits en légère progression (+9 %). Toutefois, cette hausse restera modérée en valeur, en raison, d'une part de la faiblesse de la dette de la Ville, et d'autre part de la structure de la dette, dont seule une partie est soumise aux fluctuations du marché monétaire.

	31/12/2007 en M€	%	31/12/2008 (à ce jour) en M€	%
Taux fixe	30,0	63	33,1	34
dont Taux fixe classique sur la durée	15,7	16	24,2	25
dont Taux fixe double phase (retour sur Euribor/TAG)	14,7	15	7,9	8
dont Taux fixe double phase (retour sur Structured)	0,7	0	-	0
dont Taux fixe (francs suisses)	2,0	2	1,0	1
Taux Euro à barrière	14,6	15	18,3	19
dont Taux fixe barrière Euribor	6,0	7	6,3	6
dont Taux fixe barrière Libor	7,6	8	7,1	7
dont Taux fixe barrière sur Avon (Libor/CHF)	-	0%	5,0	5
Taux fixes	52,6	54,9	57,4	59,4
Taux variables	0,0	1	0,0	1
Euribor prêtifié	0,0	0	0,0	0
FAB/Euro	17,7	18	21,8	22
Livret A / LEP	15,4	17	16,6	17
Euro CHF (francs suisses)	2,3	2	1,8	2
Euribor prêtifié avec barrière Libor	2,7	3	1,0	1
Libor CHF sans cap sur le change	3,2	3	2,0	2
Taux variables	49,2	45,1%	46,7	47,8
TOTAL DÉTTE taux fixes + taux variables	95,9	100	98,1	100



Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

Ainsi, au budget 2008, les frais financiers représentaient 3 800 000 € de dépenses et 2,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Pour mémoire, en 2001, ils représentaient 4 063 000 € et 2,8 % des dépenses réelles de fonctionnement. Pour 2009, les frais financiers devraient s'élever à 4 150 000 €, en progression de 9 % par rapport au budget 2008.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Dépenses réelles de fonctionnement (en €)	144 825 706	134 224 420	134 648 634	137 617 413	143 026 025	145 519 347	147 855 038
Intérêts payés (en €)	4 063 750	3 338 631	2 807 781	2 631 716	2 780 756	3 018 985	3 299 542
Part des intérêts dans les DRF (en %)	2,8	2,5	2,1	1,9	1	2,1	2,2

- **Les subventions de fonctionnement attribuées aux partenaires**

En 2009, la Ville envisage de poursuivre son effort en faveur du tissu associatif avec lequel elle maintiendra une politique forte de partenariat et de soutien tout en respectant la volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

- **Les manifestations (Festival de Loire...) liées au rayonnement de la Ville**

Fort du succès 2007 avec plus de 500 000 visiteurs, le Festival de Loire constituera de nouveau un événement majeur pour le rayonnement de la Ville et générera, au budget 2009, une augmentation des charges de gestion courante par rapport à 2008, cet événement ayant lieu une année sur deux.

Par ailleurs, la Ville entend poursuivre une politique d'animation de qualité en direction de tous les publics et continuera à soutenir les initiatives des différents acteurs (Open de tennis, Maison Bourgogne et l'Association « le 108 ») et à construire des partenariats qui contribuent à maintenir une offre culturelle diversifiée.

- **Les autres dépenses**

Les autres dépenses de fonctionnement suivent la même logique de gestion maîtrisée des dépenses. L'indice de progression global des crédits hors manifestations sera au maximum au niveau de l'inflation prévisionnelle, sachant que certains postes de dépenses devront subir une évolution plus importante (carburant, chauffage...).

C) Un effort d'autofinancement maintenu

Les efforts en matière d'optimisation des recettes et de maîtrise des dépenses de fonctionnement ont pour objectif de maintenir un niveau d'autofinancement cohérent avec les projets d'investissement du mandat. Le budget 2009 sera construit sur la base d'un objectif d'autofinancement brut de l'ordre de 20 000 000 €.

Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'autofinancement brut depuis 2000 :

En M€ (Généralisés Budgets Annuels)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Prév. 2009
Autofinancement (y compris recettes exceptionnelles)	18,0	17,8	18,0	18,0	18,5	18,9	21,0	22,6	20,3	20,0

3) Les grandes orientations en matière d'investissement et les hypothèses de construction du budget 2009

A) Un effort d'investissement soutenu

La politique d'investissement de la Ville répond aux objectifs de rayonnement, de proximité et de développement durable définis dans le programme de mandat.

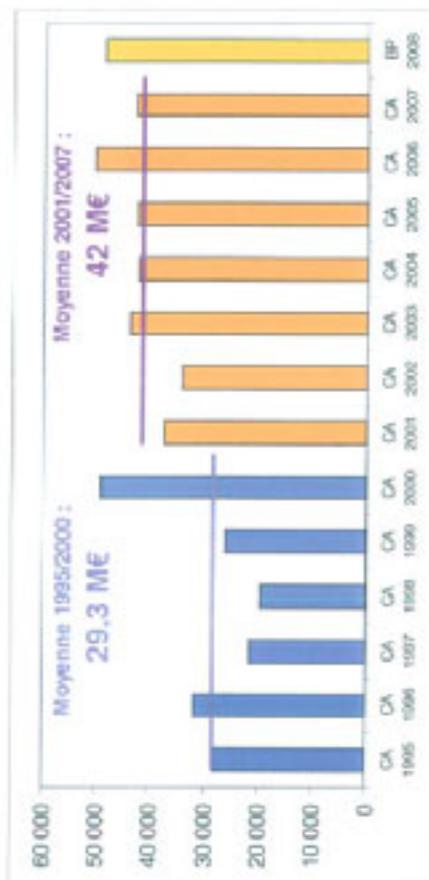
En raison de sa bonne santé financière, d'un haut niveau d'autofinancement et de ressources propres (F.C.T.V.A., subventions, cessions d'actifs) significatives, la Ville est en mesure de réaliser un ambitieux programme d'investissement, à la fois pour soutenir l'économie locale, mais aussi en sa qualité d'acteur social.

En 2009, les crédits d'investissement qui seront inscrits au budget permettront de poursuivre les projets engagés et de répondre à la dynamique de développement et de mise en valeur de la Ville, engagée au cours du mandat précédent.

Cette politique d'investissement, supérieure à la valeur moyenne de la strate, sera réalisée sans recours massif à l'emprunt, ni augmentation de la fiscalité locale. Le budget 2009 correspondra à la 1^{ère} mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2009-2014, qui représente un investissement global de l'ordre de 300 000 000 €, soit 45 000 000 € à 50 000 000 € par an. Il en sera ainsi en 2009.

Parmi les grands projets, on peut citer :

- La restructuration des écoles (Olympia Cormier, René Thinat)
- L'aménagement des Z.A.C. (Carnes, Bourgogne)
- Le G.P.V.
- L'amélioration de la voirie
- Les grosses réparations sur les bâtiments
- L'accompagnement du projet C.L.E.O. (enfouissement réseaux)



Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

B) Les recettes définitives d'investissement

- **Le Fonds de Compensation de la T.V.A.**

Pour 2009, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A. est évaluée à environ 4 500 000 €, niveau relativement élevé, lié aux investissements réalisés par la Ville en 2007.

- **Les subventions d'équipement attendues**

Les subventions d'équipement obtenues par la Ville sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche constante de nouvelles sources de financement.

Sur les dernières années, le niveau de subventions obtenu par la Ville est en effet supérieur à la moyenne des communes de la strate.

Source Minifi	2003	2004	2005	2006	2007	BP 2008
Subvention d'équipement/habitant (en €)	23	37	46	80	76	81
Strate de référence (en €)	37	46	50	60	58	

Pour 2009, l'objectif est de poursuivre cette démarche.

- **Les cessions d'actifs**

La Ville dispose d'un vaste patrimoine, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement importants.

Dans ce contexte, il est nécessaire de mener une politique de gestion de ce patrimoine, permettant de conserver durablement et en bon état les immeubles qui correspondent aux besoins des différentes missions de service public et, parallèlement, de procéder à des sorties d'actifs du domaine privé de la Ville lorsque ceux-ci ne s'inscrivent plus dans les projets de développement ou d'aménagement urbain de la Ville.

La Ville a ainsi élaboré un plan de cession d'immeubles, qui permet chaque année de réaliser certains éléments d'actifs. Très dynamiques jusqu'en 2007, les projets de cessions ont connu un ralentissement en 2008, en lien avec la conjoncture économique. Par prudence, il est prévu de limiter les recettes inscrites à ce titre au budget 2009.

Débat d'Orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

C) Un recours à l'emprunt mesuré

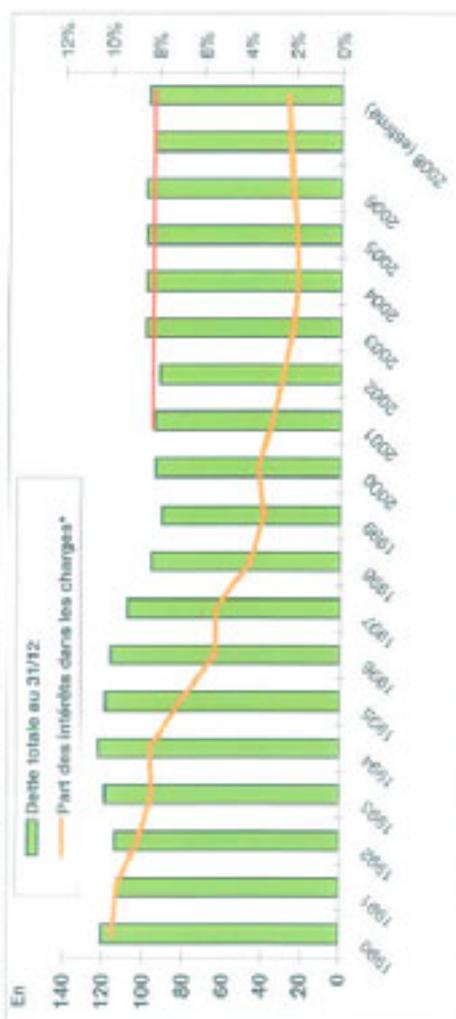
En comparaison avec les communes de sa strate de référence, la Ville apparaît faiblement endettée.

Au 31 décembre 2007, l'encours de dette (95 900 000 €) correspondait à une situation très satisfaisante au regard des 3 ratios les plus couramment utilisés pour caractériser l'importance de l'endettement d'une commune :

- ✓ la dette par habitant s'élevait à 823 € fin 2007 contre 980 € pour les communes de la strate,
- ✓ la dette représentait 52 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 74 % pour les villes de la strate,
- ✓ la dette représentait 3 années d'épargne brute contre 4,2 années pour les villes de la strate.

En €/dette au 31/12/N	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Dette totale ville	98 871 964	94 253 324	92 276 671	99 139 750	99 064 693	99 048 473	99 455 081	95 894 392
Population	116 559	116 559	116 559	116 559	116 559	116 559	116 559	116 559
Dette ville par habitant (en €)	805	809	792	850	850	850	853	823
Dette/hab communes de 100 000 à 300 000 habts/ (en €)	1 035	1 027	1 006	983	987	981	980	-

La Ville dispose ainsi des marges de manœuvre lui permettant de financer les investissements projetés tout en poursuivant son objectif de stabiliser son encours de dette à une centaine de millions d'euros, à laquelle s'ajouteraient les financements nécessaires à la réalisation du programme exceptionnel de restructuration des écoles.

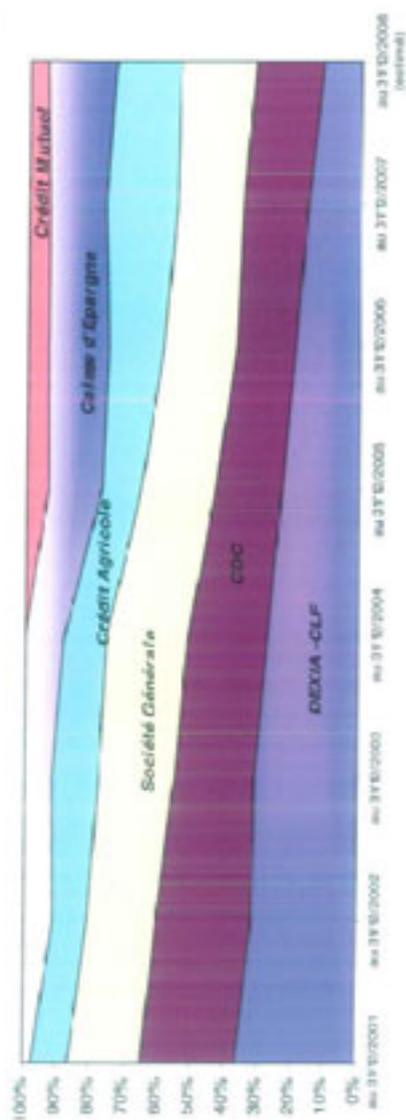


Débat d'orientations Budgétaires 2009 – Rapport de présentation

Au 31 décembre 2008, pour une dette totale estimée à 98 100 000 €, l'encours de la dette à long terme apparaît réparti entre 4 prêteurs principaux : la Société générale (23 %), la Caisse des Dépôts et Consignations (21 %), la Caisse d'Épargne (21 %) et le Crédit Agricole (19 %).

En %	au 31/12/2001	au 31/12/2002	au 31/12/2003	au 31/12/2004	au 31/12/2005	au 31/12/2006	au 31/12/2007	au 31/12/2008 (à ce jour)
Société Générale	22,0	20,3	22,8	24,4	22,9	21,5	20,1	22,8
C.D.C.	28,2	26,9	23,0	23,6	20,4	18,2	19,7	21,9
Caisse d'Épargne	3,3	8,7	8,1	11,6	15,8	18,0	17,2	20,6
Crédit Agricole	10,9	10,4	13,0	12,9	11,8	16,7	21,1	18,1
DEXIA - CLF	36,5	31,7	31,4	27,6	23,3	19,4	15,9	11,4
Crédit Mutuel Finans (C.A.F.)	0,1	0,1	0,1	0,0	0,7	0,2	0,0	9,4
								0,8

Ligne de trésorerie (en M€)	Nantexis		Doxia		Doxia		Doxia		BFT	
	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16



N° 9 – Décision modificative n° 9.

M. MARTIN – *Concernant la décision modificative n° 9, c'est une délibération habituelle et mensuelle.*

Je note simplement des ouvertures de crédits qui procèdent de subventions que nous avons reçues pour l'enrichissement des collections du Musée. En effet, nous avons reçu des subventions particulières pour un montant de 108 000 € et je vous propose de les affecter en dépenses.

M. CHAPUIS – *Comme habituellement à chaque Conseil Municipal, n'ayant pas voté le budget prévisionnel, nous nous abstenons. Merci.*

(réaction hors micro de M. LEBRUN).

M. le Maire – *C'était sur l'abstention habituelle, M. LEBRUN, à propos de la décision modificative.*

M. LEBRUN – *La dernière fois, vous avez dit « l'opposition s'abstient pour la forme ». Je voudrais donc dire un mot là dessus.*

M. le Maire – *Vous vous abstenez sur le fond !*

M. LEBRUN – *Ce n'est pas une question de forme. Il y a des choix avec lesquels on est d'accord et d'autres avec lesquels on ne l'est pas. Je tenais à le préciser.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

A) BUDGET PRINCIPAL

I- AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
322	2031	05A080	545	-20 000,00	322	2315	05A080	545	20 000,00
Frais d'études					Instal., matériel & outillage techniques				
Musées					Musées				
MUSEUM					MUSEUM <i>Régularisation d'imputation</i>				
324	2031	05A487	910	-10 818,88	324	2313	05A487	910	10 818,88
Frais d'études					Constructions				
Entretien du patrimoine culturel					Entretien du patrimoine culturel				
EGLISE NOTRE-DAME DES MIRACLES					EGLISE NOTRE-DAME DES MIRACLES				
					<i>Régularisation d'imputation</i>				

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
830 2315	08B270	121		-21 446,67	830 2031	08B270	121		21 446,67
Instal., matériel & outillage techniques					Frais d'études				
Environnement - Services communs					Environnement - Services communs				
PLAN MUNICIPAL D'URGENCE					PLAN MUNICIPAL D'URGENCE				
					<i>Régularisation d'imputation</i>				
311 2313	05A416	910		-5 983,59	311 2315	05A416	910		900,59
Constructions					Instal., matériel & outillage techniques				
Expression musicale, lyrique et chorégraphique					Expression musicale, lyrique et chorégraphique				
MAISON DES ARTS, DE LA MUSIQUE SAINT-MARCEAU					MAISON DES ARTS, DE LA MUSIQUE SAINT-MARCEAU				
					311 2188	05A416	910		5 083,00
					Autres immobilisations corporelles				
					Expression musicale, lyrique et chorégraphique				
					MAISON DES ARTS, DE LA MUSIQUE SAINT-MARCEAU				
					<i>Régularisation d'imputation</i>				
213 2031	06A479	910		-26 900,00	112 2313	13Z0054	910		40 000,00
Frais d'études					Constructions				
Enseignement primaire					Police municipale				
ETUDES RESTRUCTURATION 4 ECOLES					EX COLLEGE JOLIOT CURIE RESTRUCTURATION				
					<i>Ajustements de crédits</i>				
213 2313	06A474	910		-13 100,00					
Constructions									
Enseignement primaire									
MATERNELLE RENE THINAT									
020 2382	13Z472	910		-40 000,00	020 2184	13Z472	910		40 000,00
Avances et acomptes versés SOMIVAL					Mobilier				
Administr. générale de la collectivité					Administr. générale de la collectivité				
AMENAGEMENT ACCUEIL CENTRE MUNICIPAL					AMENAGEMENT ACCUEIL CENTRE MUNICIPAL				
					<i>Régularisation d'imputation</i>				
020 2184	13Z007	910		-4 272,59	020 2315	13Z007	910		3 107,09
Mobilier					Instal., matériel & outillage techniques				
Administr. générale de la collectivité					Administr. générale de la collectivité				
GROSSES REPARATIONS DIVERSES					GROSSES REPARATIONS DIVERSES				
					020 2313	13Z007	910		1 165,50
					Constructions				
					Administr. générale de la collectivité				
					GROSSES REPARATIONS DIVERSES				
					<i>Ajustements de crédits</i>				

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

<u>Prélèvement</u>	<u>en €</u>	<u>Affectation</u>	<u>en €</u>
414 611 530 Contrats de prestations de services Bases de loisirs	-500,00	401 678 520 Autres charges exceptionnelles Emis <i>Remboursement de prestations</i>	500,00
421 2158 06A476 600 Autres installations, mat et outi technique Centres de loisirs DOMAINE DE SOULAIRE	-123,00	421 2318 06A476 600 Autres immobilisations corporelles Centres de loisirs DOMAINE DE SOULAIRE	123,00
421 2182 06A476 600 Matériel de transport Centres de loisirs DOMAINE DE SOULAIRE	-2 768,80	421 2318 06A476 600 Autres immobilisations corporelles Centres de loisirs DOMAINE DE SOULAIRE	2 768,80
421 2184 06A476 600 Mobilier Centres de loisirs DOMAINE DE SOULAIRE	-436,28	421 2315 06A476 600 Instal., matériel & outillage techniques Centres de loisirs DOMAINE DE SOULAIRE <i>Ajustements de crédits en fonction des imputations comptables</i>	436,28
20 60688 13B014 600 Autres matières et fournitures Enseignement - Services communs AMENAG. BAT. COMMUNAUX HYGIENE SECURITE	-4 200,00	20 2313 13B014 600 Constructions Enseignement - Services communs AMENAG. BAT. COMMUNAUX HYGIENE SECURITE <i>Mise en place d'un système d'aspiration dans les ateliers de l'équipe de la Direction de l'éducation</i>	4 200,00
213 2313 06A427 600 Constructions Enseignement primaire EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES	-8 000,00	213 2183 06A427 600 Matériel de bureau et informatique Enseignement primaire EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES	8 000,00
213 2051 06A469 600 Acquisition de logiciels Enseignement primaire EQUIPEMENT ECOLES SPECIALISEES	-1 000,00	213 2188 06A305 600 Autres immobilisations corporelles Enseignement primaire EQUIPEMENT SCOLAIRE MATERIEL EDUCATIF <i>Ajustements de crédits</i>	1 000,00
020 2051 13B023 340 Acquisition de logiciels Administr. générale de la collectivité INFRASTRUCTURE POSTES DE TRAVAIL	-44 000,00	020 2188 13B006 331 Autres immobilisations corporelles Administr. générale de la collectivité EQUIPEMENT BUREAUX SERVICES ADMINISTRATIFS <i>Ajustements de crédits en fonction des imputations comptables</i>	44 000,00

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

<u>Prélèvement</u>	<u>en €</u>	<u>Affectation</u>	<u>en €</u>
830 2031 08B268 121 Frais d'études Environnement - Services communs DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	-1 000,00	820 2313 08B279 121 Constructions Aménagement urbains - Services communs ETUDES GEOTECHNIQUES <i>Ajustements de crédits en fonction des imputations comptables</i>	2 000,00
830 2042 08B268 121 Subv. équip. versées pers. droit privé Environnement - Services communs DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	-1 000,00		
830 2315 08B270 121 Instal., matériel & outillage techniques Environnement - Services communs PLAN MUNICIPAL D'URGENCE	-1 313,64	830 2188 08B268 121 Autres immobilisations corporelles Environnement - Services communs DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE <i>Ajustements de crédits en fonction des imputations comptables</i>	1 313,64
312 21830 5A072 551 Matériel de bureau et informatique Arts plastiques et autres activ. artist. EQUIPEMENT I.A.V.	-3 000,00	312 2051 05A077 551 Acquisition de logiciels Arts plastiques et autres activ. artist. EQUIPEMENT I.A.V. - EMPLOI TAXE APPRENTISSAGE <i>Ajustements de crédits en fonction des imputations comptables</i>	3 000,00
821 20415 07A463 810 subv.equip.versées groupés collectivités Equipement de voirie POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES ENTERRES	-9 561,00	821 2031 07A03202 402 Frais d'études Equipement de voirie SIGNALISATION TRICOLEURE <i>Ajustements de crédits au sein du service voirie</i>	9 561,00
91 2315 07A449 810 Instal., matériel & outillage techniques Foires et marchés REAMENAGEMENT DES MARCHES	-14 717,00	821 2031 07A03202 402 Frais d'études Equipement de voirie SIGNALISATION TRICOLEURE <i>Ajustements de crédits au sein du service voirie</i>	14 717,00
020 61522 804 922 Entretien et repa Bâtiments Administr. générale de la collectivité CHAUFFAGE MATERIEL	-20 000,00	020 2188 13Z802 922 Autres immobilisations corporelles Administr. générale de la collectivité CHAUFFAGE RENOUVELLEMENT P3 <i>Ajustements de crédits sur les dépenses de chauffage</i>	20 000,00
020 2188 01A249 930 Autres immobilisations corporelles Administr. générale de la collectivité EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	-24 810,22	112 2318 01A249 930 Autres immobilisations corporelles Police municipale EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE <i>Régularisation d'imputation</i>	24 810,22

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

<u>Prélèvement</u>	<u>en €</u>	<u>Affectation</u>	<u>en €</u>
822 2031 07A044 810 Frais d'études Voirie communale et routes ENTRETIEN OUVRAGES D'ART	-2 449,00	822 2315 07A044 810 Instal., matériel & outillage techniques Voirie communale et routes ENTRETIEN OUVRAGES D'ART <i>Ajustements de crédits</i>	2 449,00
822 2315 07A032 810 Instal., matériel & outillage techniques Voirie communale et routes AMELIORATION DE LA VOIRIE	-448,00	820 2188 07A037 810 Autres immobilisations corporelles Aménagement urbains - Services communs MATERIELS DIVERS DE VOIRIE <i>Ajustements de crédits</i>	448,00
213 2031 06A475 910 Frais d'études Enseignement primaire ECOLE PRIMAIRE OLYMPIA CORMIER	-46 768,16	213 2313 06A475 910 Constructions Enseignement primaire ECOLE PRIMAIRE OLYMPIA CORMIER <i>Régularisation d'imputation</i>	46 768,16
814 2315 07A0362 930 Instal., matériel & outillage techniques Eclairage public ACCOMPAGNEMENT C.L.E.O.	-14 238,27	814 2031 07A461 930 Frais d'études Eclairage public MISSION LUMIERE	595,12
		020 2031 13C380 930 Frais d'études Administr. générale de la collectivité RESEAU DE FIBRES OPTIQUES <i>Etude sur le réseau de fibres optiques</i>	13 643,15

II - AUTORISER LES AJUSTEMENTS DE CREDITS SUIVANTS

<u>En dépenses :</u>	<u>en €</u>
020 2188 13C260 930 Administr. générale de la collectivité Autres immobilisations corporelles RENOUV. MAT. AUDIOVISUEL <i>Sonorisation des salles municipales</i>	39 000,00
020 2315 13C260 930 Administr. générale de la collectivité Instal., matériel & outillage techniques RENOUV MAT AUDIOVISUEL <i>Sonorisation des salles municipales</i>	37 000,00
324 2313 05A491 910 Edifices cultuels Constructions EGLISE SAINT-AIGNAN PHASE 2 <i>Retard dans la programmation</i>	-100 000,00

<u>En dépenses :</u>			<u>en €</u>
421 2115	06A476	600	-59 143,94
Centres de loisirs Terrains bâtis DOMAINE DE SOULAIRE <i>Crédit disponible suite à l'acquisition</i>			
824 2031	09A391	104	-10 133,00
Développement social urbain Frais d'études GRAND PROJET DE VILLE <i>Ajustement</i>			
823 2318	08A01299	820	164 000,00
Espaces verts urbains Autres immobilisations corporelles JARDIN DES PLANTES <i>Ajustement des crédits</i>			
020 2315	01A436	930	7 700,00
Administr. générale de la collectivité Instal., matériel & outillage techniques VIDEO PROTECTION <i>Equipements complémentaires</i>			
01 022		310	-93 423,06
Opérations non ventilables Dépenses imprévues – Fonctionnement			
33 2313	05A273	540	15 000,00
Action culturelle Constructions ASTROLABE			

III - AUTORISER LES OUVERTURES DE CREDITS SUIVANTS

a) Ouvertures des crédits pour l'acquisition de l'œuvre d'Olivier DEBRE : Longue Grise claire bleu de Loire

<u>En dépenses :</u>			
322 2161	05A068B	548	130 000,00
Musées Oeuvres et objets d'art ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DU MUSEES			
01 022		310	-22 000,00
Opérations non ventilables Dépenses imprévues - Fonctionnement			

<u>En recettes :</u>				<u>en €</u>
322	1321	05A068B	548	54 000,00
Musées				
Subv. equip. non transf. état étab. nat.				
ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DU MUSEES				
322	1322	05A068B	548	54 000,00
Musées				
Subv. equip. non transf. région				
ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DU MUSEES				

b) Ouvertures des crédits pour les écritures des travaux d'investissement exécutés en régie par les services de la Ville

<u>En dépenses :</u>				
421	2315	06A476	311	44 501,58
Centres de loisirs				
Instal., matériel & outillage techniques				
DOMAINE DE SOULAIRE				
821	2315	07A034	311	953,26
Equipement de voirie				
Instal., matériel & outillage techniques				
AMENAGEMENTS DIVERS				

<u>En recettes :</u>				
421	722	06A476	311	44 501,58
Centres de loisirs				
Immobilisations corporelles				
DOMAINE DE SOULAIRE				
821	722	07A034	311	953,26
Equipement de voirie				
Immobilisations corporelles				
AMENAGEMENTS DIVERS				

c) Ouvertures des crédits en dépenses et recettes dans le cadre d'un partenariat avec l'I.N.R.A. à l'I.A.V.

<u>En dépenses :</u>				
312	611		551	7 000,00
Arts plastiques et autres activ. artistiques				
Contrats de prestations de services				

<u>En recettes :</u>		<u>en €</u>
312 7478	551	7 000,00
Arts plastiques et autres activ. artistiques		
Part. des autres organismes		

d) Ouvertures des crédits pour l'ajustement des virements des sections d'investissement et de fonctionnement

<u>En dépenses :</u>		
01 023	310	185 077,90
Opérations non ventilables		
Virement de la section investissement		

<u>En recettes :</u>		
01 021	310	185 077,90
Opérations non ventilables		
Virement de la section fonctionnement		

B) BUDGET Z.A.C. EN REGIE

I - AUTORISER LES OUVERTURES DE CREDITS SUIVANTS afin de passer les écritures de régularisations sur la Z.A.C. pour les années 2006 , 2007 et 2008 :

<u>En dépenses :</u>		<u>en €</u>
8244 7133	311	368 312,56
Variations des en cours de production de biens Z.A.C. Candolle		
8244 3555	311	1 127 984,63
Terrains aménagés Z.A.C. Candolle		
01 023	311	759 672,07
Opérations non ventilables - Virement de la section investissement		
<u>En recettes :</u>		
8244 3351	311	284 568,12
Terrains (en cours de production de biens) Z.A.C. Candolle		
8244 3354	311	34 160,77
Etudes et prestations de service (en cours de production de biens) Z.A.C. Candolle		
8244 3355	311	49 583,67
Travaux (en cours de production de biens) Z.A.C. Candolle		
8244 71335	310	1 127 984,63
Variation des stocks de terrains aménagés Z.A.C. Candolle		
01 021	311	759 672,07
Opérations non ventilables. Virement de la section fonctionnement		

C) BUDGET DU PARC FLORAL

I - AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

<u>Prélèvement</u>		<u>en €</u>	<u>Affectation</u>		<u>en €</u>
823 2313	08D1010 821	-22 515,00	823 2088	821	22 515,00
Constructions Parc Floral VOLIERES FAISANS			Autres immobilisations incorporelles Parc Floral		

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
823 2188	08D3001	821		-14 498,00	823 2318	08D1022	821	52 246,54	
Autres immobilisations corporelles					Autres immobilisations corporelles				
Parc Floral					Parc Floral				
PARC FLORAL EQUIPEMENT DU JARDIN					RENOVATION PATRIMOINE				
823 2188	08D1002	821		-1 790,00					
Autres immobilisations corporelles									
Parc Floral									
ELAGAGES ET PLANTATIONS									
823 2188	08D3005	821		-9 180,00					
Autres immobilisations corporelles									
Parc Floral									
EQUIPEMENT COMMUNICATION									
823 2188	08D3006	821		-2 143,49					
Autres immobilisations corporelles									
Parc Floral									
Equipement Mobilier									
823 2188	08D2004	821		-4 239,30					
Autres immobilisations corporelles									
Parc Floral									
JEUX									
823 2188	08D1022	821		-20 318,96					
Autres immobilisations corporelles									
Parc Floral									
RENOVATION PATRIMOINE									
823 2188	08D3003	821		-76,79					
Autres immobilisations corporelles									
Parc Floral									
PARC FLORAL-EQUIPEMENT ADMINISTRATIF »									

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 10 – Admissions en non valeur. Divers budgets.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« M. le Trésorier Principal Municipal a fait parvenir des états de produits communaux intéressant le budget de la Ville, le budget annexe du Parc Floral, le budget annexe des opérations soumises à T.V.A. et le budget des opérations funéraires qui, après enquêtes et poursuites, se sont révélés irrécouvrables :

Budget de la Ville

- Etat n° 23400 (1) pour un montant de 9 502,41 €,
- Etat n° 23400 (2) pour un montant de 17 769,14 € ;

Budget annexe du Parc Floral

- Etat n° 23407 pour un montant de 1 998,80 € ;

Budget annexe des opérations soumises à T.V.A.

- Etat n° 23405 pour un montant de 401,81 € ;

Budget des opérations funéraires

- Etat n° 23404 pour un montant de 109,90 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'admettre en non valeur la somme globale de 29 781,96 € ;

2°) imputer cette somme en dépenses sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 654, T.S. 310 pour un montant de 27 271,55 €, et sur les crédits des budgets annexes concernés article 654, T.S. 310 à hauteur de 1 998,80 € pour le budget du Parc Floral, 401,81 € pour le budget des opérations soumises à T.V.A. et 109,80 € pour le budget des opérations funéraires.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 11 – Taxe d'urbanisme. Admission en non valeur.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 a réglementé la procédure de l'admission en non valeur des taxes d'urbanisme.

Les taxes d'urbanisme, reconnues irrécouvrables pour des causes indépendantes de l'action du comptable chargé du recouvrement, peuvent être admises en non valeur.

Les décisions prononçant l'admission en non valeur sont prises, sur avis conforme du Conseil Municipal, par les services du Trésor Public aussi bien sur l'ensemble des taxes que sur les

pénalités de retard éventuelles.

Dans ce cadre, il est demandé d'admettre en non valeur la taxe d'urbanisme d'un montant de 48 € concernant la Société A.F.C. 43, rue de Bourgogne , permis de construire DT234049A195 pour une modification de vitrine ; les recherches effectuées par les services du Trésor Public n'ayant pu aboutir suite à la liquidation de la société.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider d'admettre en non valeur la taxe d'urbanisme, concernant la Société A.F.C. 43, rue de Bourgogne d'un montant de 48 €, en raison de sa radiation du registre du commerce depuis le 23 mai 2008. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – Association F.J.T. Espace Colombier. Renégociation d'un prêt. Garantie d'un emprunt de 67 558,50 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 29 octobre 2008, la Caisse d'Epargne du Centre Loire sollicite la garantie financière de la Ville pour un prêt renégocié avec son client l'Association Jeunesse Ouvrière d'Orléans (FJT Le Colombier), suivant le capital prévisionnel restant dû au 05/01/2009 de 67 558,50 €, à hauteur de 50 %, soit 33 779,25 €.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de l'Association FJT Le Colombier à 67 558,50 € représentant une annuité 7 875,42 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Caisse d'Epargne du Val de Loire,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à la l'Association FJT Le Colombier à hauteur de 33 779,25 € représentant 50 % du capital prévisionnel restant dû au 5 janvier 2009 d'un montant de 67 558,50 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne du Val de Loire.

Le prêt initial n°0320808 sera remboursé par anticipation et sans frais.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du « Prêt Fixe » consenti par la Caisse d'Epargne du Val de Loire sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 59 mois
- Echéances : Mensuelles constantes
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux fixe 5,60 %

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Epargne du Val de Loire adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne du Val de Loire et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Association FJT Le Colombier et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 13 – O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 11 454 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 18 septembre 2008, l'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) d'Orléans, sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 11 454 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements, situés 136, faubourg Saint-Jean.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de l'O.P.A.C. d'Orléans à 80 491 938,15 €, représentant une annuité de 7 301 277,65 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.A.C. d'Orléans,

Vu l'article R. 221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

I - GARANTIE D'EMPRUNT

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 5 727 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 11 454 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements, situés 136 Faubourg Saint-Jean à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du Prêt PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- durée d'amortissement : 40 ans,
- échéances : annuelles,
- taux d'intérêt actuariel annuel : 4,60 %,
- taux annuel de progressivité : 0,50 %,
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5: Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

II - RESERVATION DE LOGEMENTS

ARTICLE 6 : L'O.P.A.C. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit un logement, en application des articles L. 441-1 et R. 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que l'O.P.A.C. d'Orléans puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1^{er} - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Orléans et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 14 – O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 236 188 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 18 septembre 2008, l'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) d'Orléans, sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 236 188 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements situés 136, faubourg Saint-Jean.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de l'O.P.A.C. d'Orléans à 80 728 126,15 €, représentant une annuité de 7 306 877,96 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.A.C. d'Orléans,

Vu l'article R. 221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 118 094 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 236 188 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements situés 136 faubourg Saint-Jean.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du Prêt PLUS Foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- durée d'amortissement : 50 ans,
- échéances : annuelles,
- taux d'intérêt actuariel annuel : 4,60 %,
- taux annuel de progressivité : 0,50 %,
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5: Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Orléans et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT : AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

N° 15 – P.O.S. valant P.L.U. Modification partielle. Engagement de la procédure.

M. CARRE – *Comme chaque année, il s'agit d'une délibération qui amène des modifications du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme. On engage donc la procédure de concertation concernant des modifications liées à certaines parcelles.*

Je veux juste insister sur celle de R.V.L. dans la mesure où elle engage justement la constructibilité de ce site en prévision de l'arrivée notamment de la deuxième ligne de tram.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Il est proposé d'engager une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). En effet, un certain nombre d'évolutions ponctuelles du P.O.S. valant P.L.U. est nécessaire :

Modifications de zonage :

Plusieurs adaptations ponctuelles de zonage sont proposées, et notamment :

- le classement en zone U.I. d'une partie des terrains publics situés au droit de l'allée Joliot Curie dans le cadre de la Zone Franche Urbaine de l'Argonne pour y permettre l'accueil d'activités ;

- la modification des limites de la zone U.I. située à l'angle nord ouest de l'avenue des Droits de l'Homme et de la rue de l'Argonne dans le cadre de la Zone Franche Urbaine de l'Argonne pour y permettre l'accueil d'activités ;

- le classement en zone U.E. des terrains du petit château des Montées et de l'ancien centre de loisirs de la Chênaie en vue de permettre un champ de constructibilité plus large (logements, activités...);

- la création d'un secteur ou sous secteur spécifique dans la zone U.D. pour traiter l'entrée de ville au carrefour de l'avenue de Paris et de la rue Molière, en accompagnement de la Z.A.C. Coligny ;

- la création d'un secteur ou sous-secteur spécifique au niveau de l'angle nord ouest du carrefour boulevard Marie Stuart/avenue des Droits de l'Homme pour permettre un champ de constructibilité en rapport avec l'entrée de ville et le passage de la deuxième ligne de tramway ;

- le classement des parcelles BZ 288 et 423, impasse du clos de la Fontaine en zone U.E.a pour prendre en compte la réalité de la configuration des terrains ;

- le classement du secteur I.N.A. situé rue Masse en zone U.D.a en l'absence de prévision de projet d'aménagement.

Emplacements réservés :

- création d'un nouvel emplacement réservé sur les parcelles C.E. 633 et 157, rue du Clos de la Motte en vue d'assurer le désenclavement du secteur I.N.A. situé à l'arrière ;

- suppression de l'emplacement réservé pour voirie n° 5 qui fait double emploi avec la rue du Onze Novembre, dans sa partie comprise entre la rue du Onze Novembre et la rue du Chat Botté ;

- à la demande de l'Etat, transfert à la Ville du bénéfice de l'emplacement réservé n° 1 pour la réalisation d'une liaison routière entre le pont de Joie et la tangentielle ouest, qui existe aujourd'hui au profit de l'Etat et adaptation de son tracé.

Modifications réglementaires :

Diverses adaptations réglementaires du Plan d'Occupation des Sols sont nécessaires, relatives notamment aux règles d'implantation, d'emprise, de stationnement et de coefficient d'occupation des sols.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) prendre acte de l'engagement par la Ville de la modification partielle du P.O.S. valant P.L.U. sur les points évoqués ci-dessus, étant précisé qu'ils ne remettent pas en cause l'économie générale du document ;

2°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et organiser les enquêtes publiques réglementaires.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 – Z.A.C. du Clos Rozay. Convention de participation. Modification d'une précédente délibération.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 10 juillet 2008, le Conseil Municipal a approuvé une convention de participation relative au projet de construction envisagé par les consorts VAUXION sur des terrains dont ils sont propriétaires rue Neuve Tudelle.

Depuis, le projet de construction a évolué de façon à améliorer son insertion urbaine dans le tissu urbain existant. Désormais, il prévoit notamment la démolition d'une habitation permettant la réalisation d'une continuité bâtie en bordure de rue. Ainsi, le programme envisagé prévoit la construction de 15 logements, étant noté que la S.H.O.N. constructible, reste inchangée (1 250 m²).

Au regard de cette évolution, en prenant en compte les règles fixées par le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et en application du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val de Loire, il convient de recalculer l'emprise constructible, soit 615 m² dont 102 m² correspondant à l'emprise de l'habitation démolie.

Les autres dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2008 restent inchangées, étant rappelé que le constructeur, conformément aux dispositions de l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme précité, participera aux frais d'équipement de la Z.A.C. Il est rappelé que cette participation au coût d'équipement de la zone se fera sous forme de la remise gratuite à l'aménageur d'une partie de la propriété foncière des Consorts VAUXION, correspondant à un terrain d'environ 859 m² au bénéfice de la réalisation du programme de la Z.A.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de participation à passer avec les Consorts VAUXION et l'Aménageur BATIR-CENTRE, relative à la construction de logements dans l'emprise de la Z.A.C. du Clos Rozay et prenant en compte les évolutions du projet ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 17 – Projet Centre Ville. Campagne de ravalement. Extension du périmètre. Attribution de subventions. Approbation de conventions.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Projet Centre Ville, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Par ailleurs, il paraît opportun de modifier légèrement le périmètre de ravalement diffus au sud de la Loire afin de prendre en compte la totalité de la place de la Bascule dont le bâti présente un intérêt patrimonial certain.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'octroi de cinq subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 65 234 € ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou les Syndics gestionnaires ;

3°) étendre la limite sud du périmètre diffus à la totalité de la place de la Bascule conformément au plan annexé ;

4°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Ville ;

5°) imputer les sommes correspondantes sur le budget de la Ville, fonction 824, article 2042, opération 10A104, T.S. 700. »

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

Conseil Municipal du 28 novembre 2008

PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Secteur Obligatoire

Adresses	Immeubles Propriétaires ou Syndic	Montants subventions (en €)		Montant Total (en €)
		Normal	Travaux d'intérêt architectural	
60, rue Royale	Mme Aline FAUCARD	5 079	-	5 079
33, rue de l'Empereur	Syndic : URBANIA-UFFI	7 704	1030	8 734
25, rue de l'Empereur	Syndic M. Benoit TRINQUET	16 513	-	16 513
293, rue de Bourgogne	S.C.I. Orléans Patrimoine : M. RIETSCH	14 417	10 051	24 468
TOTAL				54 794

Secteur Diffus

Adresses	Immeubles Propriétaire ou Syndic	Montants subventions (en €)		Montant Total (en €)
		Normal	Travaux d'intérêt architectural	
1, boulevard de Verdun	S.C.I. ALBERT 1 ^{ER}	10 440	-	10 440
TOTAL				10 440

N° 18 – Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement. Extension de l'adhésion.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Depuis le 1er janvier 1999, la Ville adhère au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) du Loiret, association loi 1901, créée à l'initiative du Département du Loiret.

Le Conseil d'Administration de cette association est composé de six représentants des collectivités locales, quatre représentants de l'Etat, quatre représentants des professions concernées, deux personnes qualifiées nommées par le Préfet et six membres élus par l'Assemblée Générale. Peuvent être membres du C.A.U.E., des personnes privées, des associations ainsi que les communes et structures intercommunales du Département.

Les ressources de cette association proviennent de la taxe départementale C.A.U.E. exigible à l'occasion des autorisations d'urbanisme créatives de Surface Hors Oeuvre Nette (S.H.O.N.), d'une subvention du Département et des cotisations de ses membres adhérents.

Le C.A.U.E. a plusieurs missions :

- conseil aux particuliers qui désirent construire en vue d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site ;
- conseil aux collectivités en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement ;
- formation des maîtres d'ouvrage, des architectes, des professionnels du bâtiment et des agents de l'Etat et des collectivités locales.

Le C.A.U.E. peut être associé à la demande des maîtres d'ouvrage aux jurys de concours de maîtrise d'œuvre.

Depuis 1999, la Ville souscrit une adhésion simple auprès de cette association pour une cotisation annuelle de 1 760 € (valeur 2008).

Il est proposé, à compter de 2009, de souscrire une adhésion incluant une convention forfaitaire moyennant une cotisation annuelle de 2 200 €. Ce dispositif permettrait à la Ville d'avoir la possibilité d'une assistance globale et illimitée sur tous les aspects de l'aménagement de son territoire, avec une prise en compte pluridisciplinaire et transversale des différentes problématiques (urbanisme, aménagement, développement durable).

Cette convention forfaitaire permettrait notamment de poursuivre le travail de partenariat mené depuis l'été 2008 avec le C.A.U.E. en vue de donner aux instructeurs d'autorisations du droit des sols de la Ville, au cours d'ateliers de travail, une sensibilisation à l'architecture et aux nouvelles constructions ou techniques de construction liées au développement durable.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'étendre l'adhésion de la Ville au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) à compter du 1er janvier 2009 incluant une convention forfaitaire pour un montant annuel de 2 200 € au titre de l'année 2009 ;

2°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits qui seront ouverts au budget de la Ville, fonction 820, article 6281, T.S. 700. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

N° 19 – Quartier Saint-Marceau. Trottoir devant le collège Etienne Dolet, rue Greffier. Transfert dans le domaine public communal.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En accompagnement de la construction du nouveau collège Etienne Dolet, la Ville a réaménagé le trottoir devant le collège, rue Greffier.

L'emprise correspondante restée appartenir au Département du Loiret doit donc être cédée à la Ville, soit une superficie de 448 m², à détacher de la parcelle cadastrée section DP n° 585 pour être incorporée dans la voirie communale. Le Conseil Général du Loiret a autorisé cette transaction à l'euro symbolique, par une délibération n° D11 du 29 septembre 2008.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) acquérir une bande de terrain à usage de trottoir constituant les espaces extérieurs au collège Etienne Dolet située rue Greffier, à diviser de la parcelle cadastrée section DP n° 585, moyennant l'euro symbolique, appartenant au Département du Loiret 15, rue Eugène Vignat à Orléans, les frais notariés étant en sus et à la charge de la Ville d'Orléans ;

2°) classer dans le domaine public communal cette emprise aménagée en trottoir, conformément aux dispositions des articles L. 2111-1 et L. 2111-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir ;

4°) **imputer les frais de l'acte notarié sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2112, opération 10A187, T.S. 730, la Ville étant dispensée de verser l'euro symbolique.»**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 20 – Quartier de La Source. Ancien centre culturel et autres équipements sportifs appartenant au groupe La Poste. Acquisition.

M. CARRE – *Ce n'est évidemment pas une délibération anodine puisqu'il s'agit pour la Ville de confirmer le rachat du fameux centre culturel de La Poste, ainsi qu'un certain nombre d'éléments fonciers qui sont rattachés au bâtiment et ce pour un total de 2 060 000 € H.T. C'est quand même une somme très importante et cela va permettre d'étendre les réserves foncières de la Ville dans l'ensemble de ce périmètre et donc d'abriter et d'héberger des associations, des services publics, notamment ceux qui sont dans le centre commercial 2002. De plus, cela nous permettra d'engager, alors cette fois la démolition – là, je le dis, ce n'est pas une déconstruction - du centre commercial 2002 et donc le lancement d'un projet de liaison entre la place Ernest Renan et la dalle.*

M. LANGUERRE – *M. le Maire, chers collègues, je voudrais en quelques mots souligner l'importance de cette délibération pour la Ville bien sûr, mais je dois dire que c'est l'heureux aboutissement d'une longue série d'événements. En effet, je rappelle qu'il y a quelques années maintenant, La Poste avait envisagé une autre destination pour ce bâtiment et grâce à l'intervention de la Ville, nous avons abouti à cet achat qui va permettre aujourd'hui, après l'achat du centre aéré de Soulaire qui vient dans le patrimoine de la Ville, aux associations sportives - je pense à l'A.S.P.T.T. notamment qui était la plus grosse association sportive d'Orléans -, aux associations culturelles de pouvoir se développer et se pérenniser dans le secteur de La Source. Je salue vraiment cette délibération particulière.*

M. le Maire – *M. LEBRUN, Mme KOUNOWSKI et Mme BARANGER veulent la parole.*

M. LEBRUN – *On sait bien que La Poste est à vendre, mais on n'est pas d'accord comme on a eu l'occasion de le montrer récemment. Et nous ne sommes pas d'accord pour qu'elle soit achetée. Les postiers ont acquis par le fruit de leur travail ce patrimoine culturel et sportif, et leur employeur veut les déposséder. Pour cela, il a trouvé un acquéreur, la Ville d'Orléans, et cela laisse un petit goût amer, d'autant plus qu'on a l'impression que c'est organisé. Orléans est la ville de France où il y a le plus de postiers et on craint que les postiers ne profitent pas pleinement de ces infrastructures comme quand cela leur appartenait parce que la Ville n'a pas forcément vocation à se substituer à l'entreprise. D'ailleurs, on nous annonce déjà le transfert des activités du centre commercial 2002 pour lequel on avait voté contre. On a vraiment l'impression que c'est organisé et les élus communistes sont donc opposés à la cession de ce patrimoine culturel. C'est pourquoi, nous voterons contre cette délibération.*

M. le Maire – *M. LEBRUN, je réagis tout de suite à ce que vous dites. En règle générale, j'apprécie vos interventions, mais je ne peux pas vous laisser dire cela, à savoir que c'est quelque chose qui serait plus ou moins organisé. Je suis désolé de vous le dire un peu crûment, mais là cela défie le bon sens, car nous nous sommes retrouvés dans la situation suivante : La Poste se dessaisissait de ce centre «point barre». Et de l'autre côté, on a des centaines de personnes qui*

l'utilisent, car il y a des activités sportives qui sont également présentes. Alors, si on vous écoute, qu'est-ce qu'on fait ? On laisse tout tomber ? Moi, je veux bien, parce que M. MARTIN, on y met combien ?

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire - *C'est dommage, il est sorti, mais ce n'est pas une raison pour faire monter les prix. C'est de l'ordre de 2 millions d'euros. Alors, vous savez, cela ne m'amuse pas du tout. Mais on est en train de sauver cette activité. Voilà ce que l'on fait !*

On est devant une situation de fait. Mais allez dire, M. LEBRUN, à tous les utilisateurs, notamment sportifs, que finalement la Ville s'en désintéresse et qu'il ne faut pas que La Poste cède ses biens ! Honnêtement, je vous le dis franchement et entre nous, c'est totalement inaudible. Donc, nous au contraire, on est très volontariste et on dit que l'on ne peut pas laisser tomber cela. C'est pourquoi, on rachète et on permet aux gens qui pratiquent notamment de l'activité sportive de continuer.

Je me permets de rappeler que cette association sportive doit être en l'occurrence la première, Mme GRIVOT, en nombre d'adhérents de toute la Ville d'Orléans. Donc, cela s'impose, on prend en compte la situation et on dit que l'on ne peut pas laisser tomber. Mais franchement, si on avait eu à éviter de déboursier 2 millions d'euros, je suis tout de suite preneur. Mais je crois que là, on ne peut pas faire autrement et on l'a fait souvent. Dans un autre registre, c'est ce qui s'est passé avec le Cinéma des Carmes. Je me souviens de cette affaire où du jour au lendemain, cela ferme et puis c'est l'histoire d'Eddy Mitchell « La dernière séance », on a le supermarché qui vient à la place. Et qui plus est, vous l'apprenez en plein mois d'août. Donc, on dit que ce n'est pas possible et on rachète.

Là où vous avez raison par contre, c'est qu'on ne peut pas se substituer à tout le monde en permanence. Car qui vient-on trouver à chaque fois ? C'est la Ville, mais elle ne peut pas tout faire non plus. Vous avez dit tout à l'heure « qu'il y avait des priorités » et vous avez parlé des questions sociales. Donc effectivement, on nous sollicite sur les questions sociales, sur l'activité culturelle et sportive, et demain ce sera sur autre chose. On a parlé de la régie de quartier REPERES qu'il faut soutenir. Mais comment fait-on ? Alors, on fait avec la rigueur qui est celle de M. MARTIN et des services financiers. Mais il y a un moment où on a aussi nos limites. Et comme vous l'avez justement rappelé, nous sommes dans une période d'incertitude économique, financière et de crise. Je vous assure, mais je ne reprends pas le débat de tout à l'heure sur le budget, que c'est un tour de force que d'arriver à présenter le budget que l'on va vous proposer en décembre sans augmenter la fiscalité, en surveillant de près une dette qui est particulièrement bien gérée, en maintenant un taux d'autofinancement très élevé et avec une capacité d'investissement, comme l'on dit, contracyclique également très élevée. Donc, je réagis et certains ici présents dans cette enceinte le savent, car dans cette affaire, on a été mis devant le fait accompli et on s'en serait bien passé. Mme KOUNOWSKI, c'est à vous.

Mme KOUNOWSKI – *J'interviens justement à ce propos parce que c'est vrai que l'on peut regretter vraiment le désengagement de La Poste, mais enfin c'est comme cela.*

Comme je l'avais déjà dit lors du dernier Conseil Municipal, ce centre culturel de La Poste a une très grande importance pour les Sourciens. Pour preuve, de nombreuses activités des

différentes associations étaient hébergées dans ce centre, non seulement pour le personnel des P.T.T., mais aussi pour l'ensemble des Sourciens. Il y a donc des générations de Sourciens qui sont passées dans cet établissement et qui ont bénéficié de la très grande qualité des prestations proposées.

Moi, je m'interroge plus sur la destination que vous allez donner à cet équipement. En effet, certaines associations sportives, je pense à l'A.S.P.T.T. Ping-Pong, ont visiblement déjà dû partir de ces lieux parce qu'ils ne peuvent pas continuer à y exercer cette activité. Comme c'est une surface relativement grande, est-ce que justement vous allez refaire un pôle comme au Centre Commercial 2002 avec des organismes qui interviennent dans la vie de la Ville, comme le planning familial ? Y aura-t-il aussi des associations sportives qui resteront ? D'autre part, je vous rappelle qu'actuellement, on a aussi des problèmes à La Source, car l'U.D.A.F. part et c'est assez gênant. C'est pourquoi, j'aimerais avoir un peu plus de précisions sur la destination de ces lieux. Merci.

Mme BARANGER – *Compte tenu de l'ambition de la Ville de faire de cet équipement un lieu pour les activités sociales et culturelles qui correspondent à celles des associations de La Source qui recherchent également des locaux, je voudrais attirer l'attention sur le fait que nous avons pu solliciter le financement du Fonds Européen de Développement Régional (F.E.D.E.R.) pour un montant très important. En achetant ce centre culturel de La Poste, il s'agit de la première des 16 opérations que nous aurons dans l'agglomération orléanaise et ceci est extrêmement important. Il faut savoir que l'ensemble de ces opérations financées par le F.E.D.E.R. correspondra quand même à une somme de 5 024 549 €, ceci pour des actions présentées avant la fin de l'année 2013.*

Je voudrais rajouter que ces fonds F.E.D.E.R. dont on a signé la convention entre l'Agglomération et la Préfecture se rajoutent dans les quartiers aux conventions A.N.R.U., ce qui est quand même très important dans notre politique.

M. le Maire – *Merci Mme BARANGER. Y a-t-il d'autres interventions ? M. CARRE.*

M. CARRE – *Je voudrais juste confirmer ce que vous avez dit tout à l'heure, M. le Maire, à propos de l'usage du centre culturel. Il y a effectivement les associations sportives qui vont continuer à pouvoir l'utiliser au sein des créneaux d'usage de la Ville. Des concertations ont d'ores et déjà été engagées par Mme GRIVOT avec ces associations. En revanche, il y a effectivement une évolution car la Ville a acquis ce bien et ce n'est plus désormais une propriété privée de La Poste. J'enregistre simplement le refus très marqué de cette évolution par M. LEBRUN qui quelque part m'interpelle un tout petit peu sur la cohérence d'autres propos que j'ai pu entendre à La Source par d'autres élus de son obédience.*

Ceci étant dit, l'usage qui va être fait de ce site, Mme KOUNOWSKI, je l'ai dit tout à l'heure en filigrane, cela va être par rapport à ce qui a été prévu initialement. Je rappelle qu'au départ, le centre commercial 2002 devait être un pôle de services publics. Il y a eu par la suite des évolutions : la maison de l'emploi, le C.C.A.S. De plus, l'évolution du centre commercial 2002 proprement dit s'est rajouté à cela, et on en a déjà parlé dans cette enceinte, avec la modification du projet initial. Donc, c'est effectivement l'occasion, pour une partie des locaux, de former un pôle social qui reste à proximité du fonctionnement de La Source puisqu'on n'est pas très loin. C'est pourquoi, on pourra voir sur ce pôle un certain nombre de regroupements.

Je voudrais dire aussi que d'autres associations pourront utiliser certains équipements et donc cela va être un pôle associatif très diversifié. Il va d'ailleurs retrouver un nouveau dynamisme

par rapport à ce qu'il connaissait aujourd'hui. C'est donc une bonne acquisition et elle s'intègre bien dans tout ce bouleversement du fonctionnement de La Source qui a lieu actuellement. C'est un des éléments parallèles au G.P.V., mais il est lié aussi à toute la reconfiguration des points qui n'allaient pas bien à La Source et qu'on est en train de reprendre en mains les uns après les autres.

Quant à l'usage complet, on verra au fur et à mesure comment est-ce que les associations s'intègrent à l'intérieur du site, sachant qu'il faut quand même déjà faire quelques travaux d'adaptation. Tout ceci ne va pas avoir lieu immédiatement et on a encore quelques semaines, quelques mois pour caler tout cela très précisément.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Deux sociétés civiles immobilières du groupe La Poste sont propriétaires d'un ensemble immobilier à usage social, culturel et sportif comportant plusieurs bâtiments dont l'ancien centre culturel. Celui-ci est occupé par diverses associations, dont le préavis pour libérer les locaux expire le 27 avril 2009.

Ces deux Sociétés Civiles Immobilières ont mandaté la Direction Immobilière de La Poste pour négocier avec la Ville d'Orléans la cession de ce patrimoine.

Dans l'intérêt du renouvellement urbain du quartier, il apparaît opportun de maîtriser ce site pour préserver des équipements à vocation culturelle, sociale ou sportive de bonne qualité destinés à des activités concourant à la cohésion sociale du quartier, et par ailleurs afin de reloger des associations actuellement présentes dans le centre commercial 2002 devant être restructuré.

L'acquisition porte donc sur les parcelles cadastrées section EM n° 94 à diviser et EM n° 92 :

- le centre culturel dit « bâtiment C » avec une centaine de places de stationnement, estimé à 1 700 000 € par un avis délivré par le service des évaluations domaniales en date du 10 octobre 2008, le tout appartenant à la S.C.I. C.R.S.F. METROPOLE, groupe La Poste, sur la parcelle cadastrée section EM n° 94 à diviser, pour une superficie de 10 951 m²,

- un terrain de tennis (non utilisable en l'état), une salle associative et une salle de gymnastique sur une parcelle cadastrée section EM n° 92, ensemble valorisé à 360 000 € par un avis du 10 octobre 2008, propriété de la S.C.I. Centres de Loisirs du groupe La Poste,

soit un total de 2 060 000 € H.T. et hors droits.

La division de l'unité foncière sur laquelle est édifié l'ancien centre culturel, induit diverses conditions particulières, notamment pour prendre en compte l'imbrication des réseaux. Ces clauses seront ainsi stipulées à l'acte de vente, cette énumération ne présentant pas de caractère exhaustif :

- Constitution de servitudes d'accès ou de passage de réseaux : les fonds à acquérir par la Ville d'Orléans sont grevés ou bénéficiaires de diverses servitudes pour organiser des accès (à une cuve enterrée et pour l'évacuation du bâtiment de grande hauteur) dont une sortie de secours, et le passage de réseaux dont les installations du chauffage urbain et de distribution de l'eau potable.

- Clause d'exonération de responsabilité : les vendeurs ne sont pas en mesure de communiquer des plans de récolement exhaustifs des réseaux présents sur les fonds acquis par la Ville. La Ville d'Orléans ne pourra donc être tenue responsable des dommages de quelque nature qu'ils soient, y compris ceux causés aux occupants desdits locaux conservés par les vendeurs, qui seraient la conséquence directe ou indirecte d'un sinistre quelle qu'en soit la cause et notamment consécutifs à des travaux effectués par la Ville sur ces mêmes réseaux.

- Reconstitution d'une clôture et divers travaux à frais partagés dont le coût prévisionnel est estimé à 184 500 € T.T.C. : il s'agit d'édifier une clôture mitoyenne avec portillon dont l'asservissement restera toutefois à la charge du propriétaire ou de l'exploitant riverain du futur équipement public communal, et deux portails ; le descriptif sera annexé à l'acte. Les éventuels travaux d'exhaussement, d'amélioration ou de confortement ultérieurs seront à la charge du propriétaire demandeur. En outre, les fluides seront soit dissociés, soit remboursés sur production des factures acquittées et des consommations relevées, ou sur la base d'un ratio convenu entre les parties. La S.C.I. C.R.S.F. verse à la Ville une indemnité forfaitaire de 130 000 € à titre de participation aux coûts de division et séparation des réseaux.

- Convention particulière pour la gestion de la surveillance sécurité incendie : l'alarme incendie du bâtiment culturel est actuellement installée dans des bâtiments conservés par le vendeur sur la parcelle cadastrée section EM n° 94. Une organisation sera trouvée entre les parties pour assurer la surveillance sécurité incendie jusqu'à la réalisation des travaux de dissociation.

- Usage des emplacements de stationnement après leur transfert dans le domaine public : les places aménagées sur l'emprise cédée détachée de la parcelle cadastrée section EM n° 94, seront classées dans le domaine public communal ; pendant la période du chantier pour adapter les locaux acquis à leur futur usage public, puis après l'ouverture du nouvel équipement public, l'éventuelle occupation de ces places par les salariés de la Banque Postale devra se concilier avec les besoins du chantier, puis de l'exploitation du futur équipement public et les règles applicables au domaine public. Cette occupation pourra faire l'objet d'un accord particulier dans le cadre des dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

- Différé de jouissance : le transfert de propriété interviendra à la signature de l'acte de vente prévue courant décembre, avec toutefois un différé de jouissance jusqu'au 27 avril 2009, date d'expiration du préavis laissés par les vendeurs à leurs occupants pour libérer les lieux. En conséquence, les vendeurs continueront les assurances, abonnements aux fluides et conserveront l'entretien, la charge et la responsabilité des biens vendus pendant toute la durée du différé de jouissance.

La présente délibération a donc pour objet d'autoriser l'acquisition de ces biens dans les conditions sus-rappelées et de solliciter un financement au titre du fonds F.E.D.E.R. d'un montant maximal de 460 849 €. Ce financement porte sur l'installation de services et associations à vocation sociale et culturelle dans le cadre de l'opération du Grand Projet de la Ville du quartier de La Source.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'acquisition :

- auprès de la S.C.I. C.R.S.F. Métropole dont le siège est fixé 115, rue de Sèvres à PARIS 75006, l'ensemble immobilier à usage social, culturel et sportif avec une centaine de places de stationnement, à diviser de la parcelle cadastrée section EM n° 94p, soit une superficie de 10 951 m², moyennant le prix total de 1 700 000 € ;

- auprès de la S.C.I. Centres de Loisirs, dont le siège est fixé 35-39, boulevard Romain Rolland à PARIS 14^{ème}, un ancien terrain de tennis, une salle de gymnastique et une salle associative, sur la parcelle cadastrée section EM n° 92 moyennant le prix de 360 000 €,

soit un coût total de 2 060 000 € H.T. et hors droits, étant précisé qu'une indemnité forfaitaire de 130 000 € sera versée par la S.C.I. CRCF METROPOLE à la Ville d'Orléans pour les travaux de clôture et d'intervention sur des réseaux alimentant le centre culturel bâtiment C implanté sur la parcelle cadastrée section EM n° 94p.

L'ensemble immobilier est destiné, après des travaux pour adapter les locaux aux besoins des futurs occupants, à être affecté à usage d'équipement public communal à vocation sportive, culturelle, associative et sociale ;

2°) solliciter auprès du fonds F.E.D.E.R. sur la base du plan de financement prévisionnel joint, une subvention d'un montant maximal de 460 849 € et autoriser M. le Maire à signer la convention d'attribution à intervenir ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié qui constatera le transfert de propriété avec les conditions particulières notamment relatives à la clôture mitoyenne, au versement par le vendeur d'une indemnité forfaitaire de 130 000 €, aux réseaux, servitudes grevant ou bénéficiant aux fonds acquis, travaux de séparation de réseaux alimentant les différents bâtiments, répartition des consommations et clause d'exonération de responsabilité ;

4°) imputer la dépense correspondant au prix de 2 060 000 € et aux frais d'acquisition sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2115, opération 10A188, T.S. 730 ;

5°) imputer la subvention du F.E.D.E.R. sur les crédits du budget de la Ville (Grand Projet de Ville), fonction 8243, article 1327, opération 09A39101, T.S. 104.»

ADOPTE PAR 53 VOIX CONTRE 2.



VILLE D'ORLEANS

ACQUISITION ET ADAPTATION DU CENTRE CULTUREL

PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL GLOBAL

DESIGNATION	Total	
	en € H.T.	en € T.T.C.
acquisition bâtiment principal C + salles annexes + parking	2 060 000	2 060 000
provision sur frais notariés	24 000	24 000
travaux / honoraires / divers et imprévus de mise en service et pour rendre visibles et attractifs les accès à ces équipements depuis l'espace public	153 846	184 000
travaux / honoraires / divers et imprévus d'adaptation des locaux à vocation sociale et culturelle aux besoins des futurs occupants	343 324	410 615
TOTAL TDC en EUROS HT, HORS MOBILIER et EQUIPEMENT	2 581 170	2 678 615

PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL SUR LA BASE ELIGIBLE AU FEDER

DESIGNATION	Total	
	en € H.T.	en € T.T.C.
acquisition bâtiment principal C (prorata sur les seuls équipements sociaux et culturels *) hors frais notariés	424 528	424 528
travaux / honoraires / divers et imprévus de mise en service et pour rendre visibles et attractifs les accès à ces équipements depuis l'espace public	153 846	184 000
travaux / honoraires / divers et imprévus d'adaptation des locaux à vocation sociale et culturelle aux besoins des futurs occupants	343 324	410 615
TOTAL TDC en EUROS HT, HORS MOBILIER et EQUIPEMENT	921 698	1 019 144

Fait à Orléans le 21 octobre 2008

* calcul du prorata = 1 500 000 € / 5300 m² x 1500 m²

<i>vérif</i>	921 698	2 581 170
		2 678 615



VILLE D'ORLEANS

ACQUISITION ET ADAPTATION DU CENTRE CULTUREL

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL

PARTICIPATIONS	Total			
	%	HT	%	TTC
Ville d'Orléans	82,15%	2 120 321	82,80%	2 217 766
FEDER	17,85%	460 849	17,20%	460 849
TOTAL TDC en EUROS HT	100,00%	2 581 170	100,00%	2 678 615

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL SUR LA BASE ELIGIBLE AU FEDER

PARTICIPATIONS	Total	
	%	HT
Ville d'Orléans	50,00%	460 849
FEDER	50,00%	460 849
TOTAL TDC en EUROS HT	100,00%	921 698

Fait à Orléans le 21 octobre 2008

N° 21 – Agenda 21 : objectif préserver l'eau par le bio. Secteur du Val. Approbation d'une convention avec la S.A.F.E.R.

M. CARRE – *Je voulais juste dire qu'il s'agit d'une action foncière d'achat de parcelles dans le périmètre rapproché des captages en eau potable de la Ville.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *L'achat de cette parcelle s'inscrit dans une politique générale de rachat des terres sur les périmètres de protection des captages. C'est une politique ambitieuse de reconquête de ce bassin versant et de la qualité de l'eau.*

M. le Maire – *C'est donc une bonne acquisition.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La maîtrise des terres agricoles dans le secteur du Val constitue un enjeu à la fois pour le maintien de l'agriculture péri-urbaine et pour la préservation de la ressource en eau potable, conformément aux objectifs de l'Agenda 21.

La Ville a ainsi chargé la Société d'Aménagement Foncier d'Etablissement Rural du Centre (S.A.F.E.R.) d'une mission de veille foncière par convention signée les 7 et 20 mars 2008 en exécution de laquelle la S.A.F.E.R. apporte à la Ville une information sur le marché foncier dans le secteur du Val et le périmètre de protection rapprochée des captages en eau potable, et peut le cas échéant instruire une demande de préemption, conformément aux objectifs définis à l'article L. 143-2 du Code Rural.

Il apparaît opportun de compléter ce partenariat en confiant à la S.A.F.E.R. la mission de prospecter et de constituer une réserve foncière susceptible le cas échéant d'être rétrocédée à la commune, avec faculté de pré-financement pour couvrir la période du portage foncier entre la régularisation du transfert de propriété au bénéfice de la S.A.F.E.R., puis la rétrocession à la Commune. Toute demande de rétrocession d'une propriété agricole négociée et acquise par la S.A.F.E.R. par anticipation donnera lieu à une délibération spécifique du Conseil Municipal. Il est précisé que la S.A.F.E.R. a négocié une promesse de vente pour des terres agricoles dans le secteur du Val d'une superficie de 43 295 m², pour un montant de 230 000 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver une convention de réserve foncière et de pré-financement avec la S.A.F.E.R., représentée par M. Pierre MARNAY, Directeur Général Délégué de la S.A.F.E.R. du Centre, 13 avenue des Droits de l'Homme, Cité de l'Agriculture à Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2111, opération 10A187, T.S. 730, dans l'hypothèse où la S.A.F.E.R. demanderait un pré-financement à hauteur de 259 187,76 € incluant les honoraires qui lui sont dus.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

CULTURE ET EVENEMENTIEL

N° 22 – Théâtre d'Orléans – Scène Nationale. Approbation d'une convention cadre à passer avec l'Etat, la Région Centre, le Département du Loiret et l'association. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des locaux.

M. VALETTE – *Avant de commencer, M. le Maire, on a beaucoup parlé en début de séance de patrimoine et comme vous l'avez souhaité, on va faire circuler dans l'assemblée le dossier qui a été soumis à la commission ministérielle et qui a permis à la Ville d'obtenir le label « Ville d'Art et d'Histoire », un dossier que vous avez défendu avec beaucoup d'ardeur.*

M. LEMAIGNEN – *Et de succès !*

M. le Maire – *L'ardeur est une bonne chose, le succès, ce n'est pas mal non plus !*

M. VALETTE – *J'ai beaucoup de plaisir à présenter cette convention parce qu'elle a été assez difficile à mettre en place. Cela a été une longue concertation qui concerne en fait le fonctionnement du Théâtre pour les années à venir.*

A cette occasion, je vous propose de faire un point sur le fonctionnement de cette structure pour bien comprendre quels étaient les enjeux par rapport à cette discussion.

*
* *
*

Présentation d'un power-point par M. VALETTE.

*
* *
*

VILLE D'ORLÉANS

THEATRE ORLEANS

CARRE SAINT VINCENT



- Scène Nationale
- Centre Dramatique National
- Centre d'Art Dramatique d'Orléans - CADO
- Centre Chorégraphique National

le nouvel Orléans me sourit 

M. VALETTE – *Cette diapositive reprend en fait les structures résidentes de cet établissement. En fait, il y en a 3 résidentes : la Scène Nationale, le Centre Dramatique National et le Centre d'Art Dramatique d'Orléans, autrement appelé C.A.D.O., le Centre Chorégraphique National ayant lui son propre lieu situé rue du Bourdon Blanc et on y reviendra tout à l'heure.*

Par ailleurs, trois de ces structures ont aussi un label national délivré par le Ministère de la Culture. Il s'agit de la Scène Nationale, du Centre Dramatique National et du Centre Chorégraphique National.

Donc, tout cet ensemble d'éléments pose un petit peu les enjeux et les difficultés qu'il y a à essayer de trouver un mode de fonctionnement qui soit à la fois pérenne et serein pour l'ensemble de cette structure, car finalement ils utilisent le même bâtiment.

VILLE D'ORLÉANS

THEATRE ORLEANS

CARRE SAINT VINCENT

Scène Nationale
Direction : François-Xavier HAUVILLE

- Gestionnaire et coordinateur du lieu

- Programmation en musique et en danse
- 46 spectacles et 76 représentations en 2008/09
- Programmateurs associés ou accueillis :
Centre Chorégraphique National, Orchestre d'Orléans, ATAO, JMF, Les Folies Françaises, Orléans Concours International de Piano...



« Umwelt » programmé au mois de décembre

le nouvel Orléans me sourit

M. VALETTE – *La première de ces structures extrêmement portante est la Scène Nationale. Elle est aujourd'hui dirigée par François-Xavier HAUVILLE.*

Il faut comprendre que la Scène Nationale a deux missions :

- Premièrement, elle est gestionnaire et coordinateur du lieu, c'est-à-dire qu'il lui revient de porter le Théâtre en ordre de marche. C'est une définition assez complexe sur laquelle les partenaires ont eu du mal à se mettre d'accord. D'ailleurs, cela a fait l'objet d'une étude et du reste quelques préconisations ont été appliquées au titre de la convention. Par « Théâtre en ordre de marche », cela veut dire qu'elle prend en charge la totalité du fonctionnement du bâtiment, aussi bien les problèmes de gestion de la propriété, de la scène ou de l'accueil, enfin tout un ensemble de fonctions qui permet à cette structure de fonctionner.

- Deuxièmement, la Scène Nationale a sa propre programmation. Auparavant, celle-ci englobait la musique, la danse et le théâtre. Pour des problèmes de lisibilité et d'harmonie de fonctionnement de l'ensemble des structures, elle ne propose aujourd'hui qu'une programmation de musique et de danse.

Comme vous pourrez le constater, c'est donc 46 spectacles pour la saison 2008-2009 et 76 représentations, étant donné que certains spectacles sont donnés plusieurs fois.

C'est une structure extrêmement importante pour le rayonnement d'Orléans car la Scène Nationale est souvent porteur des grandes politiques culturelles de la Ville notamment. C'est par son intermédiaire que le Centre Chorégraphique diffuse ses spectacles. Elle accueille l'Orchestre d'Orléans, l'A.T.A.O., les Jeunesses Musicales de France, les Folies Françaises et Orléans Concours International.



THEATRE ORLEANS
CARRE SAINT VINCENT

Centre Dramatique National d'Orléans
Direction : Arthur Nauzyciel



Le spectacle d'Arthur Nauzyciel « Ordet » (La Parole) a fait partie de la programmation du Festival d'Avignon 2008

- Création et diffusion du théâtre contemporain
- Actions de formation et de sensibilisation
- 10 spectacles et 43 représentations en 2008/09

le nouvel Orléans me sourit 

M. VALETTE – *Le Centre Dramatique National d'Orléans est une structure résidente. Il a été dirigé à l'origine par Stéphane BRAUNSCHWEIG, ensuite par Olivier PY et aujourd'hui par un jeune metteur en scène Arthur NAUZYCIEL.*

C'est une structure de création et de diffusion de théâtre contemporain, ce qui lui a permis de participer à l'ouverture du Festival d'Avignon avec le spectacle Ordet qui a été repris au mois d'octobre. C'est un élément très fort de la politique culturelle de la Ville. C'est un label attribué par l'Etat et au-delà de la création et de la diffusion, elle mène des actions de formation et de sensibilisation dans les lycées et auprès de jeunes acteurs en voie de professionnalisation. Elle présente 10 spectacles et 43 représentations pour la saison 2008-2009.

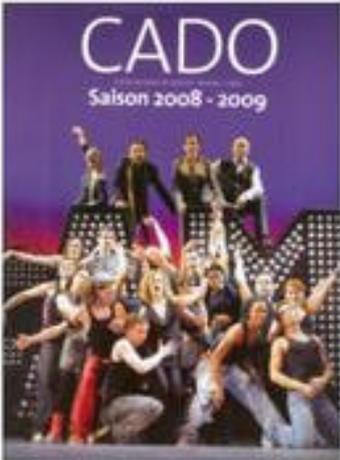
VILLE D'ORLÉANS

THEATRE ORLEANS

CARRE SAINT VINCENT

Centre d'Art Dramatique d'Orléans – CADO

Direction : Loïc VOLARD et Jean-Claude HOUDINIÈRE



- Diffusion théâtrale

- 9 spectacles et 96 représentations en 2008/09

Des comédiens de renom sur le plateau :

Michel GALABRU
Michel LEEB
Barbara SCHULZ....

le nouvel Orléans me sourit 

M. VALETTE – *Le Centre d'Art Dramatique d'Orléans, couramment appelé C.A.D.O., est dirigé conjointement par Loïc VOLARD et Jean-Claude HOUDINIÈRE.*

Il assure également de la diffusion théâtrale, mais il y a peut-être un petit peu moins de spectacles et plus de représentations. On pourrait donc appelé cette structure un Théâtre de répertoires qui s'appuie en quelque sorte sur des grands noms de la scène nationale que sont Michel GALABRU, Michel LEEB, Barbara SCHULZ, etc, et en ce moment, je crois que le C.A.D.O. connaît un certain succès public avec « Les Chaussettes - Opus 124 ».

Je pense donc qu'il était extrêmement important que cette structure rentre dans le cadre des propositions que fait le Théâtre d'Orléans en matière de diversité culturelle et surtout de diversité de l'offre.

Centre Chorégraphique National d'Orléans

Rue du Bourdon Blanc

Direction : Josef NADJ



- Création, accueil, diffusion de spectacles chorégraphiques



- Actions de formation et de sensibilisation

- 61 représentations en France et à l'étranger en 2008.

- Importante diffusion internationale
La création « Entracte » est en tournée : Russie, Hongrie, Serbie, Belgique, Allemagne



« Hojzecl » à l'affiche actuelle de 2007

le nouvel Orléans me sourit



M. VALETTE – *Le Centre Chorégraphique National d'Orléans est une structure de production de spectacles labellisée par l'Etat. Il est dirigé depuis l'origine par Josef NADJ, qui est une personnalité réellement de dimension internationale. C'est donc une vraie richesse pour la vie culturelle orléanaise et son rayonnement.*

Autrefois, cette structure était résidante du Théâtre, c'est-à-dire qu'elle se situait au sein des bâtiments du Carré Saint-Vincent. Depuis 2001, elle bénéficie d'un lieu de répétitions qui est aussi un lieu d'élaboration de ces spectacles. Ce n'est pas à proprement parlé un lieu où le public peut assister à la présentation des chorégraphies de Josef NADJ. Néanmoins, en certaines circonstances, notamment lors du Festival Traverses qui va débiter la semaine prochaine, le Centre Chorégraphique accueille un peu de public. Cela permet de se rendre compte que le Centre Chorégraphique mène des actions qui dépassent la production même de Josef NADJ puisqu'il y a l'accueil de compagnies et qu'il a une action très importante sur l'émergence de nouvelles formes de spectacles chorégraphiques.

THEATRE ORLEANS

CARRE SAINT VINCENT

FINANCEMENT

FINANCEMENT DES TUTELLES 2008 2011

STRUCTURES RESIDANTES/ TUTELLES	Ville € ttc	Etat € ttc	Départ € ttc	Région € ttc	Total € ttc
CARRE ST VINCENT SCENE NATIONALE Budget : 3 900 000€	1 712 039	1 087 840	98 966	70 000	2 968 845
	57,67%	31,64%	3,33%	2,31%	100%
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL Budget : 2 500 000€	234 771	843 530	0	278 000	1 356 301
	17,31%	62,19%	0,00%	20,50%	100%
CADO Budget : 3 700 000€	437 373	0	797 376	0	1 234 749
	33,42%	0,00%	64,58%	0,00%	100%
<i>STRUCTURE NON RESIDANTE</i>					
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL Budget : 1 600 000€	197 817	535 000	60 000	226 425	1 019 242
	19,41%	52,49%	5,89%	22,22%	100%
TOTAL DES SUBVENTIONS	2 582 000	2 466 370	956 342	574 425	6 579 137
	39,23%	37,49%	14,54%	8,73%	100,00%

le nouvel Orléans me sourit



M. VALETTE – Ce tableau résume un petit peu la situation des financements et cela permet de tirer un certain nombre de conclusions essentielles.

Comme vous pourrez le constater, la Ville est totalement investie dans cette politique qui porte en quelque sorte ces outils de création, de diffusion et de rayonnement. C'est le premier financeur de l'ensemble des structures, suivi par l'Etat, le Département et la Région.

Je voudrais souligner qu'au cours de cette négociation qui a été assez compliquée, et pour la première fois, il n'a pas été souhaité d'opposer les propositions artistiques les unes aux autres. Du moins, le point de vue de la Ville a été de défendre la globalité de la structure et de prendre en compte le fait que cela constituait une offre culturelle intéressante et qui touchait un très large public. Il faut savoir en effet qu'au sein de la structure du Théâtre d'Orléans, si on regroupe la totalité des propositions artistiques, c'est plus de 100 000 spectateurs qui chaque année viennent assister à des spectacles. C'est tout de même extrêmement important et précieux.

Je souhaiterais également vous faire part d'une autre réflexion. En effet, vous pourrez constater qu'à quelques centaines de milliers d'euros près, l'Etat ne s'est absolument pas désengagé même si dans la répartition, ses apports financiers entre les différentes structures sont un peu différents. L'Etat est pratiquement à parité avec la Ville, ce qui est, quand on regarde le contexte actuel dans le milieu culturel, presque une exception puisqu'on voit que l'Etat se désengage de

beaucoup de structures de diffusion musicale et théâtrale. Donc, je crois que de ce point de vue là, c'est un grand succès pour cette négociation. D'autre part, je souligne que le Département a aussi considérablement accru sa participation au fonctionnement de l'ensemble de la structure. Je crois que cela portait aussi du désir que ce Théâtre aujourd'hui connaisse un fonctionnement serein et pérenne.

Au terme de cet exposé, je vous demande de bien vouloir approuver cette convention.

M. le Maire – *Merci. Y a-t-il des interventions ?*

C'est une délibération importante et je tiens à remercier les acteurs, la Direction de la Culture, les élus, Eric VALETTE tout particulièrement, parce que cette négociation a été intense et porteuse. Donc, on va bien fonctionner et encore une fois, c'est plus de 6,5 millions d'euros que nous mettons chaque année dans ce Théâtre d'Orléans : quatre partenaires, quatre structures, d'autres qui l'utilisent et c'est un des éléments effectivement important d'Orléans.

J'en profite pour me joindre aux remerciements de M. VALETTE pour les différents partenaires qui ont tous, à la fois partenaires financiers et puis j'allais dire les utilisateurs et les gestionnaires des théâtres, permis par leur bonne volonté de converger et d'aboutir à cette convention.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

«Le Théâtre d'Orléans, aussi appelé Carré Saint-Vincent, abrite trois structures résidentes : la Scène Nationale, le Centre Dramatique National (C.D.N.), le Centre d'Art Dramatique d'Orléans (C.A.D.O.).

Le C.D.N. et le C.A.D.O. proposent au public une programmation théâtre, alors que la Scène Nationale s'attache à la musique et à la danse.

Le Centre Chorégraphique National (C.C.N.) était également résidant jusqu'en 2001, date à laquelle il a intégré ses propres locaux rue du Bourdon Blanc.

Par ailleurs, de nombreuses associations sont accueillies au théâtre pour leurs productions : l'Orchestre Symphonique, l'A.T.A.O., les Folies Françaises....

Au total, se sont un peu plus de 100 000 spectateurs par an qui fréquentent le théâtre.

Le Théâtre/ la Scène Nationale, le C.D.N., le C.A.D.O. et le C.C.N. sont financés par l'Etat, la Région, le Département et la Ville.

Ces quatre financeurs souhaitant clarifier et préciser les modalités d'utilisation du théâtre et favoriser la synergie et la mutualisation des moyens (telle une communication commune), ont souhaité s'engager par une convention cadre pluriannuelle, ce qui constitue une démarche tout à fait nouvelle.

Ainsi les financeurs, s'engagent sur plusieurs années, en apportant des moyens supplémentaires à l'ensemble des structures : la Ville ajoute 54 000 €, et le Département 108 483 € au C.A.D.O. La Région et l'Etat se désengageant du C.A.D.O., restent cependant à financement constant en les redéployant sur les autres structures.

Cette convention cadre implique par ailleurs d'apporter des modifications à la convention de mise à disposition des locaux signée le 13 juillet 2005 avec la Scène Nationale. Un avenant est donc proposé.

En conséquence, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention cadre 2008-2011 et son annexe à passer avec l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région Centre et le Département du Loiret ;

2°) décider de l'attribution des subventions annuelles suivantes de 2008 à 2011 :

✓ Carré Saint Vincent - Scène Nationale	1 712 039 €
✓ Centre Dramatique National	234 771 €
✓ Centre Chorégraphique National	197 817 €
✓ Centre d'Art Dramatique d'Orléans	437 373 €

3°) approuver l'avenant n° 1 à la convention du 13 juillet 2005 de mise à disposition des locaux à passer avec l'association du Carré Saint-Vincent-Scène Nationale, afin d'intégrer les nouvelles dispositions de la convention-cadre ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention et ledit avenant au nom de la Ville ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 313, article 65748, T.S. 540.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 23 – Association du Carré Saint-Vincent. Utilisation des salles par les associations. 2ème semestre 2008. Paiement des services.

M. VALETTE – *Cette utilisation aurait pu être citée dans l'exposé précédent qui montre le côté gestionnaire de la Scène Nationale.*

En effet, quand la Ville souhaite qu'un certain nombre d'associations soit accueilli pour donner les spectacles sur les plateaux du Carré Saint-Vincent, elle est obligée de verser à l'association du Carré Saint-Vincent des dédommagements.

Donc, pour le deuxième semestre de l'année 2008, la Ville doit 2 410 € correspondant à l'accueil des Jeunesses Musicales de France.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La convention de mise à disposition de moyens en date du 8 juillet 2005 passée avec l'association du Carré Saint-Vincent, prévoit que la Ville dispose de jours d'utilisation des salles du Carré Saint-Vincent dont peuvent bénéficier, entre autres, des associations culturelles.

La prise en charge est établie sur la base d'un nombre déterminé de services de quatre heures dont le tarif unitaire est fixé dans cette même convention.

La Ville a procédé au règlement des services auprès de l'association du Carré Saint-Vincent sur présentation des factures correspondantes suivant l'utilisation des salles au cours du premier semestre 2008 pour un montant de 84 215 € suite à la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2008.

Les services à prendre en charge pour le second semestre correspondent à un montant de 2 410 € pour l'occupation de la salle Pierre Aimé Touchard par l'association des Jeunesses Musicales de France. Le montant total des services des salles du Carré Saint-Vincent utilisés par les associations et la Ville au titre des activités culturelles s'élèvent à 86 625 €.

En conséquence, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du versement à l'association du Carré Saint-Vincent, d'une somme de 2 410 € T.T.C., au titre du 2^{ème} semestre 2008 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 313, article 65748, T.S. 540. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 24 – Archilab. Accueil de l'équipe sur le site des anciennes subsistances militaires. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Région Centre.

M. VALETTE – *Vous savez qu'actuellement se déroule l'exposition d'architectures prospectives Archilab à Saint-Pierre le Puellier. Or, il se trouve que pour l'organisation de cette exposition, on a besoin d'installer les équipes techniques qui supportent l'exposition et en attendant que le site des Subsistances Militaires soit rénové, il a été demandé à la Région, puisque la Ville a cédé ce site à la Région, que les équipes techniques et d'encadrement de l'exposition puissent y être hébergées. Donc, il s'agit d'approuver la convention à passer avec la Région dans ce cadre.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a cédé à la Région Centre le site des anciennes Subsistances Militaires, sis 88, rue du Colombier, afin de permettre le transfert du Fonds Régional d'Art Contemporain (F.R.A.C.) Centre actuellement implanté 12, rue de la Tour Neuve. Le programme d'aménagement du nouveau site devrait être effectif courant 2011.

La Région Centre désormais propriétaire de l'ensemble immobilier sis 88, rue du Colombier met à disposition sur ce site un espace bureau, pour permettre l'accueil de l'équipe recrutée par la Ville d'Orléans pour préparer la manifestation Archilab sur un rythme de biennale, et en permanence une partie de l'équipe du F.R.A.C. Centre.

La Région Centre consent à mettre les lieux à disposition de la Ville jusqu'au début des travaux de réhabilitation, prévu courant 2009.

La convention définit les droits et obligations respectives de la Ville et de la Région Centre.

La Région Centre prend à sa charge les dépenses en eau, électricité et gaz, la maintenance du bâtiment et le maintien des conditions de sécurité.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Région Centre, nouveau propriétaire des anciennes subsistances militaires, afin de mettre sur ce site un espace à disposition de la Ville pour y accueillir l'équipe d'Archilab ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 25 – Aides à des associations à caractère culturel.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Sun Music a pour objectif d'organiser des événements autour des musiques du soleil (salsa, latino, reggae, meringué etc.).

Dans ce cadre, elle a proposé des animations et des initiations à la salsa, un dimanche par mois, d'avril à septembre 2008. Ces manifestations gratuites pour le public se sont déroulées place de la Loire, place de la République, au Parc Pasteur et sur le grand ponton des bords de Loire.

La Ville soutient les activités de cette association qui contribuent à l'animation dans la ville.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer à l'association Sun Music une subvention d'un montant de 700 €, à titre exceptionnel.

La Société « Les Amis des Musées d'Orléans » met en œuvre plusieurs activités comme des ateliers pédagogiques, des cycles de conférences ; elle aide à l'achat d'œuvres, organise des voyages à caractère culturel et contribue à la dynamique de la boutique du Musée.

La Ville souhaite apporter son soutien à l'association par l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 500 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention aux associations Sun Music d'un montant de 700 € à titre exceptionnel et à la Société des Amis des Musées d'Orléans d'un montant de 2 500 € ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 024, article 65748, T.S. 250 pour l'association Sun Music ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 330, article 65748, T.S. 540 pour la Société des Amis des Musées d'Orléans. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 26 – Fêtes de Jeanne d'Arc 2009. Exposants de la fête médiévale, du marché médiéval et des ripailles médiévales. Fixation des redevances pour occupation du domaine public.

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, Orléans commémore la délivrance de la Ville par Jeanne d'Arc par des événements officiels et festifs, début mai.

Des exposants à vocation commerciale seront présents à la Fête Médiévale, organisée le 1^{er} mai 2009, à la base de loisirs de l'Ile Charlemagne, au Marché Médiéval organisé du 7 au 10 mai 2009, au Campo Santo et aux Ripailles Médiévales organisées le 10 mai 2009, place de l'Etape.

En application de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques, et compte tenu des surfaces mises à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la Ville facilitant l'accueil de ces activités temporaires, dans le cadre de l'organisation de l'événement, il est proposé de reconduire la mise en place de redevances d'occupation du domaine public pour les Fêtes de Jeanne d'Arc 2009.

Un contrat d'occupation temporaire et révocable du domaine public sera proposé par la Ville, organisatrice de ces manifestations, à la signature des exposants définissant les engagements de chacune des parties.

Les redevances 2009 font l'objet du tableau annexé à la présente délibération.

Pour le Marché Médiéval au Campo Santo, la distinction entre stand sur la pelouse et stand sous les arcades opérée en 2008 est remplacée par la distinction entre exposant alimentaire et non alimentaire, quel que soit l'emplacement du stand. Le Marché Médiéval, organisé du 7 au 10 mai 2009, soit une journée supplémentaire par rapport à 2008, profitera de l'affluence générée par les

événements de grande envergure programmés durant ce week-end (son et lumière, hommages à Jeanne d'Arc et concert électro).

Cette distinction ne s'opère pas pour la Fête Médiévale et les Ripailles, organisées sur une seule journée, car les risques financiers potentiels pour les exposants alimentaires sont importants.

Il est proposé de réévaluer les redevances en moyenne de 2 % en tenant compte des arrondis.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants présents à la Fête Médiévale, au Marché Médiéval et aux Ripailles Médiévales lors des Fêtes de Jeanne d'Arc 2009, tels qu'ils sont détaillés dans le tableau annexé ;

2°) approuver le contrat-type d'occupation temporaire et révocable du domaine public correspondant pour les Fêtes de Jeanne d'Arc 2009 ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville les contrats à intervenir, et accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 0241, article 7336, T.S. 250. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

FETES DE JEANNE D'ARC 2009
Redevances d'occupation temporaire et révocable du domaine public

Manifestations/ Lieux	2009				RAPPEL 2008			
	Espaces ou linéaires mis à disposition sans abri fourni par la Ville	Durée	Redevances net de T.V.A./jour (en €)	Espaces ou linéaires mis à disposition sans abri fourni par la Ville	Durée	Redevances net de T.V.A./jour* (en €)		
Fête Médiévale Île Charlemagne	Exposant alimentaire ou non alimentaire - F1 = linéaire de 5 m maximum,	1 jour	31	Idem 09	1 jour	30		
	Exposant alimentaire ou non alimentaire - F2 = Linéaire de 8 m maximum	1 jour	41	Idem 09	1 jour	40		
Marché Médiéval Campo Santo	Exposant non alimentaire - A1 = module de 3 x 2 m sous arcades ou 4 x 3 m sur la pelouse	4 jours	89	Exposant sous arcades module 3 x 2 m	3 jours	87		
	Exposant non alimentaire - A2 = module de 4 x 2 m sous arcades ou 5 x 3 m sur la pelouse	4 jours	119	Exposant sous arcades module 4 x 2 m	3 jours	117		
	Exposant non alimentaire - A3 = module de 5 x 2 m sous arcades ou 6 x 3 m sur la pelouse	4 jours	150	Exposant sous arcades module 5 x 2 m	3 jours	147		
	Exposant non alimentaire - A4 = module de 7x 3 m sur la pelouse	4 jours	170					
	Exposant alimentaire - B1 = module de 3 x 2 m sous arcades ou 4 x 3 m sur la pelouse	4 jours	124	Exposant sur pelouse module 4 x 3 m	3 jours	122		
	Exposant alimentaire - B2 = module de 4 x 2 m sous arcades ou 5 x 3 m sur la pelouse	4 jours	155	Exposant sur pelouse module 5 x 3 m	3 jours	152		
	Exposant alimentaire - B3 = module de 5 x 2 m sous arcades ou 6 x 3 m sur la pelouse	4 jours	186	Exposant sur pelouse module 6 x 3 m	3 jours	182		
Exposant alimentaire - B4 = module de 7x 3 m sur la pelouse	4 jours	216	Exposant sur pelouse module 7 x 3 m	3 jours	212			
Exposant gagnant le concours de la plus belle échoppe	4 jours	gratuité		Idem 09	3 jours	gratuité		
Villes ou associations invitées assurant la promotion de leurs activités et participant à l'animation du site	4 jours	gratuité		Idem 09	3 jours	gratuité		
Exposant alimentaire ou non alimentaire - R1 = Module 3 x 2 m	1 jour	71		Idem 09	1 jour	70		
Exposant alimentaire ou non alimentaire - R2 = Module 4 x 3 m	1 jour	92		Idem 09	1 jour	90		
Mètre supplémentaire	1 jour	23		Idem 09	1 jour	22		
Exposant alimentaire ou non alimentaire - R3 = Redevance complémentaire pour exposant occupant un espace au Campo Santo - module de 3 x 2 m ou de 4 x 3 m	1 jour	46		Idem 09	1 jour	45		

* base de calcul selon délibération du 29 février 2008 fixant les redevances d'occupation du domaine public

N° 27 – Fêtes de Jeanne d’Arc 2009. Conception et production du son et lumière. Approbation d’un marché après procédure adaptée.

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

« Du 29 avril au 10 mai, la Ville célèbre la délivrance de la Ville par Jeanne d’Arc par des événements commémoratifs et festifs.

La Cérémonie de Remise de l’Etendard, organisée le 7 mai au soir devant la Cathédrale Sainte-Croix, constitue l’un des points d’orgue des festivités. Une attention toute particulière est donc portée à la conception et à la réalisation du son et lumière intégrée à cette cérémonie.

Compte-tenu du montant et de la nature des prestations à réaliser, une consultation en procédure allégée a été lancée conformément à l’article 30 du Code des Marchés Publics.

La Commission d’Appel d’Offres du 19 novembre 2008 a procédé au jugement des offres compte tenu des critères d’attribution et de leur pondération définis à l’article 9 du règlement de la consultation, à savoir :

- 1 – Prix des prestations : 35 %,
- 2 – Qualités artistiques, esthétiques et innovantes des prestations : 35 %,
- 3 – Moyens techniques et humains mobilisés : 30 %.

En conséquence, après jugement par la Commission d’Appel d’Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à passer selon une procédure adaptée avec la Société 4 Horizons à Schiltigheim, pour un montant total de 48 438 € T.T.C. relatif à la conception et à la production du son et lumière, sur la cathédrale Sainte-Croix, le 7 mai 2009, dans le cadre des Fêtes de Jeanne d’Arc ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 241, article 611, T.S. 250. »

ADOPTE A L’UNANIMITE

N° 28 – Centre Charles Péguy. Exposition consacrée à Rémy HETREAU. Approbation d’une convention à passer avec la Société de ventes ADER.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

« La Société de ventes ADER, chargée de la succession de l’artiste Rémy HETREAU décédé en 2001, a sollicité la Ville, à la demande de la famille de l’artiste, pour l’organisation d’une exposition - souvenir d’une partie de ses œuvres dans un établissement culturel de la Ville.

Rémy HETREAU a été enseignant à l'Ecole des Beaux-Arts d'Orléans, puis à l'Institut d'Arts Visuels de 1961 à 1981 ; il a été président de la Société des Artistes Orléanais de 1964 à 1984.

En raison de son investissement artistique dans la Ville, une exposition sera organisée en partenariat avec la Société ADER dans les salles d'exposition du Centre Charles Péguy du 15 décembre 2008 au 15 janvier 2009.

La convention prévoit les droits et obligations respectifs de la Ville et de la Société ADER, laquelle s'engage à prendre en charge le transport aller et retour des oeuvres, la conception du dossier de presse, la réalisation et l'impression du catalogue.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Société ADER pour organiser une exposition-souvenir d'une partie des œuvres de l'artiste Rémy HETREAU au Centre Charles Péguy du 15 décembre 2008 au 15 janvier 2009 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 29 – Musée des Beaux-Arts et musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Expositions et campagnes de restauration 2009. Demandes de subventions auprès de la Région Centre et de la D.R.A.C.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« 1 – Le musée des Beaux-Arts a programmé pour l'année 2009 deux expositions.

La première exposition « Parcours d'art contemporain dans les collections permanentes du Musée des Beaux-Arts » se déroulera du 7 mars au 30 août 2009.

Cette exposition sera conduite en étroite collaboration avec le Fonds National d'Art Contemporain (F.N.A.C.), la plus importante collection publique française d'art contemporain. L'objectif est de favoriser la présence de la création contemporaine dans le musée en empruntant des œuvres du F.N.A.C. Une sélection d'une vingtaine d'œuvres associée aux collections permanentes permet un dialogue et une confrontation des œuvres. Cette présentation ouvre la voie à une déambulation libre dans les salles du musée pour permettre des expériences et construire une nouvelle relation entre l'œuvre d'art et le visiteur.

Le coût prévisible de cette exposition s'élève à 27 000 € T.T.C.

* * * *

La seconde exposition, « Henri GAUDIER-BRZESKA, sculpteur » sera présentée au musée des Beaux-Arts d'Orléans du 15 octobre 2009 au 10 janvier 2010.

Cette exposition, organisée avec la collaboration du Centre Pompidou, présentera la collection des œuvres d'Henri GAUDIER-BRZESKA (né à Saint-Jean-de-Braye en 1891 et mort dans les tranchées de l'Artois en 1915) conservées au Musée national d'art moderne, soixante-quatre œuvres qui forment un ensemble représentatif de sa création.

A cette présentation de sculptures et dessins du Centre Pompidou, qui donne l'occasion d'approfondir l'œuvre de GAUDIER-BRZESKA, s'ajouteront une sélection de dessins du Musée des Beaux-Arts, des documents sur le parcours de l'artiste et la projection de films documentaires sur ce sculpteur singulier qui, en quatre ans, a apporté sa contribution à l'histoire de l'art au début du XX^{ème} siècle.

Le coût prévisible de cette exposition s'élève à 138 000 € T.T.C.

2 - Le musée des Beaux-Arts et le musée Historique et Archéologique de l'Orléanais souhaitent également faire restaurer certaines pièces de leurs collections durant l'année 2009.

Il s'agit de la poursuite de la restauration de tissus coptes et d'émaux ainsi que leur conditionnement et d'opérations de restauration de peintures provenant du château de RICHELIEU dans la perspective d'une exposition en 2010, d'un médaillon de TRIQUETI, d'une verrerie de Perrot figurant le « Portrait de Louis XIV », et également dans le cadre d'une future exposition consacrée à ce verrier, de stucs carolingiens et de pièces gallo-romaines. L'ensemble de ces interventions de restauration s'élève à 29 265 € H.T., soit 35 000 € T.T.C.

L'ensemble de ces expositions et de ces restaurations sont subventionnables par la Région Centre et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès de la D.R.A.C. et de la Région Centre les subventions au taux les plus élevés possibles pour l'organisation des ces expositions et la réalisation des campagnes de restauration et de conservation préventive au musée des Beaux-Arts et au musée Historique et Archéologique de l'Orléanais au cours de l'année 2009 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville toute convention éventuelle à intervenir à cet effet ;

3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Ville, fonction 322, articles 6233,7472,74718, 2316 et 1321, opération 05A067, T.S. 548. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 30 – Musée des Beaux-Arts. Acquisition d'une œuvre d'art. Demande d'une subvention auprès du F.R.A.M.



M. VALETTE – *Il s'agit de faire une demande auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (F.R.A.M.) qui regroupe la D.R.A.C. et la Région Centre pour mener à bien l'acquisition d'une toile d'Olivier DEBRE qui complètera agréablement les salles d'art moderne et contemporain du Musée des Beaux-Arts.*

Mme KOUNOWSKI – *Nous sommes donc très contents de cette acquisition parce qu'Olivier DEBRE est un grand artiste local, national et reconnu au niveau international. C'est très bien que les collections d'art moderne et contemporain du Musée des Beaux-Arts d'Orléans s'enrichisse de ce genre d'œuvres.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a décidé d'acquérir auprès de la galerie Louis CARRE & Compagnie à Paris une huile sur toile d'Olivier DEBRE (Paris, 1920 – Paris, 1999), provenant du fonds de l'atelier de l'artiste, intitulée « Longue Grise claire bleu de Loire » (H. 180 cm ; L. 503 cm), datée de 1982, au prix de 180 000 €.

L'œuvre, dont l'achat est proposé, s'inscrit dans une période de voyages. Mais, si DEBRE parcourt le monde, il privilégie toujours les bords de Loire et les environs de la maison de famille en Touraine. Dans l'œuvre de l'artiste, il est étonnant de considérer la place qu'occupent les créations inspirées par la Loire.

C'est cet aspect singulier de son inspiration, le paysage de Loire, qui a retenu l'attention de la Ville pour ce projet d'acquisition. Le paysage, comme genre pictural, et son interprétation singulière par Olivier DEBRE, ne peut qu'ajouter un point de vue contemporain au genre déjà très présent dans les salles permanentes d'art ancien du musée des Beaux-Arts consacré à la représentation du paysage en Europe du XVI^{ème} siècle au XXI^{ème} siècle. Ce tableau permettrait d'ajouter à la présentation permanente une œuvre importante d'une figure emblématique de l'abstraction lyrique.

Ce paysage abstrait, de grandes dimensions, donne une vision panoramique d'un espace sans limite. Cette impression est encore renforcée par l'emploi d'une couleur dominante quasi-monochrome, le bleu, dont la richesse des nuances varie du blanc au gris. Le titre évoque clairement le lieu de création, la Loire.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (F.R.A.M.) une subvention aussi élevée que possible, relative à l'acquisition de l'œuvre d'Olivier DEBRE intitulée « Longue Grise claire bleu de Loire » pour le musée des Beaux-Arts ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au budget de la Ville, fonction 322, article 2161, opération 05A068, T.S. 548 ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits à inscrire au budget de la Ville, fonction 322, article 1322, opération 068, T.S. 548. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 31 – Muséum. Exposition « L'eau pour tous ». Convention de location. Approbation d'un avenant.

M. VALETTE – *Il y a eu quelques problèmes techniques lors de la réalisation de l'exposition « L'eau pour tous ». C'est pourquoi, il a été engagé une renégociation des tarifs de mise à disposition de l'exposition. Je vous propose donc d'approuver le nouveau tarif qui est de 43 056 € T.T.C.*

M. GRAND – *Les problèmes techniques étaient dus à des fuites.*

M. le Maire – *Des fuites d'eau ?*

M. GRAND – *Exactement.*

M. le Maire – *C'était finalement un concept très moderne.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 29 février 2008, le Conseil Municipal a approuvé une convention de location avec la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris, pour la présentation au muséum d'Orléans, du 1^{er} avril au 31 août 2008, de l'exposition « L'eau pour tous ».

Le montant initial de la location était de 40 000 € H.T., soit 47 840 € T.T.C.

En raison de difficultés de maintenance survenues pendant la durée de l'exposition, la Cité des Sciences et de l'Industrie a accepté de consentir une remise de 10 % sur le montant de cette location qui passe ainsi à 36 000 € H.T., soit 43 056 € T.T.C. (ne sont pas compris les frais de manutention à hauteur de 1 794 € T.T.C., initialement convenus et non concernés par la remise).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant à la convention, à passer avec la Cité des Sciences et de l'Industrie 30, avenue Corentin Cariou 75930 Paris Cedex 19, pour la location de l'exposition « L'eau pour tous », ramenant le prix de cette location de 47 840 € T.T.C. à 43 056 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 322, article 6135, T.S. 545. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32 – Institut d'Arts Visuels. Réalisation de travaux par les étudiants. Convention passée avec l'Institut National de la Recherche Agronomique. Approbation d'un avenant.

Mme BARRUEL – *Il s'agit d'approuver une convention entre l'Institut d'Arts Visuels et l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.) pour une exposition qui a lieu au Muséum. C'est assez intéressant de voir le partenariat entre un institut scientifique et une école d'art.*

D'autre part, au sujet de cette exposition, elle a déjà fait l'objet d'une présentation au Musée de Florence en Italie et une des jeunes étudiantes de l'Institut d'Arts Visuels a reçu le prix Idea pour cette exposition. Donc je tenais à vous le dire.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« A l'occasion de l'Année Internationale de la Planète Terre, l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.) a proposé un partenariat avec l'Institut d'Arts Visuels pour un projet d'exposition sur le thème du sol, objet de la convention initiale signée le 30 avril dernier.

Le projet s'est traduit par la réalisation par les étudiants de l'I.A.V. de six maquettes et leur présentation dans le cadre d'une exposition accueillie au muséum d'Orléans du 15 novembre au 7 décembre 2008.

L'avenant n°1 modifie l'article 10 de la convention initiale et a pour objet l'attribution d'une subvention complémentaire de 7 000 € par l'I.N.R.A, sur la base d'une dépense subventionnable de 14 000 € H.T. prenant ainsi en charge le coût de réalisation de l'exposition. La première subvention s'est élevée à 2 000 €.

Cette aide sera versée sur présentation d'une facture accompagnée d'un relevé de dépenses d'un montant de 14 000 € H.T., selon l'échéancier suivant :

- 5000 € à la signature de présent avenant ;
- 2000 € en fin de convention sur présentation du relevé de dépenses et du rapport d'exécution tel que mentionné à l'article 5 du présent avenant.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention relative à la réalisation de travaux par les étudiants de l'I.A.V. dans le cadre de l'Année Internationale de Planète Terre, à passer avec l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.) prévoyant le versement d'une subvention complémentaire de 7 000 € au profit de la Ville pour l'organisation de l'exposition au muséum du 15 novembre au 7 décembre 2008 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la recette et la dépense sur les crédits à inscrire au budget de la Ville à hauteur de 7 000 €, fonction 312, articles 7478 et 6067, T.S. 551. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 33 – Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association des parents d'élèves et élèves du Conservatoire. Année 2009. Approbation d'un avenant.

Mme HEAU, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« L'association, adhérente à la Fédération Nationale des associations de parents d'élèves des conservatoires et écoles de musiques, œuvre au sein du Conservatoire d'Orléans, depuis sa création en 1981, en faveur de la qualité de l'enseignement artistique, facilitant les rapports entre parents, élèves, enseignants et direction de l'établissement.

Son action contribue à :

- soutenir les familles pour l'achat de fournitures scolaires et d'entrées aux concerts (réductions, achats groupés...),
- soutenir et compléter l'action du Conservatoire en matière de sorties scolaires : concerts et opéras inter-disciplines ; master classes ; gala de danse ; défraiements d'élèves lors de déplacements ; remises de prix ; accueil d'élèves et professeurs en provenance de l'étranger lors d'échanges pédagogiques ; organisation de stages...

Parmi ces actions, le gala de danse qui se déroule tous les deux ans, touche un public Orléanais d'environ 1 000 personnes. Le stage annuel de piano, début juillet, appelle une trentaine de stagiaires en provenance d'Orléans mais aussi de la France entière et même de l'étranger ; tout au long de ce stage, des concerts gratuits très appréciés du public sont ouverts en fin d'après-midi.

En contrepartie des actions très positives de l'association au sein du Conservatoire et de la cité, la Ville met à la disposition de celle-ci des locaux, des matériels et services, ainsi que des aides ponctuelles en personnels.

Les engagements de l'association et de la Ville ont été définis pour 2008 dans une convention adoptée par le Conseil Municipal du 10 juillet 2008. Il convient de proposer un avenant pour l'année 2009 pour actualiser les activités menées par l'association, valoriser pour 2009 les engagements de la Ville et reconduire la durée du partenariat jusqu'au 31 décembre 2009.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens, à passer avec l'association des élèves et parents d'élèves du Conservatoire d'Orléans, précisant les engagements de chacune des parties pour l'année 2009 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 – Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Partenariat avec l'association Musicothérapie Expression 45. Année 2009. Approbation d'une convention.

Mme HEAU, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Les personnes handicapées placées dans des institutions spécialisées sont souvent exclues de la vie culturelle dans la cité.

Le Conservatoire et l'association Musicothérapie Expression 45 coopèrent en faveur des personnes malvoyantes de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.) Auguste RODIN à La Source en leur ouvrant l'accès à la pratique musicale.

Au cours de l'année 2008, une quinzaine de personnes malvoyantes ont participé aux ateliers de musicothérapie dans les locaux du Conservatoire et plus précisément de l'école de musique de quartier à La Source, à raison de 34 séances données pendant les périodes scolaires.

Les ateliers sont animés par le psychopédagogue-musicothérapeute et par la directrice de l'association, deux enseignants du Conservatoire pouvant être amenés à les assister.

La Ville met à disposition de l'association une salle de cours les vendredis matin en contrepartie de la formation donnée par l'association aux deux enseignants du Conservatoire, au sein d'un « groupe d'échange de pratiques professionnelles portant sur les activités en institution ». Ce groupe met en réseau les divers acteurs concernés par le Handicap : éducation, musique, santé, social.

Le partenariat instauré depuis 2003 a permis de réaliser « l'intégration de personnes handicapées dans la cité » à travers des ateliers de musicothérapie et de pratique des échanges professionnels entre les institutions concernées par le handicap. La création du groupe « Harmonies », constitué en association loi 1901, composé des malvoyants devenus à leur tour formateurs, est un exemple concret de la réussite de ce partenariat.

Compte tenu des résultats positifs obtenus, le Conservatoire et l'association souhaitent renouveler le partenariat pour l'année 2009 par lequel l'association continuera de développer des ateliers de pratiques musicales et d'assurer la formation des enseignants à des méthodes pédagogiques à un public spécifique. La Ville en contrepartie met à disposition de l'association, gratuitement, une salle de cours du Conservatoire.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association Musicothérapie Expression 45 définissant les engagements de chacune des parties pour l'année 2009 relative à l'ouverture de la pratique musicale aux personnes malvoyantes ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 35 – Agenda 21. Charte zéro pesticides. Mise en œuvre. Approbation d'une convention de partenariat.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Il s'agit d'approuver la Charte « Zéro Pesticides dans nos villes et nos villages » à passer avec l'association Loiret Nature Environnement.*

Il faut savoir que les pesticides sont parmi les molécules que l'on retrouve le plus dans les eaux superficielles et que les villes, contrairement à ce que l'on peut imaginer, sont utilisatrices de pesticides notamment pour les voiries, les cimetières et très peu pour les espaces verts.

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

Je vais maintenant laisser la parole à M. Quentin THOMAS qui va vous présenter ce projet.

*
* *
*

Présentation d'un power-point par M. THOMAS.

*
* *
*

VILLE D'ORLÉANS

La charte zéro pesticide

Passer du végétal maîtrisé au végétal spontané...



le nouvel Orléans me sourit





M. THOMAS – Je voudrais rappeler que les produits phytosanitaires sont toxiques pour l'homme et son environnement.

De plus, cela faisait partie des propositions de l'Agenda 21, à savoir de minimiser autant que possible l'usage par la Ville de produits phytosanitaires. L'action 71 était de sensibiliser les riverains aux herbes adventices pour qu'elles soient acceptées plutôt que d'être traitées et éliminées.

Cela se rajoute également dans la démarche du Grenelle puisque l'article 33 prévoit l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les lieux publics.

VILLE D'ORLÉANS

Les solutions envisageables : techniques préventives et curatives

LES TECHNIQUES PREVENTIVES

pour les zones plantées : conception, aménagement des espaces
(plantes couvre-sols, paillage...)
pour les zones de circulation (trottoirs, chaussées,...) : pas de procédé adapté

LES TECHNIQUES CURATIVES

Solutions manuelles et mécaniques

2 procédés mécaniques possibles

Les brosses rotatives ← → Le balayage mécanisé



le nouvel Orléans me sourit



M. THOMAS – *Il y a donc différentes techniques préventives qui peuvent être envisagées.*

Pour les zones plantées, il faut voir cela soit au moment de la conception, soit au moment de l'aménagement des espaces avec des plantes couvre-sols, du paillage.

Pour les zones de circulation que sont les trottoirs, les chaussées, il n'y a pas encore de procédé adapté. Il faut donc se pencher sur les techniques curatives. Il y a les solutions manuelles et les solutions mécaniques. Concernant ces dernières, il y a les brosses rotatives qui arrachent l'herbe mécaniquement et également le balayage mécanisé.

VILLE D'ORLÉANS

Les solutions envisageables : techniques préventives et curatives

Solutions thermiques 2 concepts possibles

Celui de la vapeur Celui de la flamme



eau chaude sous pression avec
ou sans mousse de coco

flamme directe ou infrarouge

**Des techniques curatives alternatives
très coûteuses
en moyen humain et financier**

le nouvel Orléans me sourit 

M. THOMAS – Concernant les solutions thermiques, il y a deux concepts possibles :

- la vapeur c'est-à-dire de l'eau chaude sous pression ;
- la flamme, qui brûle directement la plante.

Ces techniques sont très coûteuses. Il faut en effet savoir que c'est quasiment multiplié par 4 le coût du désherbage.



M. THOMAS – *Il y avait donc trois objectifs à concilier :*

- *préserver la biodiversité et les ressources ;*
- *rechercher des marges de manœuvre quant au coût ;*
- *garantir l'entretien de l'espace public de façon à ce que les habitants n'aient pas l'impression que les rues soient abandonnées et donc il faut faire évoluer les attentes des habitants vers une acceptation du végétal.*

On passera donc d'une végétation spontanée et moins maîtrisée dans l'espace public grâce à la charte zéro pesticide.

La charte zéro pesticide

Une charte proposée par l'association Loiret Nature Environnement (LNE)



La ville doit :

- 1. définir un secteur pilote** sur lequel les techniques alternatives seront expérimentées
- 2. renoncer progressivement à l'usage de produits phytosanitaires sur l'emprise de la commune**
- 3. former** le personnel communal aux nouvelles techniques
- 4. réaliser un bilan annuel des pesticides** encore employés et le communiquer
- 5. assurer l'information des habitants**

le nouvel Orléans me sourit



M. THOMAS – Cette charte est proposée par Loiret Nature Environnement et la Ville s'engage sur cinq points :

- définir un secteur pilote sur lequel les techniques alternatives seront expérimentées ;
- renoncer progressivement à l'usage de produits phytosanitaires sur le territoire de la commune ;
- former le personnel communal aux nouvelles techniques ;
- réaliser un bilan annuel des pesticides encore employés et le communiquer ;
- assurer l'information et rassurer les habitants.

La charte zéro pesticide

L'association LNE s'engage à :

- 1. Aider** les communes à la mise au point du plan de réduction des pesticides
- 2. Former** sur le plan théorique et pratique les agents communaux
- 3. Organiser le suivi des opérations**
- 4. Communiquer** vers les habitants
- 5. Sensibiliser** les scolaires
- 6. Valoriser** la démarche de la commune signataire

le nouvel Orléans me sourit

M. THOMAS – *L'association Loiret Nature Environnement s'engage également à :*

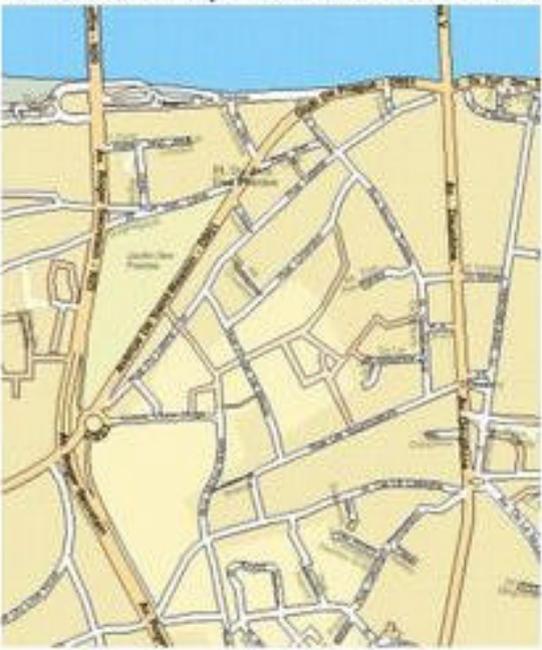
- *aider les communes à la mise en place du plan de réduction des produits phytosanitaires ;*
- *participer à la formation théorique et pratique des agents communaux pour qu'ils puissent notamment répondre aux questions qui leur seront posées par les riverains ;*
- *assurer le suivi des opérations ;*
- *apporter une aide pour la communication ;*
- *sensibiliser le public scolaire ;*
- *valoriser la démarche de la Ville d'Orléans.*

VILLE D'ORLÉANS

SAINT-MARCEAU

Secteur délimité par avenue Roger Secretain, rue de la cigogne, avenue Dauphine, bords de Loire

Le secteur pilote



le nouvel Orléans me sourit



M. THOMAS – Lors d'une réunion avec les différents responsables élus de quartier, nous avons choisi le secteur de Saint-Marceau pour être le secteur expérimental.

Il est délimité à l'ouest par l'avenue Roger Secrétain, au sud par la rue de la Cigogne, à l'est par l'avenue Dauphine et au nord par les bords de Loire. Le secteur est intéressant parce qu'il comporte à la fois de la voirie, un cimetière et des zones d'habitat collectif et individuel.



M. THOMAS – *Donc les herbes folles participent elles aussi à la biodiversité. L'objectif du travail va être de faire accepter les plantes adventices aux habitants.*

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la Charte « Zéro pesticides » ainsi que les termes de la convention de partenariat à passer avec l'association Loiret Nature Environnement pour une durée de 3 ans, de 2009 à 2011. Le coût de ce partenariat s'élèvera à 46 678 € dont la moitié revient à la charge de la Ville.

M. le Maire – *Merci. Y a-t-il des interventions ? M. GRAND.*

M. GRAND – *Je me félicite évidemment de cette signature en particulier avec Loiret Nature Environnement. J'aimerais simplement, contrairement à ce qui a été fait là, qu'on n'oppose pas systématiquement le financier et l'environnemental. En particulier, lorsqu'on parlait tout à l'heure de l'éradication des herbes folles par la flamme ou la vapeur, il faut bien être conscient aujourd'hui que même si on ne peut évidemment pas le chiffrer, il y a un impact environnemental très important par l'utilisation de tout ce qui est pesticides, herbicides et autres. J'aimerais savoir par exemple ce que coûte aujourd'hui le traitement des cancers générés par les différents produits phytosanitaires. Merci.*

Mme d'AUX – *Je suis vraiment très contente que cette délibération se concrétise parce*

qu'on avait vraiment essayé de faire avancer les choses à la fin du mandat précédent. Et là, cela va prendre une ampleur plus officielle et donc plus importante. Une expérimentation avait été faite dans le quartier de la Barrière Saint-Marc et on s'était rendu compte que malgré l'invitation faite aux habitants de venir à une réunion, personne n'était venu parce qu'ils n'étaient pas concernés. Donc, je pense que, outre le fait que tous les médias en parlent de plus en plus, les gens vont se sentir plus concernés. En plus, la signature de cette charte avec Loiret Nature Environnement va nous donner des moyens et on met aussi plus de moyens financiers pour que les habitants comprennent qu'il faut avoir une autre philosophie. De notre côté, il faut qu'on prenne aussi cette philosophie dans la conception de nos espaces publics car en les concevant mieux, on peut faciliter davantage ce zéro pesticides.

M. le Maire – *Je donne maintenant la parole à Mme de QUATREBARBES et ensuite à Mme CUGNY-SEGUIN pour conclure.*

Mme de QUATREBARBES – *Merci M. le Maire. D'abord, je voudrais remercier Gérard GAINIER parce qu'il a accepté dans son quartier à Saint-Marceau que l'on fasse cette expérience des « herbes folles ».*

D'autre part, je voudrais dire aussi avec mon œil « espaces verts » qu'il va y avoir un gros travail de communication. Il est vrai que les herbes folles, c'est magnifique sur l'écran. Il y a des boutons d'or, c'est joli, mais il va falloir que les habitants comprennent et acceptent petit à petit que sur les trottoirs ou dans les venelles, on puisse avoir effectivement des adventices. Mais, cela va se faire dans le temps et certainement pas en quelques mois. Merci.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je remercie M. GRAND d'avoir soulevé le problème du coût écologique, si j'ose dire, des pesticides. En effet, il faut savoir que les pesticides et en particulier les herbicides sont parmi les pesticides les plus redoutables pour l'environnement parce qu'ils sont extrêmement solubles. En plus, quand ils sont utilisés dans une ville, les sols ne les dégradent pas. Parmi les molécules que l'on retrouve dans les eaux superficielles, il y a deux herbicides :*

- l'acide aminométhylphosphonique (AMPA) ;*
- le glyphosate ;*

et donc lutter contre l'usage des herbicides, cela a un vrai impact environnemental.

Cet impact environnemental n'est pas souvent chiffré parce qu'on ne sait pas le chiffrer, mais de fait, il est très fort.

Ensuite, il y aura effectivement un travail très important à faire auprès des habitants, mais en même temps, je dirais attention de ne pas faire naître des craintes que n'ont pas les habitants. En France, quand on interroge la population sur les dangers qui existent dans l'environnement, les pesticides sont souvent parmi les premiers éléments mentionnés. Donc, il y a vraiment une réelle sensibilisation des habitants par rapport aux pesticides.

Je pense effectivement que ces craintes notamment par rapport à la notion de santé-environnement pourront nous aider et très sincèrement, je crains que nous, en tant que techniciens, on ait plus de craintes que la population pourra en avoir. En effet, il faut peut-être penser que les habitants ont avancé sur le chemin d'une ville plus durable et que ce travail là a déjà été amorcé.

M. le Maire – *Personnellement, je partage assez ce point de vue. La Direction des Espaces Verts a une compétence forte en la matière, comme en règle générale, mais elle sait faire.*

Pour répondre à M. GRAND, je suis d'accord avec vous sur le fond. Mais comme l'a dit M. THOMAS, lorsqu'on multiplie par quatre le coût, il y a un moment où on fait un « gloup ». Et là en plus, on induit des dépenses supplémentaires parce qu'il faut des équipes et des matériels en plus. A un moment, il y a une question d'équilibre et d'ajustements à trouver. Cela ne veut pas dire que le désherbage thermique ne sera jamais fait, mais comme l'a rappelé Mme d'AUX, on avait mené cette expérimentation et on a été un petit peu déçu. Moi, j'espérais que cela marche bien, mais pas à ce coût. Dans certains cas aussi, le désherbage – enfin je ne vais pas me lancer parce que c'est vrai qu'il est tard et vous n'avez pas envie ... -

(réactions dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Donc on va parler entre M. GRAND, Mme CUGNY-SEGUIN, M. THOMAS et les autres, vous pouvez aller vous promener !*

Plus sérieusement, le désherbage thermique pose aussi d'autres types de problèmes et je parle sous le contrôle de M. FLEURY notamment, mais quand il finit par chauffer les sols, finalement il encourage la levée des graines et donc cela dépend des sols où on le fait. Si c'est sur un trottoir où il y a la plante dans une interstice, là le désherbage thermique ne pose pas de problème, mais si c'est sur des espaces en terre ou en sable et que cela permet à la graine de lever, on va être dans un cercle vicieux où il va falloir passer de plus en plus fréquemment. Il faut donc adapter les solutions aux conditions d'utilisation.

Ceci étant, je vous remercie ce soir car c'était un engagement que nous avons pris, que j'avais rappelé notamment à Loiret Nature Environnement récemment lors d'une conférence fort intéressante d'Allain BOUGRAIN DUBOURG, Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux au Muséum. Donc nous allons pouvoir lui dire que c'est chose faite.

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« I. PREAMBULE

La France, avec plus de 76 000 tonnes de matières actives pesticides (substances incluant les herbicides, fongicides, insecticides) utilisées chaque année, se situe au premier rang des utilisateurs européens et au troisième rang au niveau mondial.

Pour la Ville, les pollutions liées à l'utilisation des pesticides constituent, en complément des aspects liés à la santé, un enjeu majeur vis-à-vis de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. C'est en effet pour traiter des pollutions ponctuelles mais récurrentes des eaux souterraines par ces substances chimiques que des systèmes d'ultrafiltration couplés à du charbon actif ont été installés à l'usine de traitement du Val (coût de plus de 10 000 000 €). C'est également pour anticiper au mieux ce type de pollution qu'une convention tripartite avec la chambre d'Agriculture du Loiret et la Lyonnaise des Eaux France est en place depuis plusieurs années.

Compte tenu de ces enjeux et du fait que la Ville est, de part ses activités, utilisatrice de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, de la voirie, des cimetières, il est important de s'engager dans une démarche plus exemplaire, en mettant en œuvre les actions suivantes de l'Agenda 21 :

- minimiser autant que possible l'usage par la Ville de produits phytosanitaires et investir dans des moyens plus écologiques pour désherber (actions 60 et 61) ;
- sensibiliser les riverains aux herbes adventices pas forcément inutiles, et favoriser dans les espaces publics une nature spontanée plutôt que maîtrisée (action 71).

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le projet de loi du Grenelle de l'Environnement qui précise dans l'article 33 (chapitre 1^{er}-environnement santé, titre III-Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets) que l'interdiction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et biocides contenant des substances classées comme extrêmement préoccupantes pour la santé est prévue pour les usages non professionnels ainsi que dans les lieux publics, sauf dérogation exceptionnelle.

II. PROPOSITIONS D' ACTIONS

Afin d'impacter significativement l'environnement et la santé, seule une démarche de non utilisation des produits phytosanitaires a du sens. Ce postulat a, dans un souci de maîtrise des coûts, deux incidences :

- travail en interne, comme auprès de la population, à l'acceptation du végétal spontané en milieu urbain ;
- là où l'acceptation est délicate, mise en œuvre de techniques alternatives au désherbage chimique à étudier.

Les techniques alternatives, qu'elles soient manuelles, mécaniques ou thermiques ne peuvent se substituer totalement aux techniques chimiques. Elles ne permettent pas à moyens humains et financiers constants d'obtenir le même niveau d'entretien de l'espace public. C'est pour cette raison qu'il est indispensable d'augmenter notre tolérance collective à la présence du végétal dans la ville quelle que soit ces formes d'expression. En portant un regard différent sur cette nature, la Ville fait également un pas de plus vers la préservation de la biodiversité.

En supprimant à terme l'utilisation des produits phytosanitaires, la Ville participera à l'amélioration de la qualité de l'environnement, qu'il s'agisse de l'air, du sol, des eaux, et contribuera également à la préservation du capital santé de la population.

III. MODALITES POUR Y PARVENIR

L'association Loiret Nature Environnement (L.N.E.) en lien avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (F.R.E.D.O.N.) et l'association des Jardiniers de France propose d'accompagner la Ville dans cette démarche au travers de la «Charte Zéro Pesticides dans nos villes et villages » et de la signature d'une convention de partenariat.

La signature de cette charte implique pour la Ville de :

- définir un quartier pilote sur lequel la démarche d'acceptation du végétal est développée et le cas échéant les techniques alternatives seront expérimentées ;
- renoncer progressivement sur toute l'emprise communale à l'usage des produits phytosanitaires ;
- former le personnel communal aux nouvelles techniques ;
- réaliser un bilan annuel des pesticides encore employés et le communiquer ;
- assurer l'information des administrés.

En contre partie et moyennant une participation financière, L.N.E. s'engage à :

- aider la Ville à la mise au point du plan de réduction des pesticides ;
- former sur le plan théorique et pratique les agents communaux concernés ;
- organiser le suivi des opérations ;
- communiquer vers le grand public et sensibiliser les scolaires ;
- valoriser la démarche de la Ville.

Il est proposé de travailler dans un premier temps sur trois ans de 2009 à 2011. Les coûts induits pour accompagner la Ville dans cette démarche ont été estimés à 46 878 €. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne apporte son concours à hauteur de 30 % et Loiret Nature Environnement à hauteur de 20 %, les 50 % restants sont à la charge de la Ville.

Concernant le quartier pilote, l'analyse de différentes données liées à l'environnement, l'aménagement et la population permet de proposer dans le quartier Saint-Marceau, le secteur délimité par l'avenue Roger Secrétain, la rue de la Cigogne, l'avenue Dauphine et les bords de Loire.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la Charte « Zéro Pesticides dans nos villes et nos villages » ainsi que les termes de la convention de partenariat à passer avec l'association Loiret Nature Environnement ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville la charte ainsi que la convention ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, chapitre 65, fonction 830, article 65748, T.S. 121. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – Encouragement de la Ville pour des actions menées en faveur de l'environnement.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je vous propose d'attribuer des subventions pour deux associations :*

- *une action en faveur de la sensibilisation aux énergies renouvelables ;*
- *une action dans le cadre du Printemps de l'Environnement.*

M. GRAND – *Il y a quelques mois, j'évoquais au sein de cette commission la faiblesse des subventions attribuées au niveau de l'environnement et du développement durable. J'aimerais simplement signaler qu'on trouve quand même le moyen de rendre 3 000 € au budget, alors qu'on a diminué en début d'année les subventions à certaines associations. Je trouve que c'est vraiment dommage aujourd'hui de ne pas avoir pu distribuer ces 3 000 €.*

M. le Maire – *Mme CUGNY-SEGUIN pour répondre.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Effectivement, on aurait peut-être pu les distribuer, mais je pense que l'argent que l'on n'a pas distribué, on ne l'a pas fait parce qu'il n'y a pas eu d'actions qui étaient vraiment importantes. En général, on apporte la somme qui doit être apportée. Et quand on peut être généreux, on l'est. Je ne crois pas qu'il y ait eu de réductions majeures et toutes les grandes actions portées par les associations ont été accompagnées. L'année prochaine, on va essayer de travailler de manière plus approfondie avec les associations, et notamment essayer de voir si on ne peut pas établir des conventions pluriannuelles pour avoir un vrai travail sur les actions portées par le milieu associatif.*

Par exemple, je signale le refus d'une subvention à l'association Tremplin suite à un rendez-vous que j'ai eu avec cette association. Finalement, ils ont trouvé que c'était peut-être plus intéressant de mieux réfléchir et de mieux élaborer leur projet pour l'année prochaine, et ils étaient très intéressés pour porter un vrai projet plus important. Donc, je pense qu'il vaut mieux travailler en qualité qu'en quantité.

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs organismes sollicitent le soutien de la Ville pour la réalisation de leurs projets.

Après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution des subventions suivantes :

NOM DE L'ORGANISME	OBJET DE LA DEMANDE	Montant des subventions (en €)
L.E.P. Sainte-Croix-Saint-Euverte	Sortie d'une classe le 11 et 12 février 2009 en Lorraine basée sur les énergies renouvelables : un parc éolien, une ferme de méthanisation, une scierie hydraulique et une chaufferie solaire.	750
Amitiés Argonne	Participation financière aux différents ateliers liés à la protection et la découverte de l'environnement pour les enfants et habitants du quartier de l'Argonne, dans le cadre du Printemps de l'Environnement en juin 2008. (2 000 visiteurs).	1 500
	TOTAL	2 250

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, article 65748, T.S. 121. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ESPACES PUBLICS

N° 37 – C.L.E.O. Enfouissement des réseaux. Coordination des travaux. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et E.R.D.F.

Mme de QUATREBARBES – *Les cinq délibérations qui viennent ne sont pas anodines puisque, comme l'a souligné M. MARTIN, cela fait partie des grands projets en matière d'investissement.*

Dans l'immédiat, il s'agit d'approuver la convention à passer avec l'AgglO et E.R.D.F. concernant la coordination des travaux pour l'enfouissement des réseaux dans le cadre de la réalisation de C.L.E.O.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 12 juillet 2005, la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » maître d'ouvrage, a décidé la réalisation d'une seconde ligne de tramway.

Cette seconde ligne de tramway emprunte la voirie d'intérêt communautaire dont la gestion est assurée par la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire », et à ce titre, celle-ci exerce le pouvoir de coordination des chantiers. En revanche, les maires des communes concernées, conservent le pouvoir de police et de permission de voirie, et notamment la coordination des travaux sur le domaine public de voirie au sens des dispositions de l'article L. 115-1 du Code de la Voirie Routière.

La réalisation des travaux nécessite qu'il soit procédé à la modification ou au déplacement d'une partie des réseaux de communications électroniques enterrés afin de les rendre compatibles avec :

- la réalisation de la plate-forme du tramway et de ses équipements nécessaires à son fonctionnement,
- les aménagements de voirie liés à la réalisation du tramway.

La Ville souhaite profiter des travaux de voirie pour procéder à l'enfouissement de l'ensemble du réseau aérien concerné par le trajet.

Aussi, la Ville, la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire », et Electricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.), se sont rapprochés et on convenu d'établir une convention traduisant leur accord sur les modalités de réalisation des travaux : le respect des rôles de chacun, la coordination des travaux entre maîtres d'ouvrage, les responsabilités réciproques.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » et E.R.D.F., relative à la coordination des travaux d'enfouissement des réseaux dans le cadre de la réalisation de la seconde ligne de tramway ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 – C.L.E.O. Enfouissement des réseaux. Délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage. Approbation d'une convention à passer avec E.R.D.F.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

«Electricité de France (E.D.F.) et la Ville ont signé, le 10 février 1993, une convention de concession et un cahier des charges pour la distribution publique d'énergie électrique sur le territoire de la commune d'Orléans.

En vertu de l'article 23 de la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, les droits et obligations relatifs à l'activité du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité confiés initialement à E.D.F. en qualité de concessionnaire ont été repris par Electricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.).

En application de ce cahier des charges de concession, E.R.D.F. assure désormais la construction, l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique, à l'exception des travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement dont la maîtrise d'ouvrage appartient à la Ville, conformément à l'article 8 paragraphe 1 de ce document.

Dans le cadre de la construction de la seconde ligne du tramway orléanais (Projet C.L.E.O.), le concessionnaire E.R.D.F. va procéder à de nombreux déplacements d'ouvrages de distribution publique d'énergie électrique sur le domaine public routier pour permettre la réalisation du site propre du tramway et des accessoires indispensables à son bon fonctionnement.

Dans ce contexte, la Ville a sollicité E.R.D.F. pour qu'il réalise en ses lieux et place les travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement, dont l'enfouissement des réseaux dans le périmètre de la construction de la seconde ligne de tramway. La participation financière de la Ville sera de 669 500 € sur un montant de travaux estimé de 1 041 000 €.

Il apparaît en effet plus cohérent que l'ensemble des travaux de déplacements et de modifications des ouvrages électriques, résultant de la création du site propre réservé à la circulation du tramway, soit réalisé par un maître d'ouvrage unique.

E.R.D.F. a accepté cette délégation de maîtrise d'ouvrage sous réserve qu'elle soit temporaire et limitée à la seule réalisation de la ligne n° 2 du tramway dans la Ville. Une rémunération de 57 000 € sera versée par la Ville à E.R.D.F. pour couvrir ces frais.

Aussi, la Ville et E.R.D.F. se sont rapprochés et ont convenu d'établir une convention définissant les modalités techniques et financières de la délégation par la Ville à E.R.D.F. de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement, dans le cadre de la construction de la seconde ligne du tramway orléanais (projet C.L.E.O.) sur le territoire de la Ville.

La présente convention est conclue pour la durée de la construction de la seconde ligne de tramway.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec E.R.D.F. relative à la délégation par la Ville à E.R.D.F. de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement, dans le cadre de la construction de la seconde ligne du tramway orléanais (projet C.L.E.O.) sur le territoire de la ville d'Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville.

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 822, articles 2315 et 2031, opération 07A0361, T.S. 82 et les recettes sur les crédits inscrits fonction 822, article 1328, opération 07A0361, T.S. 810. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 39 – C.L.E.O. Enfouissement des réseaux. Participations financières. Approbation d'une convention à passer avec France Télécom.

Mme de QUATREBARBES – *Toujours dans le cadre de la construction de C.L.E.O., France Télécom va procéder au remplacement des lignes aériennes par des lignes souterraines sur le domaine public.*

A cet effet, une convention a été préparée entre la Ville et France Télécom pour fixer la participation financière. Le montant des travaux pris en charge par la Ville sera de 150 446 €. Dans ces conditions, il est proposé d'approuver cette convention.

M. CARRE – *On voit que toutes ces sommes commencent à s'accumuler pour la Ville, je tiens à le préciser car ce sont des montants tout de même importants.*

Mme de QUATREBARBES – *On arrive à 2 500 000 € à la fin de ces délibérations.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la construction de la seconde ligne du tramway orléanais (Projet C.L.E.O.), le concessionnaire France Télécom va procéder au remplacement de lignes aériennes par des lignes souterraines sur le domaine public routier pour permettre la réalisation du site propre du tramway.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre des travaux pré-cités, les infrastructures communes de génie civil créées par la collectivité territoriale ou l'établissement précité lui appartiennent. L'opérateur de communications électroniques prend à sa charge les coûts de dépose, de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements de communications électroniques incluant les câbles, les fourreaux et les chambres de tirage, y compris les coûts d'études et d'ingénierie correspondants. Il prend à sa charge l'entretien de ses équipements.

A cet effet, une convention a été préparée entre la Ville et France Télécom pour fixer la participation financière de celui-ci sur la base des principes énoncés ci-dessus.

La Ville prendra en charge la totalité du coût de réalisation de la tranchée aménagée et des infrastructures communes de génie civil, ainsi que les dépenses des installations de communications électroniques. Les dépenses d'études et de réalisation des travaux de câblage sont réparties comme suit : 60 % à la charge de la Ville et 40 % à la charge de l'opérateur. Le montant des travaux pris en charge par la Ville sera de 150 446 € sur un total de 192 475 €.

La présente convention est conclue pour la durée de la construction de la seconde ligne de tramway.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention relative aux travaux d'enfouissement des réseaux dans le cadre de la réalisation de la seconde ligne de tramway à passer avec France Télécom, afin de définir les participations financières de chacune des parties à ces travaux ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 822, articles 2315 et 2031, opération 07A0361, T.S. 810 et les recettes sur les crédits inscrits fonction 822, article 1328, opération 07A0361, T.S. 810. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – C.L.E.O. Enfouissement des réseaux. Coordination des travaux. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » et France Télécom.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 12 juillet 2005, la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire », maître d'ouvrage, a décidé la réalisation d'une seconde ligne de tramway.

Cette seconde ligne de tramway emprunte la voirie d'intérêt communautaire dont la gestion est assurée par la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » et à ce titre, celle-ci exerce le pouvoir de coordination des chantiers. Les maires des communes concernées, en revanche, conservent le pouvoir de police et de permission de voirie, et notamment la coordination des travaux sur le domaine public de voirie au sens des dispositions de l'article L. 115-1 du Code de la Voirie Routière.

La réalisation des travaux nécessite qu'il soit procédé à la modification ou au déplacement d'une partie des réseaux de communications électroniques enterrés afin de les rendre compatibles avec :

- la réalisation de la plate-forme du tramway et de ses équipements nécessaires à son fonctionnement,
- les aménagements de voirie liés à la réalisation du tramway.

La Ville souhaite profiter des travaux de voirie pour procéder à l'enfouissement de l'ensemble du réseau aérien concerné par le trajet.

Aussi, la Ville, la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » et France Télécom se sont rapprochés et ont convenu d'établir une convention traduisant leur accord sur les modalités de réalisation des travaux : le respect des rôles de chacun, la coordination des travaux entre maîtres d'ouvrage, les responsabilités réciproques.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » et France Télécom relative à l'organisation des travaux d'enfouissement des réseaux dans le cadre de la réalisation de la seconde ligne de tramway ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – C.L.E.O. Enfouissement des réseaux. Coordination des travaux. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et Numéricâble.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 12 juillet 2005, la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire », maître d'ouvrage, a décidé la réalisation d'une seconde ligne de tramway.

Cette seconde ligne de tramway emprunte la voirie d'intérêt communautaire dont la gestion est assurée par la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire », et à ce titre, celle-ci exerce le pouvoir de coordination des chantiers. En revanche, les maires des communes concernées conservent le pouvoir de police et de permission de voirie, et notamment la coordination des travaux sur le domaine public de voirie au sens des dispositions de l'article L. 115-1 du Code de la Voirie Routière.

La réalisation des travaux nécessite qu'il soit procédé à la modification ou au déplacement d'une partie des réseaux de vidéo-communication enterrés afin de les rendre compatibles avec :

- la réalisation de la plate-forme du tramway et de ses équipements nécessaires à son fonctionnement,
- les aménagements de voirie liés à la réalisation du tramway.

La Ville souhaite profiter des travaux de voirie pour procéder à l'enfouissement de l'ensemble du réseau aérien concerné par le trajet.

Aussi, la Ville, la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire », et NUMERICABLE, se sont rapprochés et ont convenu d'établir une convention traduisant leur accord sur les modalités de réalisation des travaux : le respect des rôles de chacun, la coordination des travaux entre maîtres d'ouvrage, les responsabilités réciproques.

L'ensemble des travaux sera pris en charge par la Ville pour un montant estimé de 1 690 000 €.

La présente convention est conclue pour la durée de la construction de la seconde ligne de tramway.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire », et NUMERICABLE, relative à la coordination des travaux d'enfouissement du réseau de vidéo-communication dans le cadre de la réalisation de la seconde ligne de tramway ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 2315, opération 07A0361, T.S. 930. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 42 – Rue Joseph Leroy. Convention relative à des travaux de voirie. Approbation d'un avenant à passer avec la ville de Fleury-les-Aubrais.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après concertation entre les communes de Fleury-les-Aubrais et Orléans, il a été décidé la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux aériens et de réfection globale de la voirie de la rue Joseph Leroy, mitoyenne entre les deux villes.

A cet effet, une convention a été signée le 27 février 2008 définissant les modalités techniques, administratives et financières des travaux à réaliser.

L'article 4 prévoit que la ville de Fleury-les-Aubrais facturera 50 % des travaux des lots n° 1, 2 et 3 et 100 % du lot n° 4 à la ville d'Orléans sur la présentation du décompte définitif des travaux.

Par ailleurs, pour les travaux d'enfouissement de réseaux payés à 85 % par le Département du Loiret, 50 % des 15 % restants seront à la charge de la ville d'Orléans sur présentation du décompte définitif des travaux.

Considérant l'état d'avancement des travaux, les deux communes souhaitent pouvoir procéder aux premières opérations comptables sans attendre l'édition du décompte définitif des travaux.

Aussi, un avenant modifiant les modalités de remboursement de la ville d'Orléans à la ville de Fleury-les-Aubrais a été préparé.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant à la convention relative aux travaux de voirie rue Joseph Leroy, à passer avec la Ville de Fleury-les-Aubrais, afin de modifier les modalités de remboursement de la ville d'Orléans à la ville de Fleury-les-Aubrais ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 822, article 20414, opération 07A032, T.S. 810.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – Place Saint-Laurent. Réalisation d'un diagnostic archéologique. Approbation d'une convention à passer avec l'I.N.R.A.P.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Sur la base d'un programme défini en concertation avec les riverains, dans le courant de l'année 2007, la Ville a engagé un projet de réaménagement de la Place Saint-Laurent.

Dans le cadre des travaux projetés, il est nécessaire de procéder à un diagnostic d'archéologie préventive, prescrit par arrêté de M. le Préfet de Région en date du 16 juin 2008, étant souligné que ce site pourrait contenir des vestiges de toutes périodes et de toutes natures.

Ce diagnostic doit intervenir préalablement aux interventions de terrassements profonds sur l'emprise des travaux, et se compose d'une phase de terrain nécessitant la réalisation de tranchées exploratoires début 2009, ainsi que d'une phase d'études avec l'élaboration d'un rapport scientifique. Le résultat de ce diagnostic permettra à l'Etat de se prononcer sur la mise en œuvre ou non d'une campagne de fouilles.

Une convention doit par conséquent être signée entre la Ville et l'Institut de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P.), afin de définir les conditions d'intervention de cet organisme durant la période de diagnostic qui pourrait intervenir pour une durée de sept jours à partir du 13 janvier 2009.

Selon les dispositions de la loi n° 2004-804 relative au soutien à la consommation et à l'investissement (article 17), et compte tenu de la surface limitée de l'opération, la Ville n'est pas assujettie, au titre des travaux d'aménagement prévus, au versement de la redevance d'archéologie préventive.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'Institut de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P.) définissant les engagements respectifs des parties pour la réalisation du diagnostic archéologique sur le site de la place Saint-Laurent ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville et pour accomplir les formalités nécessaires relatives à cette opération. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 44 – Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Création et aménagement de jardins. Versement d'une subvention par la Région. Approbation d'un avenant.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Au titre de la promotion et de la rénovation du Parc Floral, une convention relative au versement, par la Région, d'une subvention de 152 500 € H.T pour les travaux des Jardin Tunnel, Jardin Prairie et Jardin d'Iris a été approuvée par délibération en date du 24 novembre 2006.

Le versement de cette aide financière a fait l'objet d'un premier acompte de 50 % à la signature de cette convention, le solde devant intervenir à la fin des travaux et au plus tard le 30 juin 2010.

La Région Centre vient d'informer la Ville qu'elle souhaitait modifier le calendrier de versement du solde de cette aide qui interviendrait par anticipation et avant la fin des travaux. Un avenant correspondant à cette modification de calendrier de versement a donc été rédigé par la Région.

Ainsi, le versement interviendra dès la signature de cet avenant par la Ville qui devra, par la suite, fournir un décompte définitif des travaux réalisés. Dans l'hypothèse où les travaux ne seraient pas tous réalisés, la Région réduira au prorata le montant de la subvention et exigera le remboursement du trop perçu.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant à la convention, à passer avec la Région Centre relatif aux nouvelles modalités de versement de la subvention accordée par la Région dans le cadre de l'aménagement de jardins au Parc Floral ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

TOURISME - RELATIONS PUBLIQUES

N° 45 – Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs organismes ou associations sollicitent le soutien de la Ville pour la réalisation de leurs projets.

Après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs indiqués dans le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonctions 041, 043 et 044, articles 65748 et 6714, T.S. 252.

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/bourse (en €)	
		2007	2008
Ecole Elémentaire Jean Zay	Aide à l'organisation d'actions éducatives européennes sur la période septembre/décembre 2008 dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne.	-	500
Lycée Professionnel Paul Gauguin	Aide à l'organisation d'un voyage pédagogique des élèves de 1 ^{ère} année de baccalauréat professionnel « services de proximité et vie locale » du Lycée professionnel Paul Gauguin à Berlin, en mars et avril prochains, sur le thème : à la rencontre de Berlin, capitale européenne, épiceutre de la culture européenne.	-	800
TOTAL		-	1 300

ADOPTE A L'UNANIMITE

COMMERCE

N° 46 – 86, 88, rue des Carmes. Espaces commerciaux. Travaux d'aménagement. Approbation d'avenants.

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par marchés n° 08-085 et 08-087 notifiés le 22 septembre 2007, la Ville a confié aux entreprises TATANGELO et ISI ELEC , les lots Plâtrerie/ Isolation et Electricité relatifs aux travaux d'aménagement de deux espaces commerciaux situés 86, 88, rue des Carmes.

En cours d'exécution du marché, des modifications au programme initial de travaux ont nécessité des adaptations. En particulier, un local poubelle destiné au logement du 1^{er} étage a dû être créé et l'alimentation électrique d'un commerce a dû être modifiée en courant triphasé afin de permettre le fonctionnement des machines du futur utilisateur.

Ces modifications entraînent une plus value :

- de 2 311,90 € T.T.C. pour le lot n° 5 Plâtrerie/Isolation,
- de 2 232,22 € T.T.C. pour le lot n° 8 Electricité.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres du 19 novembre 2008, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au lot n° 5 - Plâtrerie/Isolation relatif aux travaux d'aménagement de deux espaces commerciaux sis 86, 88, rue des Carmes, à passer avec l'entreprise TATANGELO – R.N. 7, la Commodité - 45700 SOLTERRE, en plus value de 2 311,90 € T.T.C., ce qui porte le montant de ce marché à 46 687,60 € T.T.C. ;

2°) approuver l'avenant n° 1 au lot n° 8 – Electricité, relatif aux travaux d'aménagement de deux espaces commerciaux sis 86, 88, rue des Carmes à passer avec l'entreprise ISI ELEC – 5, impasse de la Garenne - 45550 SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL, en plus value de 2232,22 € T.T.C., ce qui porte le montant de ce marché à 18 923,30 € T.T.C. ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits avenants au nom de la Ville ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 824, article 2315, opération 10a475, T.S. 800. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 47 – Association des Vitrites d'Orléans. Animations des fêtes de fin d'année. Attribution d'une subvention exceptionnelle.

M. FOUSSIER – *Il s'agit de répondre à une demande de l'association des Vitrites d'Orléans qui, je le rappelle, compte aujourd'hui 400 adhérents et qui est partenaire de la Ville dans de nombreuses manifestations. Elle souhaite s'associer aux décorations de la Ville et aux illuminations de fin d'année. Par rapport à un devis de 14 324 €, elle demande une subvention exceptionnelle de 5 000 €.*

M. LEBRUN – *Nous voterons contre puisqu'on avait dit la dernière fois que cette association avait déjà été attributaire d'autres subventions.*

Je suis pour le développement du commerce et j'en côtoie tous les jours, mais je ne suis pas convaincu qu'avec les subventions, cela aide beaucoup. On augmente les subventions, mais il n'y a pas plus de clientèle. Je suis donc sceptique.

M. le Maire – *Je vais reprendre votre argumentaire à d'autres occasions, M. LEBRUN.*

(rires).

M. le Maire – *Je vais le reprendre pour les subventions au secteur social. Ce n'est pas parce qu'on donne plus ... mais faites attention tout de même à ce que vous dites là !*

M. LEBRUN – *Je voterai pour la subvention évoquée dans la délibération suivante en souhaitant que l'on fasse en sorte qu'il y ait des commerçants dans le centre commercial de la Bolière.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Association des Vitrites d'Orléans comptant 400 adhérents au sein des commerçants du centre-ville est un acteur majeur pour la dynamisation du centre-ville et du partenariat avec les commerçants.

En 2008, l'association a organisé ou été partenaire de la Ville dans de nombreuses manifestations telles que le Festival de Léo, la Braderie, Vitrites en fleurs, le Défilé de mode... Ces animations sont nécessaires pour les commerçants et permettent une fréquentation accrue du chaland dans le centre-ville.

Consciente de la volonté de la Ville d'animer les rues commerçantes durant des fêtes de fin d'année, l'Association des Vitrites d'Orléans souhaite s'associer une nouvelle fois à la Ville par la mise en place par ses adhérents de décorations de Noël dans leur vitrine afin de compléter l'ambiance de Noël que la Ville met en place par des animations et des illuminations.

Pour cela, les Vitrites d'Orléans commanderait les décorations sous forme de couronnes de Noël qu'elle distribuerait aux adhérents qui le souhaitent. Le montant de ces décorations de Noël est estimé à 14 324 € T.T.C.

Il est demandé à la Ville de participer à cette opération par l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 5 000 €.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'Association des Vitrites d'Orléans, au titre des animations pour les fêtes de fin d'année ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer, au nom de la Ville, tous les documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ;

3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 94, article 65748, T.S. 751. »

ADOPTE PAR 53 VOIX CONTRE 2.

N° 48 – Association Bolière Grand Quartier. Animations des fêtes de fin d'année. Attribution d'une subvention.

M. FOUSSIER – *Toujours dans le cadre des animations de fin d'année et suite aux différentes rencontres que j'ai eues avec certains commerçants, il leur a été demandé de réveiller leur association et de faire un effort dans la décoration du centre commercial afin d'attirer du monde. Même si cela ne fait pas du chiffre d'affaires en plus, c'est beaucoup plus agréable et plus accueillant lorsqu'on est dans un environnement décoré et illuminé. C'est d'ailleurs quelque chose de très fort en cette période de conjoncture difficile.*

Sur une dépense estimée à 2 500 €, il vous est proposé de lui accorder 1 200 €, c'est-à-dire pratiquement 50 % de la dépense.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *J'interviens pour remercier cet effort parce que, comme vous le savez, ce centre commercial est actuellement dans une situation difficile. L'agence bancaire est déjà partie et on n'a donc plus de distributeurs de billets.*

Cependant, nous bénéficions de jolies décorations pour la fin de l'année et c'est vrai que psychologiquement c'est bien. En revanche, on est toujours dans l'attente de nouvelles de l'enseigne qui viendra remplacer Champion. Avez-vous d'autres informations à nous donner, M. FOUSSIER ?

M. FOUSSIER – *Le dossier suit son cours.*

(sourires dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Nous espérons, mais vous savez, il faut toujours être très prudent dans ce genre de situation et si je faisais une annonce qui ne soit pas suivi d'effet, vous pourriez, à juste titre, me le reprocher. Cependant, je peux vous dire qu'on est particulièrement actif sur le sujet et qu'on espère bien trouver une solution. Voilà ce que je peux dire aujourd'hui. M. LANGUERRE espère aussi trouver une solution.*

M. LANGUERRE – *Bien sûr, nous l'espérons tous et nous gardons l'espoir. Je dois dire que le versement de cette subvention est la réactivation de l'association Bolière Grand Quartier qui était quelque peu endormie et qui se réveille. C'est une bonne chose. Notre objectif est de redynamiser ensemble, commerçants et propriétaires, la galerie qui en a bien besoin. Donc, gardons l'espoir et je crois que tout le monde y travaille et va dans le même sens.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis la fermeture du magasin Champion en octobre dernier, les commerçants du Centre commercial La Bolière souffrent d'une perte de clientèle et ont donc décidé, à la demande de la Ville, de donner un nouveau souffle à l'Association Bolière Grand Quartier créée en 2000.

Ainsi, afin d'animer le Centre Commercial durant la période des fêtes de fin d'année, l'Association souhaite le décorer et l'égayer afin de créer une véritable animation moderne et dynamique susceptible d'attirer le chaland.

Pour cela, les commerçants souhaitent mettre en place des décorations de Noël dans leurs commerces et dans le Centre Commercial.

Durant cette période festive indispensable pour les commerçants, l'association demande le soutien de la Ville, fortement impliquée dans la dynamisation et la valorisation de ses quartiers.

Le montant des dépenses est estimé à 2 500 €.

Il est demandé à la Ville de participer à cette animation à hauteur de 1 200 €.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'Association des Commerçants la Bolière Grand Quartier, dans le cadre d'animations des fêtes de fin d'année ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer, au nom de la Ville, tous les documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ;

3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 94, article 65748, T.S. 751. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 49 – F.I.S.A.C. Centre-Ville 2004/2008. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution de subventions. Approbation de conventions.

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C) Centre-Ville, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars 2005 et du 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville.

Dans ces conditions, les dossiers des établissements Bar Le Châtelet situé 25, place du Châtelet, L'Institut situé 3, rue du Colombier, Au Bon Marché situé 12, place du Châtelet, Audio 2000 situé 97, rue Bannier et Les Cafés d'Eric situé 2, rue du Chariot remplissent les conditions d'éligibilité qui ont été validées récemment par les services de l'Etat (co-financeurs de la subvention à hauteur de 50 %).

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec les pétitionnaires éligibles au titre du F.I.S.A.C. pour la rénovation de leurs devantures et enseignes ;

2°) décider de l'octroi de subventions à ces établissements sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et que les pièces justificatives soient fournies ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer lesdites conventions au nom de la Ville ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 2042, programme 04A407, T.S. 751. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

FISAC DEVANTURES ET ENSEIGNES

Attribution de subventions – Conseil Municipal du 28 novembre 2008

Répartition :

Subvention accordée : 40 % du montant des travaux, plafonnée à 10 000 €

Subvention versée : 50 % F.I.S.A.C. + 50 % Ville

ETABLISSEMENTS	Montant des subventions (en €)	Montant des travaux éligibles (en € H.T)
BAR LE CHATELET Mme HOUDOUIN 25, place du Châtelet	8 036	20 092
L'INSTITUT Mme REITHER 3, rue du Colombier	2 726	6 815
AU BON MARCHE MM. DELCAMBRE, BENOIST, MARVAUD 12, place du Châtelet	9 056	22 640
AUDIO 2000 M. Yves AMEGEE 97, rue Banner	5 682	15 919
LES CAFES D'ERIC M. Eric VILLEMAINE 2, rue du Chariot	2 474	6 185
TOTAL	27 974	71 651

DEVELOPPEMENT :
ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 50 – Cluster DREAM. Projet Extengis et colloque RESONAT. Attribution de subventions. Approbation d'une convention.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« I- PROJET EXTENGIS

Le projet EXTENGIS est l'un des premiers projets labellisés au sein du cluster DREAM ayant fait l'objet d'une ingénierie complète.

EXTENGIS est porté par la Société GEO-HYD, le Laboratoire d'Informatique Fondamentale d'Orléans (L.I.F.O.) et l'Institut des Sciences de la Terre d'Orléans (I.S.T.O.), laboratoire de Géologie des Environnements Aquatiques Continentaux de Tours.

Il a pour objectif de renforcer le positionnement d'Orléans et de la région dans le secteur des sciences de la terre, du développement durable et de ses capacités informatiques de calcul intensif.

Pour résoudre la problématique posée, il est prévu la mise en place d'une plate-forme de recherche et de développement informatique permettant la recherche de solutions dans le domaine du calcul parallèle intensif, du fonctionnement en grappe des ordinateurs et du développement de logiciels spécifiques.

Le déroulement du projet est prévu sur trois années, les deux premières étant consacrées à la recherche et au développement, la troisième au transfert de technologie.

Phase I, Année 1

Mise en œuvre de la plate-forme de recherche et développement :

- acquisition du matériel,
- mise en place et développement des briques logicielles,
- développement de logiciels intégrant les fonctionnalités des Systèmes d'Information Géographique (S.I.G.).

Phase II, Année 2

Mise en place des projets expérimentaux : validation, adaptation, transférabilité des modèles expérimentaux.

Année 3

- Industrialisation - Démarrage de l'exploitation industrielle de la plate-forme.

La répartition des interventions entre les partenaires est la suivante :

- L.I.F.O. - développements scientifiques en informatique parallèle nécessaires à la levée des verrous technologiques,
- I.S.T.O. - développement et validation des méthodologies pour le traitement des S.I.G. parallèles,
- GEO-HYD - transfert des résultats scientifiques obtenus vers la plate-forme industrielle d'eXtenGIS.

Des applications ont déjà été identifiées : il s'agit de l'unification des différents Modèles Numériques de Terrain (M.N.T.) à disposition du Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) Loire Estuaire et l'identification de zones de submersibles.

Les retombées scientifiques et économiques attendues se situent dans le domaine de l'informatique parallèle et dans celui des géo-hydrosciences.

ExtenGIS comporte ainsi un fort aspect de transfert de technologie afin de permettre de créer une activité économique autour de la mise à disposition de machines parallèles dédiées aux Systèmes d'Information Géographique pour tous les acteurs publics ou privés qui travaillent sur la problématique de l'eau.

Il est envisagé la création possible de trois à quatre postes chez GEO-HYD et de trois postes du côté « recherche publique » (deux ingénieurs + doctorant).

Budget et Financements

PROPOSITIONS DE FINANCEMENTS

SECTEUR PRIVE

Apport partenaire privé (Géo- Hyd) (en €)	Financement partie privée (en €)				Budget Total Privé (en €)
	Région C.A.P.* R&D*	Abondement Département	Agglo	FEDER	Phases 1 & 2 uniquement
199 000	60 000	50 000	50 000	130 000	489 000
	20,7 %	17,2 %	17,2 %	44,8 %	

* C.A.P. : Contrats d'Appui aux Projets

* R & D : Recherche et Développement

SECTEUR PUBLIC

Subventions obtenues (en €)		Subventions demandées (en €)	Financements Complémentaires (en €)			Apport partenaires publics (L.I.F.O. & I.S.T.O.) (en €)	Budget Total Recherche publique (en €)
Département	Ministère	Région APR*	Département	Ville	FEDER		Phases 1 & 2
77 000	11 000	99 000	-	50 000	69 000	162 000	468 000
25,2%	3,6%	32,4%		16,3%	22,5%		

* Appel à Projets Recherche

La demande de financement auprès de la Ville porte sur un montant total de 50 000 € pour les deux années du projet, soit 25 000 € par année. Elle s'applique pour la Ville, en regard de la répartition des financements entre la Ville et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO), uniquement sur la partie concernant la recherche publique.

Cette subvention concernerait ainsi le budget mis en œuvre par le L.I.F.O., soit un total de 279 000 € qui se répartissent selon le tableau situé page suivante entre :

- Investissement : 67 000 €
- Fonctionnement : 212 000 €

Le SUREO, Service universitaire chargé de la gestion des contrats de partenariat, établira la convention entre la Ville et l'Université en fonction de ces répartitions et des accords de subvention.

II - COLLOQUE RESONAT (I.N.R.A.) - DREAM

Le cluster ResoNat (Réseau des moyens d'Observation des Ressources Naturelles), conduit par l'Institut National de Recherches Agronomiques (I.N.R.A.) dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région, réunit les principaux laboratoires ou établissements de recherche et d'enseignement de la Région Centre investis dans les domaines de l'observation, de la protection et de la remédiation des ressources naturelles « sols, eaux, forêts et biodiversité ».

Le 15 décembre 2008, RésoNat et DREAM organisent un forum, dans l'amphithéâtre Cabannes de Polytech Orléans, destiné à leurs membres mais aussi aux collectivités territoriales et aux composantes de l'Etat qui soutiennent ces clusters.

Des représentants des collectivités ou d'organismes chargés de la gestion des ressources ont également été invités. La grande majorité des participants est localisée en région Centre.

L'objectif du rapprochement des deux clusters est de créer une dynamique régionale fondée sur un éventail de connaissances et de compétences reconnues aux échelles nationales et internationales.

Le forum, sur le thème Gestion durable des ressources naturelles, Eaux, Sols, Forêts et Biodiversité, a pour objectif de favoriser les rencontres entre les entreprises, les chercheurs et les collectivités territoriales. C'est aussi une occasion de croiser les disciplines en jeu et de favoriser des sujets transversaux. Enfin, les ressources naturelles de la région Centre seront les premières à bénéficier des innovations au profit d'un développement durable de son territoire.

Le budget total du colloque s'élève à 12 500 € qui pourrait être pris en charge de la manière suivante :

Bureau de Recherches	
Géologiques et Minières (B.R.G.M.)	2 000 €
Observatoire des Sciences de	
l'Univers en Région Centre (O.S.U.C.).....	2 000 €
I.N.R.A.	2 000 €
Géo-Hyd	500 €
Orléans Technopole	500 €
Cluster DREAM.....	3 000 €
Ville d'Orléans.....	1 500 €
L.V.M.H.	<u>1 000 €</u>
TOTAL.....	12 500 €

Il est ainsi proposé une participation de la Ville à hauteur de 1 500 € au Cluster DREAM pour ce colloque.

Afin de promouvoir le dynamisme universitaire et scientifique local et après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention de 50 000 € à l'Université pour le projet EXTENGIS ;

2°) approuver la convention particulière à passer avec l'Université d'Orléans, afin de préciser les engagements des parties dans cette opération ;

3°) attribuer une subvention de 1 500 € au cluster DREAM pour l'organisation du Colloque RESONAT le 15 décembre 2008 ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires à ces opérations ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville – fonction 23, articles 2042 (04B258) et 65738, T.S. 222. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

EDUCATION

N° 51 – Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.

Mme MARECHAL – *Je souhaite aborder un petit propos qui n'a rien à voir avec la délibération. En effet, on s'est penché tout à l'heure sur le zéro pesticides parce que c'est pour la santé quelque chose d'important, mais j'aimerais bien que l'on se penche sur le zéro acariens avec la moquette qui est présente partout dans cette pièce. Je ne sais pas s'il y a eu quelque chose de fait particulièrement ces jours derniers, mais je peux vous dire que c'est très difficile à supporter d'un point de vue respiratoire.*

(brouhaha dans l'hémicycle).

Mme MARECHAL – *Je ne sais pas s'il y a un rapport avec ce qui s'est passé tout à l'heure, mais personnellement je suis très mal à l'aise depuis le début de la séance.*

M. le Maire – *Y a-t-il d'autres personnes qui sont dans ce cas là ?*

(réactions).

M. le Maire – *Oui.*

M. BEN CHAABANE – *Non pas du tout, je voulais ...*

(rires).

M. le Maire – *Mais M. BEN CHAABANE, vous n'avez pas de problèmes d'acariens.*

M. BEN CHAABANE – *Pardonnez-moi M. le Maire.*

M. le Maire – *Je donne donc la parole à M. BEN CHAABANE.*

M. BEN CHAABANE – *Je voulais juste rassurer Mme MARECHAL. Mme NGANGA se sentait mal avant le début du Conseil Municipal.*

Mme MARECHAL – *Moi aussi, j'ai un petit fond de bronchite, mais cela n'arrange pas les choses.*

(rires).

M. le Maire – *Alors, je suis en train de me poser la question : est-ce que cela arrange les miennes ou pas, voyez-vous ? Mais a priori, la réponse doit être non également.*

Mme KOUNOWSKI – *M. BRARD est également parti parce que lui non plus ne se sentait pas en forme.*

M. le Maire – *M. BRARD ? Mais qu'est-ce qu'on fait dans cette salle du Conseil Municipal ?*

Mme MARECHAL – *Je ne sais pas mais est-ce qu'il n'y a pas eu un grand courant d'air qui a fait que tout ce qui était sur les murs s'est un peu dispersé partout, mais ...*

M. le Maire – *Je ne sais pas, mais on me dit que Mme SUIRE est partie parce qu'elle ne se sentait pas bien non plus.*

Mme CARRE – *Thérèse SUIRE est partie mais je ne sais pas si c'est lié à l'ambiance du Conseil Municipal.*

M. le Maire – *Ecoutez, on va regarder cela. Je propose que l'on prenne un bon rythme pour terminer au plus vite sans précipitation, mais avec diligence.*

Mme MARECHAL – *Il s'agit d'apporter une aide financière à la réalisation de projets pour un peu plus de 6 000 € dont 3 000 € de soutien aux écoles qui se sont inscrites au dispositif culturel de l'Education Nationale : « Ecole et Cinéma ».*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Des établissements scolaires du premier degré et organismes sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées :

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
<u>I – PROJETS PEDAGOGIQUES</u>			
Maternelle Châtelet	Coopérative scolaire	Projet Poney Période de réalisation : 13 mars au 17 avril 2009.	744,00
Maternelle Les Cordiers	Coopérative scolaire	Projet Cinéma Période de réalisation : novembre à janvier 2008/2009.	338,00
Maternelle Jacques Prévert	Coopérative scolaire	Projet « mascotte de classe » Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	255,00
Maternelle Jacques Prévert	Coopérative scolaire	Projet ateliers mathématiques Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	240,00
Elémentaire les Guernazelles	Coopérative scolaire	Projet spectacle Période de réalisation : novembre 2008 à janvier 2009.	137,00
Elémentaire Maxime Perrard	Coopérative scolaire	Projet centenaire de l'école Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	1 000,00

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
Elémentaire Maxime Perrard	Coopérative scolaire	Elaboration carnets de liaison Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	230,00
Elémentaire René Guy Cadou	Coopérative scolaire	Projet radio Période de réalisation : avril 2009	691,00
Elémentaire Michel de la Fournière	Coopérative scolaire	Projet Classe Musée Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	176,00
Elémentaire Louis Pasteur	Coopérative scolaire	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	165,60
Elémentaire la Madeleine	Coopérative scolaire	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	358,80
Elémentaire Les Cordiers	Coopérative scolaire	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	110,40
Elémentaire René Guy Cadou	Coopérative scolaire	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	251,16
Elémentaire Georges Chardon	Coopérative scolaire	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	115,00
Elémentaire Diderot	Coopérative scolaire	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	46,92
Elémentaire Ducerceau	Coopérative scolaire	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	363,40
Elémentaire Michel de la Fournière	Coopérative scolaire	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	143,52
Elémentaire Romain Rolland	Coopérative scolaire	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	218,04
Elémentaire Jean Zay	Coopérative scolaire	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	243,80
Elémentaire Jardin des Plantes	Coopérative scolaire	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	138,00
Elémentaire Charles Pensée	Coopérative scolaire	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	262,20
Elémentaire Nécotin	Coopérative scolaire	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	226,32
Maternelle Georges Chardon	Coopérative scolaire	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	168,36
Maternelle Les Cordiers	Coopérative scolaire	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	71,76
Maternelle Lavoisier	Coopérative scolaire	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	49,68

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
Maternelle Flora Tristan	Coopérative scolaire	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	66,70
		TOTAL	6 810,66

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions qui figurent dans le tableau ci-dessus ;

2°) imputer la somme de 6 810,66 € concernant les subventions «projets pédagogiques» et « organismes » sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 65748, T.S. 600. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 52 – Activités périscolaires et Centres de Loisirs Sans Hébergement. Actualisation des tarifs.

Mme MARECHAL – Habituellement, on prenait cette délibération pendant l'été pour une mise en application à la rentrée de septembre. Suite à une évolution du calcul des bons de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), nous sommes passés à l'année civile et donc ces tarifs seront applicables à compter du 5 janvier 2009. Pour vous donner un ordre de grandeur, les familles qui sont au Q.F. le plus bas, avec un bon C.A.F., paient 1,38 € la journée de centre de loisirs.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2008, les tarifs des activités périscolaires et des Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) qu'ils soient gérés en régie directe par la Ville ou dans le cadre d'un marché public, seront à partir de cette année révisés et appliqués en année civile et non plus en année scolaire.

1) PRINCIPE D'ACTUALISATION DES TARIFS

Les grilles tarifaires sont reconduites avec application d'une hausse égale à l'augmentation des prix à la consommation, soit 2,89 %. Les grilles tarifaires sont jointes en annexes. Les tarifs seront applicables à compter du 5 janvier 2009 date de reprise des cours, (et non pas au 1^{er} janvier), afin d'éviter l'application de deux tarifs différents pour les journées C.L.S.H. des vacances de Noël.

2) DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les tarifs des accueils du matin et du soir, ateliers éducatifs, aides au travail personnel sont calculés en fonction du quotient familial calculé par le C.C.A.S. Pour mémoire l'aide au travail personnel est gratuite jusqu'au Q.F. 7.

Les chèques C.E.S.U. (Chèques Emploi Service Universel) délivrés par certains employeurs viennent en déduction des sommes dues au titre de ces prestations périscolaires.

3) DISPOSITIONS RELATIVES AUX CENTRES DE LOISIRS

3-1) Les tarifs sont fonction des quotients familiaux établis par la Caisse d'Allocations Familiale (C.A.F.) ou la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) qui sont maintenant réactualisés au 1^{er} janvier. Les bons vacances délivrés par ces deux organismes viennent en déduction des sommes dues et les autres formes d'aide ou de participation (employeurs...) sont également prises en compte.

A noter que les familles n'étant pas allocataires de la C.A.F. ou ne dépendant pas d'une Mutuelle agréée (M.S.A.) pourront, sous la condition qu'elles soient envoyées par une association et qu'elles soient bénéficiaires d'une carte de Quotient Familial (Q.F.) Ville, obtenir la transposition de ce Q.F. sur le Q.F. C.A.F. correspondant.

3-2) Le cas des familles non orléanaises :

Ces familles se voient appliquer les tarifs correspondants aux quotients familiaux, majorés d'un montant forfaitaire de 5,40 €.

3-3) La prise en compte tarifaire des paniers-repas :

Les enfants fréquentant les Centres de Loisirs de la Ville et qui, pour raisons médicales, ne peuvent consommer les denrées préparées pour l'ensemble des enfants pourront bénéficier d'un kit panier-repas.

Cette procédure est déjà mise en œuvre dans le cadre de la restauration scolaire.

La différence de coût entre le repas traditionnel et le kit panier-repas viendra en déduction du prix de journée au centre de loisirs, soit :

- 0,50 € pour les Q.F. A à D,
- 1,00 € pour les Q.F. E à G,
- 1,50 € pour les Q.F. H à J.

4) MODALITES DE REMBOURSEMENT :

Les modalités de remboursement demeurent inchangées.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'actualisation des tarifs des activités périscolaires et des Centres de Loisirs sans Hébergement à hauteur de 2,89 % ;

2°) décider de l'application de ces tarifs à compter du 5 janvier 2009. »

**ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 2.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
journalière avec repas (C.L.S.H. gérés par la Ville)
TARIFS 2009 AVEC UNE HAUSSE DE 2,89 %

Tarifs selon quotients familiaux	Tarif journalière (en €) 2007/2008		Tarifs 2009 (en €)					
			Tarif journalière		Forfait 10 jours		Forfait 20 jours	
	sans bon C.A.F.	avec bon C.A.F.	sans bon C.A.F.	avec bon C.A.F.	sans bon C.A.F.	avec bon C.A.F.	sans bon C.A.F.	avec bon C.A.F.
A	6,59	1,19	6,78	1,38	67,53	13,53	134,78	26,78
B	7,08	1,68	7,28	1,88	72,47	18,47	144,56	36,56
C	7,85	2,45	8,06	2,68	80,23	26,23	159,93	51,93
D	8,68	3,28	8,93	3,53	88,60	34,60	176,50	68,50
E	9,57	4,17	9,85	4,45	97,58	43,58	194,26	88,26
F	10,49	5,09	10,79	5,39	106,85	52,85	212,63	104,63
G	11,45	6,05	11,78	6,38	116,53	62,53	231,79	123,79
H	12,47	7,07	12,83	7,43	126,82	72,82	252,15	144,15
I	13,06		13,44		130,55		258,42	
J	13,63		14,02		136,24		269,70	

Un bon CAF d'une valeur de 5,40 € par journée est attribué aux familles des Q.F. A à H

Suppléments au prix de journée :

Activité exceptionnelle = 1,75 €
 Sortie = 3,60 €
 Soirée et nuit au Centre = 2,65 €
 Journée en camping = 3,50 €

CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
journée sans repas (C.L.S.H. gérés dans le cadre d'un marché public)
TARIFS 2009 avec une hausse de 2,89 %

Tarifs selon quotients familiaux	Tarifs 2009 (en €)			
	Tarif journée		Forfait 10 jours	Forfait 20 jours
	sans bon C.A.F.	avec bon C.A.F.	avec bon C.A.F.	avec bon C.A.F.
A	4,02	1,32	12,97	25,67
B	4,14	1,44	14,07	27,86
C	4,25	1,55	15,18	30,06
D	4,65	1,95	19,12	37,84
E	5,22	2,52	24,66	48,82
F	5,78	3,08	30,21	59,80
G	6,48	3,78	37,06	73,37
H	7,18	4,48	43,92	86,95
I	8,00			
J	10,40			

Un bon C.A.F. d'une valeur de 2,70 € par journée est attribué aux familles des Q.F. A à H

Suppléments au prix de journée :

Activité exceptionnelle = 1,75 €
 Sortie = 3,50 €
 Soirée et nuit au Centre = 2,55 €
 Journée en camping = 3,50 €

CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
semi-journée sans repas

(C.L.S.H. gérés dans le cadre d'un marché public)

TARIFS 2009 avec une hausse de 2,89 %

Tarifs selon quotients familiaux	Tarifs 2009 (en €)			
	Tarif journée		Forfait 10 jours	Forfait 20 jours
	sans bon C.A.F.	avec bon C.A.F.	avec bon C.A.F.	avec bon C.A.F.
A	3,67	0,97	9,54	18,88
B	3,79	1,09	10,65	21,08
C	3,87	1,17	11,45	22,67
D	4,19	1,49	14,58	28,86
E	4,65	1,95	19,12	37,84
F	5,10	2,40	23,55	46,62
G	5,65	2,95	28,90	57,20
H	6,16	3,46	33,94	67,18
I	6,84			
J	8,33			

Un bon C.A.F. d'une valeur de 2,70 € par journée est attribué aux familles des Q.F. A à H.

Suppléments au prix de journée :

Activité exceptionnelle = 1,75 €

Sortie = 3,50 €

Soirée et nuit au Centre = 2,55 €

Journée en camping = 3,50 €

**ACCUEILS PERISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR et
CARTE ATELIERS EDUCATIFS**

TARIFS 2009 AVEC UNE HAUSSE DE 2,89 %

Quotients familiaux	TARIF carte 20 prestations ACCUEILS MATIN ET SOIR TARIF adhésion annuelle ATELIERS EDUCATIFS 2007/2008 (en €)	TARIF carte 20 prestations ACCUEILS MATIN ET SOIR TARIF adhésion annuelle ATELIERS EDUCATIFS 2009 (en €)
1	5,25	5,40
2	10,15	10,44
3	15,03	15,46
4	19,05	19,60
5	23,06	23,73
6	27,52	28,32
7	30,22	31,09
8	32,70	33,65
9	34,62	35,62
10 et +	35,14	36,16
Enfants non-orléanais	36,52	37,58

Ticket occasionnel : 1,80 €

AIDE AU TRAVAIL PERSONNEL ET ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

TARIF ANNEE 2009 AVEC UNE HAUSSE DE 2,89 %

Quotients familiaux	Tarif carte 20 prestations 2007/2008 (en €)	Tarif carte 20 prestations 2009 (en €)
1	Gratuit	Gratuit
2	Gratuit	Gratuit
3	Gratuit	Gratuit
4	Gratuit	Gratuit
5	Gratuit	Gratuit
6	Gratuit	Gratuit
7	Gratuit	Gratuit
8	8,61	8,86
9	17,20	17,70
10 et +	20,64	21,24
Enfants non-orléanais	24,75	25,47

Ticket occasionnel : 1,80 €

N° 53 – Restauration scolaire. Actualisation des tarifs.

Mme MARECHAL – *Il s'agit du même pourcentage d'augmentation et de la même date d'application, le 5 janvier parce que c'est le jour de la rentrée des classes.*

Pour information, les familles avec le Q.F. le plus bas paieront 0,45 € le repas et l'encadrement du temps repas, sachant que le coût de revient du repas uniquement sans l'encadrement, est actuellement de 5,95 €.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet dernier, les tarifs de la restauration scolaire seront, à partir de cette année, révisés et appliqués en année civile et non plus en année scolaire.

En application du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, ces tarifs ne sont plus encadrés et leur évolution est de la responsabilité de la commune. La seule contrainte réside dans l'obligation de ne pas facturer un repas au-delà de son coût de revient. Pour l'année 2009, le coût de revient d'un repas-enfant entre septembre 2008 et septembre 2009 s'élèvera à 5,95 € à comparer au coût de 5,80 € de septembre 2007 à septembre 2008.

Il est proposé d'augmenter uniformément les tarifs aux familles de 2,89 %, tel que présenté sur le tableau joint.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'actualisation des tarifs de la restauration scolaire à hauteur de 2,89 % tels qu'ils figurent dans les tableaux joints ;

2°) décider de l'application de ces tarifs à compter du 5 janvier 2009. »

**ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 2.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

TARIFS 2009 DE LA RESTAURATION SCOLAIRE
AVEC UNE HAUSSE DE 2,89 %

CATEGORIE DE TARIFS	TARIFS 2007/2008 (en €)	TARIFS 2009 (en €)
I - TARIFS DEPENDANTS DES Q.F.		
CODE 01.....	0,44	0,45
CODE 02.....	1,00	1,03
CODE 03.....	1,46	1,50
CODE 04.....	1,90	1,95
CODE 05.....	2,21	2,27
CODE 06.....	2,62	2,70
CODE 07.....	2,93	3,01
CODE 08.....	3,26	3,35
CODE 09.....	3,42	3,52
CODE 10 et suivant.....	3,57	3,67
Kits panier-repas		
CODE 01.....	0,35	0,36
CODE 02.....	0,85	0,87
CODE 03 et suivants.....	1,34	1,38
II - TARIFS INDEPENDANTS DES Q.F.		
Enfants abonnés non orléanais.....	4,83	4,97
Kit panier-repas abonnés non orléanais.....	1,59	1,62
Enfants occasionnels non orléanais.....	5,38	5,54
Enfants occasionnels orléanais.....	4,08	4,20
Enfants scolarisés à l'école spéciale Les Capucins		
* Enfants orléanais à partir du code 10..... (goûter et collation compris)	3,71	3,82
* Enfants non orléanais..... (goûter et collation compris)	3,95	4,06
III - AUTRES TARIFS		
Adultes	5,50	5,66

N° 54 – Transport des enfants des écoles publiques maternelles et élémentaires et des Centres de Loisirs Sans Hébergement. Approbation de marchés après appel d’offres.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

« Afin d’assurer le transport des enfants des écoles publiques et des Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.), la Ville a organisé un appel d’offres ouvert européen, fractionné à bons de commandes, comprenant deux lots et passé en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La Commission d’Appels d’Offres du 19 novembre 2008 a procédé au jugement des offres selon les critères d’attribution définis par l’article 9 du règlement de consultation.

Suite à la décision de la Commission d’Appel d’Offres du 19 novembre 2008, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les deux marchés après appel d’offres ouvert, fractionnés à bons de commandes, à passer avec les Sociétés suivantes :

- lot n° 1 – Transport des enfants des C.L.S.H. – Circuits de ramassage le matin et le soir et réutilisations : la Société des RAPIDES DU VAL DE LOIRE pour un montant minimum de 50 000 € T.T.C. et un montant maximum de 200 000 € T.T.C. ;

- lot n° 2 – Transports des enfants des écoles publiques et des C.L.S.H. dans la Communauté d’Agglomération «Orléans-Val de Loire » : la Société des CARS SIMPLON pour un montant minimum de 25 000 € T.T.C. et un montant maximum de 100 000 € T.T.C.

reconductibles trois fois par période d’un an, pour une durée maximale de quatre ans.

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 6248 et fonction 421, article 6248, T.S. 600. »

ADOPTE A L’UNANIMITE

N° 55 – Classes de découverte. Ecoles privées d’Orléans. Année scolaire 2008-2009. Participation de la Ville.

Mme MARECHAL – *Les deux délibérations qui suivent concernent les classes de découverte pour les écoles privées et publiques d’Orléans. Vous avez la liste des bénéficiaires en annexes.*

M. LEBRUN – *Je suis pour que les enfants qui fréquentent les écoles privées partent en classe de découverte, mais si l’école privée veut faire la démonstration qu’elle peut concurrencer le service public, elle doit le faire sans l’argent public. C’est pourquoi, je ne suis pas d’accord pour que*

la Ville donne les moyens à un service privé de concurrencer le service public. On votera donc contre cette délibération.

Concernant la deuxième délibération, on votera bien sûr pour, mais on souhaiterait connaître les montants par école, si possible, pour cette année, l'année dernière et il y a deux ans. Merci.

Mme MARECHAL – *Pour ce qui est des montants, aujourd'hui c'est difficile de vous les donner puisqu'on prend une décision un peu dans l'absolu en fonction des prévisions de chacune des écoles, mais après ce sera affiné en fonction du quotient familial puisque les familles paient des tarifs différents. Cela fait partie de l'aide sociale que l'on propose aux enfants des écoles.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, la Ville inscrit à son budget un crédit spécifique réservé aux départs en classes de découverte des écoles privées d'Orléans qui doit permettre à chaque élève orléanais de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation réelle de la Ville, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction des quotients familiaux et se situe en moyenne à 36 % du coût du séjour, déduction faite des participations du Département.

Les classes de découverte présentées par les écoles privées d'Orléans pour l'année 2008-2009 figurent en annexe 1.

En cas d'annulation de départs, le reliquat de crédits pourra être utilisé pour des classes d'initiative ponctuelle ou pour des projets menés à l'automne prochain.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les projets de classes de découverte des écoles maternelles et élémentaires privées d'Orléans figurant dans l'annexe 1 ;

2°) imputer les dépenses relatives à ces classes de découverte sur le crédit ouvert au budget de la Ville, fonction 255, article 60421, T.S. 600. »

ADOPTE PAR 53 VOIX CONTRE 2.

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

**CLASSES DE DÉCOUVERTE ANNEE 2008-2009
ECOLES PRIVÉES**

ECOLE	CLASSE	nombre de classes	LIEU
Elémentaire Assomption Saint-Marc Saint-Aignan	CE2 et CE2 et CE2/CM1	3	Arcy-sur-Cure
	CM1/CM2 et CM1 et CM2	3	Chédigny (Indre et Loire)
Elémentaire Notre-Dame-de-Consolation	GS/CP et CP/CE1	2	Noirmoutiers Neuvy/Barangeon, Jargeau, Briare, Orléans
	CE1/CE2		
Elémentaire Saint-Marceau	CP	1	Sarzeau (Morbihan)
	CE1	1	Sarzeau (Morbihan)
	CE1	1	Camaret (Finistère)

N° 56 – Classes de découverte. Ecoles publiques d'Orléans. Année scolaire 2008-2009. Participation de la Ville.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, la Ville inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte qui doit permettre à chaque élève de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation réelle de la Ville, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction des quotients familiaux et se situe en moyenne à 54 % du coût du séjour, déduction faite des participations du Département.

La répartition de ce crédit se traduit par l'attribution, à chaque école, d'un forfait calculé en fonction du nombre d'élèves de l'établissement, qui permet d'effectuer l'arbitrage entre les différentes demandes des écoles.

Les classes de découvertes retenues de la sorte par la Commission de l'Education figurent en annexe 1.

En cas d'annulation de départs, le reliquat de crédits pourra être utilisé pour des classes d'initiative ponctuelle ou pour des projets menés à l'automne prochain.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les projets de classes de découverte 2008-2009 des écoles publiques maternelles et élémentaires figurant dans l'annexe 1 ;

2°) imputer les dépenses relatives à ces classes de découvertes sur le crédit ouvert au budget de la Ville, fonction 255, article 6042, T.S. 600. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

**CLASSES DE DÉCOUVERTE ANNEE 2008-2009
ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES**

ECOLE	CLASSE	nombre de classes	LIEU
Charles PENSEE	CM2	1	Sables-d'Olonne
Jacques Androuet DUCERCEAU	CE2 CM2	1 1	Pénestin (Morbihan) Sables-d'Olonne
Jean ZAY	CE1 CM1 et CM1/CM2	1 1 1	Saint-Jean-de-Monts Saint-Jean-de-Monts
Georges CHARDON	CM1/CM2 et CM2	2	Châtel
Jardin DES PLANTES	CE2 CE2/CM1 CM1	1 1 1	Saint-Jean-de-Braye Saint-Jean-de-Braye Saint-Jean-de-Braye
Maxime PERRARD	CM2 CLIS	1 1	Châtel Les Caillettes Ingrannes
Henri POINCARE	CE2	1	Crocq
LAVOISIER	CE1 et CP	2	Les Caillettes Ingrannes
Les GUERNAZELLES	CE1 CM1	1 1	Crocq Crocq
GUTENBERG GRANDS	CE1 CE1	1 1	Crocq Crocq
Michel de la FOURNIERE	CM1	1	Combloux (Haute Savoie)
NECOTIN	CM2	1	Saint-Jean-de-Braye
Olympia CORMIER	CM2 CM2 CM1/CM2 CLIS	1 1 1 1	Lans en Vercors Lans en Vercors Saint-Jean-de-Monts Les Caillettes Nibelle
Jean MERMOZ	CM2	2	Marcilly-en-Villette
La MADELEINE	CP/CE1 CP	1 1	Damgan (Morbihan) Damgan (Morbihan)
Les AYDES	CE2-CM1 CE2-CM1 CM1/CM2	1 1 1	Saint-Jean-de-Braye Château de l'Etang à Saran Les Caillettes Ingrannes
Louis GUILLOUX	CM2	1	Combloux (Haute Savoie)
Pierre SEGELLE	CP et CE2	2	Saint-Jean-de-Braye

CLASSES DE DÉCOUVERTE ANNEE 2008-2009
ECOLES MATERNELLES PUBLIQUES

ECOLE	CLASSE	nombre de classes	LIEU
Georges CHARDON	GS	1	Le Gué Bourdon Ingrannes
Jacques PREVERT	GS	1	Le Gué Bourdon Ingrannes
Claude LEWY	MS/GS et GS	2	Le Gué Bourdon Ingrannes
Maria MONTESSORI	GS	1	La Source
Marie STUART	GS	1	Saint-Jean-de-Braye
René THINAT	GS + Clis 2	2	Saint-Jean-de-Monts ou Sables-d'Olonne

N° 57 – Groupe scolaire du Jardin des Plantes et école spécialisée des Capucins. Remplacement des menuiseries extérieures. Approbation d'un avenant.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par marché n° 07-132 notifié le 16 juillet 2007, la Ville a confié à l'entreprise NEGRO, le remplacement des menuiseries extérieures du Groupe Scolaire du Jardin des Plantes et de l'Ecole Spécialisée des Capucins.

En cours d'exécution du marché, un certain nombre de travaux modificatifs et d'amélioration au projet se sont avérés nécessaires. Ces travaux portent sur la modification du type de serrures préconisées dans le marché et sur la suppression de portes et châssis des sanitaires en cours de réhabilitation.

Ces travaux entraînent une moins-value de 2 292,40 € T.T.C. par rapport au montant initial du marché.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 relatif au remplacement des menuiseries extérieures du Groupe Scolaire du Jardin des Plantes et de l'Ecole Spécialisée des Capucins à passer avec l'Entreprise NEGRO 47, rue Vaillant Couturier 93136 Noisy-Le-Sec Cedex, en moins value de 2 292,40 € T.T.C. ramenant le montant du marché de 573 716,42 € T.T.C. à 571 424,02 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 213, article 2313, opération 06Z062, T.S. 920.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIE DES QUARTIERS

N° 58 – Fonds Unifié du Logement. Attribution d'une subvention au Département.

Mme BARANGER – *Le Fonds Unifié du Logement permet de faciliter l'accès ou le maintien dans le logement par l'octroi d'aides financières directes aux ménages et de mesures d'accompagnement social liées au logement. Le Département en est le gestionnaire et donc, il vous est proposé de lui attribuer une subvention de 57 111,04 €.*

Je voudrais souligner qu'il s'agit là d'une politique sociale importante qui se rajoute aux montants du C.C.A.S.

Mme BARANGER, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Afin de maintenir et de développer la mobilisation en faveur de l'insertion des publics en difficulté sur la problématique du logement, le Département propose à l'ensemble des communes ou leurs groupements de participer financièrement au dispositif du Fonds Unifié du Logement (F.U.L.).

Celui-ci regroupe, dorénavant, le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) et le dispositif solidarité, énergie, eau.

Le F.U.L. permet de faciliter l'accès ou le maintien dans le logement par l'octroi d'aides financières directes aux ménages et de mesures d'accompagnement social lié au logement.

La base de calcul de la cotisation correspond à 0,70 € par habitant de la commune, soit pour la Ville d'Orléans 81 589,20 €, dont 70 % pour le F.S.L., soit 57 111,04 €, et 30 % pour les autres dispositifs, soit 24 478,16 €.

Dans cette perspective, il est proposé d'accorder une subvention au Département de 57 111,04 €.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une subvention de 57 111,04 € au Département au titre du Fonds Unifié du Logement ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, fonction 72, article 65733, T.S. 101. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

N° 59 – **Politique de la Ville. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Mme BARANGER, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique en faveur des différents quartiers, et plus particulièrement pour les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, la Ville soutient les associations qui conduisent des projets en lien avec les thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S) de l'agglomération orléanaise : l'accès à l'emploi et au développement économique, la santé, l'habitat et le cadre de vie, la réussite éducative, la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les autres partenaires financiers tels que l'Etat, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AggLO), la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) ou le Département.

Parallèlement, certains de ces projets étant menés hors du Contrat Urbain de Cohésion Sociale mais poursuivant des objectifs similaires, la Ville a décidé de les accompagner financièrement.

De même, dans le cadre du dispositif « Adultes Relais », la Ville prend en charge une partie de la rémunération de certains postes d'Adultes Relais employés par des associations œuvrant dans ces quartiers, et ce à hauteur de 3 049 € par poste à temps plein.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer pour l'année 2008 les subventions aux associations œuvrant dans les quartiers de l'Argonne, de La Source et des Blossières, au titre de la politique de la Ville, détaillées dans les tableaux joints ;

2°) approuver les conventions à passer avec les associations MEDIATION et LIEN SOCIAL ET MEDIATION, pour la prise en charge du complément financier de certains de leurs postes Adultes Relais ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes, soit 34 347 €, sur les crédits « Politique de la Ville » inscrits au budget de la Ville, fonction 8243, article 65748, T.S. 513.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Conseil Municipal du 28 novembre 2008

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire d'intervention de l'action	Montant accordé en 2007 par la Ville (en €)	Montant sollicité en 2008 auprès de la Ville (en €)	Montant 2008 (en €)	Observations
1/ ACTIONS DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (C.U.C.S)						
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (C.S.F)	Favoriser l'implication des familles pour l'amélioration de leur vie quotidienne	La Source	3 049	6 050	2 049	
Total (1)			3 049	6 050	2 049	
2/ ACTIONS HORS CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (C.U.C.S)						
O.P.A.C D'ORLEANS	Brigades d'intervention rapides à l'Argonne	Argonne	24 000	24 000	5 894	
O.P.A.C D'ORLEANS	Brigades d'intervention rapides à La Source	La Source	24 000	24 000	5 894	
O.P.A.C D'ORLEANS	Gestion urbaine de proximité à l'Argonne	Argonne	16 494	16 494	5 894	
O.P.A.C D'ORLEANS	Gestion urbaine de proximité à La Source	La Source	16 494	16 494	5 894	
Total (2)			80 988	80 988	23 576	

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire d'intervention de l'action	Montant accordé en 2007 par la Ville (en €)	Montant sollicité en 2008 auprès de la Ville (en €)	Montant 2008 (en €)	Observations
3/ ACTIONS VILLE VIE VACANCES (V.V.V)						
LES PETITS DEBROUILLARDS	Mini-stages scientifiques à l'Argonne (vacances de La Toussaint)	Argonne	-	1 100	1 100	
Total (3)				1 100	1 100	
4/ POSTES ADULTES RELAIS						
LIEN SOCIAL ET MEDIATION	Postes adultes relais	Tous quartiers	6 098 (compléments financiers de 2 postes adultes relais)	6 250 (compléments financiers de 2 postes adultes relais)	4 573 (compléments de financements pour 1,5 postes adultes relais)	La subvention est conditionnée à la signature d'une convention annuelle de partenariat.
MEDIATION	Postes adultes relais	La Source	6 098 (compléments financiers 2 postes adultes relais)	6 000 (compléments financiers de 2 postes adultes relais)	3 049 (complément de financement pour 1 poste adulte relais)	La subvention est conditionnée à la signature d'une convention annuelle de partenariat.
Total (4)			12 196	12 250	7 622	
Total global (1 + 2 + 3 + 4)			96 233	100 388	34 347	

N° 60 – Téléthon 2008. Orléans, ville Ambassadrice. Organisation. Approbation d'une convention à passer avec l'Association Française contre les Myopathies et la Société Nationale de Télévision France 3.

Mme LECLERC – *Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'Association Française contre les Myopathies et la Société Nationale de Télévision France 3 pour le Téléthon qui a lieu le week-end prochain parce que nous aurons une couverture médiatique.*

M. le Maire – *Et je vous invite nombreux à y participer.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

«La Ville d'Orléans a décidé de s'impliquer plus fortement dans l'organisation et le soutien au Téléthon en devenant pour 2008 Ville Ambassadrice.

S'appuyant sur l'ensemble des actions déjà réalisées au niveau local depuis plusieurs années et en développant avec le soutien de l'Association Française contre les Myopathies (A.F.M.) de nouveaux projets et défis, l'édition 2008 va bénéficier d'une couverture médiatique importante et ce par France 3 Région Centre Ile de France.

Plusieurs reportages auront lieu au cours de la manifestation et une heure d'émission est prévue en directe le samedi 6 décembre après-midi entre 16 h et 17 h. Les reportages pourront faire l'objet de décrochages sur France 2 Télévision. L'émission sera parrainée par Gérard DAHAN.

Un Comité de Pilotage assure la préparation et la coordination de cet événement en impliquant les différents services de la Ville, l'A.F.M., France Télévision et les différents partenaires.

Ce partenariat doit être formalisé dans une convention qui définit les engagements de chacun. Les dépenses inhérentes à l'engagement de la Ville ont été budgétées à hauteur de 25 000 €, outre la promesse de don de 5 000 € à l'A.F.M.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'Association Française contre les Myopathies et la Société Nationale de Télévision France 3 relative à l'organisation du Téléthon 2008, pour lequel Orléans sera Ville Ambassadrice ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 521, article 611, T.S. 440. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

JEUNESSE

N° 61 – Aides en faveur de groupements de jeunesse.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Diverses associations sollicitent le soutien de la Ville pour leurs projets.

Dans ces conditions, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions aux groupements de jeunesse de la Ville au titre de la répartition du crédit annuel, selon le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, article 65748, T.S. 532.

Associations	Activités poursuivies	Montant de la subvention (en €)	
		2007	2008
ACTION	Création d'un temps d'accueil « blog » après la classe pour une vingtaine d'enfants de 11-12 ans, du quartier de La Source.	7 000	2 200
MELTIN'ART	Organisation d'un événement autour de la culture hip hop le 23 mai 2009, à Orléans.	-	3 364
JEUNESSE OUVRIERE CHRÉTIENNE	Organisation de soirées-débat sur le thème « la jeunesse et l'accès à la culture ». Les propositions seront ensuite soumises lors d'un grand rassemblement de 30 000 jeunes le 2 mai 2009, au parc de La Courneuve (93).	-	300
	TOTAL	7 000	5 864

ADOPTE A L'UNANIMITE

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

N° 62 – **S.E.M. Entente Orléanaise Loiret. Saison en cours. Versement de la subvention. Approbation d'un contrat.**

M. PEZET – *Le contrat d'objectifs entre la Ville d'Orléans et la S.E.M. Entente Orléanaise Loiret, pour la période 2004-2007, est arrivé à son terme le 31 décembre 2007.*

Avant la mise en place de la nouvelle forme de contractualisation qui prendra effet lors de la saison 2009-2010, il convient de renouveler le précédent contrat d'objectifs sur des bases identiques et de fixer le montant de référence de la subvention annuelle, montant arrêté dans le cadre du vote du budget 2008.

M. LEBRUN – *J'étais déjà intervenu à ce sujet la dernière fois. On pense que c'est un « joujou » qui nous coûte de plus en plus cher. Cela fait trop à force. Il n'y a pas longtemps, vous avez dit qu'il y avait des économies de faites par rapport aux vœux, etc. Et on voit que la somme qui est économisée correspond à l'augmentation de la subvention de l'Entente. Je ne pense pas que c'est avec cela que les gens vont moins se serrer la ceinture.*

Je sais que cette question vous tient à cœur. Je suis sportif, je m'intéresse au sport, y compris localement et je suis ce qui s'y passe. D'ailleurs, M. MARTIN m'a proposé des invitations pour aller voir l'Entente et j'attends ... Je pense cependant que 700 000 €, cela fait trop. J'ai l'impression que c'est un bout sans fin. Tous les ans, on met une rallonge.

M. le Maire – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, vous souhaitez la parole ?*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je voudrais juste observer que la Chambre Régionale des Comptes a produit, au mois d'octobre, un rapport d'observations définitives sur la gestion de la Société d'Economie Mixte sportive locale de l'Entente Orléanaise. Ce rapport aurait dû être joint à la convocation de cette Assemblée et à son ordre du jour. Cela n'a pas été fait. Donc a priori, cette délibération me paraît devoir être reportée.*

M. le Maire – *Non, ce n'est pas lié. Et puis ensuite, le rapport vous sera proposé au prochain Conseil Municipal dans 15 jours.*

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

M. le Maire – *Mais on n'a pas eu le temps matériel étant donné les délais de transmission ... c'était le 29 octobre et c'est très court pour arriver à proposer cela. Après, vous nous auriez dit « on ne l'a pas vu en commission ». Etant donné que les deux Conseils Municipaux sont très proches l'un de l'autre, j'ai considéré que celui-ci ... vous allez me dire que celui du mois de décembre va être chargé aussi, mais on voit bien que celui-ci l'est particulièrement également, aussi je vous propose que le rapport soit inscrit au Conseil Municipal de décembre. Franchement, c'est le 19 décembre, donc dans trois semaines. Je ne crois pas que cela change grand chose que de le présenter au mois de décembre. En tout cas, je ne vois pas de corrélation entre la délibération telle qu'elle vous est présentée là et l'examen du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.*

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

M. le Maire – *C'est sur le même objet, mais ce n'est pas lié. Nous ne sommes pas liés par les observations de la Chambre Régionale des Comptes pour le vote d'une délibération, même si cela concerne le même objet.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Vous devez juste l'inscrire à l'ordre du jour.*

M. le Maire – *Pardon, je ne comprends pas !*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Simplement, c'est une question de procédure. En effet, il y a eu un rapport de produit et dans l'assemblée délibérante suivant la production de ce rapport, on doit l'inscrire à l'ordre du jour. C'est immédiatement lors de l'assemblée délibérante suivante et non pas deux réunions plus tard. C'est une obligation légale, c'est tout !*

M. le Maire – *Moi, je vous réponds que matériellement et compte-tenu de l'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour de ce soir, on n'a pas eu le temps de préparer le passage du rapport au Conseil Municipal de ce soir. Et franchement, à trois semaines d'écart encore une fois, je ne vois pas trop ce que cela change puisque le rapport porte sur des observations relatives à la situation passée bien évidemment et cela n'engage en rien la délibération qu'on vous propose ce soir. Si les deux étaient corrélées, je comprendrais, mais elles ne le sont absolument pas. Et dans un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il n'y a aucune corrélation avec des délibérations qui peuvent être proposées, même si l'objet est identique. Donc, je ne comprends pas le lien que vous faites avec cette délibération. Que vous me disiez qu'on « aurait dû dans l'absolu le présenter ce soir », j'entends ce que vous dites et c'est une chose. Mais la deuxième chose, c'est que je ne vois pas le lien que vous faites avec la délibération.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je fais un lien avec la délibération parce qu'il est question de l'Entente. Mais dans l'absolu, cela aurait dû être inscrit à l'ordre du jour d'aujourd'hui.*

M. le Maire – *Oui dans l'absolu, je vous en donne acte. Maintenant, effectivement cela a été très juste et comme les deux Conseils Municipaux sont proches, j'ai pris la décision de le passer en décembre. Mais je vous donne acte que sur le fait, dans l'absolu, on aurait dû effectivement le passer ce soir.*

Je donne la parole à M. CHAPUIS et ensuite à M. PEZET pour répondre.

M. CHAPUIS – *Je ferai juste une petite remarque préliminaire et ensuite quelques questions.*

Tout d'abord, je voudrais saluer les bons résultats de l'Entente. On n'en a pas parlé mais M. PEZET voulait peut-être dire en conclusion le fait que l'on a une équipe de l'Entente qui caracole en tête et qui j'espère va continuer.

Sur la question de la subvention, j'avais une petite interrogation pour savoir si, au vu du nouveau contrat d'objectifs, la subvention était adossée à la saison ou à l'année, ainsi que le montant global pour 2009. Pour l'instant, on a un montant affiché de 700 000 € pour l'année 2008, mais je crois que pour l'année 2009, le montant sera un petit peu plus important.

Enfin, j'ai une question qui s'adresse peut-être plus à M. MARTIN relative à la différence

entre le budget qui avait été présenté à la Ligue et le budget effectif. D'où la question qui découle de cette interrogation, à savoir la bonne santé financière de l'Entente. Comme on avait soulevé cette question lors du dernier Conseil municipal, en sait-on un peu plus sur les partenaires publics et privés de l'Entente pour la saison prochaine ? Je vous remercie.

M. le Maire – *Je donne donc la parole à M. PEZET et ensuite à M. MARTIN.*

M. PEZET – *Je voulais simplement répondre à M. LEBRUN. Dans un premier temps, j'étais très heureux de savoir que vous étiez un sportif averti et dans un deuxième temps, je voulais vous dire que la subvention allouée par la Ville d'Orléans concernant l'Entente Orléanaise, est comparable voire même moindre aux subventions allouées par les différentes mairies où jouent des équipes de l'élite de basket.*

M. le Maire – *Effectivement.*

M. MARTIN – *Concernant les subventions qui sont versées par les collectivités aux clubs sportifs de Pro A, j'avais eu l'occasion de le montrer lorsqu'on a publié le rapport d'activités de l'Entente. La moyenne des subventions versée par les collectivités pour les clubs de Pro A, c'est 1 450 000 €.*

Dans le budget de l'Entente, les subventions versées par les collectivités locales sont de 1 250 000 €. J'ai conscience que c'est déjà beaucoup d'argent. Et il faut saluer l'effort qui est fait, non seulement par la Ville d'Orléans, mais également par le Département et aussi la Région. Je crois que c'est un point qui mérite d'être souligné.

Deuxièmement, le club de l'Entente a une programmation pluriannuelle. Je ne suis pas moi-même issu du monde sportif, mais on ne peut pas – quoique ! – prétendre à l'élite dans le domaine du sport professionnel, si on n'a pas un plan. Et ce plan se gère sur le long terme, c'est-à-dire deux fois trois ans au minimum. Alors ce plan, on peut en discuter par rapport au grand équipement. On peut ne pas être d'accord, j'ai bien entendu les propos de M. LEBRUN. Mais dès lors qu'on est dans ce plan, on doit le conduire. Et si on le conduit sérieusement, on obtient de bons résultats. Je félicite d'ailleurs le Président du Directoire de l'Entente, M. Jean-Michel PELLE, l'entraîneur et les joueurs pour les résultats qu'ils obtiennent avec un budget sportif qui n'est que le cinquième budget de la Pro A. Encore une fois, c'est déjà très bien d'avoir les subventions que la Ville verse, mais je crois que l'équipe joue très bien également. Elle est motivée, il y a un très bon entraîneur et il y a d'excellents résultats. Il faut donc souhaiter que cela continue.

Concernant la santé financière du club, nous sommes aujourd'hui dans une situation d'attente par rapport au Département. Je ne vais pas cacher le fait qu'il avait été demandé 70 000 € de plus que l'année précédente et qu'à ce jour, je n'ai pas la réponse. J'espère que les demandes qui ont été faites par le club seront exhaussées, mais je ne le sais pas. Donc, je ne connais pas encore le budget qui sera voté en 2009 par le Conseil Général et il faut prendre comme cela cette information.

A propos des subventions des partenaires, pour un club sportif, elles représentent un peu plus de 60 % du budget. Les partenaires dans une conjoncture qui est plus difficile peuvent effectivement - je parle des plus petits partenaires - avoir plus de difficultés à verser. Donc, on fera le point sur les subventions des partenaires lorsque la fin de l'année sera venue. Il y a un élément très important par rapport à ce club, c'est de savoir jusqu'où il ira dans ce qu'on appelle les play-off,

c'est-à-dire les meilleurs matchs, pour faire les compétitions, mais vous êtes avisés en basket et vous savez cela très bien. Et cela jouera donc aussi dans les résultats d'ensemble. Pour le moment, les choses suivent normalement. Il y a juste cet aspect de la subvention du Département dont j'ai parlé. On a donné toutes les informations nécessaires et le sport professionnel, c'est un vrai challenge.

M. le Maire – *Je tiens simplement à dire qu'à chaque match de l'Entente, le Palais des Sports, voire le Zénith quand on y joue, sont pleins.*

D'autre part, derrière il y a la formation de jeunes et donc, ce n'est pas seulement une équipe qui joue en Pro A. Enfin et cela fait partie de notre projet, on peut ne pas être d'accord, mais je fais simplement remarquer que jusqu'à la montée de l'Entente en Pro A, Orléans était la seule grande ville de France à ne pas avoir ou à n'avoir jamais eu de grande équipe de sport collectif au meilleur niveau national, jamais eu d'équipe qui joue en première division. C'est la première fois et là, il faut savoir ce que l'on veut. Je vous le certifie, vous le savez. La seule chose que l'on ait faite, c'était en football, d'arriver en deuxième division et de jouer la Coupe de France à l'époque contre Monaco sur le score de 3 à 1. Sinon, on n'a jamais réussi à passer au-delà de la deuxième division. Alors, on peut refuser le sport professionnel, c'est un choix. Moi, je le respecte parce qu'il y a également dans l'évolution du sport professionnel, honnêtement des choses qui me choquent. Après, c'est une question d'appréciation. Quand on voit les montants des budgets des clubs de 1^{ère} division de football ...

(réactions dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Comment ?*

Mme MIKO – *Ils sont onze !*

M. le Maire – *Ils sont onze, c'est parfaitement vrai.*

M. PEZET – *En basket, ils sont 10.*

M. le Maire – *En rugby, ils sont 15 et cela coûte moins cher !*

Quand on voit les masses financières qu'il y a effectivement dans le football professionnel de 1^{ère} division, je le dis franchement, et pourtant j'ai été grand amateur, là je rejoindrais M. LEBRUN. On ne va peut-être pas citer de nom ici, mais avez-vous une idée du budget d'un club top niveau de foot en France ? Je lance les enchères. M. PEZET, combien dites-vous ?

M. PEZET – *150 000 000 €.*

M. le Maire – *A peu près. Vous vous rendez compte qu'on va vous proposer, en décembre prochain, le budget de la Ville d'Orléans de l'ordre de 250 000 000 € et que pour un club de foot, on est entre 100 et 150 000 000 €. De plus, les clubs de foot français (rires) sont plutôt petits à côté des grands clubs de foot européens et mondiaux. J'adore le sport, j'aime beaucoup le football, mais là il y a un moment où rien ne va plus dans notre société.*

Evidemment, on peut dire, M. LEBRUN, 700 000 € c'est une somme importante. Et là, il y a une analyse qui a une part de subjectivité, c'est trop. Nous, nous pensons qu'au regard des

ressources de la Ville, au regard des partenariats qui sont développés, au regard des retombées en matière de rayonnement de la Ville, en matière également de liens, parce qu'il faut effectivement venir un samedi pour voir cette alchimie qu'il y a au Palais des Sports ou au Zénith, tout cela fait partie du projet et que cela vaut la peine de le faire. J'accepte volontiers que l'on puisse contester ce choix. C'est un vrai choix comme l'a dit Philippe PEZET, et nous sommes extrêmement vigilants. Le financement que la Ville d'Orléans met dans l'Entente est en moyenne inférieur à ce que mettent les autres villes pour la plupart des clubs qui jouent en Pro A.

Voilà l'état du débat. Après, chacun a à se prononcer par rapport à un vrai choix effectivement.

M. PEZET, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Le Contrat d'Objectifs entre la Ville d'Orléans et la S.E.M. Entente Orléanaise Loiret pour la période 2004 à 2007 est arrivé à son terme le 31 décembre 2007.

Par délibération du 24 octobre 2008, le Conseil Municipal a adopté le principe d'une nouvelle forme de contractualisation, conforme aux dispositions réglementaires édictées par le Code du Sport, ainsi que les termes des trois nouvelles conventions cadres : de subventionnement, de prestations et de mise à disposition de locaux, qui prendront effet à compter de la saison sportive 2009/2010.

Pour la saison en cours, il convient donc de renouveler le précédent Contrat d'Objectifs sur des bases identiques et de fixer le montant de référence de la subvention annuelle, montant arrêté dans le cadre du vote du budget 2008.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du renouvellement du contrat d'objectifs entre la S.E.M.S.L. Entente Orléanaise Loiret et la Ville, pour la saison en cours ;

2°) fixer le montant de référence de la subvention annuelle à 700 000 € pour l'année 2008 et 425 000 € pour le premier semestre 2009 ;

3°) approuver les termes du contrat d'objectifs à passer avec la S.E.M.S.L. Entente Orléanaise Loiret ;

4°) autoriser M. le Maire à signer ledit contrat au nom de la Ville ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 40, article 65741, T.S. 520. »

M. le Maire – *Qui est pour ? Qui est contre ? 2 contre. Qui s'abstient ?*

(réactions hors micro de Mmes KOUNOWSKI et NOEL).

M. le Maire – *La non participation au vote, qui déjà est quelque chose d'assez particulier, se fait lorsqu'on est directement impliqué dans une délibération.*

Là, je suis désolé, mais juridiquement j'ai du mal à prendre votre non participation au vote parce que dès lors que l'on n'est pas impliqué directement, c'est pour, contre ou abstention.

C'est pour cela que je vous demandais si vous vous absteniez.

(réactions hors micro de Mme KOUNOWSKI).

M. le Maire – *Oui, mais vous ne le pouvez pas. Vous êtes au Conseil Municipal et juridiquement – je me tourne vers Mme SAUVEGRAIN -, je ne crois pas que l'on puisse le faire. Moi, je veux bien le faire enregistrer que vous ne participez pas au vote, mais cela n'a pas d'existence juridique et légale.*

Mme KOUNOWSKI – *Je l'ai déjà fait.*

M. le Maire – *Je vous dis non et je sais quand même ce que je dis ! Je vous dis que cela n'a pas d'existence. Maintenant, vous dites que vous ne participez pas au vote, alors on va le noter, mais je ne voudrais pas que l'on prenne l'habitude d'avoir des non participation à des votes sur des délibérations pour lesquelles on n'est pas directement impliqué ou concerné parce que cela n'a pas de réalité. C'est comme si vous me disiez « je m'abstiens à moitié et je vote à moitié ». Je vous dirais que ce n'est pas possible et vous le comprendriez tout de suite. Pour le cas, la non participation n'a pas d'existence. Je pense ne pas faire d'erreur sauf si on me démontre le contraire dans un texte qui nous échapperait, mais à ma connaissance, il n'y a pas d'existence à cette non participation au vote.*

On est bien d'accord. On avait déjà regardé cette question là. Donc, je vous propose l'abstention qui correspond ... non ?

(réactions sur les bancs de l'opposition municipale).

M. le Maire – *Je ne vous brime pas. Je vous dis que je ne peux pas enregistrer cela.*

Mme NOEL – *On va regarder dans le Code Général des Collectivités Territoriales.*

M. le Maire – *Il y a donc 3 abstentions.*

ADOPTE PAR 50 VOIX CONTRE 2.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 63 – Aides à des associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs clubs ou associations sollicitent le soutien de la Ville pour la réalisation de leurs projets.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution d'une subvention pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations selon le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention (en €)	
		2007	2008
I - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES			
CERCLE D'ESCRIME ORLEANAIS	Coupe d'Europe des Clubs de Sabre Dames Seniors Lundi 9 février 2009	4 000	4 000
SOCIETE DES COURSES D'ORLEANS	Saison 2009 5 courses hippiques Prix de la Ville d'Orléans Lundi 13 avril 2009 Hippodrome de l'Ile Arrault	3 600	3 600
A.S.P.T.T. ORLEANS RANDONNEE PEDESTRE ESCALADE	Randonnée pédestre de 15 km Quartier de La Source Jeudi 23 avril 2009 Départ du Parc Floral	300	300
AMICALE BOULE ORLEANAISE	Grand Prix de la Ville d'Orléans Vendredi 8 mai 2009 Boulodrome du Stade de la Vallée	600	600
Sous-total I		8 500	8 500
II – AIDE A TITRE EXCEPTIONNEL			
A.S.P.T.T. ORLEANS CYCLISME V.T.T.	Saison sportive 2008-2009 Création d'une école de vélos labellisée Fédération Française de Cyclisme	-	400
FLY DISC'R	Saison sportive 2008-2009 Acquisition de matériel sportif	-	300
U.S.O. HANDBALL	Plan Sport Emploi Aide à l'emploi de Xavier GEFRIAUD Educateur sportif	-	3 000
Sous-total II			3 700
III – AIDE POUR LE SUIVI MEDICAL DES SPORTIFS			
CERCLE GAMBETTA ORLEANS LOIRET	Suivi médical des sportifs	518	500
SPORT PARACHUTE ORLEANAIS	Suivi médical des sportifs	255	250
Sous-total III		773	750
TOTAL I + II + III		9 273	12 950

N° 64 – Aides à des associations au titre de l’insertion par le sport.

Mme GRIVOT – *Le sport peut être un facteur de socialisation faisant référence à des normes, des valeurs, des règles : des règles techniques certes, mais aussi des règles qui initient les jeunes à la responsabilité et, de fait, à la vie sociale.*

L’objectif des actions d’insertion par le sport consiste à offrir aux jeunes les plus défavorisés, la possibilité d’être valorisés et par la même occasion de se construire une identité positive.

Deux modes d’intervention sont mis en œuvre avec le soutien de la Ville :

- *des animations sportives de proximité,*
- *des aides spécifiques aux clubs.*

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l’attribution de subventions pour l’insertion par le sport aux associations sportives dont le détail figure dans la délibération pour un montant global de 14 000 €.

Mme CARRE – *Je demande à ne pas participer au vote.*

M. le Maire – *Pour des raisons absolument bien identifiées.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s’exprime ainsi :

« LE SPORT : OUTIL D'INSERTION »

Le sport peut être un facteur de socialisation faisant référence à des normes, des valeurs, des règles : des règles techniques certes, mais aussi des règles qui initient les jeunes à la responsabilité et, de fait, à la vie sociale.

L’objectif des actions d’insertion par le sport consiste à offrir aux jeunes les plus défavorisés, la possibilité d’être valorisés et par la même occasion de se construire une identité positive.

Parallèlement, force est de reconnaître que le sport, en lui-même, ne peut tout résoudre, mais qu’il est un moyen éducatif à utiliser avec le milieu social dans lequel évoluent les jeunes.

Cela suppose donc la mise en œuvre d’un projet, qui lui-même s’appuie sur un travail d’équipe, sur un réseau propre à chaque quartier.

Dans ce cadre, deux modes d’intervention sont mis en œuvre avec le soutien de la Ville, en direction des publics visés :

- des animations sportives de proximité
- des aides spécifiques aux clubs

1 - Animations sportives de proximité

Ce type d'animations permet aux jeunes non licenciés de pratiquer près de chez eux, sur une installation sportive appropriée, une activité sportive. L'intervention d'animateurs ayant une compétence sportive et socio-éducative est donc nécessaire pour développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement vers des activités sportives plus structurées.

Cependant, de tels intervenants ne peuvent avoir une action isolée, sans structure d'appui. L'aide de clubs et de partenaires sociaux doit être active afin d'intégrer les jeunes, à court ou moyen terme, dans les réalités sportives que sont les entraînements et les compétitions.

Le C.L.T.O. Hockey-sur-gazon et l'Union Pétanque Argonnaise dans le quartier de l'Argonne, E.S.C.A.L.E. Thai Boxing, Football et Handball, l'A.L.L.S. Judo, et Basket, l'A.S.P.T.T. Orléans Karaté, Football, et l'Eco Volley-ball dans le quartier de La Source, Pieds Blancs Les Aydes dans le quartier des Blossières mettent en place, avec l'aide de la Ville, ces animations sportives de proximité tout au long de l'année.

L'aide de la Ville afférente à ces animations prend notamment en compte les frais d'encadrement supportés par les associations sportives pour ces actions spécifiques, ainsi que les coûts d'acquisition de matériels sportifs.

2 - Aides aux clubs

L'objectif est d'attribuer une aide financière aux clubs qui mènent une réelle politique d'insertion par le sport. Après étude du dossier de demande de subvention, repérage par quartier des jeunes concernés et évaluation des actions conduites, une subvention « insertion par le sport » peut être proposée.

Il peut être pris en compte, au titre des activités proposées dans ce domaine :

- une partie des frais d'encadrement,
- l'achat de petits matériels,
- l'aide aux frais de licence,
- l'aide aux transports,
- l'aide aux stages.

Dans ce cadre, la Ville a la volonté de poursuivre et de développer des actions d'insertion par le sport.

A cet effet, un crédit est réservé par la Ville dans le budget de subventions aux associations sportives, afin d'aider celles, qui, de par leurs objectifs, leurs implantations et leurs actions, oeuvrent réellement dans ce sens.

Les projets de ces associations ont été évalués qualitativement et quantitativement.

Une aide de la Ville a ainsi pu être déterminée au regard de ces évaluations, du cadre de l'action, de sa durée, de sa fréquence et du nombre de jeunes concernés.

Dans ces conditions, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions pour l'insertion par le sport aux associations sportives selon la répartition ci-jointe, afin de permettre aux jeunes défavorisés de pratiquer une activité sportive ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 251, article 65748, T.S. 520.

**ADOPTÉ PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(Mme CARRE).**

INSERTION PAR LE SPORT - ATTRIBUTION 2008

CLUBS	Montant de la subvention (en €)	
	2 007	2008
A.L.L.S JUDO	1 900	1 900
A.S.P.T.T.O KARATE	400	300
A.L.L.S BASKET	1 800	1 800
PIEDS BLANCS LES AYDES BASKET	1 100	1 000
E.S.C.A.L.E. BOXE THAILANDAISE	800	800
E.S.C.A.L.E. FOOTBALL	1 900	1 900
A.S.P.T.T. Football	Nouveau Dossier	1 000
E.S.C.A.L.E. HANDBALL	1 300	1 300
E.C.O. Volley-ball	Nouveau Dossier	200
C.L.T.O. HOCKEY SUR GAZON	1 300	1 200
UNION PETANQUE ARGONNAISE	3 000	2 600
Total	14 000	14 000

N° 65 – Educateurs sportifs municipaux. Encadrement de classes de l'enseignement primaire public. Renouvellement du dispositif. Année 2008-2009. Approbation d'une convention.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a parmi ses objectifs prioritaires, dans le domaine sportif, de développer des actions de formation en direction des jeunes avec ses partenaires que sont les établissements scolaires.

C'est dans ce but que les éducateurs sportifs municipaux interviennent auprès des enfants sur le temps scolaire. Cependant, il est nécessaire de passer une convention entre la Ville et l'Education Nationale.

Celle-ci a pour objet d'établir les conditions de mise à disposition des éducateurs, en identifiant notamment :

♦ Le rôle de l'enseignant

L'enseignant garde la responsabilité des enfants et de la pédagogie.

♦ Le rôle de l'intervenant

L'éducateur apporte ses compétences techniques et un enrichissement de l'enseignement. Il ne se substitue pas à l'enseignant.

♦ Les conditions de mise en œuvre et de sécurité

Elles doivent être conformes aux textes qui les régissent. Elles seront décrites dans une fiche « d'activité » établie en concertation entre l'enseignant et l'éducateur.

♦ La durée de la convention

Elle est signée pour une durée d'un an.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes de la convention à passer avec l'Inspection Académique, afin de définir les modalités d'intervention des éducateurs sportifs municipaux dans les établissements scolaires de l'enseignement primaire public ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 66 – Budokan Karaté Orléans. Club sous contrat d'objectifs. Versement du solde de la subvention 2008.

M. PEZET, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 28 octobre 2005, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un contrat d'objectifs avec le Budokan Karaté Orléans.

Selon les termes de ce contrat, le montant de l'aide financière annuelle est déterminé notamment en fonction de la réalisation des objectifs sportifs.

Par ailleurs, en accord avec la Ville, les efforts du club portent sur :

- l'accueil et la formation des jeunes,
- la formation de l'encadrement.

Outre les objectifs sportifs, le club s'engage à apporter son concours aux actions menées en faveur de l'éveil sportif, l'animation, la promotion du sport et la communication.

Dans le domaine de la gestion, un échéancier précis a été fixé pour la transmission de documents permettant de suivre régulièrement la situation financière.

La Ville s'engage pour sa part :

- à assurer la mise à disposition des équipements sportifs,
- à soutenir les efforts en faveur d'un encadrement de qualité,
- à soutenir les actions de promotion du club,
- à apporter une aide financière annuelle selon les modalités définies dans le contrat.

En conséquence et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de fixer à 35 000 € le montant de la subvention à accorder au Budokan Karaté Orléans, au titre de l'année 2008 ;

2°) verser le solde de la subvention 2008, en fonction du versement réalisé en cours d'année comme indiqué dans le contrat d'objectifs, soit 14 000 € ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 67 – Aide en faveur d'un groupement de loisirs.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Il s'agit d'un projet permettant à des étudiants handicapés, titulaires de l'Allocation pour Adulte Handicapé et possédant de faibles ressources, de découvrir des activités sportives dans un milieu difficilement accessible individuellement. Un séjour handineige est proposé à des étudiants inscrits à l'Université d'Orléans.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 700 € à l'Association Etudihand'Orléans dans le cadre de l'organisation d'un séjour Handineige sportif et culturel d'une semaine pendant les vacances de février 2009 ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 25, article 65748, T.S. 530. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 68 – Gymnases Gaston et Jacques Barthélemy. Renouvellement des revêtements de sol suite à désordres. Approbation d'un avenant.

Mme GRIVOT – *Des dispositions particulières ayant permis d'économiser certaines prestations prévues au marché initial, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 relatif au remplacement des revêtements de sol des gymnases Gaston et Jacques Barthélemy à passer avec l'entreprise SOLTECHNIC pour une moins value de 7 378,66 € T.T.C., ramenant ainsi le montant du marché de 214 503,09 € à 207 125,24 €.*

M. le Maire – *Ce n'est pas « Barthélemy » mais Barthelemy. Je pense qu'on pourra le redire encore une cinquantaine d'années. Ce n'est pas non plus essentiel. M. CHAPUIS, vous souhaitez la parole.*

M. CHAPUIS – *Mon propos n'a pas forcément rapport avec la délibération et je m'en excuse. C'était juste pour que la Municipalité puisse se saisir de la question. En effet, on a été sollicité par différents acteurs des associations qui occupent ces locaux sur les soucis de cohabitation entre certains clubs au gymnase Barthélemy. On voulait simplement le souligner pour que la Direction des Sports puisse se saisir de ce problème assez rapidement et éviter que la situation ne s'envenime de trop. Je vous remercie.*

Mme GRIVOT – *En effet, deux clubs sportifs utilisant ce gymnase ont une cohabitation très difficile. J'ai donc convoqué pour la semaine prochaine les deux présidents et les deux entraîneurs responsables.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par marché n° 07-140 notifié le 22 septembre 2007, la Ville a confié à l'entreprise SOLTECHNIC, le remplacement des revêtements de sol des Gymnases Gaston et Jacques Barthélemy.

En cours d'exécution du marché, des dispositions particulières ont permis d'économiser certaines prestations prévues au marché initial. En particulier, les plinthes existantes n'ont pas été remplacées.

Ces suppressions entraînent une moins-value de 7 378,66 € T.T.C. par rapport au montant initial du marché.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 relatif au remplacement des revêtements de sol des gymnases Gaston et Jacques Barthélemy à passer avec l'Entreprise SOLTECHNIC – 2, rue de l'industrie,

Z.A. des Montées 45073 Orléans Cedex 2, en moins value de 7378,66 € T.T.C., ramenant le montant du marché de 214 503,09 € T.T.C. à 207 125,24 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 4141, article 2313, opération 03W0755, T.S. 920. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 69 – Dojo et salle polyvalente Thierry Harismendy et Jean-Louis Geymond. Travaux de rénovation après sinistre. Approbation de marchés après appel d'offres.

Mme GRIVOT – *Le dojo et la salle polyvalente Thierry Harismendy et Jean-Louis Geymond subissent à chaque pluie importante et à chaque crue de la Loire des inondations, soit par les murs périphériques, soit par le sol.*

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés relatifs aux travaux de réparation après sinistre de ces équipements à passer avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Gros Œuvre – Etanchéité – V.R.D. : Entreprise Malard pour un montant de 96 373,57 € T.T.C.,

- Lot n° 2 : Plomberie/Sanitaire – Electricité – Chauffage – Ventilation : Entreprise Forclum pour un montant de 18 138,54 € T.T.C.

Je voudrais rajouter qu'il est regrettable que la construction de cet équipement du quartier Saint-Marceau ait eu lieu en l'état tel que cela a été conçu à l'époque, car cela nous économiserait beaucoup d'argent.

Mme d'AUX – *Je comptais faire cette même remarque. En effet, cet équipement a été construit avant 2001 et ...*

(réactions dans l'hémicycle).

Mme d'AUX – *A l'époque, on ignorait peut-être ce problème, mais il ne faut plus ignorer maintenant les remontées de nappe et d'inondabilité. Je suis comme Mme GRIVOT, je trouve que c'est absolument incroyable que la conception n'ait pas pris en compte ce problème alors que l'on sait très bien que c'est en zone inondable. On voit donc maintenant ce que cela coûte à la Ville de réparer tout cela.*

M. le Maire – *Je ne peux pas dire le contraire. On est en effet en zone inondable et en plus, si vous voyez où se situe ce dojo, c'est dans une cuvette et on l'a construit en sous-sol ! C'est-à-dire qu'on a mis tout de même beaucoup de conditions favorables pour que nous transformions un dojo en gymnase pour water-polo. Alors, la piscine, c'est possible ! Remarquez, le water-polo nécessite une piscine, donc on se rejoint. C'est vrai, on en sourit un petit peu, mais à l'arrivée, on est obligé d'aligner encore plus de 100 000 € et c'est récurrent.*

Moi, je sais, enfin je crois savoir pourquoi il a été construit à l'époque en sous-sol. Il est derrière l'église Saint-Marceau dans ce qu'on appelle, à mauvais titre, les Jardins de Saint-Marceau qui ne sont pas vraiment des jardins puisqu'il s'agit d'immeubles très hauts. C'était pour éviter d'avoir une construction supplémentaire en hauteur. Ce que je comprends mal, c'est qu'à l'extrême, quand on prend une décision comme cela, on peut éventuellement se tromper, cependant à l'époque l'étude des sols n'a pas été conduite. Enfin, c'est totalement évident que l'on allait au devant de désagréments. Alors on a regardé depuis la possibilité d'étanchéifier, mais alors là, ce sont des travaux et un coût encore beaucoup plus exorbitants.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Quand il y a la pression de la nappe ...*

M. le Maire – *Effectivement, Mme CUGNY-SEGUIN, quand il y a la pression de la nappe qui remonte, de toute façon, il faut couler des tonnes de béton pour arriver à contenir. Cela fait un peu comme un bouchon de champagne, mais il n'y a pas les bulles !*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le dojo et la salle polyvalente Thierry Harismendy et Jean-Louis Geymond subissent à chaque pluie importante et à chaque crue de la Loire des inondations, soit par les murs périphériques, soit par le sol.

De nombreuses études et réunions d'expertises ont permis d'élaborer des solutions réparatoires qui permettront, après exécution, d'étancher au mieux l'enveloppe de cette construction et de limiter ainsi les inondations.

Le Centre Expérimental de Recherche et d'Etudes du Bâtiment et des Travaux Publics (C.E.B.T.P.) avait été désigné par la Ville comme maître d'œuvre afin de rechercher les solutions techniques les mieux adaptées et de préparer un dossier d'appel d'offres.

La Commission d'Appel d'Offres a procédé le 7 mai 2008 à l'ouverture des plis et a attribué les marchés le 2 juillet suivant.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés relatifs aux travaux de réparation après sinistre du dojo et de la salle polyvalente Thierry Harismendy et Jean-Louis Geymond à passer avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Gros Œuvre - Etanchéité – V.R.D. : Entreprise MALARD au prix de 96 373,57 € T.T.C.,

- Lot n° 2 : Plomberie/Sanitaire – Electricité – Chauffage - Ventilation : Entreprise FORCLUM au prix de 18 138,54 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire en dépenses et recettes au budget de la Ville fonction 4141, article 2313, opération 03W0752, T.S. 920. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIE ASSOCIATIVE

N° 70 – Aides à des associations dans le cadre de la vie associative.

Mme de CHANGY, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION (en €)	
		2007	2008
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Orléans Sud Loire	Association créée en mars 2003 (partenariat entre le S.D.I.S. et les 7 communes du Sud Agglo) dont le but est de : - regrouper les jeunes afin de promouvoir leur sens civique, - leur assurer une formation civique, technique et sportive basée sur l'éthique de la profession de sapeur- pompier, - préparer le Brevet National des Jeunes Sapeurs Pompiers.	325	325
Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme du Loiret (Licra du Loiret)	Aide à l'activité annuelle de l'association qui consiste à informer et sensibiliser le public contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme dans le Loiret.	350	350
Réseau Forum des Droits Humains	Le Réseau Forum des Droits Humains est un collectif regroupant une trentaine d'associations œuvrant pour la défense et la promotion des droits humains. Le collectif organise pour la 6 ^{ème} année un «Forum des Droits Humains» qui est un ensemble de manifestations qui se dérouleront de septembre 2008 à janvier 2009 sur le thème de la laïcité. Au programme de cette 6 ^{ème} édition, projection de films, rencontres, débats, expositions, représentations théâtrales...	1 650	1 650

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION (en €)	
		2007	2008
Club de la Presse Orléans Val de Loire	Aide à l'activité annuelle de l'association et au montage de projets spécifiques : - réflexion et formation à l'intention des membres : journalistes, communicants, attachés de presse ; - mieux faire connaître les métiers de l'information auprès du grand public ; - échanger, débattre et nourrir la réflexion collective sur l'actualité et la communication notamment par l'organisation de « cafés médias ».	5 000	5 000
TOTAL		7 325	7 325

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions aux associations indiquées dans le tableau ci-dessus ;

2°) imputer les dépenses correspondantes dans la limite des crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article, 65748 T.S. 255. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

MOYENS GENERAUX

N° 71 – **Parc automobile. Approvisionnement en carburants. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville assure l'approvisionnement de son parc de véhicules en carburants par deux marchés :

- approvisionnement en vrac par camion citerne en carburants,
- approvisionnement en stations services privées par cartes accréditives.

Ces marchés expireront à la fin de l'année 2008.

A cet effet, un nouvel appel d'offres a été lancé. Les offres correspondantes ont été ouvertes le 12 novembre 2008, et jugées le 19 novembre suivant par la Commission d'Appel d'Offres.

Les critères d'attribution du marché figurant dans le règlement de la consultation sont les suivants :

Pour le lot n° 1 :

- 1 - Valeur technique (Nature et étendue des services et prestations, fiches techniques, caractéristiques des produits) (pondération 45),
- 2 - Prix des carburants livrés et rabais consentis (pondération : 40),
- 3 - Délai d'approvisionnement et de livraison (pondération : 15) ;

Pour le lot n° 2 :

- 1 - Valeur technique (Nature et étendue des services et prestations, fiches techniques, caractéristiques des produits) (pondération 55),
- 2 - Prix des carburants livrés et rabais consentis (pondération : 45).

Ces marchés, conclus pour une durée d'un an, sont reconductibles trois fois et ne pourront excéder quatre ans.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après appel d'offres à passer avec la Société CALDEO concernant le lot n° 1 - approvisionnement en vrac par camion citerne en carburants, pour un volume minimum de 300 000 litres et un volume maximum de 1 500 000 litres ;

2°) approuver le marché après appel d'offres à passer avec la Société TOTAL RAFFINAGE MARKETING concernant le lot n° 2 approvisionnement en stations services privées par cartes accréditatives pour un volume minimum de 7 000 litres et un volume maximum de 50 000 litres ;

3°) autoriser M. le Maire à signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 60622, T.S. 925. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 72 – Fournitures de bureau. Groupement de commandes Ville d'Orléans, C.C.A.S. et Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'un marché après appel d'offres.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Une convention de groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S. et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a été signée en date du 16 juillet 2008 afin de coordonner et regrouper la fourniture et la livraison de fournitures de bureau, et ainsi réaliser des économies d'échelles.

Au vu des montants prévisionnels d'achat des fournitures, un appel d'offres ouvert européen a été lancé, en application des articles 33, 40-V, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Après ouverture des offres en date du 1^{er} octobre 2008, la Commission d'Appel d'Offres du 12 novembre 2008 a procédé au jugement des offres, compte tenu des critères d'attribution du marché définis à l'article 9 du règlement de consultation :

1. Valeur technique (pondération : 45 %),
2. Prix des prestations (pondération : 35 %),
3. Utilisation des produits respectueux de l'environnement titulaire de l'Ecolabel N.F., Européen ou équivalent (pondération : 20 %).

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif à la fourniture et la livraison de fournitures de bureau pour la Ville, le C.C.A.S. et la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire », à passer avec la Société LYRECO, Rue Alphonse Terroir, 59584 MARLY, pour un montant minimum de 50 000 € T.T.C. et maximum de 179 400 € T.T.C. pour la Ville, de 11 960 € T.T.C. minimum et 47 840 € T.T.C. maximum pour le C.C.A.S., et de 35 880 € T.T.C. minimum et 143 520 € T.T.C. pour la Communauté d'Agglomération.

Ce marché est conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois, par période de un an, pour une durée maximale de quatre ans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, article 6064, T.S. 312. »

ADOPTE PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(Mme CARRE).

M. le Maire – *Il y a deux questions orales.*

Je donne donc la parole à Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – *M. le Maire, je vais prendre la parole à la place de M. BRARD qui a dû s'absenter. Je vais donc lire la question qu'il vous a fait parvenir.*

Monsieur le Maire, de nombreuses personnes, structures et institutions, ici et là, oeuvrent afin de préserver la mémoire, d'éclairer l'histoire et de faire connaître aux nouvelles générations les faits et les hommes d'un passé proche ou plus lointain.

A l'évidence, l'actualité nous montre que ce labour sans cesse renouvelé, n'évite pas les déraisons et donc, il est et sera toujours nécessaire. Mais là n'est pas le propos de ce soir ...

Monsieur le Maire, notre Conseil, comme d'ailleurs celui de toutes les communes de France, participe à cette mémoire collective notamment en décidant, au fil du temps et des projets, des dénominations de rues et de bâtiments.

Comme vous le faisiez si justement remarquer dans votre courrier du 4 juillet 2006 adressé à M. Georges JOUMAS, historien, en réponse à sa demande, je vous cite : « Je profite de la présente pour vous remercier d'œuvrer à la sauvegarde de la mémoire de notre commune. La fin de la carrière militaire d'Alfred DREYFUS durant les années 1918-1919 mérite en effet d'être mise en lumière ».

Je précise, au cas où cela pourrait être ignoré de certain de nos collègues, que le Capitaine Alfred DREYFUS a vécu dans notre ville et y a achevé sa carrière militaire.

Pour toutes ces raisons exposées dans les documents joints à la demande de M. JOUMAS, et en référence à votre conclusion d'il y a deux ans et demi, je cite : « Je retiens votre proposition pour l'avenir », je vous pose la question suivante : quand, Monsieur le Maire, pourrions-nous inaugurer une plaque portant le nom d'Alfred DREYFUS dans notre ville ?

M. le Maire – *Merci Mme KOUNOWSKI. La réponse est simple. Je me souviens effectivement très bien de cette demande à laquelle j'avais répondu favorablement sur le principe. On a, j'allais dire en stock, un certain nombre de dénominations à réaliser. Je peux vous donner les noms d'un certain nombre de personnes que l'on souhaite honorer : Paul SEJOURNE, François GIROUD, Antoine MARIOTTE, Alfred DREYFUS, Olympia CORMIER, Jean SOULAS et j'ajoute Yvette KOHLER.*

Cependant, il n'est pas fréquent d'ouvrir une nouvelle rue. Maintenant, avec les Z.A.C. qui sont en cours et en chantier, il y a un certain nombre de dénominations que l'on va à avoir à réaliser. Donc, je vous proposerai à cette occasion effectivement que l'on puisse répondre à ces différentes demandes ou tout simplement le vœu de la Ville de pouvoir honorer la mémoire de ces personnes.

La réponse est donc favorable. Maintenant, je ne peux pas vous dire quand exactement cela sera possible, mais c'est bien pris en compte.

M. LEBRUN, vous aviez également une question orale.

M. LEBRUN – *Monsieur le Maire, la situation de l'emploi dans les entreprises et en particulier aujourd'hui dans celles situées dans le quartier de La Source ne cesse de se dégrader. Après GEMALTO, situé en limite, et ses 362 licenciements (la reprise de certains salariés par Bleu Capital ne se présente pas sous les meilleures auspices), c'est au tour de TWR, de KOMORI CHAMBON, de BOIRON, de WINCANTON et de MAC NEIL de procéder ou d'annoncer des suppressions d'emplois. Sans oublier la menace de délocalisation de l'INSEE à Metz afin de compenser, dans cette ville, les pertes dues à la réforme de la carte militaire. Egalement, comment ne pas être inquiet en ce qui concerne l'avenir de la Régie de quartier, REPERES, et la crainte de voir disparaître 66 emplois ?*

De plus, la crise financière que nous connaissons actuellement va, tous les économistes le reconnaissent, se traduire par de nouvelles saignées en terme de licenciements.

Les élus communistes sont en contact régulier avec les salariés et leurs organisations syndicales pour voir avec eux quelles solutions nous pouvons avancer. Michel RICOUD, Conseiller Général du canton de La Source, a demandé à Monsieur le Préfet du Loiret et à Monsieur le Président du Conseil Général, qui n'y est pas hostile, l'organisation d'une table ronde avec les employeurs, les organisations syndicales, les élus (parlementaires, municipaux, conseillers généraux), afin de faire le point et de tenter de dégager des solutions permettant de sauvegarder l'emploi dans les entreprises citées.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir informer les conseillers municipaux d'Orléans des dispositions que vous comptez prendre afin que la défense de l'emploi à Orléans, et en particulier dans ce quartier durement touché, soit une priorité de notre ville. Merci.

M. le Maire – *Je donne la parole à M. LEMAIGNEN.*

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, nous sommes tous évidemment très préoccupés par l'évolution de la situation économique globale dans un monde incertain. Comme vous l'avez d'ailleurs souligné tout à l'heure, effectivement la conjoncture ne manque pas de nous inquiéter et la crise financière qui s'est rajoutée à ces difficultés ne fait que renforcer notre inquiétude.*

Notre territoire est donc touché comme beaucoup d'autres par à la fois des difficultés sectorielles, je pense à l'automobile, à l'imprimerie, mais aussi par des restructurations d'entreprises internationales comme GEMALTO ou MAC NEIL.

Nos équipes rencontrent à peu près 200 entreprises par an et bien sûr, tous les dossiers difficiles sont particulièrement suivis à la fois par les équipes et par les élus. C'est ainsi qu'avec Serge GROUARD, nous avons rencontré plusieurs fois, à la fois les salariés, les représentants des salariés et en même temps les dirigeants des entreprises comme MAC NEIL, TRW et GEMALTO.

L'objectif que nous avons est d'abord de pérenniser les sites pour être certains que l'activité reste sur notre sol. Ensuite, on cherche à maintenir au maximum l'emploi et si on sait que ce n'est pas possible parce que la décision est déjà prise, on fait en sorte que les plans sociaux soient les plus favorables possibles aux salariés concernés. Et on le fait là, encore une fois, en accompagnement avec les partenaires sociaux et en insistant parfois lourdement. On l'a fait également avec des courriers co-signés avec Serge GROUARD auprès des dirigeants des entreprises concernées, et d'ailleurs avec un certain succès puisqu'on a eu quand même des plans sociaux convenables.

Prenons l'exemple de GEMALTO, malgré tout, le possible capital qui a été trouvé grâce à notre site internet a permis quand même de limiter les dégâts pour GEMALTO et de prévoir 150 emplois nouveaux sur un des deux sites GEMALTO.

Pour MAC NEIL, bien sûr là aussi ce n'est pas globalement très brillant car on perd 170 emplois sur l'ensemble des deux sites de La Source et de la tête sud du Pont Joffre. Mais ce qui est fondamental, c'est que ce fleuron qui est l'entreprise ex-PFIZER, qui est un investissement phénoménal avec 500 salariés, puisse être maintenu parce qu'on avait, depuis 2 ans, et je pense que tous ceux qui connaissent le dossier le savaient aussi, de très grosses inquiétudes sur la pérennité de ce site qui est pourtant extraordinaire.

La seule différence que nous avons, c'est que contrairement à M. RICOUD ou d'autres, nous ne faisons pas systématiquement des communiqués de presse dès que nous voyons des partenaires sociaux ou des chefs d'entreprise. On essaye d'abord concrètement de trouver des solutions aux problèmes qui nous sont posés.

Et d'ailleurs, ce qui me gêne un petit peu, c'est que souvent on parle toujours des trains qui arrivent en retard et pas de ceux qui arrivent à l'heure. Je prends l'exemple d'Air Liquide Médical qui est à la limite de l'agglomération. Cette entreprise comptait 300 salariés. Elle a été rachetée par un groupe suédois Getinge et c'est maintenant l'entreprise Maquet. On a beaucoup parlé dans les médias quand Maquet est descendue à 200 salariés. Aujourd'hui, ils ont à nouveau dépassé les 300 salariés. On a d'autres exemples comme ceux là d'entreprises qui ont toujours eu un partenariat assez complet avec nous et à nous de les aider aussi dans les bons et les mauvais jours pour essayer de pérenniser à la fois les sites et l'emploi.

Donc, on travaille en fait sur deux directions avec tout d'abord, le travail sur le développement des entreprises endogènes, c'est-à-dire des entreprises qui sont déjà implantées sur notre territoire. Et même à la Source, il y a un certain nombre d'exemples d'entreprises qu'on a réussi à implanter, en particulier :

- dans le domaine de la recherche pharmaceutique ou médicale : Biotec, Cheops, Green Pharma ;*
- dans le domaine des économies d'énergie : Wirecom qui est une entreprise extraordinaire qui a créé 30 emplois nouveaux cette année ;*
- et même dans d'autres domaines, comme le commerce, le négoce ou autres, avec pour certains de petites actions qui ne sont pas médiatisées, mais qui sont néanmoins très importantes pour conforter notre tissu économique.*

Par ailleurs, la crise peut également être l'occasion de faire venir des entreprises qui sont en train de se restructurer. Je prends un exemple en vous disant que l'on a signé, mais on en parlera la semaine prochaine, avec une entreprise qui était implantée en région parisienne dans le domaine informatique. Elle envisageait de quitter l'Ile-de-France pour aller s'implanter au Maroc. Et finalement, on a réussi à les convaincre, c'est ce qu'on appelle un « nearshore » - pardon pour mon anglais, je suis très mauvais et je ne devrais pas employer des termes comme ceux là -, en leur disant que finalement Orléans était pour eux un compromis idéal entre une baisse de leurs coûts et en même temps une qualité de prestation indispensable pour leur business. Et je crois que cela va permettre de créer 75 emplois nouveaux sur notre territoire. Je pense qu'un travail est à mener sur le développement et l'innovation et M. le Maire y est très sensible, ne serait-ce que pour l'opération Dream : développer avec les partenaires la recherche, les transferts des technologies. Par rapport à votre question, il y a certainement un travail à mener sous l'égide de l'Etat, qui est un partenaire incontournable, avec des actions très fortes menées par notre Gouvernement actuel et toutes les collectivités locales pour essayer de travailler ensemble et permettre ainsi de limiter pour nos entreprises cette grave difficulté que nous connaissons et qui va sans doute s'aggraver en 2009.

Je terminerais par un dernier point que M. le Maire a souligné tout à l'heure, ainsi que Michel MARTIN dans son exposé sur le débat d'orientations budgétaires. Je rappelle le rôle d'investisseur essentiel de nos collectivités pour le maintien de l'emploi. Lorsqu'on investit une cinquantaine de millions d'euros chaque année, cela permet de maintenir une activité dans le B.T.P. et je vous rappelle que c'est à peu près 10 % de l'emploi local.

M. le Maire – *Vous savez, on se bat au quotidien. On fait vraiment tout ce que l'on peut. Je crois même que l'on va au-delà. Il y a une situation qui est difficile et on n'a pas toutes les clés des décisions. Quand on a de grands groupes internationaux, comme l'a dit Charles-Eric LEMAIGNEN, qui comme GEMALTO, du jour au lendemain, décident de fermer, alors qu'est-ce qu'on fait ? On leur interdit de fermer ? On fait comment ? C'est aussi dramatiquement simple. Et puis, il y a tout le travail qui est fait, comme cela a été dit, d'accompagnement, avec la connaissance, la relation avec l'ensemble du monde économique, les partenariats que l'on développe qui incitent effectivement à pérenniser, à développer et à faire le choix d'Orléans.*

Je souhaite qu'à la fois on soit et on l'est - je le crois vraiment, je peux vous dire qu'on l'est - extrêmement vigilants, actifs, j'allais dire pro actifs, et c'est un travail de fond qui est fait. Comme cela a été rappelé, on ne fait pas de grandes déclarations et ce n'est pas comme cela que ça se traite. On peut prendre un mégaphone, mais cela ne sert à rien. Prenez un mégaphone devant l'entreprise qui ferme et quand elle a fermé, on fait quoi ? On continue à utiliser le mégaphone, mais il n'y a plus personne !

Donc nous, on se bat et on fait le maximum. On a des réussites, on a des échecs. Mais, ce que je sais aussi, c'est que les partenariats que l'on a construits permettent effectivement de pérenniser et de développer. J'aimerais aussi, mais je sais bien que c'est un vœu pieu, que l'on parle autant des réussites que des échecs, que l'on parle autant des ouvertures que des fermetures. Or, on est dans un pays où il faut toujours montrer que tout va mal. Il n'y a jamais rien qui va bien. On se demande pourquoi on y vit encore ? D'ailleurs, on doit être complètement imbéciles, car on ferait mieux de déménager tout de suite et d'aller ailleurs. C'est une forme de masochisme, effectivement M. MARTIN.

Quand on fait le bilan effectivement, il y a des choses qui nous inquiètent et je partage vos inquiétudes. On s'est battu pour un certain nombre d'entreprises, vous auriez pu en citer d'autres : on s'est battu comme des chiens à propos de Duralux et sur d'autres. Je ne vais pas faire la liste parce que le cortège est long. On a réussi de belles opérations pour certaines qui auraient dû, qui auraient pu quitter le bassin orléanais et qui finalement par relocalisation à l'intérieur de l'agglomération ont été conservées. On a des entreprises où on essaye de passer les moments difficiles. Vous avez parlé de Mac Neil, etc, où il y a des perspectives de redéveloppement après. Mais le problème est qu'à chaque fois, en permanence, quand on a – et je ne parle pas pour vous, M. LEBRUN, je ne veux pas que vous vous sentiez visé – ce prisme où on dit que cela va mal, mais attendez, comment voulez-vous convaincre quelqu'un qui est à 500 ou à 1 000 kilomètres d'ici de venir chez nous alors qu'on commence par tenir un discours défaitiste ? Et j'en appelle de ce point de vue là également aux médias qui ont un rôle extrêmement important en la matière. Quand vous ouvrez le journal de 20 heures, que ce soit sur TF 1 ou sur France 2, si vous n'êtes pas en bonne forme, vous ressortez et vous avez le moral dans « les godasses ». Hé oui, c'est cela la réalité. Et puis, il y a le commentaire et ceux qui essayent et qui font tout ce qu'ils peuvent pour tirer la charrette. Alors, on essaye de tirer la charrette, M. LEMAIGNEN, ce n'est pas toujours facile, de temps en temps on s'embourbe et puis de temps en temps, on creuse des beaux sillons dans le champ.

Il y a aussi de belles réussites. Quand Groupama installe son siège à Orléans, c'était formidable le jour de cette inauguration de Groupama. D'ailleurs, je remercie les médias orléanais qui étaient présents, car c'est quand même une énorme opération. Mais, sur le plan national, il n'y avait « que dal » - il est minuit, je peux me lâcher un petit peu, vous me permettez ces expressions un peu triviales !

L.V.M.H. installe ses laboratoires de recherches, cela n'intéresse personne ! Enfin, cela nous intéresse nous. Cela fait combien de chercheurs, M. LEMAIGNEN qui vont s'installer sur notre territoire ?

M. LEMAIGNEN – *250 et il y aura une trentaine en plus.*

M. le Maire – *C'est un des principaux pôles de recherches dans le monde.*

Alors moi, je ne fais pas non plus un discours « formidable, tout va bien ». Ce n'est pas de cela dont il s'agit parce que ce serait déplacé, mais c'est dans la logique d'équilibre et dans la logique de positiver les choses parce qu'on ne peut pas réussir si on ne positive pas. Et notre pays a vraiment besoin de positiver aujourd'hui.

Vous savez, je suis revenu il y a pas longtemps d'un déplacement en Asie. C'était au titre de l'Assemblée Nationale. Je peux vous dire, mes chers collègues, que vous pouvez encore rester dans ce beau pays. Il y a des raisons qui font qu'on n'a vraiment pas à chercher à déménager nous-mêmes. Et ce pays est dans un défaitisme permanent qui devient exaspérant. Au contraire, il faut essayer de se battre, il faut le faire ensemble. On aura des échecs, mais on aura des réussites. Et je voudrais que l'on parle aussi des réussites.

M. LEMAIGNEN veut parler des réussites.

M. LEMAIGNEN – *J'ai une petite anecdote. Un moment, on était sur un coût d'une entreprise d'écrans plats chinoise qui envisageait de s'implanter à Orléans. Finalement, elle ne s'est pas implantée par chez nous. C'était un jour de grève générale et il a fallu qu'on les ballade dans Orléans en essayant d'éviter les cortèges. Je vous promets que c'était une performance !*

(rires).

M. le Maire – *Cela ne veut pas dire qu'il faut encore une fois tout accepter et que tout est parfait, c'est pas le cas. Mais aujourd'hui, il y a une situation qui est ce qu'elle est. Il faut donc se battre pour améliorer les choses et c'est ce qu'on essaye de faire.*

Comme je n'ai bientôt plus de voix du tout, je vous propose de conclure et d'arrêter la séance. Merci à tous et bonne fin de soirée.

La séance est levée à 0 h 05.
